This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

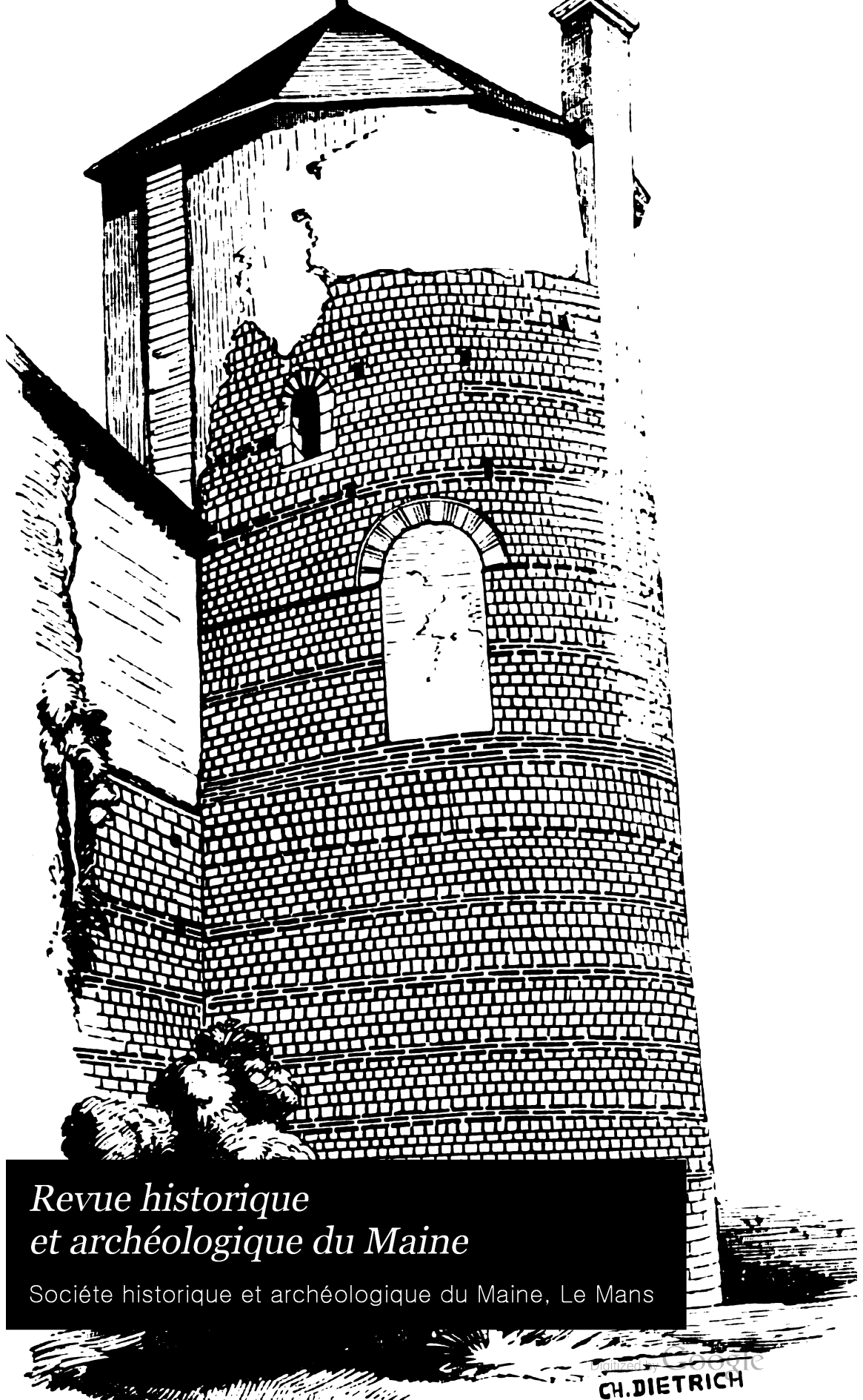

Revue historique et archéologique du Maine

Sociéte historique et archéologique du Maine, Le Mans

Digitized by Google

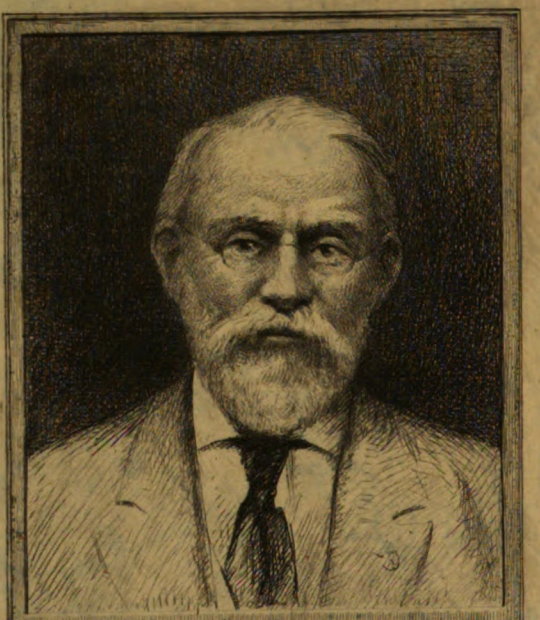

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

DC
611
.M22
R4

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME NEUVIÈME

ANNÉE 1881. — PREMIER SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, PLACE DU CHATEAU, 1, AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue Saint-Jacques.

1881

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DU MAINE

TOME NEUVIÈME

ANNÉE 1881. — PREMIER SEMESTRE.

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, PLACE DU CHATEAU, 1, AU MANS.

MAMERS
G. FLEURY & A. DANGIN
IMPRIMEURS
Place des Grouas.

LE MANS
PELLECHAT
LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue Saint-Jacques.

1881

Digitized by Google

Digitized by Google

Dunning
Nijhoff
6-11-28
16143

LISTE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DU MAINE

Membres du Bureau

PRÉSIDENT.	MM.	Eugène HUCHER.
VICE-PRÉSIDENTS. .		Arthur BERTRAND. Henri CHARDON. L'abbé Robert CHARLES.
SECRÉTAIRES.		Charles COSNARD. L'abbé Gustave ESNAULT.
TRÉSORIER.		Edmond MONNOYER.
BIBLIOTHÉCAIRE ARCHIVISTE.		Louis BRIÈRE.

Membres d'honneur

NN. SS. LES ÉVÊQUES du Mans et de Laval.
MM. le Préfet de la Sarthe.
le Préfet de la Mayenne.
le Maire du Mans.
le Maire de Laval.
Mgr SAUVÉ, prélat de la maison de Sa Sainteté, recteur de l'Université catholique d'Angers (2 exemplaires).
Le R. P. dom Paul PIOLIN, prieur de l'abbaye de Solesmes, près Sablé (Sarthe).

Digitized by Google

MM. Eugène HUCHER, ❋, ✠, ✪ I, membre non résidant du Comité des travaux historiques, à la Renardière, près le Mans, et rue de la Mariette, 126, au Mans.

Duc de CHAULNES (Paul d'Albert de Luynes), ❋, au château de Sablé (Sarthe), et à Paris, 63, rue de Varenne (2 exemplaires).

Membres honoraires

D'AMÉCOURT (le vicomte Gustave de Ponton), ❋, ✠, président de la Société française de Numismatique et d'Archéologie, rue de l'Université, 18, à Paris, et à Trilport (Seine-et-Marne).

MARCHEGAY (Paul), ❋, ✪, archiviste honoraire, aux Roches-Baritaud, par Chantonnay (Vendée).

PALUSTRE (Léon), directeur de la Société française d'Archéologie pour la conservation et la description des monuments, rampe de la Tranchée, 61, à Tours (Indre-et-Loire).

PORT (Célestin), ❋, ✪ I, lauréat et correspondant de l'Institut, archiviste de Maine-et-Loire, à Angers.

ROBERT (Charles), C ❋, intendant général inspecteur en retraite, membre libre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, membre du Comité des travaux historiques et des Sociétés savantes, avenue de Latour-Maubourg, 25, à Paris.

Membres fondateurs

De BEAUCHAMPS (le baron Emmanuel), au château de Beauchamps, par la Ferté-Bernard (Sarthe).

CHEVRIER, ✪, notaire honoraire à Sablé (Sarthe).

COSNARD (Charles), avocat, rue du Bourg-d'Anguy, 25, au Mans.

Digitized by Google

MM. FLEURY et DANGIN, imprimeurs à Mamers (Sarthe).
GUILLER (Emile), à Sainte-Suzanne (Mayenne).
De JUIGNÉ (le marquis), ancien député, au château de Juigné, par Sablé (Sarthe), et rue de Lille, 67, à Paris.
De LA ROCHEFOUCAULD, duc de BISACCIA (Marie-Charles-Gabriel-Sosthène, comte), grand'croix de l'ordre de Pie IX, grand'croix de l'ordre de Saint-Janvier et de Constantin des Deux-Siciles, chevalier de Malte, ancien ambassadeur, député et conseiller général de la Sarthe, rue de Varenne, 47, à Paris, et au château de Bonnétable (Sarthe).
LE COMTE (Ernest), ✻, au château de Montigny, par la Fresnaye (Sarthe), et rue Boudreau, 7, à Paris.
De PERROCHEL (le marquis Fernand), député, au château de Grandchamp, par Chérancé (Sarthe), et boulevard Saint-Germain, 207, à Paris.

Membres titulaires

ABAUTRET (Ferdinand), propriétaire à Sablé (Sarthe).
D'ACHON (Charles), 4, rue Monplaisir, au Mans, et à la Roche-de-Gennes, par Gennes (Maine-et-Loire).
ALOUIS (Victor), ✻, professeur au Lycée, rue des Chanoines, 26, au Mans.
D'AMÉCOURT (le baron René), à Saint-Calais (Sarthe).
D'ANGÉLY-SÉRILLAC (le comte Albert), conseiller général de la Sarthe, au château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte, et, 2, rue du Mail, au Mans.
ANTOINE (l'abbé Henri), vicaire de Saint-Pierre de Montsort, à Alençon (Orne).
D'AUBIGNY (Édouard), 6, rue Porion, à Amiens (Somme).

Digitized by Google

MM. De La BEAULUÈRE (Louis), au château de la Drujotterie, à Entrammes (Mayenne), et rue du Théâtre, à Laval.

BERNARD (Almire), ancien notaire, rue de Flore, 27, au Mans.

BERTRAND (Arthur), ✠, ✠, archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture de la Sarthe, rue de Flore, 48, au Mans.

BLANCHARD (Jacques), ❋, 2 *bis*, rue du Pont-Neuf, à Paris.

BOULAY de la MEURTHE (le vicomte), rue de l'Université, 23, à Paris.

BOURGUIGNON, ingénieur civil, architecte, rue d'Accès, 62, au Mans.

BOURIAT (Félix), maire de Changé, au château des Arches, par Yvré-l'Évêque (Sarthe), et 8, rue Lavoisier, à Paris.

BRIÈRE (Louis), rue de Gourdaine, 33, au Mans.

BRINDEAU (Paul), archiviste-adjoint du département de la Sarthe, rue aux Lièvres, 54, au Mans.

De La BROISE (le chevalier Henri), ✠, ✠, place du Gast, à Laval (Mayenne), et 47, rue de Rome, à Paris.

De CAIGNOU (Jules), maire de Livet, rue de Tascher, 1, au Mans.

CAILLAUX (Eugène), ❋, sénateur et conseiller général de la Sarthe, ancien ministre, rue Auvray, 37, au Mans, et rue de Lisbonne, 10, à Paris.

Des CARS (le marquis), lieutenant au 104e de ligne, conseiller général de la Sarthe, rue de l'Étoile, 23, au Mans, et au château de Sourches, par Conlie (Sarthe).

CELIER (Alexandre), avocat, avenue de Paris, 31, au Mans.

Digitized by Google

MM. CELIER (l'abbé Paul), chanoine titulaire, rue Bergère, 20, au Mans.

CHANSON (l'abbé François-René), curé-archiprêtre de Mamers.

CHANSON (l'abbé Léon), chanoine honoraire, 17, rue de Ballon, au Mans.

CHARDON (Henri), ✪, conseiller général de la Sarthe, 38, rue de Flore, au Mans, et à Marolles-les-Braults (Sarthe).

CHARLES (l'abbé Robert), 60, rue de Flore, au Mans.

CHARLOT (l'abbé François), principal du collège de Mamers (Sarthe).

De CHARNACÉ (l'abbé), chanoine honoraire de Laval, aux Courans, à Château-Gontier (Mayenne).

De CHAUVIGNY (René), ✪, 8, rue Tronchet, à Paris, et au château de la Massuère, par Bessé (Sarthe).

De CHAVAGNAC (le marquis), au château de la Rongère, à Saint-Sulpice, près Château-Gontier (Mayenne).

De CHAVAGNAC (le comte Maurice), O ✠, conseiller général, au château de Chéronne, par Tuffé (Sarthe), et 6, rue du Coq, à Paris.

CHEDEAU (Charles), avoué à Mayenne, président de la Société archéologique de Mayenne (Mayenne).

CHEVALIER (Victor), membre du conseil général à Saint-Antoine-de-Rochefort, par la Ferté-Bernard (Sarthe).

CLOUET (le baron L.-C.), ✠, rue de Flore, 89, au Mans.

De CONTADES (le comte), au château de Saint-Maurice, à la Ferté-Macé (Orne).

COTTREAU (Mme Émile), au château de Roches, par Sceaux (Sarthe).

Digitized by Google

MM. De COURCIVAL (le marquis Gustave), ✻, au château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et 112, rue Marcadet, à Paris.

COURTILLIER (Zacharie), ✻, membre du conseil général de la Sarthe, au château du Perray, à Précigné (Sarthe).

De COURTILLOLES (Ernest), au château de Courtilloles, à Saint-Rigomer-des-Bois (Sarthe).

De CUMONT (le comte Charles), au château de l'Hôpiteau, par Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

DESVIGNES (l'abbé), professeur au Petit-Séminaire de Précigné (Sarthe).

DORMEAU, maire de Dehault (Sarthe).

DUBOIS (Gaston), archiviste-paléographe, rue de Ballon, 33, au Mans, et à Paris, 57, rue St-Jacques.

DUCHEMIN, archiviste du département de la Sarthe, 27, rue des Plantes, au Mans.

DUPUIS, percepteur d'Yvré-l'Évêque, rue de la Mariette, 10, au Mans.

ESNAULT (l'abbé Gustave), pro-secrétaire de l'Évêché, correspondant du Ministère de l'Instruction publique, rue de Ballon, 39, au Mans.

De FARCY (Louis), parvis Saint-Maurice, 8, à Angers.

De FARCY (Paul), 30, rue Dorée, à Château-Gontier.

FOLLIOLEY (l'abbé), proviseur du Lycée, à Laval.

FOUQUÉ (l'abbé Gabriel), chef d'institution, rue Marengo, 2, au Mans.

De FRESNAY (le marquis), au château de Montcorbeau, par Ambrières (Mayenne).

FROGER (l'abbé), professeur au collège de Saint-Calais (Sarthe).

GARNIER (Louis), architecte, rue de Bel-Air, 19, à Laval.

De GASTINES (le comte Léonce), archiviste-paléographe, au château de la Denisière, à Chauffour, (Sarthe), et rue de Recouvrance, 32, à Orléans (Loiret).

Digitized by Google

MM. GILLARD (l'abbé), vicaire à Couesmes, par Ambrières (Mayenne).

LE GONIDEC DE TRAISSAN (le comte Paul), ❋, ✠, rue Saint-Mathurin, 5, à Laval.

GOUIN (l'abbé Amédée), chanoine honoraire, professeur au Grand-Séminaire du Mans.

GOUPIL, au château de Pescheré, au Breil (Sarthe).

De GRANDVAL (Georges), au château de la Groirie, à Trangé, près le Mans, et rue du Cirque, 2, au Mans.

GUESDON (l'abbé), curé d'Aron (Mayenne).

GUIET (le docteur), ❋, rue Champ-Garreau, 18, au Mans.

GUILLER (l'abbé), chanoine titulaire, rue d'Avesnières, 6, Laval (Mayenne).

HAENTJENS (Alfred), O ❋, député et conseiller général de la Sarthe, avenue des Champs-Elysées, 90, à Paris, et au château de la Perrigne, à Saint-Corneille (Sarthe).

HARDOUIN-DUPARC (André), rue Prémartine, 9, au Mans.

HIRON (l'abbé), professeur au collège de Saint-Calais (Sarthe).

HOUEAU, au château du Grand-Perray, près Vaas (Sarthe).

HUBLIN (Léon), boulevard extérieur de la Gare, usine Carrel, au Mans.

HUCHER (Ferdinand), à la Renardière, près le Mans, et rue de la Mariette, 126, au Mans.

HULLIN (l'abbé Adolphe), vicaire à Ségrie, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

JOUBERT (André), boulevard du Haras, 17, à Angers (Maine-et-Loire) et aux Lütz-de-Daon, à Château-Gontier (Mayenne).

De JUIGNÉ (le comte Henri), ❋, 137, faubourg Saint-Honoré, à Paris, et au château de Juigné (Sarthe).

Digitized by Google

Mme De JUMILHAC (la marquise), au château du Haut-Buisson, à Cherré, près la Ferté-Bernard (Sarthe).

MM. De LAMANDÉ (Louis-Jules), au château de Doussay, à la Flèche (Sarthe).

De LA SUZE (Stanislas Chamillart, marquis), ✠, au château de Vadré, par Malicorne (Sarthe).

LATOUCHE (l'abbé Arthur), aumônier de Notre-Dame, à la Flèche (Sarthe).

LEBLANC (Edmond), conseiller général de la Mayenne, à Mayenne (Mayenne).

LEDRU (l'abbé Ambroise), professeur au Petit-Séminaire de Précigné (Sarthe).

LE FIZELIER (Jules), ancien vice-président du conseil de préfecture de la Mayenne, à Laval, et à Saint-Berthevin (Mayenne).

LE GUICHEUX, ancien président du Comice agricole de Fresnay (Sarthe).

LEGUICHEUX-GALLIENNE, imprimeur-libraire, rue Marchande, au Mans.

LE VAILLANT de la FIEFFE (Albert), à la Chapelle-d'Aligné, par Bazouges (Sarthe).

LIVET (l'abbé Julien), chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-du-Pré, au Mans.

De LORIÈRE (Gustave), O ✠, président du conseil d'arrondissement, au château de Chevillé, par Brûlon (Sarthe), et 116, rue de Rennes, à Paris.

Du LUART (le marquis), au château du Luart, par Connerré (Sarthe), et, 11, rue de Varenne, à Paris.

De LUCINGE-FAUCIGNY (le prince Louis), au château de Chardonneux, par Ecommoy (Sarthe).

MABILLE DU CHÊNE (Arthur), ❋, archiviste-paléographe, rue de la Barre, à Baugé (Maine-et-Loire), et au château de la Crochardière.

De MAILLY-NESLE (le marquis Arnould), prince d'Orange, au château de la Roche-Mailly, près Pontvallain (Sarthe).

Digitized by Google

MM. De MARTENÉ de SAINT-PATERNE (le comte), au château de Saint-Paterne, par Alençon.

MENJOT D'ELBENNE (Samuel), attaché au ministère des affaires étrangères, 258, boulevard Saint-Germain, à Paris, et au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

MONNOYER (Edmond), imprimeur, 12, place des Jacobins, au Mans.

De MONTESSON (le marquis René) conseiller général de la Sarthe, 14, rue de la Préfecture, au Mans.

De MONTESSON (la marquise Roger), rue Sainte-Croix, au Mans, et à la Renaudière, à Saint-Julien-en-Champagne (Sarthe).

De MONTESSON (le comte Robert), au château de la Livaudière, par Fay (Sarthe).

De MONTESSON (le vicomte Charles), ❋, rue Robert-Garnier, 16, au Mans, et au château de Montauban, à Neuville-sur-Sarthe.

De MONTZEY, ❋, ✠, ✠, ✠, à la Flèche.

De NICOLAY (le marquis Roger), ❋, au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe).

NOBILLEAU (Paul), rue des Cordeliers, à Tours.

PASQUIER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de l'école Saint-Aubin, professeur à la Faculté des Lettres, 1, rue du château, Angers.

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne (Sarthe).

PAUTONNIER (Charles), marchand bouquiniste, rue Saint-Honoré, 8, au Mans.

PELLIER (Alfred), rue de la Mariette, 34, au Mans, et au château de Montertereau, à Parigné-le-Pôlin (Sarthe).

PELLOUIN, avocat à Mayenne (Mayenne).

PICHON (l'abbé Frédéric), chanoine honoraire, secrétaire-général de l'Évêché, au séminaire, au Mans.

Digitized by Google

MM. Du PLESSIS D'ARGENTRÉ (le comte Paul), maire de Saint-Julien du Terroux (Mayenne), et 8, rue d'Anjou, Versailles.

POINTEAU (l'abbé), curé d'Astillé, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).

POIRIER-BÉALU, libraire, Grande-Rue, à Mayenne.

POTTIER (l'abbé Constant), vicaire de Notre-Dame-de-la-Couture, 22, rue d'Hauteville, au Mans.

RICHARD (Jules-Marie), ✠, ancien archiviste du Pas-de-Calais, rue du Lycée, 24, à Laval.

RIOUSSE (Eugène), principal clerc de notaire, 3, place de la Petite-Hollande, à Nantes (Loire-Inférieure).

De ROCHEMONTEIX (le R. P.), ancien recteur du collège de Sainte-Croix, au Mans.

De ROUGÉ (le vicomte Jacques), lauréat de l'Institut, ancien auditeur au Conseil d'État, au château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe), et rue de l'Université, 35, à Paris.

De SAINT-CHEREAU (Paul), au château de Verron, près la Flèche (Sarthe).

De SAINT-HILLIER (l'abbé Xavier), curé de Trangé (Sarthe).

De SALIES, rédacteur en chef de la *France Illustrée*, rue de la Fontaine, 40, à Paris-Auteuil.

De LA SELLE (le comte Paul), ancien sous-préfet, au château de la Barbée, par Bazouges (Sarthe), à la Tremblaye, par Doué (Maine-et-Loire), et avenue de Tourville, 1, à Paris.

TOUBLET (l'abbé), curé de Poncé (Sarthe).

De LA TRÉMOILLE (le duc Louis), rue de Varenne, 69, à Paris.

TRIGER (Robert), docteur en droit, rue de l'Évêché, 5, au Mans.

Du TROCHET (le comte Raoul), au château de Segrais, à Saint-Mars d'Outillé, par Ecommoy (Sarthe).

Digitized by Google

MM. TROCHON de la THÉARDIÈRE, au château de la Touchasse, près Château-Gontier (Mayenne), et rue des Lices, 20, à Angers.

VÉRITÉ (Eugène), ancien contrôleur principal, rue de la Fuie, 52, au Mans.

VÉTILLART (Marcel), sénateur, à Pontlieue, et à Versailles, avenue de Saint-Cloud, 51.

Le Cercle de l'Union, au Mans.

Membres associés

ABRAHAM (Tancrède), ✠, peintre et graveur, correspondant du ministère des Beaux-Arts, membre de la commission des monuments historiques de la Mayenne, conservateur du musée de Château-Gontier.

D'AILLIÈRES (Fernand), ✠, membre du Conseil général de la Sarthe, ancien auditeur au Conseil d'État, à Aillières, et 16, rue Jean Gougeon, à Paris.

ALBIN (l'abbé Laurent), chanoine titulaire, à l'Évêché, au Mans.

ALLIX (l'abbé Édouard), professeur au collège de Mamers (Sarthe).

D'ANCREVILLE (Jules), à Évron (Mayenne).

D'ANDIGNÉ (le comte), au château de Resteau, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe).

AUBIN (l'abbé), curé de Grandchamp, par Chérancé (Sarthe).

D'AUX (le marquis), membre du Conseil général de la Sarthe, au château d'Aux, à Louplande, par Chemiré-le-Gaudin (Sarthe), et rue Cassette, 18, à Paris.

BAISSIN (l'abbé), vicaire général, chanoine titulaire, curé-archiprêtre de la cathédrale, rue Saint-Vincent, 21, au Mans.

Digitized by Google

MM. De BASTARD-D'ESTANG (le vicomte François), ✻, maire d'Avoise, ancien sous-préfet, au château de Dobert, par Parcé (Sarthe), et rue Saint-Dominique, 21, à Paris.

BEAUCHEF (l'abbé), curé de Commerveil, par Mamers (Sarthe).

De BEAUCHESNE (le marquis), à Lassay (Mayenne), et 81, boulevard Malesherbes, à Paris.

De BEAUREGARD (Mme Amélie), rue des Ursulines, 22, au Mans, et au château d'Ardenay, par le Breil (Sarthe).

De BEAUREPOS (le comte), au château de Cerisay, à Assé-le-Boisne (Sarthe).

De la BÉRANGERIE (Gonzague), 7, rue des Chevaux, à Laval.

BERTHAULT, propriétaire, rue du faubourg Saint-Honoré, 136, Paris.

BERTRAND (Mme Alphonse), à Pont-sur-Yonne (Yonne).

BODINIER (Eugène), propriétaire à Précigné (Sarthe).

BOIS (Aristide), notaire à Bonnétable (Sarthe).

BOUCHET (Paul), architecte du département de la Sarthe, rue d'Hauteville, 19, au Mans.

BOUET, inspecteur de la *Société française d'Archéologie*, rue de l'Académie, 6, à Caen.

De LA BOUILLERIE (le baron Emmanuel), O ✻, ancien inspecteur général des finances, au château de la Bouillerie, par la Flèche (Sarthe), et place Girard, au Mans.

Du BOURG (Charles), rue de Nantes, 60, à Laval, et au château de la Motte-Serrant, par Louverné (Mayenne).

De BRÉON (le comte), au château de Bréon, et à Château-Gontier (Mayenne).

Le BRET (le comte Robert-Cardin), au château de la Potardière, à Crosmières (Sarthe).

Digitized by Google

MM. Le BRETON (Paul), à Saint-Melaine, près Laval (Mayenne).

BRETONNIÈRE (Louis), 10, rue de l'Évêché, à Laval (Mayenne).

BRISSEAU (Mme Charles), à Précigné (Sarthe).

BROCHARD (l'abbé Emmanuel), curé de Dehault (Sarthe).

De LA BROISE DE FONTENAY (Mme la marquise Ernest), à Désertines (Mayenne), et rue Saint-Lazare, 121, à Paris.

BRUNEAU (l'abbé Henri), au Mans.

CALLON (Georges), ingénieur des ponts et chaussées, rue de Tascher, 17, au Mans.

Des CARS (François-Joseph de PÉRUSSE, duc), au château de la Roche-de-Bran, par Poitiers (Vienne), et rue de l'Université, 95, à Paris.

De CASTILLA (Charles), au château d'Amigné, à Changé (Sarthe).

CATTOIS, juge d'instruction, à Château-Gontier.

CHAILLOU (l'abbé), chanoine honoraire, curé-doyen de Sillé-le-Guillaume (Sarthe).

CHALIGNÉ (l'abbé), curé de Parcé (Sarthe).

CHANTELOU, propriétaire à Quélaine, par Cossé-le-Vivien (Mayenne).

De CHARNACÉ (Gabriel), au Courans, par Château-Gontier (Mayenne).

CHARTIER (Mme), rue Saint-Jean, 9, à Mamers.

De CHAVAGNAC (le comte Xavier), ✻, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, rue de Varenne, 8, à Paris.

CHESNEAU DE LA DROURIE, rue de l'Air-Haut, à Alençon (Orne).

CHEVAUCHÉ (Charles), directeur de l'École Supérieure, Grande-Rue, 54, au Mans.

Digitized by Google

MM. CHÉROUVRIER (Edmond). ✠, ✠, ancien maire du XIVe arrondissement, rue de Tournon, 12, à Paris.

COQUEREAU (l'abbé Henri), curé de Neufchâtel (Sarthe).

COUANIER de LAUNAY (l'abbé Stéphane), chanoine honoraire, supérieur des missionnaires de la Chapelle-du-Chêne, par Sablé (Sarthe).

De COULONGE (Christian), rue Notre-Dame-des-Champs, 30, à Paris, et à Château-Gontier (Mayenne).

COUTARD (l'abbé), vicaire à Joué-en-Charnie, par Loué (Sarthe).

COUTURIÉ, au château du Mesnil, par Savigné-l'Évêque (Sarthe), et boulevard Haussmann, 77, à Paris.

CRUCHARD, à Villiers-Charlemagne (Mayenne).

DALIGAULT (l'abbé), professeur au Grand-Séminaire de Laval (Mayenne).

DEGOULET, ancien percepteur des contributions directes, rue Erpell, au Mans.

DENAIS (Joseph), ✠, ✠, ✠, directeur de *la Défense*, 20, rue Saint-Lazare, Paris.

DEPEUDRY, rue Sainte-Croix, 4, au Mans.

DESLAIS (l'abbé), vicaire-général, curé-archiprêtre de Notre-Dame-de-la-Couture, rue du Mouton, 14, au Mans.

DROUET (l'abbé), curé-doyen de Sablé (Sarthe).

DUMAINE (l'abbé), curé-doyen de Tourouvre (Orne).

DUTREIL (Paul, Bernard), O ✠, ministre plénipotentiaire, ancien sénateur de la Mayenne, rue de Marignan, 27, à Paris, et à Saint-Denis-d'Orques (Sarthe).

EDOM (Mme), rue Robert-Garnier, 18, au Mans.

EMERY (l'abbé), professeur au collège de Saint-Calais (Sarthe).

D'ESPINAY, conseiller à la Cour d'Appel, rue Volney, à Angers (Maine-et-Loire).

Digitized by Google

MM. FAUTRAT LA GUÉRINIÈRE (Henri), rue Pierre-Belon, 2, au Mans.

De LA FERTÉ-SÉNECTERRE (le comte Georges), ancien receveur particulier des finances, à Alençon (Orne).

FIALEIX, ✻, ✠, peintre en vitraux, ancien maire de Mayet, à Mayet (Sarthe).

FILHON (Émile), juge de paix, à la Ferté-Bernard (Sarthe).

FILLION (l'abbé Aimé), chanoine titulaire, rue Saint-Vincent, 35, au Mans.

FLEURY (Paul), secrétaire-général de la préfecture de l'Orne, à Alençon.

FLEURY (Philippe), ancien percepteur, à Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

De FOUCAULT (le vicomte Jules), ancien sous-préfet, au château de Lorgerie, par Villaines-la-Juhel (Mayenne).

Du FOUGERAIS (Mme la baronne), au château de la Lortière, à Parcé (Sarthe).

FOUREAU (l'abbé), curé de Nuillé-sur-Ouette (Mayenne).

FOURNIER (l'abbé), chanoine honoraire, directeur de la Psalette, à Laval (Mayenne).

FRAIN de la GAULAIRIE (Édouard), conservateur adjoint de la bibliothèque de Vitré (Ille-et-Vilaine).

De FRÉMINET (Lallemant), rue Sainte-Croix, 9, au Mans, et à Monlongis, à Volnay (Sarthe).

De FROMONT (Paul), au château de Frébourg, à Contilly (Sarthe).

GALPIN (Gaston), membre du conseil général de la Sarthe, à Alençon, rue de Bretagne, 29, et à Fontaine, à Assé-le-Boisne, par Fresnay (Sarthe).

GALPIN (Léopold), député et conseiller général de la Sarthe, à Pontvallain.

Digitized by Google

Mme GAROT, rue Saint-Jean, à Mamers (Sarthe).

MM. GASSELIN (Alfred), docteur médecin, 35, rue de Chabrol, à Paris.

GAUTIER (Raoul), rue de Lyon, 23, à Paris.

De GAYFFIER (Alphonse), 5, rue Bruyère, au Mans.

Le GONIDEC de TRAISSAN (le comte Yves), au château du Rocher, à Mézangers (Mayenne), et rue du Quartier, 36, au Mans.

GOUIN, au château de la Prouterie, à Avézé, par la Ferté-Bernard (Sarthe).

GOUPIL, libraire à Laval.

De LA GRANGE (Henri), au château de la Courteille, par Passais (Orne).

GRÉMILLON, procureur de la République à Bazas (Gironde).

De GUESDON (Alfred), au château de la Coudre, à Entrammes (Mayenne).

GUESNÉ, rue du Bourg-Belé, 25, au Mans.

GUILLEMOT-MIGNERET (Julien), ancien sous-préfet, 6, place Saint-Pierre, à Dijon (Côte-d'Or).

GUITTET, expert, rue d'Hauteville, 4, au Mans.

GUITTET, photographe, rue des Noyers, 2, au Mans.

GUITTON, expert, à Sainte-Suzanne (Mayenne).

HAMEL (l'abbé Théophile), professeur au collège de Mamers (Sarthe).

HAMME (Alexandre), rue Saint-Dominique, 13, au Mans.

HAMON (Gustave), à Craon (Mayenne).

HATON de la GOUPILLIÈRE, 21, rue des Bancs, à la Flèche (Sarthe).

De la HAUGRENIÈRE, au château de Marigné, par Bazouges (Sarthe).

HAURÉAU (Barthélemy), C ✻, membre de l'Institut, directeur de l'Imprimerie Nationale, rue Vieille-du-Temple, 87, à Paris.

Digitized by Google

MM. HENNET DE GOUTEL (le général Paul), C ✻, au château de Cogners (Sarthe), et rue Duplessis, 55 *bis*, à Versailles.

HENRY (l'abbé), curé d'Assé-le-Béranger (Mayenne).

HERVÉ (Louis), directeur de la *Gazette des Campagnes*, aux Essarts, par le Perray (Seine-et-Oise).

HÉRY, négociant, rue Marchande, au Mans.

HODEBOURG de VERBOIS, 18, rue du Cirque, au Mans.

HOUDAYER, ✻, secrétaire-greffier du Conseil de préfecture, rue Robert-Garnier, 1 *bis*, au Mans.

HUCHEDÉ (l'abbé J.), curé de Verneil-le-Chétif (Sarthe).

HUPIER (le docteur), rue du Collège, 6, à Alençon.

JAROSSAY (l'abbé François), professeur au collège de Mamers (Sarthe).

KERVILER (René), ✻, ✪, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure).

De LA BORDE (le baron Léopold), au château de la Ragoterie, par Yvré-l'Évêque (Sarthe), et 42, rue Grenelle-Saint-Germain, à Paris.

De LA COUR (l'abbé), chanoine honoraire, place Saint-Michel, 2, au Mans.

LAFIN, jeune, rue de la Fuie, 55, au Mans.

LAINÉ (l'abbé), curé d'Yvré-le-Pôlin (Sarthe).

LAMARRE (l'abbé), curé de Bourgnouvel (Mayenne).

De LA SICOTIÈRE (Léon), sénateur de l'Orne, rue Marguerite-de-Navarre, à Alençon.

Le COINTRE (Eugène), membre du conseil général de l'Orne, rue du Château, 35, à Alençon.

LECONTE (Armand), conseiller municipal, rue des Champs, 29, au Mans.

LEFEBVRE (l'abbé), curé archiprêtre d'Ernée (Mayenne).

LEFEBVRE (l'abbé), professeur au collège de Mamers.

Digitized by Google

MM. Le LOUET (l'abbé), chanoine de Civitta-Castellana, via Saint-Nicolas a' Cesarini, 3, à Rome.

LEMÊLE (l'abbé Alphonse), curé de Livet, par Neufchâtel (Sarthe).

LEMERCIER, à Couesmes, par Ambrière (Mayenne).

De LEMMERY (Mme), 26, rue de l'Étoile, au Mans.

LERET D'AUBIGNY (Mme), rue de l'Étoile, 16. au Mans.

LEROY (Mme), rue du Cours, 48, à Alençon.

LETESSIER (l'abbé), rue d'Hauteville, 4, au Mans.

LE TOURNEURS (Édouard), au château de Montaigu, près Argentré (Mayenne).

LE VAYER (Paul), ancien élève de l'École des Chartes, rue Lecourbe, 95, à Paris.

LOCHET (l'abbé J.-L.-A.-M.), vicaire de Notre-Dame-de-la-Couture, rue de la Préfecture, 12, au Mans.

Du LUART (le comte Philippe), au château de la Pierre, à Coudrecieux (Sarthe), et 57, rue de Varenne, à Paris.

De MAISONNEUVE, au château de Courteilles, à Coulans, et place de l'Étoile, 4, au Mans.

MARQUIS (l'abbé), curé de Lavardin (Sarthe).

De MARTONNE (Alfred), archiviste de la Mayenne à Laval.

Du MESNIL de MONTCHAUVEAU (Raphaël), O ✠, au château de la Freslonnière, à Souligné-sous-Ballon (Sarthe), et rue du Jeudi. à Alençon.

De MONTÉCLER (le marquis Henri), ✠, au château de Montécler, à Châtres, près Évron (Mayenne).

De MONTOZON, ancien sous-préfet, à Château-Gontier (Mayenne).

MOREUL (l'abbé), vicaire de la cathédrale, rue Saint-Ouen, au Mans.

MORIN (Auguste), 39, rue de Bretagne, à Laval, et à Loiron (Mayenne).

Digitized by Google

MM. MORTAGNE (Eugène), ✻, sous-ingénieur des ponts et chaussées, à Mamers (Sarthe).

MOTET (l'abbé), curé de Juillé, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe).

MOULARD (Pierre), à Sougé-le-Gannelon (Sarthe).

MOUSSERON de la CHAUSSÉE (Charles), ✻, ancien conseiller de préfecture, rue des Promenades, 24, à Alençon.

NIEPCERON (Léon-Jules), notaire à Sainte-Suzanne (Mayenne).

OGIER (l'abbé), curé de Sargé, près le Mans (Sarthe).

OGIER de BAULNY (Amédée), O ✻, lieutenant-colonel, à Coulommiers (Seine-et-Marne).

D'OZOUVILLE (A.), ✻, à la Roche-Pichemer, par Montsûrs (Mayenne), et rue de la Mariette, au Mans.

PAIGNARD, maire de Savigné-l'Évêque (Sarthe).

PICOT de VAULOGÉ (le vicomte), au château de Vaulogé, par Noyen (Sarthe).

PILLERAULT (Auguste), juge de paix retraité, à Sablé (Sarthe).

PIRON (l'abbé), membre de l'Académie des Arcades, curé de la Chapelle-d'Aligné (Sarthe).

De PLAZANET (le baron), C ✻, colonel d'état-major, au château de la Ducherie, par Montsûrs Mayenne).

POURIAU (Adrien), procureur de la République, à Château-Thierry (Aisne).

De PRUNELÉ (le comte), au château d'Auvours, à Yvré-l'Évêque (Sarthe), et rue du Porc-Épic, 12, au Mans.

De QUATREBARBES (Mme la vicomtesse), au château de la Roche, à Vaas (Sarthe).

QUÉRUAU-LAMERIE (E.), juge-suppléant à Angers, rue des Arènes, 6 *bis*.

RAVAULT (Henri), notaire à Mayenne (Mayenne).

Digitized by Google

MM. De RAZILLY (le comte Stéphane), ✻, capitaine au 25me régiment territorial, au château de la Porte, à Menil (Mayenne), et 9, rue Taranne, à Paris.

RENAUDEAU (l'abbé), curé de Voutré (Mayenne).

REY (E.-G.), ✻, ✠ I, C ✠, au château de Loresse, par Lombron (Sarthe), et 22, rue des Ecuries-d'Artois, à Paris.

RIALAN (Jules), place Delorme, 2, à Nantes.

RICHARD (Mme Marie), rue Bayard, 16, à Paris.

Du RIVAU, à Brusson, à Soulitré, par le Breil (Sarthe).

De ROCHAMBEAU (le marquis), ✻, à Rochambeau (Loir-et-Cher), et rue de Naples, 51, à Paris.

ROTTIER (Albert), notaire à Mamers (Sarthe).

De RUILLÉ (le comte), au château de Gallerande, à Luché (Sarthe).

De SAINT-CHER, conseiller d'arrondissement, au château de Chevaigné, par la Bazoge (Sarthe).

SEGRÉTAIN (Louis), rue de Beauregard, à Laval.

De SEMALLÉ (le comte), au château de Gastines, près Mamers (Sarthe).

De SEVIN, à Évron (Mayenne).

SINGHER (Adolphe), C ✠, rue du Quartier-de-Cavalerie, 37, au Mans.

De TALHOUET (le marquis), C. ✻, sénateur, ancien ministre, ancien député, et conseiller général de la Sarthe, au château du Lude (Sarthe), et rue du faubourg Saint-Honoré, 137, à Paris.

De TASCHER (Élie), au château de Boisrier, par Savigné-l'Évêque (Sarthe).

THIERRY, expert à Bonnétable (Sarthe).

THORÉ (Henri), ✻, ingénieur en chef, rue des Plantes, 38, au Mans.

TRESVAUX du FRAVAL (Charles), ✠, ✠, rue du Lycée, 16, à Laval.

Digitized by Google

MM. TROUILLARD (Charles), avocat, à Mayenne (Mayenne).

De LA TULLAYE (Mme la comtesse), au château de la Gautrais, à Chemazé (Mayenne).

De VANNOISE (Maurice), rue des Tabacs, 13, au Mans, et au château de Saint-Mars-la-Bruyère (Sarthe).

VARET, à Bonnevau, par Allonnes (Maine-et-Loire).

De VAUGUION (le comte Félix), au château de la Jupellière, près Meslay (Mayenne), et à Angers, 7, boulevard de Saumur.

De VAUGUYON (Henri), place de Hercé, à Laval.

VÉREL (Charles), ✻, ancien maire du Mans, à l'Angevinière lès le Mans.

VERGER (l'abbé), aumônier de Saint-Joseph, à Château-Gontier (Mayenne).

VÉRITÉ (Pascal), architecte, rue de la Paille, au Mans.

De VÉZINS (le comte Charles), au château de Malicorne (Sarthe).

ARCHIVES NATIONALES, rue des Francs-Bourgeois, à Paris.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SARTHE, au Mans.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE L'ORNE, hôtel de la Préfecture, à Alençon.

BIBLIOTHÈQUE de la ville d'Alençon.
— — d'Angers.
— — de Château-Gontier.
— — de Laval.
— — du Mans.

Le département de la Sarthe (4 exemplaires).

CERCLE DE LA VILLE, rue des Ursulines, au Mans.

Digitized by Google

Sociétés et Revues correspondantes.

AMIENS, *Société des Antiquaires de Picardie.*
ANGERS, *Société académique de Maine-et-Loire ;*
Société d'Agriculture, Sciences et Arts ;
Revue de l'Anjou, 83, rue Saint-Laud.
ANGOULÊME, *Société archéologique et historique de la Charente.*
ARRAS, *Académie d'Arras ;*
Commission des Monuments historiques..... du Pas-de-Calais.
AUTUN, *Société Eduenne des Lettres, Sciences et Arts.*
AUXERRE, *Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne.*
AVRANCHES, *Société d'Archéologie.*
BAR-LE-DUC, *Société des Lettres, Sciences et Arts de Bar-le-Duc.*
BEAUVAIS, *Société académique d'Archéologie, Sciences et Arts de l'Oise.*
BESANÇON, *Société d'émulation du Doubs.*
BLOIS, *Société des Sciences et Lettres de Loir-et-Cher.*
BORDEAUX, *Société archéologique de la Gironde ;*
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
BOURGES, *Société des Antiquaires du Centre ;*
Société historique..... du Cher.
BREST, *Société académique de Brest.*
BRIVE, *Société..... de la Corrèze.*
CAEN, *Académie..... de Caen.*
CAHORS, *Société des Études littéraires..... du Lot.*
CAMBRAI, *Société d'émulation de Cambrai.*
CHALON-SUR-SAONE, *Société d'Histoire et d'Archéologie.*
CHAMBÉRY, *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Savoie.*
Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie.
CHARTRES, *Société archéologique d'Eure-et-Loir.*

Digitized by Google

CHATEAUDUN, *Société Dunoise.*
CHATEAU-THIERRY, *Société historique et archéologique.*
CHERBOURG, *Société académique de Cherbourg.*
COMPIÈGNE, *Société historique de Compiègne.*
CONSTANTINE, *Société archéologique de Constantine.*
COUTANCES, *Société académique du Cotentin.*
DIJON, *Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres.*
DRAGUIGNAN, *Société d'Études scientifiques et archéologiques.*
GRENOBLE, *Académie Delphinoise.*
LA ROCHELLE, *Académie de la Rochelle.*
LA ROCHE-SUR-YON, *Société d'émulation de la Vendée.*
LE MANS, *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe.*
LIMOGES, *Société archéologique et historique du Limousin.*
LONS-LE-SAULNIER, *Société d'émulation du Jura.*
LYON, *Société littéraire, historique et archéologique de Lyon.*
Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts.
MACON, *Académie de Mâcon.*
MARSEILLE, *Académie des Sciences, Lettres et Arts de Marseille.*
MELUN, *Société d'Archéologie, Sciences, Lettres et Arts de Seine-et-Marne.*
MENDE, *Société d'Agriculture, Industrie, Sciences et Arts de la Lozère.*
MONTAUBAN, *Société archéologique de Tarn-et-Garonne.*
MONTBRISON, *la Diana, Société historique et archéologique du Forez.*
MONTPELLIER, *Société pour l'Étude des Langues Romanes.*
MOULINS, *Société d'émulation de l'Allier.*
NANCY, *Société d'Archéologie Lorraine.*
Académie de Stanislas.
NANTES, *Société archéologique de Nantes.*
Société des Bibliophiles Bretons.
Revue de Bretagne et de Vendée.

Digitized by Google

NIMES, *Académie du Gard.*
NIORT, *Société de Statistique des Deux-Sèvres.*
NOYON, *Comité historique et archéologique.*
ORLÉANS, *Société archéologique et historique de l'Orléanais.*
PARIS, *Revue des Questions historiques,* 85, rue de Sèvres ;
Revue historique, 76, rue d'Assas ;
Revue de Champagne et de Brie, 80, rue de l'Université.
Société des Antiquaires de France.
Société bibliographique, 35, rue de Grenelle-Saint-Germain.
PÉRIGUEUX, *Société historique et archéologique du Périgord.*
POITIERS, *Société des Antiquaires de l'Ouest.*
RAMBOUILLET, *Société archéologique.*
RENNES, *Société archéologique d'Ille-et-Vilaine.*
SAINT-BRIEUC, *Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord.*
Société d'émulation des Côtes-du-Nord.
SAINT-OMER, *Société des Antiquaires de la Morinie.*
SAINT-QUENTIN, *Société académique de Saint-Quentin.*
SAINTES, *Société des Archives de la Saintonge et de l'Aunis.*
SENLIS, *Comité archéologique de Senlis.*
SENS, *Société archéologique de Sens.*
SOISSONS, *Société archéologique, historique et scientifique.*
TOULON, *Société académique du Var.*
TOULOUSE, *Académie..... de Toulouse.*
Société archéologique du Midi de la France.
TROYES, *Société académique de l'Aube.*
VANNES, *Société polymathique du Morbihan.*
VENDOME, *Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois.*

Digitized by Google

ESSAI SUR LA FRONDE DANS LE MAINE

LE SIÈGE DU MANS

EN 1652

I.

Les événements de la Fronde mancelle sont restés jusques ici peu connus. Nos historiens signalent la tentative des frondeurs sur le Mans, mais nul, à l'exception de Dom Piolin, n'affirme la présence de Beaufort dans nos contrées (1).

La mémoire du peuple plus fidèle a conservé son souvenir. Si vous parlez des *Biaufôs* aux habitants de Lombron ou de la Ferté-Bernard, vous jugerez par la ténacité de leur haine de la terreur que ces bandits ont inspirée.

Nous avons rencontré dans les archives des affaires Etrangères des documents précis qui nous permettent d'éclairer d'un jour nouveau l'histoire de cette campagne.

(1) Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, précis historique, tome I, p. 238 et article la Ferté-Bernard. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, tome VI, p. 257 et suivantes. — *Histoire de la Ferté-Bernard*, par Léopold Charles, publiée par l'abbé Robert Charles, Le Mans, 1877, p. 80.

Digitized by Google

II.

Nous sommes en 1652. Rohan Chabot soulève l'Anjou contre l'autorité royale. « Sa croyance est d'être secouru de Monsieur le duc d'Orléans, que le roi n'osera quitter Poitiers, qu'une armée ne saurait venir à Angers à cause du débordement des eaux, et qu'en contrefaisant le vaillant, il se fera craindre, aura tout ce qu'il demandera, ou du moins le Pont-de-Cé et de l'argent de retour ; aussi dit-il, qu'il n'est que de bien imiter les Frondeurs qui furent tous récompensés il y a trois ans pour avoir fait les mauvais (1). »

Le duc d'Orléans, chef de la Fronde, comprend la nécessité de secourir Angers, menacé par les troupes du roi, mais Beaufort hésite encore à quitter Paris. Le 8 février il sort déguisé de cette ville encore indécis sur son plan de campagne, et joint ses troupes à Montargis (2) dans l'espoir de

(1) Les noms des principaux séditieux de la ville d'Angers et des bons et fidèles serviteurs du roi. — (Aff. étr. — Provinces, Anjou, vol. 67.)

(2) Un avocat nommé Bluet qui préféra la confiance de Mazarin à la charge de secrétaire des commandements de la reine de Suède, rendait compte jour par jour au cardinal de ce qui se passait à Paris. (Affaires étrangères. France, affaires intérieures, vol. 139.) Nous résumerons cette précieuse correspondance en reproduisant textuellement ses principaux passages: — 7 février. Beaufort doit aller prendre le commandement de ses troupes. Son premier exploit sera de piller Gien, puis de faire lever le siège de Montrond, mais il ne partira que le plus tard possible. « Il a » montré une lettre [de M. de Nemours,] qui lui mande que l'archiduc lui » donne de grandes troupes, qu'il espère passer par Mantes, prendre le che- » min qui est près de Chartres et s'en aller en Anjou. M. de Beaufort dit » qu'il le joindra pourvu que M. de Rohan le soutienne. » — 9 février. « Enfin M. de Beaufort partit hier à trois heures après midi pour s'en aller » à Montargis. Paris en sera plus en repos, et ce que je puis dire à V. E. de » véritable, est que l'état des affaires présentement semble dépendre de ce » qui réussira de l'Anjou, au moins très véritablement M. de Longueville ne » remuera point si l'Anjou se réduit. » — 9 février. « J'avais cru M. de » Beaufort parti hier à trois heures, comme un homme de la maison avait » dit, mais l'on m'a assuré qu'il était incognito à Paris. Le baron de Cirot est » son lieutenant. M. de Bouillon dit qu'il entend la guerre et qu'il aidera bien » à son général dont il fait de belles railleries. » — 11 février. « Le grand duc

Digitized by Google

surprendre à Gien le régiment de Sainte-Maure (1).

Cet officier, arrivé sous les murs de Gien, a lutté tout d'abord contre l'obstination des habitants. Les échevins lui ont refusé des vivres et déclaré qu'ils n'ouvriraient leurs portes qu'après ordre du roi ou brèche faite (2). Il a donc logé son régiment dans les faubourgs, nécessité dont il comprend le péril, car Beaufort se vante de l'enlever et de mettre la ville à sac. Dans ce but il réunit des bateaux et s'empare de la Loire à Briare. Terrifié, Gien se décide à une énergique résistance devant laquelle le prince abandonne son projet (3).

Marchera-t-il vers l'Anjou, ou vers Montrond assiégé par les troupes royales? Déjà les soldats de Palluau (4),

» de Beaufort est parti il y a trois jours pour aller joindre les troupes de » S. A. vers Montargis. Le dessein est aussi secret qu'a été son départ, étant » sorti la nuit travesti. Pour raison, il a dit à ses amis qu'il avait peur que le » peuple ne le voulut empêcher d'aller exposer sa personne contre les » Mazarins. L'opinion commune est qu'il n'a que faire du côté d'Angers » et que le duc de Rohan n'attendra pas que le maréchal de la Meilleraye » lui aille faire danser la chabotte avec ses flûtes douces de Nantes. » — 14 février. « M. le duc de Beaufort est parti pour ses troupes et l'on a » nouvelles qu'il y est; l'on nous menace ici que M. le prince y doit être au » premier jour. »

(1) Il s'agit vraisemblablement de Léon de Sainte-Maure, comte de Jonzac, mestre de camp d'infanterie dès 1627, lieutenant général en Saintonge et Angoumois, gouverneur de Cognac, puis lieutenant général et chevalier de l'ordre en 1661.

(2) Les échevins avaient fait la même réponse à Beaufort : « M. de Beaufort » est avec les troupes de M. d'Orléans autour de Gien, et assure-t-on qu'il » leur a demandé passage et qu'ils lui ont refusé. » Lettre du duc de Mercœur, de Saumur, 24 février. (Aff. étr. Provinces, Anjou, vol. 67.)

(3) Voir Pièces Justificatives, n° II, et note 2 de la page 33.) — Après avoir livré passage aux troupes royales, les habitants de Gien crurent prudent de s'excuser au Luxembourg. « Dimanche, écrit Gaudin le 28 » janvier au ministre Servien, deux députés de Gien de robe longue » venus comme des sots pour s'excuser du passage, ayant première- » ment été voir M. le chancelier qui leur dit qu'ils n'auraient autre » mal sinon qu'ils seraient seulement pendus, il les envoya à M. d'Orléans » au Luxembourg qui les fit mener en la Conciergerie, où ils furent » jetés dans le Croton d'où ils sont sortis par grâce en une chambre. » (Affaires étrangères, même série, vol. 146.)

(4) Pierre Clerambault, comte de Palluau, lieutenant général des armées

Digitized by Google

attaquent la Charité-sur-Loire. Beaufort, qui commande à quatre mille hommes et quatre petites pièces de canon, ne se dissimule pas son infériorité numérique (1). Son infanterie est composée des régiments d'Orléans, de Languedoc et de Valois, récemment arrivés de Guyenne. Les chevau-légers de Monsieur ont tant pillé la Beauce que les gentilshommes demandent un exemple éclatant, sous peine de s'insurger et de soulever les paroisses. Il s'agit de démonter la compagnie, de lui reprendre les cent mille livres qu'elle a volées, et de former, avec ses chevaux et ceux de ses valets, un régiment de quatre cents maîtres (2).

Le baron de Cirot, lieutenant de Beaufort, brave officier qui « eut le singulier honneur de se battre corps à corps » contre trois rois, le grand Gustave Adolphe, le brave » Christian IV et le roi de Pologne », ne se hâte point de rejoindre son maître, et raille sans ménagements son inexpérience militaire (3). Le 25 février, sous prétexte d'attendre

du roi aux sièges d'Ypres, Bellegarde et Montrond en Berry, prit et fit démolir cette dernière place. Maréchal de France en 1653, gouverneur et bailly de Berry, chevalier de l'ordre en 1661, il épousa Louise-Françoise Bouthillier de Chavigny, fille du secrétaire d'état. — Voir page 37, note 1.

(1) 22 février. « M. de Beaufort mande qu'il a 4,000 bons hommes, » 1,000 chevaux et 3,000 hommes de pied, mais que ce sont les gens les plus » indisciplinés que l'on ait jamais vus, qu'ils font des désordres épouvan- » tables et que si S. A. n'envoie l'ordre pour rendre ce qui a été pris aux » gentilshommes, qu'ils se soulèveront et feront soulever les communes. Il » demande du canon, et que l'on lui renvoie les officiers qui sont ici. Il dit » qu'il a fait savoir sa marche à M. de Rohan. Le pays par où il doit passer » est un pays d'embuscade et de défilés. Il doit arriver cette nuit à Bonneval » et de là va à Mondoubleau. » (Bluet.)

(2) Pièces Justificatives, n^ro XXVII.

(3) Comte de Saint-Aulaire, *Histoire de la Fronde*, Paris, 1827, t. III, p. 98. — Claude de Letouf, baron de Sirot, lieutenant général des armées des rois Louis XIII et Louis XIV, l'un des vainqueurs de Rocroi, maréchal de camp de l'armée de Beaufort, était au dire de Mademoiselle un officier « nourri dans les armées de l'Empereur et renommé parmi les gens » de guerre ». Il fut tué au combat de Jargeau le 29 mars, et non le 8 avril 1652. Sirot a laissé des mémoires (1605-1650), publiés à Paris en 1683 par la comtesse de Pradines sa fille. Voir Cheruel, *Histoire de la minorité de Louis XIV*, t. I, p. 26, 86, et t. IV, p. 442. — Bluet rend compte

Digitized by Google

son équipage, il est encore à Paris où Mademoiselle le gratifie d'un présent trop peu généreux pour stimuler beaucoup son zèle. Beaufort lui offre de partager son équipage et son lit. Le 2 mars seulement Cirot est à son poste. Raneville, autre officier major et les officiers des régiments de Languedoc et de Valois montrent autant de zèle. Le 22 février, ils se proposent déjà de déserter avec leurs troupes (1).

Le Secq et Talon, commissaires des guerres, sont chargés des subsistances. Ils lèvent à cet effet une imposition de quatre cent mille livres sur les élections de la généralité d'Orléans (2). Leurs commissions sont d'autant plus odieuses que délivrées contre l'autorité des parlements, elles semblent rédigées sous leur inspiration. Depuis longtemps la misère des campagnes, pillées par les soldats de Parabère, abaisse notablement le prix du pain. L'imposition pèsera

de son départ en ces termes : 27 février. « Avant hier arriva un » courrier de Beaufort à S. A. pour faire partir aussitôt le sieur de » Cirot sans attendre son équipage, qu'il lui donnerait la moitié » du sien et une partie de son lit, ce qui me fait croire ou que c'est pour » aller au devant des ennemis, ou au secours d'Angers. » —Voir p. 30, note 2. — Michel Denyau parle aussi de cet officier dans sa correspondance avec Claude Darrot : « M. d'Arsillères m'avait envoyé une lettre adressante » à M. de Sirot, son camarade, maréchal de camp de l'armée de M. de » Beaufort, pour la conservation de votre maison, mais par la grâce de » Dieu, elle n'a de rien servi. » 27 mars 1652. (Beauvais de Saint-Paul, *Essai sur Mondoubleau,* Le Mans, 1842, p. 117.)

(1) 21 février. « M. de Beaufort est aujourd'hui à Bonneval. Il y a » apparence qu'il n'y a pas grand monde avec lui car tous les officiers des » régiments de Languedoc et de Valois sont ici. Je connais un capitaine » du régiment de Valois qui se promet bien, lorsqu'il sera au régiment, » d'en débaucher la plus grande partie et la mener dans les troupes du » roi. » — Voir Pièces Justificatives, n° XXVII et note 1 de la page 35.

(2) 14 février. — On expédie des commissions de levées, l'une signée Frémont en faveur des sieurs Le Secq et Talon députés intendants des subsistances de M. de Beaufort. Ils ont pouvoir spécial pour faire fournir la subsistance par les paroisses, et pour imposer 400,000 l. sur les élections de la Généralité d'Orléans afin de s'opposer à l'odieux Mazarin. Ces commissions qui semblent délivrées à la prière des Parlements, promettent la ratification royale. Bailleul, président au Parlement, a tenté mais en vain d'y faire opposition.

Digitized by Google

sur des paroisses épuisées. De son côté l'armée royale met en interdit la campagne entre Vendôme et Blois, sans distinguer les terres des officiers du roi ni tenir compte d'aucun privilège (1).

III.

Le 16 février, le conseil du duc d'Orléans, fixe le plan de campagne de Beaufort.

Rohan s'est engagé à tenir dans Angers en attendant le secours des Frondeurs (2). Beaufort marchera donc sur Angers. Ses troupes s'étendent de Montargis aux environs de Chartres qu'elles exaspèrent par leurs excès. Le 17 février, elles quittent Montargis et se dirigent sur Châteaudun, Bonneval et Mondoubleau (3). Leur chef compte, non sans raison, sur les

(1) En 1651 les paroisses de la Bazoge et de Sargé avaient été pillées par la compagnie des gendarmes de Parabère. — Voir les lettres de Michel Denyau notaire, à Messire Claude Darrot, sieur de la Popelinière en Anjou, des 7 juin, 4 juillet 1651, et 27 mars 1652. (B. de Saint-Paul, *Essai sur Mondoubleau*, p. 114-118.) Quelques rares exemptions de logements furent accordées par lettres royales. (Affaires étrangères, même série, vol. 147.)

(2) 14 février. « L'on parle ici diversement de la ville d'Angers. L'on » croit pourtant qu'elle est à présent dans son devoir et le roi dedans, » quoique le duc de Rohan ait écrit à M. d'Orléans et à M. de Beaufort du » 11 de ce mois qu'il était en état de tenir et de gagner du temps pour » recevoir le secours qu'il demande pressamment, ce qui fait diligenter le » duc de Beaufort qui a dépêché sur ce sujet à S. A. R. Je sais le contenu » de sa lettre. Il y est fait mention d'un dessein qu'il avait d'aller à Gien » pensant surprendre un régiment des troupes de M. le Cardinal que l'on » dit être dans le faubourg. » (Bluet.)

(3) 12 février. « M. de la Frete *(sic)* qui était sorti, n'a pas été jusqu'à » Chartres. Il est revenu et le bruit court que les troupes de M. de Beaufort » sont aux environs, mais si hai des paysans à cause de leurs désordres » que pour peu qu'il paraisse de troupes contre eux, ils aideront à les » défaire. » — 16 février. « On écrit de Montargis que l'on ne croit pas » que M. de Beaufort parte de là, pour ce qu'il n'avait pas assez de troupes » pour passer plus avant, la résolution ayant été prise dans le conseil » d'Orléans qu'il irait vers l'Anjou, et s'il partait de Montargis, il doit » prendre le chemin de Châteaudun. » — 17 février. « J'ai vu une lettre

Digitized by Google

haies et les défilés du Maine, pour donner beau jeu à son infanterie et couvrir sa ligne de retraite. Le 19, il campe à la Bazoche-les-Gallerande et reçoit un message de Rohan qui le conjure de se hâter. Il lui expédie courrier sur courrier, et sûr des étapes qu'il a préparées à vingt lieues de ses lignes, il précipite sa marche sur Angers dont il se croit distant de huit journées à peine (1).

Une lettre du duc à Chavigny prouve qu'il n'est point sans inquiétude. Déjà Rohan lui a donné lieu de douter de sa fermeté et de sa franchise. Il a reçu Quincé dans Angers sous prétexte « d'amuser le tapis », mais en réalité pour traiter avec la cour (2): « Dieu veuille, écrit le soupçonneux

» d'un homme des troupes de M. de Beaufort, qui mande comme il y est » arrivé, et qu'il y a été régalé des plaintes arrivées de toute part des » désordres que les troupes ont fait. Il témoigne qu'il veut marcher du » côté de l'Anjou et, en effet, il en a l'ordre du palais d'Orléans. Néanmoins » hier au matin, il y eut grand conseil au palais d'Orléans pour savoir s'il » continuera dans le dessein de la marche pour l'Anjou ou pour Monron. » Je ne sais pas quelle a été la résolution. » (Bluet.) — Voir Pièces Justificatives, n^ro II.

(1) 21 février. « La nouvelle de la prise d'Angers et de la fuite du duc » de Rohan n'a duré ici que vingt-quatre heures, ayant été répandue par » la ville sur une seule lettre de M. de Castille, ce qui a fait que les Fron- » deurs ont fait publier ici une relation de l'état de ville et du siège » d'Angers, pour faire croire qu'elle pourra être soutenue dans la rebellion » par le secours des troupes du duc de Beaufort, qu'ils font monter jusqu'à » 3,000 hommes, et prétendent qu'il pourra être à Angers dans cinq ou six » jours. C'est par ce fondement que le baron de Sirot est parti en diligence » pour l'aller joindre. La route de ses troupes est de Bonneval à Mondou- » bleau, Château-du-Loir, le Lude. » — 25 février. « M. le duc de » Beaufort marche avec ses troupes pour le secours; il est à présent à » Mondoubleau, mais l'on dit que M. le comte de Tresmes a assemblé toute » la noblesse du Maine pour s'opposer à ce passage. Les chemins en sont » très difficiles. » — Le maréchal d'Hocquincourt canonne Angers pendant que le comte de Quincé attaque le Pont-de-Cé. Dans quatre jours, dit-on, la place sera réduite. (Bluet.) — Voir aussi la note 1 de la page 32.

(2) Le comte de Quincé, officier de l'armée royale, obtint une entrevue de Rohan le 15 février. Le lendemain il voulut parlementer encore, mais Rohan refusa de le recevoir. Ce comte de Quincé fut remis au gouverneur comme ôtage, lors de la capitulation d'Angers. Voir l'excellent travail de M. Debidour sur la *Fronde Angevine*, Paris, 1877, p. 239 et 255.

Digitized by Google

» prince, qu'il fasse mieux que je n'espère, car je ne serais » pas consolable si j'allais inutilement vers l'Anjou, et que » j'eusse manqué de défaire Palluau, de secourir Montrond, » et réduire toutes les places sur la Seine et sur Loire ».

Cependant la partie n'est point désespérée. Si Tavannes (1) passe à Poissy en toute diligence, le Mazarin est absolument perdu. Beaufort entretient longuement Chavigny de ce beau dessein et de l'indiscipline de ses troupes (2).

IV.

Suivant le plan dicté par S. A. R., Nemours, qui partage avec son beau-frère la confiance des Frondeurs pénètre en France à la tête des troupes Espagnoles. Il doit joindre Beaufort en traversant la Beauce. Il compte sur la diversion de Rohan et quitte rapidement Béthune dans la crainte d'être attaqué avant la jonction projetée. Le 14, il est à Cambray et son avant-garde à Ribemont, près la Fère. Arrivé le 16 aux portes de Guise, il surprend vingt cavaliers d'Elbœuf, puis il descend vers l'Oise, s'empare de Gournay, Beauvais, Gisors et marche sur Mantes, mais les habitants soutenus par leurs échevins et par la noblesse, rompent les ponts et se disposent à lui disputer le passage. Leur bravoure est inutile ; le duc de Sully gouverneur de la ville et gendre du chancelier Séguier (3) favorise en secret les Frondeurs.

(1) Jacques de Saulx, comte de Tavannes, lieutenant de cent hommes d'armes de la compagnie de Monsieur, maréchal de camp en 1645, puis lieutenant général sous le maréchal d'Aumont, a laissé des mémoires militaires (1650-1653). Il avait épousé Louise de Potier, veuve d'Emmanuel d'Averton, comte de Belin au Maine.

(2) Voir Pièces Justificatives, n° XXVII.

(3) Maximilien-François de Béthune, duc de Sully, prince d'Henrichemont et de Boisbelle, marquis de Rosny, lieutenant général au gouvernement du Dauphiné et gouverneur de Mantes, Meulan, et Pays Vexin, avait épousé en 1639, Charlotte Seguier, fille du chancelier. Voir sur le rôle de Séguier en cette circonstance, R. Kerviler, *Le Chancelier Séguier*, 2e édit., p. 314. L'entrée des Espagnols en France n'est donc point postérieure au combat du faubourg Saint-Antoine.

Digitized by Google

Nemours passe la rivière avec trois mille chevaux, deux mille hommes de pied, quatre canons, et poursuit sa marche sur Dreux. Ses troupes observent une discipline relative, il achète ses vivres et intimide les pillards par d'énergiques exécutions.

Dès les derniers jours du mois, il a détaché deux mille chevaux d'avant-garde au secours de Beaufort (1).

V.

Devant cette armée qui marche sur le Mans, quels sont les préparatifs du parti royal ?

(1) 14 février. M. de Nemours est allé quérir les troupes du duc de Wurtemberg. Ils doivent entrer le 25, on s'apprête à les bien recevoir. (Lettre du duc de Mercœur. Provinces, Anjou, vol. 67.) — 14 février. M. de Nemours est à Cambray et son avant-garde à Ribemont. Le chevalier Descarts apporte ces nouvelles. Les frondeurs disent que l'affaire d'Angers leur est avantageuse et qu'elle favorise la jonction de leurs troupes qu'ils appréhendent taillées en pièces avant d'être sur pied. Ils attendent l'événement d'Angers pour marcher sur Montrond. — 14 février. On dit Nemours à Ribemont avec 9000 hommes. Le comte de Palluau attaque la charité sur Loire. — 16 février. Nemours qui s'est mis en marche le 10, est à trois lieues de Guise.— 17 février. Le duc d'Orléans menace Gien dont les échevins désavouent leur maire et sont disposés à ne plus laisser passer de troupes sans l'ordre du roi. — 17 février. M. d'Orléans avoue au Parlement les troupes de Nemours. Ce ne sont point, dit-il, des Espagnols, mais des soldats allemands comme ceux du cardinal. — 20 février. Nemours et Saint-Hibar menacent la ville de Gisors dont les habitants font bonne contenance. La noblesse est prête à marcher. (Lettre de Villarceaux Mornay.) — 21 février. Nemours est à Béthune. S. A. R. cherche malgré la noblesse, à faciliter son passage à Mantes. — 21 février. Nemours est à Mantes avec 7000 hommes. Les habitants ont repris courage, rompu les ponts et sont résolus à ne pas les laisser passer la Seine. Le maréchal d'Hocquincourt et Manican ont passé la frontière avec quelque risque. — 25 février. « S. A. R. part mardi prochain pour aller à Mantes y faire » passer les troupes que mène M. de Nemours qui doivent arriver aujour- » d'hui à Roye. Elles ont passé Fonds Somme; l'on dit qu'il y a 5000 chevaux » et 3000 hommes de pied et du pain toujours pour six jours. L'on fait du » pain à Gisors pour leur subsistance. Je m'étonne de ce qu'on ne les a point » combattus en entrant. S. A. R. fait travailler beaucoup de charrons pour » mettre l'artillerie qui est à l'Arsenal en état de marcher. » (France,

Digitized by Google

A la suite de la déclaration qui ordonne de courir sus aux rebelles, les troupes du roi ont marché sur l'Anjou. Le respect inspiré par Monsieur explique seul la lenteur de leurs opérations dans le Maine (1). Quant à Rohan, moins respecté,

vol. 147.) — 26 février. Nemours est arrivé à l'abbaye d'Orkain *(sic.)*. — 27 Février. « Enfin nous voyons les Espagnols en France. Le sieur » de Chavignac les laissa hier auprès de Gournay qui en apporta la » nouvelle à M. d'Orléans, et qu'ils sont au nombre de 4000 chevaux » et 2000 piétons avec 8 petites pièces de canon, dont 2000 chevaux » ont été détachés pour joindre au général Beaufort qui est à Vibraye à dix » lieues du Mans où ils les attend pour le secours d'Angers. » — 28 février. S. A. R. veut partir pour Mantes afin de favoriser le passage de Nemours. — 28 février. « M. de Nemours doit être aujourd'hui auprès de » Beauvais, et on espère lui faire passer la rivière de Seine à Mantes, ou au » pont de l'Arche. Sil n'y a des obstacles qu'on ne peut prévoir, M. de » Beaufort et lui se peuvent joindre dans peu de temps. On n'a rien oublié » pour obliger M. de Rohan de tenir bon dans Angers jusqu'à ce que cette » jonction soit faite qui rendra son secours indubitable, et qui mettra les affai- » res au meilleur état quelles puissent être. » (France, même série, vol. 147.) — Dernier février. Vendôme se prépare à passer en Provence avec les chevaliers de la Ferrière, de Vaubelle et le commandeur de Chastellux mécontent de Beaufort. Nemours est à Beauvais. Il a pillé Larson et surpris vingt cavaliers d'Elbœuf. Sully favorise son passage à Mantes. « Il est constant » qu'ils détachent 2000 chevaux de leurs troupes pour envoyer à M. le duc » de Beaufort, à qui on en a donné avis par trois courriers différents. » — 6 mars. Nemours a passé la Seine à Mantes depuis le dimanche après midi jusqu'au 5 mars au soir avec 3000 chevaux, 2000 hommes de pieds et 4 pièces de canon, mais non 7000 hommes comme l'annoncent des bruits exagérés. On s'étonne que le chancelier ait envoyé cinquante chevaux à Mantes et que son gendre, le duc de Sully, ait donné passage malgré les promesses expresses de son beau-père. — 6 mars. « Ces troupes s'en vont à Dreux. Elles ont vécu » avec assez de discipline par l'ordre de Saint-Thibas *(sic)*, qui marche devant » pour acheter et faire fournir les vivres. Le duc de Nemours a fait pendre » un allemand et un français pour avoir pris quelques vivres sans payer. » L'on dit même qu'il a fait brûler une maison exprès, pour avoir sujet de » la payer et pour faire parler de sa bonne conduite. Il a mieux aimé » employer les 180,000 l., que l'archiduc lui a baillées, à l'achat et fourni- » ture de ces vivres qu'à lever des gens de guerre. » — « Les troupes de » Vaubecour et de Grandpré, qui sont maintenant vers Senlis, ont pillé » extraordinairement hier et aujourd'hui et enlevé force chevaux de labou- » reurs, ce qui sera sans doute matière d'une assemblée au premier jour. Nemours est à Paris avec 200 chevaux. L'on lui a donné bal aujourd'hui. » (Bluet.)

(1) 19 février. « L'on escrit depuis un jour, de divers lieux de Paris, » que l'on a pu tailler en pièces depuis sept à huit jours la meilleure partie

Digitized by Google

la Meilleraye s'apprête à lui faire « danser la chabotte avec ses flûtes douces de Nantes (1) ». Déjà d'Hocquincourt (2) a passé la Loire à Saumur. Broglie qui le suit avec quinze cents chevaux et douze cents hommes de pied, campe le 12 à Argenton-l'Eglise (3). Ils forment réunis une petite armée de quatre mille huit cents hommes, moitié cavalerie, moitié infanterie, sans compter les forces commandées par Sainte-Maure qui suivent Beaufort en queue et s'efforcent de retarder sa marche.

Le petit-fils du président Baillet, René Potier, comte de Tresmes, gouverneur de la province, commande au Mans pour le roi (4). C'est un vieillard de soixante-treize ans dont

» des troupes de S. A. R., mais que le respect d'un côté, et l'amitié que l'on » a eue pour celui qui faisait l'assemblée des troupes au nom de Monsieur, » ont été cause qu'on les a épargnées. » (Projet pour tenir tête aux événements, même vol. 139.)

(1) Voir page 30, note 2.

(2) Charles de Monchy, marquis d'Hocquincourt, général en Allemagne en 1646, commanda l'aile gauche à Rhetel. Maréchal de France le 5 janvier 1651, il s'engagea au service de l'Espagne et fut tué à Dunkerque en 1658. Madame de Montbazon, « la belle des belles », l'avait jeté dans la Fronde. Il avait alors pour lieutenants Navailles et Broglie. — (Debidour, *Fronde Angevine*, p. 219.)

(3) Voir deux lettres de Broglie datées de Couhé et d'Argenton-l'Église les 7 et 12 février, dans lesquelles il dit que son infanterie ne pourra quitter Argenton que le 14 à cause de la longue marche du 12, et une lettre de Villesavin à Broglie datée d'Ingrande le 21 février. Villesavin demande des troupes pour passer la rivière. — Voir encore Pièces Justificatives, n° XXVII. — François-Marie Broglia, comte de Revel, lieutenant général et gouverneur de la Bassée, fut généreusement récompensé par la Cour. Chevalier de l'ordre le 25 février 1652, colonel d'un régiment de cavalerie étrangère de huit compagnies, il fut nommé commandeur des ordres du roi le 25 mars suivant, et obtint des lettres de naturalité le 2 février 1654.

(4) René Potier, comte de Tresmes, duc de Gesvres en 1648, capitaine des gardes du corps du roi et chambellan du roi dès 1608, chevalier de l'ordre en 1619, mourut à Paris en 1670 à l'âge de 91 ans. Voici en quels termes Charles Colbert commissaire départi par le roi, s'exprime sur ce personnage dans son rapport sur la généralité de Tours en 1664 : « Le » gouverneur : M. le duc de Tresmes, marquis de Gesvres. La terre de » Gesvres située au Maine est composée de trois châtellenies. Son érection

Digitized by Google

les années n'ont point refroidi l'ardeur. Il dispose de huit compagnies d'infanterie du régiment de Piémont que le marquis de Gesvres, son fils (1), a jetées dans la ville. Le sieur des Ouches, connu par ses campagnes en Allemagne (2), et Georges de Clermont-Gallerande, comte de Saint-Aignan (3), servent sous ses ordres.

La majorité des habitants, restée fidèle au roi, lui a récemment envoyé ses députés à Saumur. Cependant Tresmes n'envisage pas la situation sans crainte. Avec d'aussi faibles ressources, il ne peut disputer le passage à l'ennemi et doit se borner à défendre la ville, « sauf à périr en homme d'honneur si le service du roi l'exige (4) ». Chaque jour il demande des renforts, et les commissions nécessaires à la levée immédiate de quinze ou vingt compagnies d'infanterie, mais ses lettres à Mazarin restent sans réponse. Le cardinal est absorbé par de plus graves soucis. Tresmes agit donc spontanément. Le 29 février seulement,

» en marquisat n'est pas vérifiée. Ledit sieur a 30,000 de rente dans le Maine, » où sa personne et sa famille ont toujours été fort aimés, ayant gouverné » ses peuples avec beaucoup de douceur et de prudence. » (*Revue d'Anjou et du Maine*, 1857.)

(1) Le comte de Tresmes eut douze enfants de son mariage avec Marie de Luxembourg-Piney : 1° Louis, marquis de Gesvres, mort criblé de blessures au siège de Thionville après avoir mérité le bâton de maréchal de France ; 2° François, marquis de Gandelu, puis de Gesvres, maréchal de camp, tué en 1646 au siège de Lerida ; 3° enfin, Léon, duc de Tresmes, dit de Gesvres après son père, gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris, du Maine et du Perche, chevalier de l'ordre, mort en 1704 à 84 ans. C'est de lui qu'il s'agit ici.

(2) Le Paige (*Dictionnaire du Maine*, t. II, p. 172,) nous dit qu'une des compagnies du régiment de Piémont avait pour capitaine « le sieur *des* » *Ouches*, depuis capitaine des troupes de l'empereur ». Il est parlé de ce sieur des Ouches dans des lettres de Jobart et de Le Tellier à Mazarin des 26 juin, 23 et 30 octobre 1650. Il servait alors d'intermédiaire entre Madame, Mademoiselle et Mazarin. (Aff. étr. même série, vol. 129 et 130.) Suivant Pesche, (*Précis historique*, p. 238,) il s'agirait du comte de Sourches

(3) Voir Le Laboureur, *Additions aux Mémoires de Castelnau*, t. II, p. 488 — Le marquis de Gallerande était Frondeur.

(4) Voir dom Piolin, t. VI, p. 258 et Pièces Justificatives, nos IV et V.

Digitized by Google

il reçoit une commission de mestre de camp de cavalerie (1).

Le comte connaît exactement les forces de son ennemi. Il n'a négligé aucune des précautions, souvent inutiles, usitées en pareille circonstance. Il a rompu les ponts, démoli tous les quais. Les chemins sont barrés par des abattis d'arbres (2).

VI.

Beaufort s'avance lentement et campe le 21 aux environs de Vibraye. Le 22, à l'heure où d'Hocquincourt est aux portes d'Angers, ses troupes ont atteint Lavaré (3). Il a dirigé sur Mondoubleau, Saint-Calais et Château-du-Loir, un détachement que son père le duc de Vendôme, campé devant Montoire, s'efforce d'arrêter. C'est en vain que ce dernier ordonne de couler les bacs et de rompre les ponts, les populations hostiles aux Mazarins refusent d'exécuter ses ordres. Le sieur de Cogners (4), ennemi personnel de Vendôme, saisit le donjon de la Chartre avec soixante gentilshommes. Poncé, Ruillé et les villages voisins sont également acquis à l'ennemi. Quelques jours encore et Beaufort en retraite occupera la ligne du Loir depuis Montoire jusqu'à Bonneval. Pendant qu'il saccage les villages,

(1) La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, article Potier.

(2) Les ponts d'Yvré, de Champagné et de Pont-de-Gênes furent rompus par ordre du gouverneur. — Voir Le Paige, *Dictionnaire historique du Maine*, article Champagné.

(3) Lettre de d'Hocquincourt au cardinal datée du camp devant Angers, le 22 février. (vol. cité.) — Voir Pièces Justificatives, n° V et note 1 de la page 37.

(4) Jacques Le Vasseur, seigneur de Cogners, fut nommé en 1651 député de Vendôme aux Etats généraux. Vendôme ayant fait casser l'élection et nommer M. de Rochambeau, il y eut un duel au poignard et à l'épée entre Cogners et Rochambeau qui reçut six blessures, dont deux mortelles. — Voir Pesche, *Dictionnaire de la Sarthe*, *Précis historique*, p. 238 et suivantes et l'excellente notice de M. le baron Boulay de la Meurthe sur la seigneurie d'Aillières (Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, Mamers, 1880, p. 231.)

Digitized by Google

rançonne et tue les habitants, les Croates et les Allemands de l'armée royale laissent sur la rive opposée du Loir des traces non moins sanglantes (1).

Le maréchal d'Hocquincourt n'a point encore opéré sa jonction avec Broglie. Ce dernier dont les troupes sont fatiguées par des marches excessives, n'a pu quitter Argenton que le 14. Il a l'ordre de traverser la Loire à Sainte-Gemme, au sud d'Angers, où le maréchal favorisera la descente de sa cavalerie, mais le 22 février, d'Hocquincourt apprend par le comte de Tresmes que l'armée de Beaufort dont on exagère l'importance numérique, n'est plus qu'à deux journées du Mans. Six cents hommes d'élite forment son avant-garde. L'assurance imperturbable de Rohan qui déclare ne pouvoir traiter avant le mercredi 29 janvier, jour où Beaufort paraîtra devant la place, inquiète le maréchal qui redoute une surprise avant la concentration de ses forces (2).

Il songe à prévenir l'attaque de l'ennemi et mande aussitôt à Broglie de faire avancer l'artillerie et de pointer vers Durtal. Pour lui, laissant devant Angers un corps de cavalerie et les gardes Navailles, il joindra Broglie à Durtal et offrira la bataille à Beaufort. Mais un conseil de guerre, réuni à la hâte, repousse cet avis. Navailles (3) fait observer que d'Hocquincourt

(1) Voir D. Piolin, tome 6, p. 259.

(2) Beaufort avait pris l'engagement de secourir Angers à jour fixe, s'il faut en croire deux lettres de Navailles et de d'Hocquincourt à Mazarin des 24 et 26 février 1652. (Pièces Justificatives, n° XVI.) Madame de Rohan proposait de rendre Angers et le Pont-de-Cé le mercredi 29 en stipulant que ces places seraient restituées à son mari huit jours après. — « En ache- » vant cette lettre, écrit le maréchal à d'Hocquincourt le 24 février, j'en » viens de recevoir une que M. de Rohan écrit à M. le comte de Quincé, par » laquelle il lui mande qu'il a avis que M de Beaufort marche pour son » secours en toute diligence. » (Aff. étr. Provinces, Anjou, vol. 67.)

(3) Philippe de Montaut, duc de Navailles en 1650, mort en 1654, eut trois fils de Judith de Gontaut: 1° Cyrus, maréchal de camp en 1646, mort avant son père; 2° Philippe, qui fut maréchal de France; c'est vraisemblablement de lui qu'il s'agit ici; 3° Henri, maréchal de camp en 1649.

Digitized by Google

abandonne sa meilleure infanterie, que celle de l'ennemi est excellente, plus nombreuse, et que le pays est absolument contraire au déploiement de ses dragons. Broglie reçoit donc l'ordre de mettre ses munitions en sûreté et de marcher, non vers Durtal, car la route est longue et difficile, mais vers Ecouflan, où sur le Loir, trop large pour construire un pont, d'Hocquincourt a fait établir dans deux immenses bateaux une garde de cent cinquante hommes.

Plainville, à la tête du régiment de Roquépine et des Cravates du maréchal, reçoit mission spéciale de surveiller la frontière du Maine, de rompre les ponts de Château-Gontier, Châteauneuf, la Flèche, et d'établir à Durtal son centre d'opérations (1). Il rassemblera les bateaux du Loir à l'aide desquels le maréchal espère, si l'artillerie arrive à temps, emporter le Pont-de-Cé avant la bataille. Dès le 24 février, trois grands bateaux lui parviennent. Plainville s'est acquitté de sa mission en officier consommé. Le 25, il détache de Durtal vers Château-du-Loir un officier et douze maîtres. Il étudie le pays et s'engage à prévenir d'Hocquincourt trois jours à l'avance, afin qu'il puisse choisir son champ de bataille et battre Beaufort en terrain sûr (2).

Plainville dispose de deux auxiliaires dévoués, le comte du Lude (3) et le marquis de Sainte-Suzanne. Le premier, chargé d'éclairer le cours du Loir, correspond directement avec Plainville et d'Hocquincourt. Le 26 février, les maréchaux de logis de Beaufort paraissent à Montdoubleau, mais le quartier général du prince est encore à Châteaudun. Le

(1) « J'envoie présentement M. de Plainville à Duretal avec le régiment » de Roquépine et celui de mes Cravates, et j'observerai l'ordre du roi pour » ce qui regarde le nombre d'hommes que S. M. désire être mis audit » Duretal. » Lettre de d'Hocquincourt à Mazarin, 24 février 1652. (Anjou, vol. 67.)

(2) Voir Pièces Justificatives, nos XV, XVI, XVII, XVIII.

(3) Henri de Daillon, comte puis duc du Lude, chevalier de l'ordre du Roi, grand maître de l'artillerie de France, mort à l'Arsenal en 1685 sans postérité de Renée de Bouillé-Créance et de Marguerite de Béthune-Sully.

Digitized by Google

29, la situation s'aggrave de telle sorte que le comte du Lude croit devoir en informer le cardinal. Beaufort est à six heures du Lude, « la tête tournée vers le Mans ». Le comte fait couler à fond tous les bateaux du Loir et rompt sept ponts sur la rivière. Il a rassemblé ses amis et demande instamment des renforts pour empêcher la construction d'un pont (1).

René Fouquet de la Varenne, marquis de Sainte-Suzanne et lieutenant de roi dans la province d'Anjou, a reçu du maréchal l'ordre de combiner ses efforts avec ceux de Plainville (2). C'est un officier qui compte dix-huit ans de services, mais plus intrigant que valeureux. Il répond chaudement du dévouement de sa seigneurie de la Flèche, dévouement plus que douteux s'il faut en croire les renseignements officiels (3). Quelques jours après nous

(1) Voir Pièces Justificatives, nos XIX et XX.

(2) « J'écris à M. le marquis de Sainte-Suzanne de s'aboucher avec M. de » Plainville et d'être de concert ensemble pour envoyer dans les lieux les » plus avancés et en apprendre des nouvelles de M. de Beaufort, et M. de » Plainville a charge de remarquer particulièrement les lieux auxquels je » pourrai combattre M. de Beaufort plus avantageusement. » Lettre de d'Hocquincourt à Mazarin (24 février 1652) déjà citée. — René Fouquet, marquis de la Varenne, était fils de Guillaume Fouquet le favori d'Henri IV, qui fut lui-même lieutenant du roi et gouverneur d'Angers. Voir sur ce personnage l'*Histoire de la Flèche*, par M. de Montzey, tome II, p. 53 et suivantes.

(3) La Flèche était acquise au parti des Frondeurs. — « Il ne serait pas » inutile, écrit un anonyme à Mazarin le 19 février, de faire avertir le » marquis de Sainte-Suzanne de prendre garde à La Flèche, dont un » cavalier, depuis trois heures, me donne avis que le duc de Rohan, » se tient assuré. » (Projet pour tenir tête aux événements). — C'est à La Flèche, Château-Gontier, Ségré, que se reformèrent La Varenne, du Bellay et leurs amis battus par Rohan au Lion d'Angers. Pendant ce temps, le curé de La Flèche fougueux partisan de Monsieur, prêchait ardemment sa cause à Paris. — 20 février. M. de Nemours est à Paris. — « Le curé de La Flèche et la femme de Chapellin ont prié » S. A. R. en faveur du P. Georges, afin qu'il ne soit pas expulsé de la » ville. » — 22 février. « Il est honteux que l'évêque d'Angers laisse à Paris » le curé de La Flèche, qui excite la canaille et fait afficher les placards de » Beaufort. » (Bluet.) — Nous avons inutilement cherché dans « l'*Histoire de La Flèche* » de M. de Montzey (Le Mans, 1878,) des indications précises sur ce curé. Il se nommait Michel Hamelin, était curé de La Flèche dès

Digitized by Google

verrons à la tête de la noblesse, prendre une part fort modeste aux opérations militaires en Anjou. Il professe une médiocre estime pour l'arrière-ban de sa province : « J'ai vu en Lorraine, écrit-il, tout l'arrière-ban de France, j'ai eu l'honneur de commander quasi toute celle *(sic)* d'Anjou. Je connais ce qu'ils peuvent aussi bien que se peut, et suis assuré comme il faut que je meure, premièrement, qu'ils ne sortiront pas de chez eux, deuxièmement, que s'ils étaient tous dans l'armée des Princes que l'on les battrait infailliblement. Les provinciaux sont incapables de faire la guerre (1). »

D'Artagnan, détaché le 25 sur Sablé à la tête de douze maîtres avec ordre d'occuper provisoirement le château jusqu'à l'arrivée d'une garnison plus respectable, revient à Angers après avoir échoué devant l'obstination du capitaine, qui proteste de son dévouement au roi et refuse de lui livrer la place (2).

VII.

Beaufort atteint Saint-Maixent et menace la Ferté-Bernard, mais, comme elle l'avait fait au XVe siècle, la noble cité confiante dans ses antiques murailles refuse de traiter avec les ennemis de l'Etat. Le duc envoie à ses échevins le vicomte d'Haraucourt fils du seigneur de Saint-Maixent (3). « Il trouve étrange qu'ils n'aient pas député vers lui, et les » prévient que si la ville l'arrête seulement vingt-quatre

1640, et prenait en 1673 les titres de conseiller et aumônier du roi. (Bellée, *Inventaire des Archives de la Sarthe*, t. I, supplément, art. La Flèche.)

(1) Voir Pièces Justificatives, nos XXI à XXVI.

(2) Pièces Justificatives, no XVIII.

S'agit-il d'Armand de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, mort suivant La Chesnaye-Desbois le 27 février 1652 ? De ses deux fils, l'un est dit lieutenant de Bayonne en 1635, l'autre né en 1651.

(3) François de Longueval, vicomte d'Haraucourt, (fils cadet de Jacques de Longueval, seigneur d'Haraucourt, Saint-Maixent, Sarton, gouverneur de Clermont, et de Suzanne d'Erquinvilliers,) épousa en 1637 Marie Mouchet dame de Brette, Hautbois et Roisé, dont la descendance existe encore dans le Maine. (Généalogie de Maridor par le marquis de Courcival.)

Digitized by Google

» heures, il les fera piller ». Ce fâcheux message n'émeut pas les habitants et n'ébranle en rien leur courage. Ils ferment leurs portes, expédient un courrier au comte de Tresmes et lui demandent un gentilhomme pour les commander. Le comte qui comprend toute l'importance stratégique de la Ferté, donne l'ordre à M. de la Gâche maréchal de bataille de prendre le commandement de la place. Celui-ci se rend à son poste accompagné d'un gentilhomme et de quelques gardes. Sa valeur et son expérience rassurent les plus hésitants.

La situation au Mans est plus critique. Tresmes s'y voit entouré, non sans crainte, de force gens « inutiles et pas trop bien intentionnés ». Il sollicite chaque jour plus vivement et plus inutilement des commissions et rappelle à Mazarin les avertissements dont il n'a point tenu compte (1). Pour toute réponse le cardinal ordonne de convoquer l'arrière-ban, sans songer que les intérêts les plus chers des gentilshommes les attachent à la garde de leurs manoirs menacés.

Disons cependant à leur honneur que leurs craintes ne purent paralyser leur dévouement. A l'appel du gouverneur, les chevaliers d'Orceo, de Viantais, le baron des Feugerais (2) et cinquante de leurs amis se jettent dans la Ferté, et Beaufort étonné de cette résistance inattendue précipite sa course sur Angers. Le 27 février, ses cavaliers apparaissent à Saint-Mars-la-Bruyère, à trois lieues du Mans (3).

(1) Pièces Justificatives, nos VI et VII.

(2) Le chevalier des Viantais appartenait vraisemblablement à la famille des Viantais du Perche alliée avec les La Goupillère de Dollon. Le fief des Feugerets, depuis marquisat, était situé dans la paroisse de la Chapelle-Souef, subdélégation de Bellême.

(3) Pièces Justificatives, no VIII. — Une tradition populaire à la Ferté attribue le salut de la ville à la protection de la sainte Vierge. M. Charles, pense avec raison que les événements qu'elle rappelle sont antérieurs au passage de Beaufort dans le Maine. *Histoire de La Ferté-Bernard*, par Léopold Charles, publiée par l'abbé Robert Charles, Le Mans, 1877, p. 80.

Digitized by Google

VIII.

Tresmes a réparé tant bien que mal les antiques murs d'enceinte et réuni dans la place tous les soldats qu'il a pu rassembler. Le conseil de ville fait preuve en cette circonstance d'une « admirable passion pour le roi ». Les fortifications et la subsistance des gens de guerre épuisent jusqu'à ses dernières ressources. C'est à grand peine si le 1er mars, au prix de cruels sacrifices, les échevins promettent encore quatre jours de subsistance (1).

L'alarme naît dans la cité. Un conseil de guerre tenu chez le gouverneur fait fermer les ouvertures des murs et enjoint aux religieux d'y pratiquer des créneaux. Le couvent des Visitandines est mis à la disposition des troupes. Les ecclésiastiques eux-mêmes sont tenus à la garde. Le comte supprime les étaux des marchés, lève les ponts qui subsistent et construit des barricades à l'entrée des rues (2).

Beaufort a cantonné ses troupes autour du Mans dont les habitants peu aguerris supportent difficilement leur pénible service. Ils gardent en effet non-seulement la cité, mais les faubourgs, ouverts à l'ennemi et plus beaux et plus riches que la ville. Un poste, campé dans les vignes de Gazonfier échange avec eux une assez vive mousquetade dont un trompette de Beaufort et un habitant du Mans sont les victimes (3).

L'ennemi harcèle nuit et jour les assiégés. Un faubourg eut abandonné le service du roi si levant à ses frais cent mousquetaires, le comte ne les eut jetés dans le quartier rebelle. Cette défaillance explique la mauvaise humeur avec laquelle

(1) Pièces Justificatives, n° IX.

(2) D. Piolin. Tome VI, p. 258. — Le Paige. *Dictionnaire du Maine*, tome II, p. 172.

(3) Pièces Justificatives, n° X. — Le trompette fut tué par la sentinelle dostée à l'angle de la muraille de Maupertuis, l'habitant tomba près de l'église, paroissiale Saint-Vincent. (Le Paige, *Dict. du Maine*, tome II, p. 172.)

Digitized by Google

il décerne aux Manceaux le brevet d'insubordination qu'on va lire : « Je vous avoue, écrit-il à Mazarin, que je ne me suis » pas trouvé peu embarrassé, me trouvant dans la plus mau- » vaise place du royaume, avec des gens peu aguerris et la » plus grande partie très mal intentionnée, et les quels ont de » tout temps chassé leurs gouverneurs et secoué le joug de » l'obéissance dans tous les mouvements. » Il sait pourtant que la cité longtemps frontière de guerre a conquis ses privilèges par son dévouement et sa fidélité (1), aussi ajoute-t-il pour atténuer cette malencontreuse boutade, que l'exemple de la rébellion est particulier, et que les habitants servent avec beaucoup de zèle, d'affection et de patriotisme (2).

Son énergie ne peut prévenir une inexplicable et ridicule panique. Pendant toute une nuit, le tocsin sonne au beffroi de la cathédrale, le peuple se presse dans les rues en proie à la plus folle terreur. Douze escadrons, dit-on, vont pénétrer dans la ville et commencer le massacre. Cette alarme provient des cris d'un bordager qui compte avec admiration les petits de sa truie (3).

Les gentilshommes accourent de toute part. Le baron de Lavardin, lieutenant de roi (4), entre au Mans avec quarante chevaux. On attend le marquis de Beaumanoir (5) à la tête

(1) Les priviléges accordés à la ville du Mans par Louis XI en février 1481 (v. s.), portent que la cité, frontière de guerre de 1417 à 1450, a subi 23 ans d'occupation. *Coutumes du Maine* par Julien Bodreau, Paris, 1645, p. vi.

(2) Pièces Justificatives, n° XI.

(3) D. Piolin, tome VI, p. 258.

(4) Il s'agit, ou de Jean-Baptiste de Beaumanoir, (fils du maréchal de Lavardin,) baron de Lavardin et d'Anthoigné, chevalier de l'ordre du roi et sénéchal du Maine qui conduisit l'arrière ban en 1635 et mourut avant 1658, ou de son fils Charles, mort sans postérité vers 1703. Tous deux furent lieutenants de roi ès pays du Maine et du Perche.

(5) Nous ignorons quel était ce marquis de Beaumanoir. Henri-Charles, marquis de Lavardin (frère de l'Evêque du Mans), depuis ambassadeur à Rome et chevalier de l'ordre, n'avait alors que 8 ans. Son père était mort au siège de Graveline en 1644. Peut être s'agit-il de Claude, comte de Lavardin, son cousin, maréchal de camp et lieutenant général au Maine et au Perche, qui fut enterré en 1676 dans la cathédrale du Mans ?

Digitized by Google

de la noblesse et de trois cents hommes d'infanterie, mais tout ce déploiement de forces est inutile. Le 4 mars au matin, sixième jour de l'investissement, Beaufort décampe sans tambour ni trompette et les hommes d'armes du sieur de Lavardin retournent tous joyeux à la défense de leurs foyers.

IX.

La fortune s'est montrée bienveillante pour le vieux gouverneur. Ce n'est point en effet la belle défense du Mans qui a déterminé la retraite de Beaufort. Dès le 28 février, il a reçu l'ordre de se mettre à couvert en attendant MM. de Nemours et de Longueville. Le cardinal de Retz a dicté, dit-on, cet ordre timide transmis à Beaufort par le sieur Fromont et qui montre à quel point Monsieur craint la concentration des troupes royales (1). Peut-être soupçonne-t-il la trahison de Rohan.

(1) Voir page 52, note 1. — 24 février. S. A. R. apprend la jonction des troupes d'Elbœuf et du maréchal d'Aumont et redoute la défaite de ses troupes. (Lettre du comte de Lhopital.) — 28 février. « Les parisiens souffrent tout, quoiqu'on ne parle d'autre chose que des cruautés et des ravages de ces troupes, entre autres celles du duc de Beaufort, lequel a ordre de ne point se battre et de se mettre à couvert jusqu'à la jonction, mais on nous dit que l'on va à luy. » — 1er mars. On dit que les troupes royales ont levé le siège de Montrond pour marcher contre Beaufort. — 6 mars. « Il y a eu bruit au palais d'Orléans sur ce que le duc de Beaufort ayant eu ordre de S. A. R. d'avancer pour le secours d'Angers, il ne l'a pas fait sur une lettre particulière du sieur Fromont qui lui aurait mandé le contraire de la part de S. A. R. » — 6 mars. « Chavigny n'est pas si contraire au cardinal de Retz qu'il était au coadjuteur, auquel il impute le conseil donné à S. A. R. de ne point faire avancer Beaufort pour soutenir Angers dont la réduction est sûre. » — 3 mars. Les royaux reprennent courage. « Après le succès de l'affaire d'Angers que l'on tient à présent réduit, si le roi s'avance de ce côté ici et qu'il mette en désordre les troupes du duc de Beaufort, les esprits changeront tout à fait, et nos bourgeois sortiront de leur léthargie. » (Bluet.) — 4 mars. « Si on pouvait charger M. de Beaufort qu'on dit s'être avancé jusqu'au Château du Loir auparavant leur jonction, il ne se sauverait pas un homme de l'autre armée. » (Lettre de M. de Fontenay.)

Digitized by Google

Pour bien apprécier les projets des Frondeurs, reportons-nous un moment en arrière et laissons parler Beaufort, tout fier de la conception qu'il expose :

« Mon dessein, écrit-il, était assez beau presque sûr et » sans hasarder de combattre, ayant résolu de marcher droit » à la Flèche laquelle m'avait promis de m'ouvrir ses » portes (1), et au lieu d'y passer, faisant tourner mon » arrière-garde, je me saisissais de la Suze qui m'était sûre, » poste très avantageux, lequel gardant et faisant rompre » celui de Sablé, j'allais passer la rivière de Maine au » dessous de Château-Gonthier ; en suite de quoi, à couvert » de trois rivières très débordées, n'y ayant point de troupes » de ce côté-là, j'allais me mettre entre le Pont de Cé et » Angers sans aucune peine ni donner pas le moindre coup » d'épée. Ce chemin était plus long de deux journées, mais » indubitable, et ne m'ôtait point la communication par » Alençon pour aller joindre M. de Nemours (2). »

X.

L'exécution de ce beau dessein suppose la prise du Mans, aussi le duc entend-il brusquer le siège, s'emparer des faubourgs et « faire parler les habitants », mais le 3 mars, au moment où la Ferté-Bernard « branle si fort », arrive un courrier de Rohan porteur « d'un plat » qui n'est point du goût du noble prince. Ce gentilhomme annonce la reddition d'Angers assiégé d'un seul côté et que Rohan naguère déclarait imprenable, il est porteur des termes d'une capitulation basée sur

(1) On voit que Beaufort n'avait pas atteint La Flèche comme le dit M. Debidour dans la *Fronde Angevine* (p. 218). Il s'avançait lentement, sans fatiguer ses troupes par des marches forcées.

(2) Pièces Justificatives, nº XXVIII.

Digitized by Google

la faiblesse de la garnison et sur l'absence de Beaufort au jour promis (1).

Beaufort refuse de lire la lettre et d'écouter l'envoyé. Il nie la promesse d'un secours à jour fixe et se répand en violents reproches contre Rohan, qu'il accuse d'avoir inutilement sacrifié six cents hommes, pour excuser plus tard une capitulation honteuse (2). Sa fureur est d'autant plus grande que confiant dans la parole du traître, et contrairement aux derniers ordres qu'il a reçus, Beaufort a persisté à la tête de quinze cents hommes de pied et de cinq cents chevaux d'avant-garde dans sa marche sur Angers. Dupe de Rohan, qui n'a sollicité son intervention que pour traiter plus avantageusement avec la Cour, il lui dépêchait la veille encore M. de Migenne pour convenir avec lui d'un point précis d'attaque.

La fatale nouvelle lui parvint en vue du port, à quinze petites lieues à peine de cette ville pour laquelle il s'est inutilement compromis. Un dernier détail met le comble à son indignation. Rohan, l'infidèle Rohan, a permission d'aller plaider sa cause près de son Altesse Royale (3).

(1) La capitulation d'Angers, signée le 28 février, fut exécutée dès le lendemain. (V. Debidour, *Fronde angevine*, p. 254, 256.) C'est donc inexactement que M. Cheruel dans sa savante *Histoire de la minorité de Louis XIV*, donne à cette capitulation la date du 7 mars. (Paris, 1880, t. IV, p. 441.)

(2) Beaufort parle vraisemblablement de la garnison du Pont-de-Cé composée de cinq cents soldats d'élite placés par Rohan sous les ordres du capitaine Alexandre. Cette petite place, assiégée par huit régiments et dix-huit canons, fut emportée d'assaut le 2 mars seulement après une admirable résistance. (V. *Fronde angevine*, p. 232, 258.) — Saint-Aulaire donne inexactement à la prise du Pont-de-Cé une date antérieure à la capitulation d'Angers. (*Histoire de la Fronde*, t. III, p. 87.) Pour la date du secours promis par Beaufort, voir la note 2 de la page 18.

(3) Voir Pièces Justificatives, n° XXVIII. — La cause n'était pas facile à plaider s'il faut en croire les nouvelles de Bluet. — 3 mars. « La nouvelle » d'Angers est arrivée à Monsieur et à Mademoiselle de Rohan par deux » courriers séparés. La consternation est grande encore que les articles » pussent être plus avantageux en l'état qu'étaient les choses. Je ne sais » pas si ceux qui paraissent du Palais sont véritables ou corrompus. » —

Digitized by Google

Dans le premier transport de sa colère il écrit à Monsieur, déplorant en termes violents et regrettables les contre-ordres qu'il a reçus (1) et la trahison de « Chabot », auquel il mande verbalement qu'il court risque, s'il se rend à Paris d'être la victime d'un mauvais tour, et qu'il refuse catégoriquement pour sa part de le recevoir dans son armée.

XI.

Désormais la prise du Mans n'importe guère au roi des Halles. Beaufort est arrivé, suivant la pittoresque expression de Michel Denyau, « après la mort le médecin » (2). Sa colère exhalée, il ne songe plus qu'à sa sécurité. Le 2 mars, il campe à Montfort-le-Rotrou. « Je m'en vais, écrit-il à » Chavigny, me rapprocher insensiblement de M. de » Nemours en faisant bonne mine et beau jeu, car piller » la France et ne faire rien autre chose, ce serait se faire

6 mars. Les Frondeurs nient la prise d'Angers malgré les lettres reçues par le maréchal de l'Hôpital. En apprenant la nouvelle de la réduction par le courrier Dorot, Monsieur et Mademoiselle ont répété que Rohan a commencé en Rohan et fini en Chabot. « L'on est depuis cette » nouvelle fort étonné au Luxembourg où le menton a allongé à quel- » qu'un de plus d'un demi-pied. » Le palais est armé de canons, le bruit court que S. Altesse est menacée. Nemours et Tavannes lui envoient deux cents cavaliers. — Mademoiselle de Chabot a été fort mal reçue. Madame lui a dit que si Rohan venait à Paris, on lui jetterait de la boue.

(1) 5 mars. « M. de Beaufort a écrit en colère au palais d'Orléans de ce » qu'on l'avait empêché de s'avancer. Madame de Montbazon peste contre » le cardinal de Retz a qui on attribue l'ordre transmis à Beaufort. » En revanche, on annonce une défaite de Saint-Luc. — 17 mars. « M. de » Rohan est en cette ville (Paris), rejetant toute la faute sur les sieurs » de la Barre et de Rieux, et le général Beaufort écrit qu'il ne l'appellera » jamais que Chabot, lequel fait des protestations contre qui ne sont » pas bien plus avantageuses. » (Lettre de M. Gaudin à M. Servien ministre d'Etat. Affaires étrangères, même série, vol. 146.)

(2) Lettre à Claude Darrot du 27 mars 1652. B. de Saint-Paul, *Essai sur Mondoubleau*, p. 116.

Digitized by Google

» haïr et moquer de soi ». Il est temps en effet de mettre un terme aux exactions de ses troupes. Les bandits du comte d'Oloos ont déjà saccagé Torcé, Lombron, Courcebœufs et tout le pays qu'ils occupent depuis Montfort jusqu'à Ballon (1).

Beaufort supplie Monsieur de s'assurer du passage de Jargeau. En exécution des ordres que lui transmettent trois courriers successifs (2), il bat rapidement en retraite soutenu par la cavalerie de Nemours (3). Le 9 mars, il campe au bourg de Saint-Hilaire près Nogent. L'armée royale occupe l'Ile-Bouchard, surveille la Loire et rallie les troupes de Bourgogne et de Berry. Beaufort espère qu'elle livrera bataille en Beauce, mais il compte inutilement sur le terrain propice et sur l'imprudence « hasardeuse » du cardinal.

A la veille de joindre Nemours, il songe à ravitailler ses troupes qui manquent d'armes et d'objets de première nécessité. Il supplie le maréchal d'Etampes (4) et Chavigny d'obliger son Altesse à lui envoyer des marchands, car il a donné, non sans raison, défense à ses troupes de pénétrer

(1) Pièces Justificatives, nº XXVIII. — Dom Piolin, t.. VI, p. 259. — Les paysans de Lombron conservent très précis le souvenir de ces bandes, qui occupaient les hauteurs de Montrentain.

(2) 3 mars. « Monsieur a envoyé trois courriers aujourd'hui les uns » sur les autres à M. le duc de Beaufort pour se retirer, dans la crainte qu'il » a que les troupes du roi le battent et l'attaquent avant qu'il ait joint les » troupes de M. de Nemours, que l'on m'a dit, par avis assuré, devoir être ce » soir à Paris pendant que ses troupes passeront la rivière. C'est pour con- » férer avec M. d'Orléans ce qu'il aura à faire. — M. d'Orléans peste contre » M. de Rohan, et autant quasi contre M. de Beaufort qu'il dit ne s'être pas » avancé assez tôt. » (Bluet.) — Voir page 37, note 1.

(3) 3 mars. Maitresses d'Angers, les troupes se préparent à marcher sur Mantes. Fiesque arrivé le 2 à Paris est immédiatement reparti pour faire avancer la cavalerie de Nemours et soutenir Beaufort en retraite. (Bluet.)

(4) Jacques d'Estampes, marquis de la Ferté-Imbault, ambassadeur en Angleterre en 1641 et 1642, fut nommé maréchal de France le 5 janvier 1651 par l'entremise de Monsieur, en même temps que MM. d'Aumont, d'Hocquincourt et de Senecterre. Il mourut en 1668, à 78 ans.

Digitized by Google

dans les villes. Il prévoit les conflits qui pourront s'élever, et supplie Monsieur de préciser d'avance les pouvoirs de Nemours et les siens (1). Mais déjà Condé s'avance pour obvier à ces rivalités et prendre le commandement des deux armées (2).

XII.

Beaufort rançonne le Perche pour la seconde fois. Son armée « composée des plus grands pillards, sans qu'il » puisse y porter remède (3) », vole les chevaux et sème partout la terreur. Le 20 mars, Droué est mis à sac et les femmes violées. C'est par une faveur toute spéciale que le marquis de Sourdis (4) préserve sa baronnie de Mondoubleau de la plupart des contributions de guerre, encore est-il forcé d'y établir des gardes pour

(1) Pièces Justificatives, nº XXIX.

(2) 2 mars. « Toute la nuit on a été dans l'attente au palais d'Orléans et » à l'hôtel de Condé, mais le deuxième courrier qui est arrivé ce matin sur » les quatre heures, a apporté une dépêche de M. le Prince à S. A. R. par » laquelle il lui témoigne que son dessein était de se rendre auprès d'elle pour » recevoir ses ordres et prendre ses sentiments, mais que n'étant qu'à cinq » lieues des troupes et ayant appris le désordre qui était entre M. de » Nemours et M. de Beaufort, et que d'ailleurs l'armée du roi était passée, » il avait cru que l'honneur l'appelait de ce côté-là et qu'il y était néces- » saire. » (Bluet.) — Voir p. 30, note 2, et Pièces Justificatives, nº XXXIV.

(3) Pièces Justificatives, nº XXVIII. — « Si l'on pouvait un peu modérer les » violences des gens de guerre, écrit la Meilleraye à Mazarin le 28 février, » cela ferait grand effet pour le service du roy, car la manière dont ils en » usent cabre tous les peuples et donne un grand dégoût à la noblesse. » (Lettre datée de Saint-Florent-le-Vieux.) — Le roi s'émut en effet des plaintes des gentilshommes, s'efforça de réglementer les logements militaires, et ordonna qu'il fut dressé un état des pertes subies par les Angevins afin de les indemniser sur les deniers des tailles. (Affaires étrangères, même série, vol. 147.)

(4) Charles d'Escoubleau, marquis de Sourdis, chevalier de l'ordre en 1633, maréchal des camps et armées du roi, gouverneur de l'Orléanais, pays chartrain et Blésois, mort à Paris en 1666, à 78 ans.

Digitized by Google

repousser par la force les entreprises des soldats. Déjà les deux armées sont au-delà du Loir et les métayers quittent leurs fermes, les rôdeurs exploitent les campagnes (1). « Je » ne reçois rien de la Bazoche, écrit Michel Denyau le 27 » mars, ils sont tous ruinés ayant eu le fort de l'armée. » Masle, le Theil et les paroisses voisines sont pillées. La » misère est fort grande encore que le blé amoindrisse, » bref le monde est fort effrayé plus deux fois qu'ils n'étaient » lors des guerres de la Ligue ». Les gentilshommes ont envoyé leurs femmes et leurs filles à Vendôme. Derrière les faibles murailles de leurs manoirs, ils abritent les mobiliers des paysans sans défense. M. de Baillon fait creuser des fossés autour de sa demeure. La Berruère est fortifiée par les soins de Michel Denyau. Quelques seigneurs paient de leur vie l'énergie de cette attitude. M. de Bapeaume est tué en défendant sa famille; M. de Bische et ses voisins sont faits prisonniers. Les gentilshommes fidèles rejoignent le roi à Blois, les autres se réfugient à Orléans, où Beaufort qui a joint en Beauce les troupes de son beau-frère, pénètre le 25 mars aux applaudissements de la foule (2).

(1) Le 29 décembre 1871, des bûcherons déterrèrent au lieu de la Ronchère, près du château de Couléon, un vase en terre contenant le modeste trésor d'un paysan de cette époque. Il se composait de 288 monnaies de Louis XII, François Ier, Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV, Charles X (cardinal de Bourbon), Clément VIII, Sully, Louis XIII, des princes d'Orléans, de Dombes, de Bouillon, de Mantoue et de Bourbon Conti.

(2) Lettre de Michel Denyau à Claude Darrot datée du 27 mars 1652. (B. de Saint-Paul, *Essai sur Mondoubleau*, p. 116.) — Saint-Aulaire dit inexactement que Nemours joignit Beaufort à Châteaudun avant la campagne du Maine. (*Histoire de la Fronde*, t III, p. 87.) La jonction eut lieu le 15 mars. Voir le P. Le Long, nos 23,434 et 23,438. Voici quelles nouvelles M. Gaudin adressait le 17 mars au ministre Servien : — « M. de » Nemours s'en alla l'autre jour mal content du Luxembourg, d'autant qu'il » prétendait joindre à M. le Prince les troupes qu'il a amenées, mais » M. d'Orléans a été conseillé de les retenir, autrement qu'il dépendrait du » prince, joint que lesdits Espagnols n'ont pas grande envie d'aller bien » plus loin... — Igby sest emparé de Danmartin ou il a fait dégast. On parle » quil est appelé a Mantes par les habitants qui sont enragés contre leur

Digitized by Google

XIII.

Disons en terminant, pour en revenir à nos Manceaux, que le comte de Tresmes bénéficia largement de la délivrance de leur ville. « La Cour est si remplie du bruit de » vos louanges, lui écrit Mazarin le 4 mars, qu'on n'entend » plus parler ici d'autre chose et c'est avec raison, puisqu'il » ne se peut rien ajouter au bon ordre que vous avez donné à » tout ce qui regardait le service du roi en vos quartiers (1) ».

Cet éloge est mérité, car le vieux gouverneur a fort énergiquement maintenu sous son obéissance la province confiée à sa garde (2). Grâce à lui, les Manceaux ont pleinement justifié les nobles paroles adressées au jeune Louis XIII, le 5 septembre 1614, par la Dryade de la Tour aux Fées dont Hardouin le Bourdais nous a transmis les patriotiques accents :

»gouverneur qui les a trahis. M. de Vaubecour est vers Melun avec les » Senectères, les Turenes et Grandprés suivent. M d'Hocquincourt est dans » le Vendômois pour secourir Chartres menacé de siège, mais les habitants » sont résolus de tenir ferme. Ils font remuer la terre en grande diligence » et ont braqué le canon sur les remparts. M. de Beaufort n'en est pas » éloigné. Les Espagnols sont encore a Houdan. Les Allemands en leur » marche en deça de la Seine ont pillé les Francais, mais ceux ci ayant » passé ont commencé à prendre leur revanche. » — (*Affaires Étrangères*, même série, vol. 146.) — Le 17 mars, Nemours qui a marché de Mantes sur Houdan et sur Dreux, campe à Saint-Aubin-des-Bois près Chartres, le 20, à Jallant près Châteaudun, le 25, à la Neuville et à Orléans, le 29, à Jargeau, le 1er, à Châteauneuf, et le 4 avril, à Montargis. (Voir Pièces Justificatives, nos XXX à XXXIV.) On sait que le 30 juillet suivant, Nemours fut tué en duel par le duc de Beaufort, son beau-frère.

(1) Pièces Justificatives, no XIII.

(2) Le parti de Monsieur était peu puissant dans le Maine. Le Paige (t. II, p. 473), nous apprend qu'après la prise d'Angers, le maréchal de la Meilleraie quitta cette ville avec deux régiments pour aller à Sablé occuper le château au nom du roi. Les habitants allèrent à sa rencontre jusqu'à Morannes pour l'assurer de leur obéissance.

Digitized by Google

Or, entre tes vassaux, Sire, je te convie,
Croire que les Manceaux n'épargneront leur vie
Afin de te servir en toute humilité.
Considère leur ville, elle est bien éminente,
Partant sujette aux vents : mais elle est permanente,
Assise sur le roc de leur fidélité (1).

S. M. E.

(1) « *Entrée solennelle de Louis XIII et de Marie de Médicis en la ville du Mans le 5 septembre 1614* », opuscule rare, réédité en 1880 par l'abbé Gustave Esnault, pro-secrétaire de l'Évêché du Mans, correspondant du Ministère pour les travaux historiques, secrétaire de la *Société historique et archéologique du Maine.*

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

LÉON DE SAINTE-MAURE, COMTE DE JONZAC AU CARDINAL MAZARIN. 12 février 1652.

A Gien, ce 12esme feubvrier, 1652.

Monseigneur,

Un de vos garde pasent isy, jay pris la liberté de vous faire savoir que jy suis arivé avecque mon régiment dinfenterie quy et logé dent le faubours où estoit Votre Eminense, ou presentement i ni a pas de la pagle, les abitens aient tout hauté. Monsr de Paleau quy nous abandonne un petit, nous avoit faict esperer que les abitens donneres du paien, ce quil non vouleu faire, en sortte que sy cela dure, je voy mon regiment apsolument perdu, les soldas estent reduis, apres avoir donné tout mon argent pour acheter du paien, à mourir de faien. Il lentende que les troupe de S. A. R. pigle et volle et hont toute liberté, et eus estre reduis à cette extrémité. Vostre Eminense peu penser comme cela ayt capable de les dégouter. Cela nenpesche pas que présentement, il ne soit plus foret quis na pas encore esté. Je la supliee, sy elle lesse mes troupe en ce pais, de les reconmendé de la

Digitized by Google

bonne lancre à Monsieur de Paleau, et sy cettoit posible de donner l'ensieneté à mon regimen dinfenterie de quelque regimens réformé, comme celuy de Beusy Rabutin, cela échauferoit foret les capitene a mieus servir.

Monsieur de Baufor est à Montargy avecque quastre petite pièce de canon. Les uns dise quy va devers Enger, dautre quy vient isy et ensuite à Monron. Messieurs de Gien ont eu beaucoup de penne à prendre la résolleusion de lesser entrer mon regiment dent la ville, en cas quy soit ataqués, à la fin, i sy sont resolleu. Sy lon nous ataque, je puis aseurer Votre Eminense que nous ferons nostre devoir mes je ne le croy pas.

Je atent le retour de celuy que je vous ayt envoiee pour les interes de mes regimens et les miens. Je prendré encore la liberté de suplier tres humblement Votre Eminense de considerer mon honneur en ce rencontre, et que je ne puis en tout servir sens estre réconpencé de mon gouvernement de fasson ou daultre. Monsieur de Paleau dit quy ny a aucun fons pour me paier de mes apoientement de marechal de camp. Je suis isy à Gien à lhotelerie, où je ne regrete rien, puisque il y va du service de Vostre Eminense estent comme je suis,

Monseigneur,

Votre très humble et très aubeissent serviteur,

SAINTE MAURE.

Suscription : A Monseigneur.

Autographe. — Cachet rouge armorié portant une croix ancrée. Couronne de comte. — *Affaires Étrangères.* — France, Affaires intérieures, vol. 139, pièce 115.

Digitized by Google

II.

LÉON DE SAINTE-MAURE, COMTE DE JONZAC AU CARDINAL MAZARIN. 18 février 1652.

A Gien, le 18me febvrier 1652.

Monseigneur,

Monsieur de Perault allant trouver Vostre Eminence, je nay voulu perdre cette occasion pour luy dire que depuis avoir despesché mon cousin auprès delle, jay appris par plusieurs personnes que je tenois dans les trouppes de Monsr de Beaufort quil est party d'hier de Montargis prenant son chemin devers Angers, se devant joindre, a ce que lon dit, a Monsr de Nemours; du moings nous avons cet advantage, qu'après avoir faict touts ses efforts pour entrer dans ceste ville et y avoir passage, et en suite, quantité de menaces de mettre tout a feu et à sang et d'enlever mon régiment, il a heu la honte de s'en aller sans avoir rien exsequuté de toutes ses choses. Je vous ay desjea faict scavoir que, quelque sommation que jaye faict faire à Mrs de ceste ville d'y recévoir mon régiment, comme Mr de Palluau les en prioit, quils n'en ont rien voulu faire, disant ne vouloir recevoir aucune troupes dans leur ville sans un ordre exprès du Roy ou qu'ils ne voyent le canon et brescl.e faicte, s'estants très peu souciez de la fortune que mon régiment a couru d'estre enlevé, les ennemis ayant heu des batteaux pour le subiect et sestants rendus maistres de la rivière au juste de Briarre où ils estoient, mais la résolution que j'ay enfin faict prendre à ses Mrs cy de se deffendre, a changé la pensée dudict sr de Beaufort. Je suis tousjours icy, et y demeureray tant que Monsr de Palluau my croira nécessaire, quoyque se soit sur ma bourse et fort chèrement, mondict

Digitized by Google

sieur de Palleau ne m'ayant voulu faire payer de mes appointements disant n'avoir aucun ordre pour cella, ainsi que je vous ay dèsja faict scavoir. Je faits toutes les choses très agréablement, puisque je croy qu'il y va de l'intérest particulier de Vostre Eminence, mais je la supplie encore une fois, davoir la bonté de me faire justice pour mon Gouvernement, et me permettre, aussi tost le retour de l'un des deux que je luy ay envoyé, cette presente occasion passée, que je me rende auprès delle, et que je luy die quelle ne distribuera jamais ces grâces à personne qui en aye plus de recognoissance, ny qui soit avec plus de passion et de fidelité,

Je suis obligé de dire à Vostre Eminence qui y a icy un nommé monsieur Amyot, médecin du Roy, qui la fort bien servy et toute sa parente.

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

SAINTE MAURE.

Copie, signature autographe. — *Affaires Etrangères.* — France, Affaires Intérieures, vol. 139, pièce 139.

III.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, GOUVERNEUR DU MAINE, AU CARDINAL MAZARIN (1652).

Monseigneur,

J'ai une extrême douleur de navoir peu encore vous allér rendre conte en personne de l'estat de mon gouvernement, et vous asseurér de vive voix de mes très humbles respects

Digitized by Google

et obeissances; ie vous supplie, Monseigneur, de croire que le plus véritable suiet est celuy du repos de cette province et de vostre service particulier. Vostre Eminense en apprendra l'estat par la bouche de ce gentilhomme auquel ie la suplie d'ajouter une entière créance, et d'estre persuadée, qu'aucun interest, hors celuy de leurs Majestez et le vostre, ne m'oblige à avoir recours à vostre protection, ne cherchant que la gloire de bien servir et de finir mes iours avec celle destre cru,

Monseigneur,

Vostre très humble, très obéissant et fidèle serviteur,

TRESMES.

Autographe, sans date. En tête d'une main inconnue « Février 1652 ». *Affaires Etrangères.* — France, Affaires Intérieures, vol. 139, pièce 176.

IV.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN
21 février (1652).

Monseigneur,

Ie ne me lasserai point de rendre à Vostre Eminense les tesmoignages de mes respects et de ma fidélité. Les porteurs de la présente vous rendront conte de la marche de Monsr de Beaufort et de ses troupes, qui passeront, selon les apparences, auprès de cette ville. Si i'avois esté cru, Monseigneur, ie serois en estat de leurs disputer quelques passages, mais en lestat ou sont les affaires de cette province, tout ce

Digitized by Google

que ie puis est de conservér la capitale, où ie suis résolu de périr en homme d'honneur pour le service de Leurs Majestéz et celuy de Vostre Eminense, estant très parfaictement,

Monseigneur,

Vostre très humble très obéissant et très fidèlle serviteur,

TRESMES.

Au Mans, ce 21 febvrier.

Autographe. — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

V.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN (1652).

Tous mes avis sont que les troupes de M. de Beaufort sont de quatre mille hommes, quil a quatre pièces de canon. Il avance fort peu dans sa marche et doit coucher auiourdhuy aux environs de Vibraits. Son intention est de venir droit au Mans, où ie suis, et où ie l'attend de pié ferme. Iay fait rompre tous les ponts, tous les quays et tous les passages, et coupér des arbres dans tous les chemins où il doit passér. Il doivent venir couchér demain à Lavaré, qui n'est qua sept lieux dicy.

Ie supplie aussi V. E. de m'envoiér des commissions pour quinse ou vingt compagnies d'infanteri, pour jettér, le plus promptement que faire ce poura, dans les lieux les plus nécessaires.

Digitized by Google

Autographe sans date. — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

VI.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN

26 février 1652.

Monseigneur,

Ie me sens obligé de vous donnér avis que les habitans de la Ferté-Besnard sont venu icy pour me dire que le vicomte d'Araucour les estoit allé visitér de la part de Monsieur de Beaufort, pour leur dire qu'il trouvoit bien estrange quils n'eussent point député devers luy, et que, s'ils souffroient quil fust seulement vingt quatre heures devant, quil les feroit pillér. Ce procédé leur a donné l'alarme, et pour les asseurér, mont demandé un gentilhomme pour les commandér, ce que iay fait, et leur ai envoié Monsieur de la Gache qui a le cœur et lexperience nécessaire, pour faire, en cette occasion, tout ce qui sera possible pour le service de Sa Majesté. Je dirai encore une foi à Vostre Eminense qu'il est tres nécessaire d'avoir icy de l'infanterie pour en jettér dans les lieux où je le jugerai à propos, et particulierement dans la Ferté Besnard qui est un poste très avantageux pour cette province. Il plaira donc à V. E. de m'envoier des commissions pour en levér et une particulière pour commettre quelqu'un pour le Roy dans cette place pour y commandér. Ie vous supplie, Monseigneur, de vous souvenir de tout ce que i'ai dit qui ariveroit par le manquement des choses que i'ai représentée à la Court avant

Digitized by Google

mesme vostre retour, et de croire que ie paierai tousiours de ma personne et de mes amis. Ie suis très véritablement,

Monseigneur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur,

TRESMES.

Au Mans, ce 26me febvrier 1652.

Autographe. — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

VII.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN
[1652.]

Monseigneur,

I'avois déia commencé à faire exequtér les ordres que Vostre Eminense me donne par sa derniere, i'en vais presser l'entière exeqution et la supplie de croire que i'avois quelque raison de demandér des troupes, puisque celles que conduit Monsieur de Beaufort, sont en estat, par ce manquement, de prendre de grands aventages en cette province et de saugmentér en marchant, y aiant icy force gens inutilles et pas trop bien intentionnéz. Ie m'opposerai de toute ma force au progrès qu'elles y pouroient faire, et pour la noblesse, que V. E. veut que i'emploie, ie ne doute point qu'en cette occasion, mes amis ne se rengent auprès de moy pour servir le Roy, mais Vostre Eminense considerera que la plus grande partie songe, en ce rencontre facheux, et met tout son soin

Digitized by Google

et son cœur, a gardér sa famille et sa maison. Ie vous supplie tousiours, Monseigneur, de croire que ie ne perdrai pas un seul moment, par tout où ie serai, sans profitér des occasions de vous tesmoignér quil est impossible d'estre avec plus de passion et de respect que moy,

Monseigneur,

Vostre tres humble, tres obeissant et très fidelle serviteur

TRESMES.

Autographe sans date.— *Affaires Etrangères.*— Provinces de France, vol. 238.

VIII.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN

27 février [1652].

Monseigneur,

Ie puis présentement asseurér Vostre Eminense, que les troupes de Monsr de Beaufort sont à St Mars de la Briere, à trois lieux dicy. Il est vrai que ce n'est que partie de sa cavallerie. Tous mes avis sont quils vienent droit icy, où ie les attend avec mes amis. I'ai deja mandé à Vostre E. comme ils avoient envoié le vicomte d'Haraucourt pour leurs dire quil les pilleroit, s'ils manquoient à luy ouvrir les portes de la Ferté quand il y passeroit, et que i'avois mis dedans Monsr de la Gache, maréchal de bataille, un auttre gentilhomme avec quelques gardes, et que Messieurs les chevalliers Dorceo, de Viantais et le baron des Fougeréz, aux quels

Digitized by Google

i'avois donné ordre de seiournér proche la Ferté, aiant tousiours cru quils y avoient dessein, avec le plus d'amis quils pouroient, ils si sont jettéz avec cinquante fort heureusement, en sorte quil les ont empesché de rien entreprendre sur cette place, dont iay beaucoup de ioye, estant de très grande importanse. Ie ne manquerai point de rendre conte à V. E. de la marche quils tiendront. Ie suis avec beaucoup de respect,

Iay donné avis de leur marche a Mr le comte Du Lude.

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeissant serviteur,

TRESMES.

Au Mans, ce 27 feb.

Autographe. — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

IX.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN
1er mars [1652].

Monseigneur,

Jusques icy Monsr de Beaufort ne nous a pas fait grand mal, quoy que nous soions fort voisins, aiant pris tous ses quartiers au tour de cette ville que ie croi qu'il manquera aussi bien que la Ferté. Mais comme il a este nécessaire pour mettre cette place en estat de deffense et hors de surprise, que messieurs de la ville aient fait de grands fraits

Digitized by Google

tant pour les fortifications, munitions de guerre, que pour les réparations des murailles qui estoient ruinée dans leur plus grande partie, que présentement encore ils contribuent et fournissent la subsistanse à bon nombre de gens de guerre, tant cavalliers que fantassins, qui se sont jettez icy pour la deffense de cette ville, ie supplie tres humblement Vostre E. de considerér qu'estant déia fort endettéz et tres miserables, que ces derniers efforts icy, quils font par la seulle passion quils ont au service du Roy, achèveront de les accablér sans quils puissent iamais sen relevér, si Vostre Eminense ne commande que lon prenne dans les bureaux des receptes, la subsistanse necessaire pour les gens de guerre qui sont icy pour la conservation de la ville. Ils implorent, Monseigneur, vostre protection sur ces suiets de misère, et Vostre Eminense aura la bonté de faire reglér pár le conseil la somme qui luy plaira leurs accordér, sans laquelle il ni a pas moien de faire rien subsistér, et tout ce que iay peu par mes prieres, a esté dobtenir quils feroient effort encore pour quatre iours, lesquels expiréz, ils sont hors destat de pouvoir rien faire, et moy, sans les moiens de pouvoir bien maintenir icy lauthorité et le respect. Ie suis et serai toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre tres humble et très obeissant serviteur,

TRESMES.

Ce 1er mars.

Autographe. — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

Digitized by Google

X.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN
2 mars [1652].

Monsigneur,

Je vous ai déia mandé comme les troupes de Monsr de Beaufort sont aux environs de cette ville, et quil a pris tous ses quartiers a une lieue aux environs dicy et harcelle tous les iours les habitans, ce qui les oblige a estre iour et nuit soubs les armes, et comme ce sont bourgeois peu agierrits, il est impossible quils puissent longtemps *(sic)* ces attaques à moins d'avoir un prompt secours, attendu que les fauxbourgs sont de tres grande garde et ouverts presque par tout, et sils sen saizissent, comme il est impossible de leurs disputér sans gens de guerre, ce sera une très grande perte estant plus beaux et plus riches que la ville. Ie supplie Vostre Eminense de considerér la conséquence de la chose. Pour peu quelle m'envoie de secours, ce sera beaucoup, et de la depent la conservation de la province. Ie suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur,

TRESMES.

Au Mans, ce 2 mars.

Autographe. — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

Digitized by Google

XI.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN
4 mars [1652].

Monseigneur,

Ie crains bien de vous estre importun par mes frequentes lettres, mais i'ay cru estre obligé de vous donnér avis que Monsr de Beaufort est decampé à ce matin après avoir demeuré six iours au tour de cette ville. Il prent sa marche du costé d'Alençon. Les uns disent que cest pour facilitér les levée qui se font en ces quartiers la, les auttres, pour se ioindre aux troupes de Monsr de Nemours. Ie vous avoue, Monseigneur, que ie ne me suis pas trouvé peu ambarassé, me trouvant dans la plus mauvaise place du Roiaume, avec des gens peu aguerrits et la plus grande partie tres mal intentionnée, et lesquels ont de tout temps chassé leurs gouverneurs et secoué le ioug de l'obeissance dans tous les mouvements. Il y a eu un des fauxbourgs de la ville qui avoit tout à fait abandonné le service du Roy, et si ie ni eusse mis cent mousquetaires, que i'ai levé à mes despens, les ennemis n'eussent pas manqué a se servir de cet avantage et eussent fait perdre cœur aux habitans. Cet exemple la a esté particulier, par ce que la plus grande partie du reste a servi avec beaucoup d'affection et de zele et mesme beaucoup de la noblesse de la province s'est rengée aupres de moy, qui si tient encore, pour servir en cas de besoin. Monsr le Baron de Lavardin, lieutenant de Roy, ariva icy il y a deux iours avec trente cinq ou quarante hommes de cheval, tant gentilshomme qu'autres, dont la plus grande partie sen retourna le lendemain, et lauttre auiourdhui, quoy que les ennemis ne soient

Digitized by Google

qua deux lieux d'icy. J'avois mandé au Marquis de Beaumanoir de se rendre icy avec la noblesse qu'il devoit assemblér, et trois cent fuzeliers que Monsr du Mans (1) m'avoit mandé qui estoient pres; ie nen ai entendu aucunes nouvelles. Voila, Monseigneur, un conte exact de tout ce qui se passe icy. Ie vous dirai encore, Monseigneur, que le Marquis de Gesvres aiant desiré que ie luy envoie Mon^r de la Gache, que vous auréz agréable que ie me décharge de cette place, n'aiant aucunes troupes, ne se pouvant conservér non plus que Belesme, et Mortaigne et le Mans mesme, dans la conioncture où nous somme, toutes ses places s'estant conservée par les gens de guerre que iy ai mis à mes depens. Ie suis et serai toute ma vie,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obéissant serviteur,

TRESMES.

Au Mans ce 4me mars.

Autographe. — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

XII.

RENÉ POTIER, COMTE DE TRESMES, AU CARDINAL MAZARIN
23 juin [1652].

Au Mans, ce 23 Juin.

Monseigneur,

J'envoie mon secrétaire à la Court pour rendre conte à Leurs Majestéz et à Vostre Eminense de l'estat de cette

(1) Philbert-Emmanuel de Beaumanoir de Lavardin, évêque du Mans.

Digitized by Google

province, et pour la suppliér tres humblement de faire ordonnér une subsistanse reglée pour la subsistanse de ma compagnie de gendarmes, ou de la mandér pour servir à larmée du Roy, ou de la licentiér. Il y a d'auttres petites graces, Monseigneur, que le porteur de la présente vous expliquera touchant Monsr de la Salle, mais la plus importante de toutes est celle d'estre cru plus que personne du monde,

Monseigneur,

Vostre tres humble et très obeissant serviteur,

TRESMES.

Suscription — A son Eminense.

Autographe. — Cachet rouge armorié, lacs de soie jaune. *Ecartelé : Au premier, de..... à une bande accompagnée de deux dragons ; au second, de..... au chef portant au canton senestre un écu chargé d'une croix ; au troisième, de Montmorency ; au quatrième, de..... au lion couronné ; sur le tout, de Potier-Gesvres.* Couronne de marquis et collier des ordres. L'écu couvert d'un manteau aux mêmes armes, entouré du collier des ordres du roi et surmonté de la couronne ducale. En tête d'une main inconnue : « 1652 ». — *Affaires Etrangères.* — Provinces de France, vol. 238.

Digitized by Google

XIII.

LE CARDINAL MAZARIN, AU COMTE DE TRESMES
4 mars 1652.

†

A M. le Comte de Tresmes.

A Saumur, le 4 mars 1652.

Monsieur,

La Cour est tellement remplie du bruit de vos loüanges qu'on n'entend plus parler icy d'autre chose, et à la vérité cest avec raison, puisqu'il ne se peut rien adjouster au bon ordre que vous avez donné à tout ce qui regardoit le service du Roy en vos quartiers. Je m'asseure que M. de Beaufort y pensera plus d'une fois avant que de se résoudre à faire un plus long sejour en vostre voysinage, lorsqu'il scaura laffaire du Pont de Sé qui est la plus vigoureuse action qui se soit passée depuis longtemps, nos gens ayant fait leur descente en plein jour en veüe des ennemis, et emporté deux heures après le chasteau pas assaut. Vous verrez, par les dépesches que vous recevrez de la part du Roy, les instructions de L L. M.M. sur les choses que vous représentez par votre lettre. Je n'ay rien à y adjouster, sinon quil sera bon que vos amis se séparant, vous les disposiez à se tenir en estat, en cas qu'on puisse joindre les ennemis, de venir prendre leur part de l'honneur quil y auroit à acquérir en cette ocasion.

Cependant, je demeure.....

Minute d'un secrétaire de Mazarin. — *Affaires Etrangères.* — France. Affaires intérieures, vol. 145, nº 31.

Digitized by Google

XIV.

LE CARDINAL MAZARIN A M. DE GEVRES
15 septembre 1652.

A M. de Gevres.

De Bouillon, le 15 septembre 1652.

Vous ne perdez aucune occasion de m'obliger et je voudrois en avoir continuellement de vous servir, affin de pouvoir, par ce moyen, vous tesmoigner le ressentiment que j'ay de toutes les marques que vous me donnez de vostre amitié. Je vous conjure de ne douter jamais de la mienne, et de me croire, comme je le suis de tout mon cœur.....

Minute d'un secrétaire de Mazarin. — *Affaires Etrangères.* — France. Affaires intérieures, vol. 145, n° 88.

XV.

CHARLES DE MONCHY, MARÉCHAL D'HOCQUINCOURT, AU CARDINAL MAZARIN.
22 février 1652.

Monsieur le Comte de Tresmes vient d'escrire à M. de Bar et luy mande bien positivement que M. de Beaufort, avecq cincq ou six mil hommes et quattre pieces de canon, marche en deça, et quil n'estoit quà deux journées du Mans. Cela estant, il n'y a pas de temps à perdre pour mettre touttes les trouppes ensemble, et mon opinion est quil fault mander en toutte diligence à Monsieur de Broglio de marcher droict a Duretal, là où je me trouveray avecq les trouppes

Digitized by Google

quy sont icy, pour ensuitte marcher tous ensemble droict à Monsieur de Beaufort. Je ne voi que ce seul party la à prendre, dautant quil nous pouroit ariver autrement de grands inconveniens, nos trouppes estants separées. J'attens des nouvelles de V. E. sur ce suject avecq beaucoup d'impatience.

HOQUINCOURT.

Au Camp devant Angers,
Mercredi, 22e fevrier, neuf heures du soir.

Suscription : Pour son Eminence.

Signature autographe. *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

XVI.

M. DE NAVAILLES (1) AU CARDINAL MAZARIN
24 février 1652.

Monseigneur,

Monsieur Dorty informera Vostre Eminense des propositions que fet Monsieur de Rouan, lesqueles ne sont que pour ganier temps, se qui oblige Monsieur le Maréchal de voir les choses quil i auret à faire en cas de laproche de Monsieur de Beaufort. Comme nous avons nouvelle qui marche à nous,

(1) Philippe de Montaut, baron puis duc de Navailles, mourut en 1654, laissant de Judith de Gontaut : 1° Cyrus, marquis de Navailles, maréchal de camp en 1646, mort avant son père. 2° Philippe, duc de Navailles, qui servit dès 1638 et fut maréchal de France. 3° Henri, baron de Navailles, maréchal de camp en 1649 et lieutenant général en 1654.

Digitized by Google

lons a resolu de depecher par quatre ou cinq voyes diférentes au Conte Broil, afin quil fist avenser lartilierie et ses troupes jusque sur la lingue où nous le ferons paser, le chemin estant tres long et qui metre les troupes or lestat de combatre, et sependant Monsieur le Maréchal a depeché Monsieur de Plainville, qui s'en va avec le lieutenant de roy de la provinse pour faire rompre les ponts de Cheauteau Gontie, Cheauteauneuf, la Flèche et Durtail, et ordre dasembler touts les bateaux de larivière, afin que sela nous donne temps, si nostre canon arive, de prendre le Pont de Sé, de metre nos munitions en seurté et toutes nos troupes ensemble pour prendre le party de combatre, et que nous ayons du temps pour nous preparer. En cas que le Conte Broil ne puise faire paser les bateaux ou sont nos munitions, nous luy ecrivons de les metre en seurté, et luy, de sen venir au pasage de Conflans où nous avons des bateaux pour paser ses troupes, mais nous le presons fort de faire paser les munitions, car nostre canon estant arivé, Monsieur de Beautort ne nous peut pas empecher de prendre le Pont de Sé qui nous est de la dernière importanse. Pour ce qui est d'Engers, sil marche comme lon nous aseure, il sera malhaysé d'empecher quil ne secoure la plase parse quen bien nous irons au devant de luy, il ne combatra pas sil veut, ayant du temps pour se retirer devant nous. La reson qui a obligé Monsieur le Marechal denvoyer pour luy rompre ses pasages a este pour donner du temps a nostre ionction, pour avoir nos munitions et prendre le Pont de Sé, et pour desengager Monsieur de Rouan qui est engagé datendre le secours pour tout mecredy. Monsieur Dorty informera Vostre Eminense du destail des troupes et des autres choses qui sont neseseres. Monsieur le Maréchal nous a proposé une pensée quil avet, qui est de leser les gardes Navailles et un corps de cavalerie a la garde de la plase et de prendre le reste des troupes pour aler au devant des ennemis. Nous ne sommes pas de se sentiment, se deux corps estant nostre

Digitized by Google

melieure infenterie, les ennemis en ayant en nombre, et bonne, et le pais estant séré et où la cavalerie ne peut pas agir. Vostre Eminense vera si les resolutions que lons a prises se doivet efectuer et nous fera scavoir ses sentiments en cas de combat. Envoyes nous se quil i a des cheveaux legers et gendarmes du Roy, et se qui se poura ramaser, car il faut pouser lafaire à bout. Vostre Eminense peut se metre lesprit en repos et croyre que lons agira avec conduite et resolution. Ie luy rends tres humbles grases du nouveau bienfait que ié reseu de sa bonté et la suplie de croyre que iemploire tousiours avecque ioye ma vie et mes biens pour son servise. Ie suis,

Monseigneur,

Vostre tres humble et tres obeisant serviteur,

NAVAILLES.

Ce 24, à huict heures du soir.

Suscription : A Monseigneur.

Autographe. Cachets armoriés. Cire rouge. *De.... à une fasce chargée d'une étoile, parti de....* L'écu surmonté des des lettres II. L. – *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

Digitized by Google

XVII.

JACQUES, MARQUIS DE CASTELNAU (1), AU CARDINAL MAZARIN
26 février 1652.

Du camp d'Angers, ce 26 février à 10e heures du soir.

Monseigneur,

Jay randu comte à M. le mareschal d'Hoquincour des choses que V. E. m'avoit ordonées. Jay trouvé que l'on avoit fait toutte la diligance possible pour le débarquemant du canon à Ste Jame, ce qui ne poura néantmoins estre achevé que cette nuit. Cepandant lon travaille à la batterie et à faire un logemant de mousquetaires sur le bort du fossé de la ville, et lon espère pouvoir amener deux piesses de jour et les mettre en batterie. L'on taschera mesme, sil est possible, dattacher le mineur.

Lon a pris les précautions possibles contre le secours qui peut venir du costé du Maine, Mr. de Plainville estant de ce costé là avec un corp de quatre cent chevaus, auquel on a done l'avis, que V. E. a anvoyé se soir, que M. de Beaufort vouloit jeter un secours de cinq ou cix cent hommes. L'on n'a point ancore nouvelles si celuy qui coumande à Sablé a obéy aux ordres du Roy.

L'on a ordoné une guarde de cent cinquante houmes sur la rivière au dessus d'Angers, dans les deux grans bateaus qui sont vers Escouflan. Il ni a pas eu lieu de songer à y faire un pont à cause de l'extrême largeur de la ditte riviere, et lon n'a peu y assambler davantage de bateaus. Les eaus sont si grande de ce costé là, que l'on juge impossible que de Sablé l'on puisse jeter de secours que par eau, ce qui sera difficile.

(1) Le marquis de Castelnau, maréchal de camp dès 1647, chevalier de l'ordre en 1651, fut promu maréchal de France en 1658.

Digitized by Google

M. le mareschal d'Hoquincour rand conte a V. E. de sa negociastion avec Madame de Rohan, laquelle n'aportera aucun retardemant a son attaque que lon presera aultant quil se poura. Je suis de Vostre Eminance,

Monseigneur,

Le tres humble tres obeissant et tres fidelle serviteur,

CASTELNAU.

Autographe. *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

XVIII.

M. DE PLAINVILLE, OFFICIER DE L'ARMÉE DU ROI, AU CARDINAL MAZARIN.
26 février 1652.

Monseigneur,

Jenvoiay hier, 25me du courant, un officier avec douze maitre pour me raporter des nouvelles assurées des ennemis que je crees au Chasteau du Loir. Il est retourné se matin avec une lettre de Monsieur le Conte du Lude que j'envoie à Vostre E. Ceste lettre est confirmée par trois aultres, qui luy serront se soir rendue par Mr Lanier (1). Jay encore les

(1) S'agit-il du diplomate François Lanier, conseiller d'Etat et baron de Sainte-Gemme en Anjou, du premier président Laurent Lanier de la Guerche qui fut nommé maire en 1645, ou de Jacques Lanier, sieur de Saint-Lambert, lieutenant général puis maire d'Angers dès 1637 ? (Voir Célestin Port, *Dictionnaire historique de Maine-et-Loire.*)

Digitized by Google

mesmes nouvelles de plusieurs endroits qui toutes marquent que l'armée ennemie est encore vers Chateau dun, et c'est, je pensse de quoy Vostre E. doit faire estat, et que, quand il leur prendret envie de secourir Angers, ce que je ne puis crere a cause de la diffigulté des chemins, j'assure Vostre E. que je donneray advis de leur marche à Monsieur le Mareschal Docquincourt trois iours avant quils puissent estre a luy, et qu'il aura le temps de prendre des postes sy advantageux, que ce luy serra presque un coup seur de les bastre avec mil mousquetaires et mil chevaux.

Monsieur d'Artagnan (1) retourna hier au soir de Sablé où il estoit allé le matin ave douse maitre que je luy aves donnés pour les mestre dans le chateau en atendant linfanterie, mais le cappitaine (2) refusa de les y recepvoir, assurant quil garderet fidelement la place pour le service du Roy. Néamoins, jay apris que la chose est fort douteuse, ainssy que ledict sieur Lanier en informera particulierement Vostre E. Ledict sieur d'Artagnan va treuver Monsieur le Mareschal Docquincourt. Il suplie très humblement Vostre E. de le treuver bon, et moy, Monseigneur, je luy demande avec toutes sorte de respec la permission de lassurer que je suis de Vostre E,

Monseigneur,

Le tres humble et tres obeissant serviteur,

PLANVILLE.

A Duretal, le 26me febvrier, 1652.

Suscription : A Son Esminence.

(1) Armand de Montesquiou, seigneur d'Artagnan, que La Chesnaye des Bois dit mort le 27 février 1652, eut deux fils, l'un, Henri, était lieutenant de Bayonne en 1635, l'autre, Joseph, est dit né en 1651.

(2) M. de Ségré, ou plutôt Pierre Amys, son successeur, capitaine du château, qui fut envoyé par Servien en 1652 pour « maintenir Sablé dans le service du roi ». Voir Ménage, *Histoire de Sablé*, 2e partie, Gouverneurs.

Digitized by Google

Autographe. Cachets armoriés, cire rouge. Ecu *bandé de...*, *parti de...*, *coupé d'un écartelé*. Couronne de comte. Le papier est marqué d'un écu *de.... à l'oiseau de... tenant dans son bec une palme*. Le dit écu *chargé du chef de France*, *surmonté d'une tiare*, *et posé sur deux clefs en sautoir*. — *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

XIX.

HENRI DE DAILLON, COMTE DU LUDE, A M. DE PLAINVILLE OFFICIER DE L'ARMÉE DU ROI.

26 février 1652.

Monsieur,

Je viens présentement d'avoir des nouvelles de Monsieur de Beaufort lequel avoit faict advancer ses maréchaux des logis jusqu'à Mondoubleau, mais il n'y est pas venu, et mesme il est retourné vers Chasteaudeun où il est presentement avec ses trouppes qui ne sont composées que de trois mil hommes, à ce que ma raporté un homme que j'avois envoié parmi ses trouppes. J'y en ay encor deux ou trois qui m'instruiront touts les jours de ce qu'il fera, et c'est cela qui m'a empesché d'envoier vostre officier aux nouvelles, et aussy, que j'ay creu que vous auries peut estre ordre de vous en retourner vers Angers à cette heure qu'il est randu, au moins on me le vient de mander de la Cour. J'escriray demain matin à Mr le mareschal Docquincour tout ce que je vous viens de dire de Mr. de Beaufort, et scauray ce quil veust que je face, et pour vous, Monsieur, je vous coniure de me faire scavoir si vous sortires d'où vous êtes, affin que je scache où avoir du secours en quas que

Digitized by Google

Monsieur de Beaufort sapproche d'icy, et de croire qu'en vostre particulier je suis fort veritablement,

Monsieur,

Vostre tres heumble et tres obeissant serviteur,

LE LUDE.

Ce . 26 . fevrier, 1652.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Plainville, à Durtal.

Autographe. Cachets cire rouge. — *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67 (1).

XX.

HENRI DE DAILLON, COMTE DU LUDE, AU CARDINAL MAZARIN
29 février 1652.

Du Lude le . 29 . fevrier 1652.

Monseigneur,

Je me suis instruict selon vostre ordre et celuy du Roy de la marche des ennemis, et ay donné advis de ce que j'ay appris de jour en jour à Mr le Mareschal d'Ocquincourt, mais je croy estre obligé de vous rendre conte de ce que je viens d'apprendre presentement par des j'antilshommes que j'avois envoiés aux nouvelles, lesqueles ont lessé ce matin

(1) En tête de la lettre les deux lignes suivantes ont été rayées : « Le mardy, 27e febvrier, à 4 heures du matin. »

Digitized by Google

les trouppes de Mr de Beaufort a six lieues d'icy, qui disent estre composées de trois a quatre mil hommes. Ils ont la teste tournée vers le Mans, et mesme, l'on m'a donné advis que leur dessain est daller en Normandie. Pour moy, Monseigneur, j'ay adverty touts mes amis de se tenir prêts et ay faict rompre cinq ponts sur cette rivière et faict couller à fons touts les bateaux, mais s'il n'y a des trouppes pour les empescher d'en refaire un austre, il leur sera fort aisé. J'en ay escrit à Mr le Mareschal d'Ocquincourt et attends sa responce. S'il m'envoie des trouppes, je deffandray fort bien trois ou quatre passages qui sont icy auprès, et tascheray de faire voir au Roy qu'il n'y a pas dans le roiausme un homme plus sellé a son service que moy, et en vostre particulier, Monseigneur, qui soit avec plus de passion,

Monseigneur,

De Vostre Esminance, le tres heumble
et tres obeissant serviteur,

LE LUDE.

Suscription : A Son Esminance, Monseigneur.

Autographe. Cachets armoriés, cire rouge. *Ecartelé : Aux premier et quatrième, de..... à une croix denchée ; au second et troisième, de..... à une croix.* Couronne de duc ou de marquis. — *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

Digitized by Google

XXI.

RENÉ FOUQUET, MARQUIS DE LA VARENNE, BARON DE SAINTE-SUZANNE, AU CARDINAL MAZARIN.

16 décembre 1651.

De la Flèche, se 19 decembre 1651.

Monseigneur,

Si jay este ases maleureux pour ne me trouver pas à la Cour quand vos createures et serviteurs eurent occasion par vostre partement de la Court de vous faire congnoistre leur fidellité, je nay pas moins eu de passion pour vostre servise quocun otre, et il me seroist difisille de consentir que personne en peust avoir otent que moy. Jusse esté vous asseurer de ses verités en personne sans que je creu que se que vous lessies vous estoist plus presieux que vous mesme, qui estoit les personnes sacree de Leurs Magestes, qui avoist un tel besoin de tous ceux qui vous sont attaches qui sont casi les seuls qui leurs ont demeures fidelles, qui me fust impossible de pouvoir quiter la provinse d'Enjou où vous maves mis lieutenent de Roy. Je l'ay conservée parmi tous ses orages dans la fidellité qui doivent o Roy, et quoy que toutes les puisenses de seste provinse est vouleu remuer, jay este ases heureux pour y faire obeir le Roy jusques isy ou il y a tres grand besoin dun homme fidelle. Il mennuis infiniment que je ne vous voy en estat, Monseigneur, de nous y donner vos ordres. Je vous supplie tres humblement quand vous escrires a la Raine de luy faire congnoistre que je pretens estre de ses martirs et des vostre, et ausi qu'elle me donne lieu, en mordonnant de faire des troupes, de pouvoir o moins disputer contre vos anemis qui macableront si peuvent, et comme forse gens nagisse pas avec la fermetté

Digitized by Google

et lafection qui fost dans les armée et ailleurs pour mettre les affaires en estat de rendre vostre retour fasille, qui plaise a Leurs Magestés ou de menploier dans leurs armée, ou de mordonner de demeurer a la Cour, afin que je vous donne des preuves en tous lieus que personne ne peust estre plus veritablement que moy,

Monseigneur,

Vostre très tres humble et très obbeissant
et tres acquis serviteur,

Ste SUSANE.

Je nay point trouvé dotres voies que selle de se porteur qui vous est affectionné o dernier point, qui vous certifira, que si jusse peu pleus tost, je vous euse faict resouvenir de se que je vous suis.

Autographe. *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

XXII.

RENÉ FOUQUET, MARQUIS DE LA VARENNE, BARON DE SAINTE-SUZANNE, AU CARDINAL MAZARIN.

3 mars 1652.

D'Engers, se 3 mars 1652.

Monseigneur,

J'envoies mon frère le chevalier (1) avec seste lestre pour rendre conte a Vostre Eminense de tout se que jay faict. Je

(1) Il n'est nullement parlé de ce frère dans les généalogies des Fouquet la Varenne conservées au Cabinet des Titres.

Digitized by Google

l'ay tiré du colège pour luy aprendre et le faire commenser a servir Vostre Eminense. Jasemblé mes amis o mesme iour que ie me donné lhonneur d'en escrire a Vostre Eminense, et ayent trouvé ensemble deuse sens jentilshommes et trois sens otres cavaliers, je creu qu'il ni avoist rien à faire de plus grande consequense pour la satisfaction de Vostre Eminense que de favoriser le pasage de Loire à Mr. de Broilia. Je marché donc avec laprobation et lordre de Mr. Docquincour jusques à unne lieus de la Pointe, ou ayent envoié recongnoistre se quon y fesoist, on me raporta que M. de Broilia venoist de sen rendre mestre, et qu'il y estoit. J'envoié savoir de luy si vouloist se porter dans les fobours, que jen attequerois un que je garderois. Il me manda que le lendemain il me donneroist avis de son desain et des ordres qui recevroist par un de ses gardes, et que je me portase se pendant où je jugeres le plus a propros. Je marché à un vilage nommé Beaucousin, à la porte du fobour Sainct Nicolas, où je feu jusques a se que M. de Broilia me manda que la capitulation estoist faite, après laquelle jamené saint sent chevos sur la contrescarpe et à la porte d'Engers où Mr. le Marechal me manda quil navoist plus besoin de se cors la, lequel eust bien desiré entrer en ville, mais les abitans si estans oposes, la noblesse sest retirée très mal satisfaite (1). Sest pourquoy je supplie Vostre Eminense dordonner à un segretere de menvoier de vos lettres pour eux et de selles du Roy, par lesquelles Vostre Eminense les convie de députer vers vous avec un rolle des nons de ceux qui ont servi (2).

Autographe. *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

(1) Pour les opérations du siège d'Angers, voir Debidour, *La Fronde Angevine*, chapitre XI.

(2) « Il faudroit trois lettres à trois brigadiers. Je metteray le desus des lettres. On metré dedens « Monsieur » et les feray tenir. » Ces deux lignes sont effacées.

Digitized by Google

XXIII.

RENÉ FOUQUET, MARQUIS DE LA VARENNE, BARON DE SAINTE-SUZANNE, AU CARDINAL MAZARIN.

[3 mars 1652.]

Jatens Engers les ordres de Vostre Eminense pour me mestre en estat de suivre ses commendemens, soist pour demeurer dans la provinse, ou pour suivre vostre armée. Comme lafection et non pas linterest me faict rendre à Vostre Eminense le servise que je luy dois avec chaleur et passion, jatendray touiours avec pasiense et respect les effects de lamitié particuliere que Vostre Eminense m'a faict ho nneur de me promestre il y a bien lontemps, mais elle me permettera de luy representer seullement, qu'il y a dis huit ans que je sers dans les armée du Roy sans resconpense, et qu'il y a des lieutenens generos qui ont commensé à faire la guerre plus de trois ans apres moy.

Jespere que Vostre Eminense me fera lhonneur de me promestre, que quand vous en feres, que Vostre Eminense se souviendra de latachement inviolable que iay touiours eu a son servise et quelle me fera lhonneur de me mestre du nombre. Je seu comme Vostre Eminense a gratifié Mr. de Fourille (1) du gouvernement du chateau d'Engers ; celuy de la provinse ne valent guere plus que ma lieutenense de Roy, le chteau separé, si Vostre Eminense me faisoist seste grasse de men gratifier, elle ne soroist en faire à personne qui soist plus a Vostre Eminense, ni qui le lait plus tesmoigné en toutes rencontres. Quoy quil en arive, les biensfais ni les moves tretemens nogmenteront ni

(1) Voir *Fronde Angevine*, p. 268.

Digitized by Google

ne diminuront rien a la passion que jay destre toutte ma vie,

Monseigneur,

De Vostre Eminense, le très humble et tres obbeissant et tres fidelle serviteur,

Ste SUSANE.

Je desireres bien que Vostre Eminense me permist de laler trouver.

Autographe, sans date. En tête, la mention postérieure « 3 mars 1652 ». — *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

XXIV.

RENÉ FOUQUET, MARQUIS DE LA VARENNE, BARON DE SAINTE-SUZANNE, AU CARDINAL MAZARIN.

17 mai 1652.

Monseigneur,

Je creu que Vostre Eminense trouveroist bon que je luy donnasse avis par se jentilhomme de Monsieur de Vendosme qui va trouver Vostre Eminense, de lestat de seste provinse d'Enjou. Les partisans de Mr. de Roan et de Jarsé (1) ils cabalent puisenment, et oiourduy, lesquipage de Jarsé est arivé à Jarsé, et en mesme temps, jay eu avis, quil y avoist sinquente chevos qui estoist logés o Lude et otent à Mou-

(1) René du Plessis de la Roche-Pichemer, marquis de Jarzay, disgrâcié pour avoir osé lever les yeux jusqu'à la reine. Tué en 1692.

Digitized by Google

lierne, et que le sieur de Tourbilly (1) venoist ausi y asam bler quelque noblesse avec Mr. du Bellé (2). Je fes marcher les compagnie de Mr. le Grand Mestre apres tous ses cors et jespère y aler moy mesme, si unne fievre tierse que jay me peust quiter, en estans, je pansé, o dernier accès. Je supplie Vostre Eminense de menvoier ses ordres pour ses cabaleurs. Si vous navés pas agrable que lon les areste, si il ny a des chatimens, l'insolense et laudase croistra tous les iours. Je nose sans ordre de Vostre Eminense arester ses gens là, sest pourquoy je la supplie de menvoier ses ordres, et de m faire lhonneur de me croire que jay toutte la fidélilté et la passion qui se peust pour les interest et le servise de Vostre Eminense, et que je nobmetteray rien à faire pour la persuader que je suis plus que personne du monde,

De Vostre Eminense,

Le très humble et tres obbeissant et tres fidelle serviteur,

Ste SUSANE.

De la Fleche, ce 17 may 1652.

Autographe. *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

(1) Urbain de Menon, seigneur de Turbilly en Anjou, comte de Bresteau et seigneur de Chéronne au Maine, du chef de sa femme Marie de Chahanay.

(2) Il s'agit probablement de Antoine du Bellay, seigneur de la Courbe, chef de sa maison, et non d'un du Bellay de la Flotte.

Digitized by Google

XXV.

RENÉ FOUQUET, MARQUIS DE LA VARENNE, BARON DE SAINTE-SUZANNE, AU CARDINAL MAZARIN [1652].

Monseigneur,

Comme jestois près de vous envoier un courier exprès, se valet de pié du Roy a passé, et jé creu que Vostre Eminense seroist bien aise daprendre se qui se passe en ses cartiers. Je nay pas perdeu un momant de temps pour y faire le servise deu Roy et de Vostre Eminense, laquelle seulle est cause que japuis avec toutte sorte de fermetté les affaire de Sa Majesté, qui motivent la hene de tout le monde et mille méchantes affaires, mais jay vouë mon servise a Vostre Eminense il y a lontemps, je mouray dans se sentiment quand tout le monde vous manqueroist. Je suis après Mesieurs d'Engers pour les vint mille escus quil ont promis (1). Mrs de Here (2) et de Fourille y ayent faict tous leurs effors inutillement, je croy que les miens seront de mesme. Mr. de Roan les entretiens dans lespoir de son retour et dans un esprit de revolte incroiable (3). Les ruines quont faictes les gens de guerre ont mis le peuple tellement dans la révolte quon ne peust plus les gouverner que par la forse. La noblesse est encore plus mal intentionnée, qui, oiourduy, se sont asemblés a trois lieus de laffleche, maisme de mes amis

(1) Voir sur cette imposition levée par le maréchal d'Hocquincourt, *La Fronde Angevine*, p. 266-283.

(2) M. de Heeres, nommé après la prise d'Angers intendant de justice, police et finances en Anjou au mépris de l'édit de 1648, avait longtemps administré en cette qualité la généralité de Tours. Voir *Fronde Angevine*, p. 268 à 285.

(3) Voir *Fronde Angevine*, p. 287.

Digitized by Google

particuliers et qui estoist veneu o siege d'Engers avec moy. Comme Vostre Eminense ne nous a point donné dordres de punir, nous navons que la voies de la remontrense et de la prire *(sic)*, avec laquelle je puis asseurer Vostre Eminense que tout se perdera si vous ne nous envoies ordre de chatier et punir les estravagans qui disent tout host qui vost mieux mal faire que bien, et comme tout le monde voist seste verité, o moins pour le profit, seste heresie est fort suivie. Néamoins, je donne parolle a Vostre Eminense que tout sella, et noblesse et peuples, ne peuvent rien, et quavec les trois compagnie de Mr. le maréchal de la Mailleres (1) et la mienne, nous tiendrons bien tout dans le devoir et ferons bien paier les deniers roios, mais que Vostre Eminense nous donne pouvoir de chatier, et pourveu que tous ceux qui donnent les ordres du Roy dans les provinses le servent ausi fidellement que je feray, Vostre Eminense doist estre asseurée que les provinses, et particulierement la noblesse, ne peuvent pas faire le moindre moves effect contre les affaires du Roy. Je leveu en Loraine tout larière ban de Franse, jay eu lhonneur de commender casy toutte selle d'Enjou, je congnois se qui peuvent ausi bien qui se peust, et suis asseuré, comme il fost que je meure, premièrement, qui ne sortiront point de ches eux, secondement, sest que sil estoist tous dans larmée des prinses, que lon la bateroist imfaliblement. Les provinsions sont incapable de faire la guerre. Vostre Eminense me pardonnera, si luy plaist, si je limportune sur seste matiere, mais sest que je say quon vous donnera mil avis sur seste affaire, qui nest rien, pourveu quil y aiest sent ou deux sens chevos en chaque provinse. Je renvoies a Vostre Eminense se qui a este aresté dans lasemble de Mintenon, et la supplie de croire que la

(1) *Fronde Angevine*, p. 273 à 289.

Digitized by Google

Flèche et tout ce qui dépent de moy est a Vostre Eminense, et que toutte ma vie je seray

De Vostre Eminense,

Le très humble et très obbeissant et fidelle serviteur,

Ste SUSANE.

Autographe, sans date. *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

XXVI.

RENÉ FOUQUET, MARQUIS DE LA VARENNE, BARON DE SAINTE-SUZANNE, AU CARDINAL MAZARIN.

30 juin 1652.

De la Flèche, se dernier juin 1652.

Monseigneur,

Comme Mr. de Bret retourné trouver Vostre Eminense pour obtenir des ordres nouvos pour toucher largent de son asignation de Messieurs les reseveurs generos, je creu que Vostre Eminense seroist bien aise destre instruite de lestat des affaires de seste provinse. Je me suis servi de seste occasion pour donner avis a Vostre Eminense, que ayent travvaillé insessament en mon particulier, et segretement avec le peuple d'Engers, pour faire reuesir le paiment des vint mille escus, apres mavoir promis trois ou quatre fois touttes choses et que je croies les faire partir avec des lestres de change de ladite somme pour les porter o conseil, ils mont touiours manqué jusques isy, et jay touiours remarqué que sa esté

Digitized by Google

quand il est arivé a larmée du Roy quelque petit moves succes, comme le levement deu siege d'Estampes. Ils ont de plus unne si orible aversion contre les offisiers de la ville et sont si fort outrés de les voir dans les charges de la maison de ville, qui se donneroist o turc, si venoist, pourveu qui les otost de sous seste otorité. Sella seul faict leur passion pour Mr. de Roan. Si Vostre Eminense est attachée affaire reusir seste affaire, la quelle faict un moves effect et example à lotorité roialle, et qui vous plaise maseurer que joray mille ou douse sens hommes de pié affaire paser par Angers, quand je manderay qui les fodra, en fort peu de temps je finiray seste affaire, ou par les voies douses, ou par la forse (1). Je ne crois pas, ny personne, que Mr. de Here y fasse rien, sa calité dintendent choquant le peuple, ni Mr. Talon (2) de mesme. Jatendray les ordres de Vostre Eminense sur tout, et si vous plaist faire un bon regiment de dragons et monorer deu commendement sous Vostre Eminense, je luy feray beau et bon, et tout de vieus offisiers et soldas, et ne vous demende le fons que sur le quatriesme quartier des tailles de seste provinse, et pouvoir de le lever. Jay touiours esté à Vostre Eminense, comme elle la recongneu, en labsence comme en presence. Je souheterois y estre par un titre et calite qui le marquast. Jay un frère qui me donne lieu desperer qui poura estre propre à quelque chose, qui a bien estudié. Je supplie Vostre Eminense davoir agreable que je luy donne et que je luy envoies pour la servir. Jeme mieux lofrir a Vostre Eminense en seste conionteure dafaires icy que si elles estoist mieus establie.

(1) C'est par ces procédés violents que le père et l'aïeul de la Varenne s'étaient attirés la haine des Angevins. René Fouquet eut mieux servi le roi s'il eut eu plus de souci des contribuables. Pour une somme de cinq cents livres imposée au misérable village de Cornillé il n'eut pas envoyé « six vingt voleurs et ruiné le pays de plus de 2,000 livres ». *Fronde Angevine*, p. 145-293.

(2) Peut-être Omer Talon, avocat général au Parlement de Paris, mort le 29 décembre 1652, ou Denis, son fils, avocat général après la mort de son père.

Digitized by Google

Afin que Vostre Eminense congnoisse que je ne considère que le servise que jay voué a Vostre Eminense, je la supplie tres humblement dordonner à Mrs Rose ou Dosereau, vos segreteres, de me mander la volonté de Vostre Eminense, particulièrement o suget de mon frère. Quand a se qui regarde Mr. le baron de Bret, sest un jentilhomme de condition, qui a deu credit en seste provinse et qui servira asseurement fidellement Vostre Eminense, et si vous voules faire obeir Engers, sa compagnee estans sur les lieux, elle y servira fort bien et a contenir la noblesse qui nest pas mieus intentionnée pour la pluspart qu'Engers. Jespère pourtent que je tiendray tout dans le devoir, et ne soufriray rien contre lotorité deu Roy, et feray soigneusement marcher largent o reseptes, otent que les reseveurs des tailles le desireront de moy, afin que Vostre Eminense congnoisse en touttes choses que je ne pense qua la persuader de plus en plus que je suis passionnément,

De Vostre Eminens,

Le très humble, très obbeissant et tres fidelle serviteur,

STE SUSANE (1).

Autographe. *Affaires Etrangères*, Provinces de France, Anjou, vol. 67.

(1) René Fouquet mourut le 30 janvier 1656. René, son fils aîné, conseiller d'Etat, succéda à ses pères dans la lieutenance générale d'Anjou. On trouve dans le vol. 68 (Provinces,) des Archives des Affaires Etrangères, une lettre adressée à René par Mazarin au sujet de la répression des troubles d'Angers. — René avait un frère cadet, Hercule, détenu au château d'Angers en 1655. (Lettre de Mazarin à son père du 21 avril.) C'est celui dont parle M. de Montzey, et qui fut assassiné en 1670 par les gardes de la comtesse du Lude. (*Histoire de la Flèche*, t. II, p. 71. — Cabinet des Titres.)

Digitized by Google

XXVII.

FRANÇOIS DE VENDOME, DUC DE BEAUFORT, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT (1) [1652].

Je vous ay tousiours mandé touttes choses par M. Goulas (2). Je marche avec toutte diligence vers Angers. Vous saurés que jay receu à se soir un gentilhomme de *M. de Rohan*, *lequel me presse incessenment*, et ne croyoit pas que ie fusse cy advancé que je suis. Je luy ay despesché, depuis trois jours, six personnes par différents endrois, pour lassurer que je vais droit a luy. Jay escrit aussy à Messieurs d'Angers pour les assurer, et ay mandé et envoyé gens exprès, a plus de vingt lieües dicy, pour faire establir des estapes aux troupes que je commande, afin que le bruit de ma marche donna courage a ceux du pais d'Anjou. Bref, je nespargne, ny adresse, ny vigilance, pour reussir en cette entreprise. Broille a passé à Saumur avec quinze cens chevaux et douze cens hommes de pied, cela joint avec les troupes de Doquincour desià passé se peut monter à deux mil quatre cens chevaux, et autant d'infanterie, sans les troupes que Palluau a donné à Saint Maure pour me suivre en queüe, sy il leur est possible. Tout cela ne me retardera pas dun jour, et jesperre men demesler avec ceur et adresse, et comme je scay quils sont plus fort que moy en cavallerie de plus de la moitiéé, nayant

(1) Le comte de Chavigny, membre du conseil de régence, ambassadeur en Piémont, commandeur et grand trésorier des ordres du roi, alors écarté des affaires, ménageait à Paris les intérêts de Monsieur. Il mourut le 11 octobre 1652 à l'âge de 44 ans.

(2) Vraisemblablement Nicolas Goulas, sieur de la Mothe, gentilhomme du duc d'Orléans, auteur de mémoires publiés dans les « Documents inédits relatifs à l'histoire de France. » Une copie de ses œuvres est conservée aux Archives des Affaires étrangères sous les nos 75 à 77. Elle provient du cabinet de Saint-Simon, et porte le no 5 de l'inventaire dressé après sa mort par Me Delaleu, notaire à Paris.

Digitized by Google

que neuf cens chevaux, je m'en vay prendre le pays couvert de hayes et de fossés, afin de me servir de mon infanterie et avoir mon derierre libre pour reçevoir le secours de M. de Nemours ou de M. de Longueville par Chamboy, (1) sans quon me le puisse couper, prenant ma marche droit a Bonneval et de la a Mondoubleau. Ce qui me desplaist de tout cecy est le peu de fermeté de M. de Rohan, qui a laissé entrer Quincé dans sa place, et dit lavoir fait pour amuser le tapis. Dieu veiulle quil face mieux que ie nesperre, car je ne serois pas consolable sy jallois ver Lanjou inutillement, et que jeusse manqué de dffaire Palluau, et secourir Mouron tres assu-

(1) Pierre de Rosnevinen, sieur de Chamboy en Normandie, lieutenant général, gouverneur du Pont-de-l'Arche, commandait un régiment de cavalerie de son nom qui appartenait au duc de Longueville, et comptait, dès 1650, avec Franqueville et Lassay, parmi les principaux agitateurs de sa province. Il se retirait d'ordinaire dans son manoir de Beauvais au Perche, sur la limite du Maine qu'il cherchait à soulever. Bretteville, Canisy, et les principaux Frondeurs se donnaient rendez-vous dans sa maison Le 1er août 1650, Monsieur détache la Frette au pays chartrain pour convoquer la noblesse et repousser Chamboy. Dans le Maine, le baron de Lavardin s'acquitte du même devoir. Le 4 septembre, Chamboy prévoyant le transfert des princes prisonniers de Marcoussis au Havre, se poste avec quatre cents chevaux pour les délivrer. Le 8, il est au Maine avec quatre ou cinq cents hommes et occupe un des châteaux de la duchesse de Longueville. Il menace de là le château de Lassay. Le 11, le bruit court qu'il vient d'enlever le vice-bailli de Chartres qui le voulait surprendre avec cinquante hommes. Le marquis de Sourdis gouverneur de Chartres, et le marquis d'Alluye, à la tête du régiment de la Vilette et de deux pièces de canon, s'avancent en Beauce pour lui donner la chasse. Ils ont convoqué la noblesse et les milices. Chamboy s'empare aussitôt du château de Montigny en Dunois, à six lieues de Chartres, et l'occupe avec quatre-vingts chevaux. Ses amis viennent l'y joindre. Ils forment réunis une troupe de deux cents hommes. Le 23 septembre, ils abandonnent la place, et se retirent avec huit vingt chevaux, maitres et valets, vers Monrond.

Le 10 décembre de la même année, Chamboy conspire à Paris avec des Roches, Tavannes, Lignon. Il ne sort que la nuit et « donne à boire aux filous et aux plus mauvais garçons ». Se voyant découvert, il s'enfuit à Monrond après un séjour de quatre ou cinq jours dans la capitale. — (*Affaires Etrangères*, même série, vol. 128, pièce 56. — Lettres de Le Tellier à Mazarin, vol. 129, pièces 104, 106, 122. — Lettres de Le Tellier, Boislève, Jobart à Mazarin, de Mazarin à l'évêque du Mans, vol. 130, 4, 8, 11, 14, 18, 19, 23 septembre et 20 décembre.)

Digitized by Google

rement, et reduirre touttes les places qui sont sur les rivierres de Seinne et de Loire, mais en obeissant et faisant mon devoir, je ne puis estre blasmé.

Sy il y avoit moyen de faire destacher Tavannes avec mil chevaux et le faire passer à Poissy en diligence, je tiendrois le Mazarin absolument perdu. Cest une chose a penser et a faire executer en mesme temps, la marche de M. de Nemours estant asses assuréé par les diversions que font les ennemis. Je vous suplie de songer murement a ce dessein, ou sy il ne peut reussir, quoy que aisé, en peu il mest possible de remonster bien des cavaliers. La compagnie de chevaux legers de S. A. R. a tellement pillé icy toutte la noblesse, que ie croy quon ne les peut ramener dans les bons sentiments pour le party, que en faisant, comme elle me la demandé, un exemple notable de cette compagnie, qu'il faudroit desmonster, et prenant leurs chevaux et de leurs valet·, on monteroit quatre cent maistre, outre que lon croit que lon pouroit leur faire rendre cent mil francs quils ont volé.

Il fault que cette pensée soit secrette et quelle ne paroisse pas venir de moy, parceque toutte cette troupe de soixente et dix maistres, soubs le moindre soubçon, se desbanderoit un pour un. Vous userez avec vostre adresse, sy vous plaist, Monsieur, au prs de S. A. R., ainsy que le jugerez a propos, et nou feres mener du canon, sy il y a moyen, et partir M. de Cirot au plus tost, et Ranevelle, par ce que jay mille pennes de navoir avec moy aucun officier major. Du reste, jay une telle crance en vostre parolle, que je ne doutteray jamais des choses que vous maves promis, non plus que moy a vostre esgard des choses dont je vous ay donné ma parolle. Madame vostre femme (1) sera ma causion, a qui, je suis tres humble serviteur. La somme est modicque que lon a donnée à M. de Ciropt; il faudroit piquer de générosité Mademoiselle Dorléans de luy faire un présent. Madame

(1) Anne Phelyppeaux de Villesavin, mariée en 1627 à Léon Bouthillier de Chavigny.

Digitized by Google

vostre femme est capable de cela. De Basoche les Gallerandes, ce lundy, 19 fevrier, à dix heures du soir.

Joubliois a vous prier de presser 28 (1), de se desclarer. Sy il veult, il me peut envoyer cinq cens chevaux en trois jours, ou je seray, et me donner mille choses neçescaires, ny aiant pas plus de vingt lieües de sa plus considérable place ou je vay, doù le gouverneur peut faire partir cinq cens chevaux quand il voudra.

Original de la main d'un secrétaire. En tête on lit la mention postérieure : « M. de Beaufort » — *Affaires Etrangères.* — France, Affaires intérieures, vol. 147, pièce 41.

XXVIII.

FRANÇOIS DE VENDOME, DUC DE BEAUFORT, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY, SECRÉTAIRE D'ÉTAT

2 mars 1652.

Enfin M. de Rohan nous a donné un plat de son mestier et sest rendu sans aucune raison, ayant envoyé six cens hommes à un poste exprès, afin de les faire tailler en pièce et avoir son excuse en suitte, quoyque mauvais de se rendre, disant quil navoit plus personne pour défendre la ville, laquelle nestoit assiegée que dun costé. Il m'a fait l'honneur que de menvoyer dire le quatriesme jour de sa redition quil avoit traité. Je nay voulu ny lire

(1) Ce chiffre désigne peut-être le duc de Longueville. On trouve dans le vol. 147, (même série des Archives des Affaires Etrangères,) le projet d'un traité conclu entre M. de Longueville, S. A. R. et M. le Prince. Longueville s'engage à se déclarer dans un délai non fixé avec le plus grand nombre de troupes possible, moyennant certains avantages, notamment la garde du château de Joux et le maintien de son autorité en Normandie. Le P. Lelong, (n° 23,528,) cite un texte de cette déclaration daté du 8.

Digitized by Google

sa lettre, ny escouter son envoyé, luy disant quil mavoit manqué de parolle, et que sy M. de Rohan eust esté encore dans le château d'Angers, ayant le pont de Scé qui est imprenable en cette saison, jéstois en estat de laller secourir, mais que voyant que les places dun mois de siège devant une arméé Royalle ne luy paroisoint pouvoir résister que deux jours, traitant le pont de Scé de celles la, je ne pouvois croire qu'il neust aussy bien trompé S. A. R., que deffailly aux promesses quil mavoit faittes.

Il a permission daller à Paris, je croy, pour esbranler S. A. R. Je luy ay mandé de bouche que sy il faisoit ce voyage, quil couroit risque que lon ne luy fit un mauvais tour, pour moy, que ie ne le voulois point recevoir dans larmée. Bref il ne se peut plaindre de ma personne, puisque son gentilhomme ma treuvé avec quinze cens homme de pied et cinq cens chevaux qui faisoint lavan garde, marchant droit a luy, quoyque jeuse receu des ordres contraires, et véritablement, il ny avoit du lieu où jestois à Angers que quinze petittes lieux, où javois despesché M. de Migenne, pour savoir lendroit par il jugeoit à propos que je le secourusse.

Mon dessein estoit asses beau, et presque surre, sans hazarder de combatre, ayant résolu de marcher droit à la Flèche, laquelle mavoit promis de mouvrir les portes, et au lieu dy passer, faisant tourner mon arrier garde, je me saisisois de la Suse, qui mestoit seurre, poste très advantageux, lequel gardant et faisant rompre celuy de Sablé, j'allois passer la rivierre de Mainne au desoubs de Chateaugontier; en suitte de quoy, accouvert de trois rivierres très débordées, ny ayant point de troupes de costé là, iallois me mettre entre le pont de Scé et Angers sans aucune penne, ny donner pas le moindre coup despéé. Ce chemin estoit plus long de deux journéés, mais indubitable, et ne mostoit point la comunication par Alençon pour aller oindre M. de Nemours. Mais je metais tousiours bien douté que M. de Rohan ne me faisoit aprocher que pour faire son

Digitized by Google

traité plus advantageusement. Il dit que ie luy ay donné un jour prefix de luy donner secours, mais cela est entièrement faux, et il ne le sauroit preuver, ny par escrit ny par aucun tesmoins. La ville du Mans bransloit bien fort, et jestois résolu demain, en prenant les fauxbourgs, de faire parler les habitans. La Ferté Benar estoit de mesme, mais comme ie vois que le party est plus advantageux de joindre M. de Nemours, je men vay men raprocher insensiblement en faisant bonne minne et beau jeu. Jay la meilleure infanterie du monde, mais les plus grands voleurs, ny pouvant aporter remedde, quoyque jy fasce tous mes efforts. Je suis a cet heure assez fasché d'avoir escrit à S. A. R. sy fortement que jay fait, vous saves la raison que j'en avois. Cest à vous à raiuster cette affaire et à presser Monsieur denvoyer à Jargeo *(sic)* pour sassurer du passage, car petit à petit, je vay me mettre en poste de pouvoir aller à Mouron, ou droit à la Cour, estant joint avec M. de Nemours. Il ny à quun de ses partis là a prendre, car de piller la France et de ne faire rien autre chose, se seroit se faire hayr et moquer de soy. On me peut envoyer des nouvelles vers Nogent, et cependant, Monsieur, je vous suplie de me continuer lhonneur de vostre amitié, et de me mander au vray lestat des affaires ou vous este. Du camp de Monfort, ce 2 mars 1652.

Original de la main d'un secrétaire. On lit en tête « M. de Beaufort » et la mention : « Publ. » que porte aussi la lettre suivante, malgré ces mentions, nous croyons que ces lettres sont inédites, toutes nos recherches pour retrouver le lieu de leur publication étant restées sans résultat. — *Affaires Etrangères.* — France, Affaires intérieures, vol. 147, pièce 61.

Digitized by Google

XXIX.

FRANÇOIS DE VENDOME, DUC DE BEAUFORT, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY.

7 mars [1652].

Conformément aux commandemens de Son. A. R., nous avons marché avec la dernière dilligence, et sommes aux portes de Nogent le Rotrou pour venir au devant de Monsr le Duc de Nemours. Je viens présentement davoir nouvelles que le Roy et ses trouppes marchent devers l'Isle Bouchard pour rallier tant celles de Bourgongne que de Berry, a desseing de s'asseurer de toutte la riviere de Loire, et le Cardinal, imprudent comme il est, pourroit bien hazarder ung combat général dans la Beausse, qui seroit ung adventage pour les trouppes de S. A. R. estant joinctes avec celles de Monsr de Nemours. Nous avons un extreme necessité en cette armée de mousquets, picques, pistollets, fourreaux, soulliers, bottes, et de marchands de linge et habits et autres commodités, dont j'envoye ung mémoire à Monsieur le Mareschal Destempes. Je vous prie vous voulloir joindre avec luy pour obliger Son A. R. à faire partir des marchands, desquels j'auray soing. Nos soldats seront bien aise de se rafraischir et employer le peu d'argent qu'ils ont. Comme nous n'entrons en aucune ville, nous manquons de touttes choses. Obligez, je vous prie, Son A. R. à menvoyer une lettre portant déffence de donner congé à aucun des officiers de son armée. Je vous supplie, comme la jonction des deux armées est preste, de faire en sorte que S. A. R. donne ordre à tout, particulièremen pour les commandemens, et quelle establisse touttes choses, et comme elle vouldra que Mr de Nemours et moy en usions. Comme vous estes mon amy, je vous recommande tous mes intérests, qui ne sont que ceulx de S. A. R. Celle cy servira pour vostre amy, à laquelle je vous prie la communicquer.

Digitized by Google

Si S. A. R. a quelque desseing, je la supplie très humblement de le tenir secret, ayant descouvert que la Cour en est aussy tost informée que nous. Du camp de St Hilaire, proche Nogent le Rotrou, ce 7e mars 1652.

Suscription. — A Monsieur, Monsieur de Chavigny.

Original de la main d'un secrétaire. En tête la mention postérieure : « M. de Beaufort. » Cachets armoriés cire rouge. L'Ecu surmonté d'un casque à quatre grilles de profil, porte un lion tenant dans sa patte un pennon chargé d'une étoile. — Affaires Etrangères. — France. *Affaires intérieures*, vol. 147, pièce 67.

XXX.

CHARLES AMÉDÉE DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY 17 mars 1652.

Du canp de St Aubin, ce 17 mars 1652.

Je crois que vous orez apris comme les ennemis sont postez entre la riviere de Loyre et nous. Vous iugez bien que cela étant, et nous nayant, ni ville, ni retrette, ni passage de riviere, il faut de nécessité que nous donnions le conbat quand ilz voudront, car de se retirer devant eus dans les plennes de Beauce seroit une chose tout à fet impossible. C'est pour quoy nous nous alons poster proche deus, le plus avantageuzement que nous pourons, et ie crois quil sera bien malézé quil ne se donne un conbat général avant quil soit trois iours, silz an ont anvie, comme lon dit. Je vous informere le plus souvant qui me sera possible de létat

Digitized by Google

des choses, et vous demande la continuasion de votre amitié, puis que cest la choze du monde qui mest la plus chère.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Chavigny.

Autographe. Cachet armorié cire rouge. *Ecartelé : au premier, contrécartelé, au 1er, de Jérusalem, au 2e, de Lusignan, au 3e, d'Arménie, au 4e, de Luxembourg ; au second, de Haute-Saxe, parti de Saxe moderne ; au troisième, de Chablais, parti d'Aoste ; au quatrième, de Genève, parti de Montferrat ; sur le tout de Savoie.* Couronne Ducale. — *Affaires Etrangères.* France, Affaires intérieures, vol. 147, pièce 76.

XXXI.

CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY. 20 mars 1652.

Du canp de Jalan, proche Châteaudun, ce 20 mars 1652.

Je crois que vous me faite bien lhoneur de croyre que iay pris toute la part imaginable à la perte que vous venez de fayre (1). Nous avons jusques ici tousiours marché aus ennemis, et ilz se sont retirez dans les faubours de Blois. Nous ferons tout ce que nous pourons pour profiter de cette retrette, et aussi tost que nous serons atachez à quelque chose de concidérable, vous en serez anplement informé. La ioye qu'i vous plest me témoigner de lamitie qui est antre nous, man donne une que ie ne vous puis exprimer, car ie vous proteste, que vous estes lhomme du monde que

(1) Il s'agit du décès de Claude Le Bouthillier, secrétaire d'Etat, membre du Conseil de régence, père de Chavigny, mort à Paris, le 13 mars 1652.

Digitized by Google

ihonore, et vous voulez bien que ie die, que iaime le plus.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Chavigni.

Autographe. Même cachet armorié, cire rouge. — *Affaires Etrangères*. France, Affaires Intérieures, vol. 147, pièce 84.

XXXII.

CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY. 25 [mars 1652.]

Du canp de la Neuville, ce 25.

Rien ne pouvoit iamais estre plus utille a toutes chozes, que la resolution que vous avez fet prandre a Monsieur de venir à Orleans, et ce qui redouble ma ioye, est lespérance que iay que vous laconpagnerez a ce voyage, qui est de la derniere consequance pour le parti. Je remes a vous parler de letat de nos aferes quand ioray lhoneur de vous voir. Faite moy celuy de me croyre a vous o dernier point.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Chavigny.

Autographe. En tête la mention postérieure : « M. de Nemours ». Cachets cire rouge, portant un chiffre. — *Affaires Etrangères*. France, Affaires Intérieures, vol. 147, pièce 86.

Digitized by Google

XXXIII.

CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY. 1er avril 1652.

Du canp de Chateauneuf, ce 1 avril 1652.

Je vous ranvoye le chevalier de Meru, pour vous dire mes santiments touchant une affere qui me paroit assez avantageuze pour vous. Ie vous prie de me mander en quel état sont les choses, si on ne se hate, dotres nous gaigneront de la min. Ie vous prie de me croyre lhomme du monde qui est le plus à vous.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Chavigni.

Autographe. Mêmes cachets armoriés, cire rouge. Vol. 147, pièce 102.

XXXIV.

CHARLES-AMÉDÉE DE SAVOIE, DUC DE NEMOURS, A LÉON LE BOUTHILLIER, COMTE DE CHAVIGNY. 4 avril 1652.

De Montargis, ce 4 avril 1652.

Je vous anvoyons un courier en toute diligence pour vous avertir de larivée de Monsieur le Prince, mais il est tonbé malade an chemin. Vous croyez bien que ce retour changera beaucoup letat des afferes. Vous estes oprès de Monsieur, cest à vous à voir quelles mesures on a aprendre. J'antreray tousiours dans toutes celles où vous antrerez, car ie suis à vous sans réserve.

Digitized by Google

Jatans le chevalier de Meru pour savoir vos santimens, et, par son retour, vous sorez le vray état où on est ici.

Suscription : A Monsieur, Monsieur de Chavigni.

Autographe. Mêmes cachets armoriés cire rouge, vol. 147, pièce 112. — En tête des cinq lettres précédentes, on lit la mention postérieure : « M. de Nemours. »

Digitized by Google

L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE

DU MANS

CHAPITRE PREMIER.

LES ENCEINTES MURALES DE LA GAULE A L'ÉPOQUE GALLO-ROMAINE. — L'ENCEINTE DU MANS RÉVÉLÉE PAR M. DE CAUMONT. — CAUSES QUI ONT AMENÉ LA CONSTRUCTION DE CES ENCEINTES DU IIIe AU Ve SIÈCLE ; SITUATION PRÉCAIRE DES GAULES A CETTE ÉPOQUE ET DES CÉNOMANS EN PARTICULIER, D'APRÈS DE RÉCENTES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES. — TOPOGRAPHIE DE LA VILLE DU MANS ; DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE ; VESTIGES DE MURS ANTÉRIEURS.

La construction d'enceintes murales, dans la plupart des grandes villes des Gaules, du IIIe au Ve siècle, est un fait historique de haute importance. La révélation d'un événement si grave, et cependant inaperçu des historiens modernes, est due à M. de Caumont. C'est encore le sympathique fondateur de la Société française d'archéologie qui, poursuivant sa démonstration, a mis le premier (1) en

(1) Dès 1826, M. de Caumont prenait des croquis des murs du Mans pour les communiquer à la Société des Antiquaires de Normandie. Daudin,

Digitized by Google

relief les murs gallo-romains du Mans dont nous allons nous occuper.

Le plus ancien texte authentique, où l'on rencontre une mention de nos remparts, appartient au testament de l'évêque saint Bertrand, qui siégea de 586 à 623. Ce document nous apprend qu'une des tours de l'enceinte était déjà convertie en oratoire en l'honneur de saint Michel (2), et que l'évêque avait coutume d'y venir prier. Au milieu du XIIIe siècle, aux termes d'une enquête de 1245 (3) les murailles passaient alors pour dater de l'époque des Sarrasins (4), d'après la déposition du doyen du chapitre Robert de Domfront.

L'imagination de nos pères, frappée de ces singulières constructions d'une origine inconnue ou tout au moins incertaine, avait rimé en leur honneur ce dicton que nous a conservé l'érudit André du Chesne (5) :

Bourges, Autun, Le Mans avec Limouges,
Furent jadis les quatre villes rouges.

Les enceintes de ces villes, qui toutes appartiennent à la période gallo-romaine, doivent leur surnom aux briques qui entrent en grande quantité, dans la structure de leurs murs.

Essai sur les poteries romaines découvertes au Mans, Paris, 1829, in-folio, p. 10.

(1) Dom Mabillon. Dum in ecclesia sancti Michaelis infra urbem, juxta predictam matrem ecclesiam, in quadam turre ipsius civitatis constructa, pervigilans in oratione erat..... *Vetera Analecta*, Paris, Montalant, 1723, in-folio, p. 255.

(2) Enquête faite au sujet des droits du chapitre de l'église Saint-Julien du Mans et des moines de la Couture. Copie moderne aux Archives municipales de la ville du Mans.

(3) Le nom de Sarrasin servait au moyen âge à désigner les payens ou les barbares, dans la bouche du peuple.

(4) *Les Antiquités des villes et châteaux... de France.* Paris, Jean Petit, 1604, in-8°, p. 541.

Digitized by Google

A la fin du XVIIe siècle, l'enceinte du Mans reçut les honneurs de la gravure. Mais l'échelle de reproduction, trop réduite, ne permet pas d'en concevoir une idée exacte. Le nombre des tours d'enceinte est fixé arbitrairement et la position parfois mal déterminée (1).

Les planches du *Cours d'Antiquités monumentales* de M. de Caumont, publié dès 1831, offrent les plus anciennes gravures exactes de ces murailles antiques (2).

M. de Caumont aimait à revenir sur ce sujet. En 1838, il en entretenait le Congrès qui siégeait au Mans, et intéressait les habitants à la conservation et à l'étude de leurs remparts. Plus tard, grâce au crayon de M. G. Bouet, il reproduisait dans le *Bulletin monumental* (3) de nouveaux détails de l'enceinte « qu'il n'a jamais manqué de visiter, dit-il, chaque fois qu'il est venu dans notre ville ».

L'attention était attirée sur ce sujet, et, dès 1852, M. Hucher avait fixé sur un plan à grande échelle le périmètre de ces murs. La topographie de l'ancienne cité était, à cette date, plus aisée à reconstituer qu'aujourd'hui. M. Hucher s'efforça de retrouver le plan des anciennes enceintes, en figurant les tours et les portes encore actuellement existantes où l'emplacement présumé des parties détruites (4). M. l'abbé Voisin inséra ensuite un travail analogue dans le *Bulletin monumental* (5) d'abord, puis dans son ouvrage intitulé *Le Mans à tous ses âges* (6),

(1) *Les Monuments de la Sarthe*, par M. E. Hucher, présentent un fac-simile de ces deux gravures fidèlement reportées sur cuivre par G. Toudouze. Le Mans, Monnoyer, 1855, in-8°, planches.

(2) Tome II, pl. XX.

(3) Caen, 1857, t. XXIII, p. 524-530.

(4) *Les enceintes successives de la ville du Mans*, par MM. Landel et Hucher, in-folio avec plan daté de 1852. La même étude a été rééditée dans les *Monuments de la Sarthe*, p. 15-40.

(5) Tome XXV, p. 524-530, avec plan.

(6) *Les Cénomans anciens et modernes; Le Mans à tous ses âges*. Le Mans, Monnoyer, 1862, 1 vol. in-8°.

Digitized by Google

et dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe* (1).

Nous n'avons pas l'intention de reprendre, sous le même jour, une étude traitée par nos savants devanciers avec une autorité que nous nous plaisons à leur reconnaître. Notre but principal est de publier une série de croquis inédits de M. G. Bouet, notre excellent maître et ami, en insistant sur certains détails qui ont été plus ou moins négligés jusqu'ici. Ces esquisses originales, si parlantes, conserveront du moins l'aspect fidèle des parties les plus curieuses de nos murs, dont nous voyons trop souvent démolir des lambeaux, sans profit pour personne, au grand regret de tous les amis des arts (2). Des dessins d'une fidélité quasi photographique éclaireront plus la question que de longues dissertations, et sauveront du moins de l'oubli cette noble enceinte qui eût fait, comme on l'a dit, « l'orgueil de toute cité étrangère ».

Les remparts du Mans se rattachent à ce système défensif inauguré du IIIe au IVe siècle dans toutes les villes importantes des Gaules, au moment où les ravages des barbares

(1) Le Mans, Monnoyer, 1859-1860, t. XIV de la collection, p. 89-122; *La Cité des Cénomans, nouvelles explorations sur les remparts du Mans,* avec un plan de la ville.

(2) Un savant, M. Edw. Freeman, qui connait parfaitement le Maine, écrivait récemment dans sa magistrale *Histoire de Guillaume-le-Conquérant :* « Le dommage causé par les derniers envahisseurs (les Allemands) disparait rapidement; mais celui que la ville est en train de se causer à elle-même, par les mains mercenaires de ses propres enfants, est à jamais irréparable. La superbe ligne des remparts romains de la cité Cénomane et les nobles travaux des temps plus modernes que ces remparts protègent auraient dû ébranler les plus impitoyables destructeurs ; mais il n'existe aucune idée de conservation chez ceux qui ont le sort de l'ancienne cité entre leurs mains..... Les derniers murs des constructions situées le long de la rivière ont été abattus et l'on n'en a laissé que quelques fragments pour orner une sorte de jardin ; puis chose pire encore, les anciennes murailles ont été percées et la vieille cité elle-même fendue en deux. Par un immense travail qui rappelle celui de Trajan, perçant le Quirinal, la cité a été coupée par un gouffre béant. Le vieux mur romain est donc effondré et la majeure partie des maisons du XIIe siècle impitoyablement balayée. »

Digitized by Google

ébranlent déjà fortement l'empire romain, trop vaste pour ne pas manquer de cohésion.

Dès la seconde moitié du IIIe siècle, la partie de la Gaule, occupée par les Cénomans et appelée depuis le *Maine*, fut en proie à une terreur profonde, motivée par l'apparition de bandes armées qui pillaient et incendiaient les villas, paisiblement assises à mi-côte des collines de la Sarthe, de l'Huisne et de leurs affluents. Les historiens anciens, Vopiscus, Orose et autres, retracent d'une manière générale ces faits, que des découvertes archéologiques récentes ont mis en lumière dans notre province. Les ruines naguères exhumées à Allonnes (1), près le Mans, à Jublains (2), à Roullée (3), près Mont-Saint-Jean, les fouilles des villas de Roches (4) et de la Cour à Sceaux (5), de Planchette à Saint-Jean-des-Échelles (5), ont révélé la présence d'importants établissements détruits par le fer et par le feu au IIIe et au IVe siècle. Les découvertes numismatiques des trésors de la Blanchardière (6) et de la Tonnelle à Jublains (7), ont confirmé ces mêmes faits, en précisant la date de ces terreurs paniques qui ont agité les populations de nos campagnes.

(1) E. Hucher, *Catalogue du musée archéologique du Mans*, Le Mans, Monnoyer, 1869, in-8°, avec gravures. A la page 20, on trouve une vue des ruines, figurée d'après un plan en relief du musée.

(2) H. Barbe, Jublains, *Notes sur ses Antiquités*, Le Mans, Monnoyer. 1865, in-8°, avec atlas de planches.

(3) E. Hucher, *Les Monuments de la Sarthe*, p. 259.

(4) *Revue des Sociétés Savantes*. Paris, 1868, in-8°, IVe série, t. VII, p. 422-426. *Bulletin monumental*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1868, t. XXXIV, p. 292-301, avec 2 pl. *Notice sur une villa gallo-romaine au château de Roches*, par L. Charles.

(5) *Revue des Sociétés savantes*, Paris, 1866, in-8°, IVe série, t. IV. — *Découverte d'une villa gallo-romaine à Saint-Jean-des-Echelles* (Sarthe), par L. Charles, p. 491-497, gravures. *Bulletin monumental*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1865, t. XXXIII, p. 184. — *Ruines gallo-romaines*, etc., tirage à part du *Bulletin monumental*. Caen, 1866, 16 p. in-8°, avec gravures.

(6) E. Hucher, *Trésor de la Blanchardière* (Sarthe), décrit, dessiné et gravé. Le Mans, Monnoyer, 1876, in-8° de 91 p.

(7) *Revue historique et archéologique du Maine*, Mamers, G. Fleury et A. Dangin, 1880, t. VII et VIII, *Le Trésor de Jublains*, par M. E. Hucher.

Digitized by Google

Cette situation si précaire se perpétua près de deux siècles.

Pour se mettre à l'abri de pillages incessants, les cités Gauloises, abandonnant leurs faubourgs et rétrécissant leur périmètre, s'entourèrent de murailles fortifiées. Il en fut ainsi à Angers, à Tours, à Rennes, à Rouen, à Evreux, pour ne citer que des localités voisines du Maine.

Le Mans (1), capitale des Cénomans, peuple le plus puissant (2) de la confédération des *Aulerces* qui comprenait en outre les *Aulerces-Eburovices* et les *Aulerces-Diablintes*, s'abrita aussi sous une ceinture de remparts. La forme carrée ou mieux barlongue se montre souvent dans les enceintes gallo-romaines, copiées à l'image des camps retranchés. Toutefois, cette règle est librement interprétée, et l'assiette des murailles s'écartera parfois du parallélogramme, lorsque la nature et les accidents du terrain commanderont une direction différente. En plan, plusieurs des enceintes gallo-romaines affectent des formes irrégulières et anguleuses.

Au Mans, les murs décrivent à peu près un parallélogramme qui mesurerait cinq cents mètres de long environ sur deux cents de large. A l'Est, le mur se développe parallè-

(1) Le Mans est appelé Οὐίνδινον *(Windinum)* par le géographe Ptolémée, et *Civitas Cenomanorum* dans la *Notice des Provinces*. Voir Ernest Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule romaine;* Paris, 1878, t. II, p 494, 497. « Grégoire de Tours, dit M. Longnon, emploie les mots *Civitas Cenomanni*, *urbs Cenomannica*, et sans doute aussi le mot *Cenomanni* pour désigner la ville du Mans.... Les habitants du Maine sont toujours appelés par lui *Cenomannici*. » Aug. Longnon, *Géographie de la Gaule au VIe siècle;* Paris, Hachette, 1878, in-8° p. 294-296. Une ancienne monnaie mérovingienne frappée au Mans (VIe siècle) porte inscrit au droit le mot *Cenomannis* indéclinable, qui est demeuré comme la forme la plus ordinairement employée. Cfr. E. Hucher, *Monnaies du Maine*.

(2) Les Aulerces-Cenomans furent taxés à un contingent de 5,000 hommes de guerre en l'an 52 par J. César. Les Aulerces-Eburovices durent fournir seulement 3,000 hommes ; *De bello gallico*, c. VII.

Digitized by Google

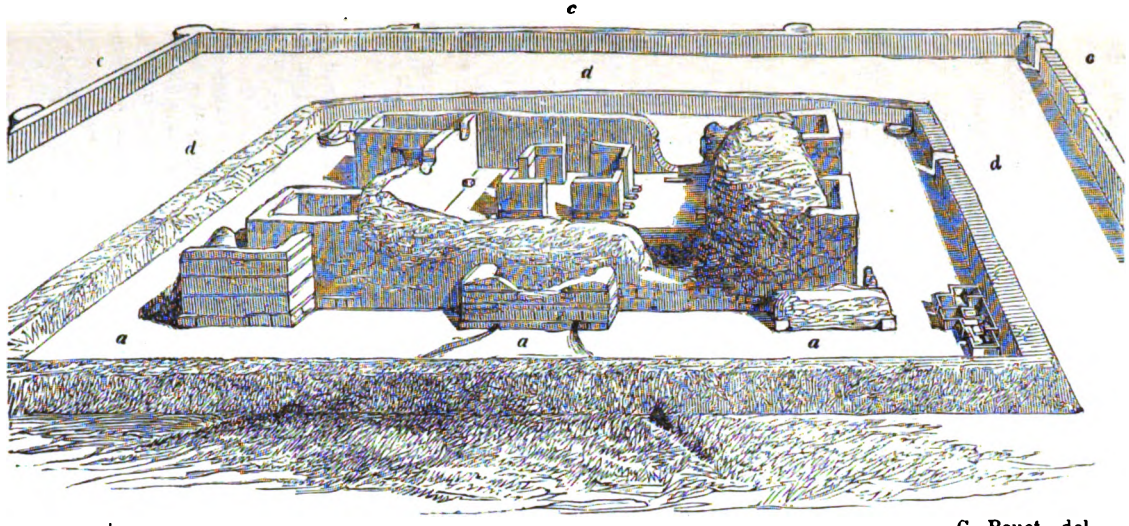

G. Bouet, del.

Fig. 1. — Castrum de Jublains.

a, a. Fort central. — *c, c.* Murs avec tours. — *d, d.* Retranchement en terre.

Digitized by Google

lement à la crète du coteau (1). L'enceinte se rétrécit au Sud. Le grand côté de l'Ouest s'appuie sur le cours de la Sarthe qu'il suit aujourd'hui à la distance de soixante pas. Il faut tenir compte d'une circonstance importante. Le lit de la rivière s'est rétréci, et, à l'origine de la construction des murs, se rapprochait davantage de la base des tours.

La ville était ainsi assise au centre de la population du territoire Cénoman, à peu de distance du confluent de l'Huisne avec la Sarthe, à l'extrémité de la ligne de partage des eaux de ces deux rivières formant une défense naturelle.

Dans cette enceinte, vinrent se grouper, s'ils n'y existaient déjà, les édifices publics, le marché ou ancien forum, la cour des monnaies, la cathédrale, assise d'après la tradition sur le palais de Défensor, avec ses annexes postérieures, les maisons et le cloître des chanoines, leur infirmerie ou *Grabatoire*. Cependant l'espace était encore trop exigu, et la ville dut se resserrer, en faisant le sacrifice de quelques-uns de ses monuments. Ainsi, l'on dut abandonner l'ancien amphithéâtre (2), trop éloigné pour qu'il fut possible de l'utiliser dans la défense de la place comme dans les villes de Tours (3) et de Périgueux (4).

Si nous examinons les murailles du côté occidental, elles apparaissent fortifiées de hautes tours rondes, espacées de

(1) L'orientation de l'enceinte ne correspond pas absolument aux quatre points cardinaux; cependant elle s'en rapproche assez pour que nous puissions appliquer à chaque côté le nom du point cardinal vers lequel il est tourné.

(2) Les restes de l'ancien amphithéâtre ont été reconnus en 1791 par Maulny, lors de la création des terrasses qui forment la promenade des Jacobins. Il était circulaire; son diamètre extérieur mesurait 109 mètres 75 centimètres. Des galeries construites en pierres existaient encore. Ledru estime qu'il pouvait contenir 7,000 spectateurs à l'aise. *Essais historiques sur le Maine*, t. I, p. 59.

(3) Mémoire de la Société archéologique de Touraine, 1845, t. V, p. 35. *Notes sur les Constructions romaines de Tours*, par le général de Courtigis.

(4) De Caumont. *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 374, *Une excursion à Périgueux*.

Digitized by Google

trente à quarante pas environ les unes des autres. Ces tours sont percées d'ouvertures permettant de battre le rempart ; plusieurs poternes donnent accès à l'intérieur de la cité. Les murs offrent un parement régulier en petit appareil que des chaînes de briques divisent en plusieurs zones.

Au Nord, un ravin protège la ville.

La construction de ces remparts transformait les cités gauloises en autant de camps retranchés. Aussi ces enceintes offrent-elles une analogie frappante avec le célèbre *Castrum* de Jublains (1). Au centre, s'élèvent les constructions abritées par un remblai de terre. Jublains présente ainsi le prototype de nos donjons romans du moyen âge. On sait que là, un chemin couvert protège la courtine, robuste muraille en petit appareil chainée de briques. De distance en distance, des tours rondes détachent sur le mur leur front saillant.

Telle est encore la petite forteresse de Larcay (2), près de Tours, qui semble être un diminutif de celle de Jublains.

Ici vient se poser une grave question : l'enceinte gallo-romaine était-elle la première enceinte de la ville du Mans? Nous n'aurions pu résoudre ce problème, si les fouilles dirigées par M. Chaplain-Duparc (3) et exécutées à ses frais pendant le percement du tunnel, n'avaient permis de répondre affirmativement. Avant cette enceinte gallo-romaine, il en existait une autre, construite en gros blocs de pierres brutes, à la manière gauloise. Sa présence a été constatée du côté de la rivière, au pied de la tour romaine

(1) Nous sommes heureux d'exprimer ici toute notre gratitude à Madame de Caumont qui a bien voulu nous permettre d'utiliser plusieurs bois, dessinés jadis par MM. Bouet et V. Petit, soit pour le *Bulletin monumental*, soit pour l'*Abécédaire d'Archéologie* de notre regretté maître.

(2) *Bulletin monumental*, 1856, t. XXII, p. 317.

(3) Nous hâtons de tous nos vœux la publication du résultat des fouilles si heureusement accomplies par M. Chaplain-Duparc. Les objets découverts dans ces travaux forment tout un musée, d'une importance historique considérable, pour la ville du Mans. Les amateurs ont pu en étudier une partie dans la Section rétrospective de l'Exposition régionale de l'année 1880.

Digitized by Google

aujourd'hui découronnée qui se dresse à l'entrée du tunnel. L'enceinte romaine engloba en cet endroit l'enceinte gauloise et la suivit parallèlement.

CHAPITRE II.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DES MURAILLES : 1° LA COURTINE, BRIQUES, MORTIER, REVÊTEMENT, ÉPAISSEUR, COMPARAISON AVEC LES REMPARTS CONTEMPORAINS DES GAULES ET DE GRANDE-BRETAGNE ; LES GROS BLOCS A LA BASE DES MURS ; LE CHEMIN DE RONDE. 2° LES TOURS, LA FORME EN FER A CHEVAL ADOPTÉE COMME SYSTÈME ; COMPARAISON AVEC LES TOURS DE SENLIS, DE GRANDE-BRETAGNE, DE ROME ; LES MASSIFS. 3° LES PORTES ; PORTES PRINCIPALES DES VILLES, LES POTERNES ÉLEVÉES AU-DESSUS DU SOL AVEC ESCALIER MOBILE. 4° LES FOSSÉS.

§ I.

LA COURTINE.

On peut suivre sur les courtines la trace des constructions gallo-romaines à une certaine hauteur, quelquefois à vingt-cinq pieds d'élévation et même davantage sur quelques tours. La partie supérieure des fortifications n'a pas conservé son couronnement primitif; il a disparu au Mans, comme presque partout ailleurs.

Si l'on examine la muraille, on constate qu'elle est formée d'un revêtement extérieur de pierres cubiques de dix à douze centimètres, disposées par assises régulières au milieu d'un lit épais de mortier. Les échantillons appartiennent soit à la pierre calcaire, soit au grès; le silex n'y entre qu'à

Digitized by Google

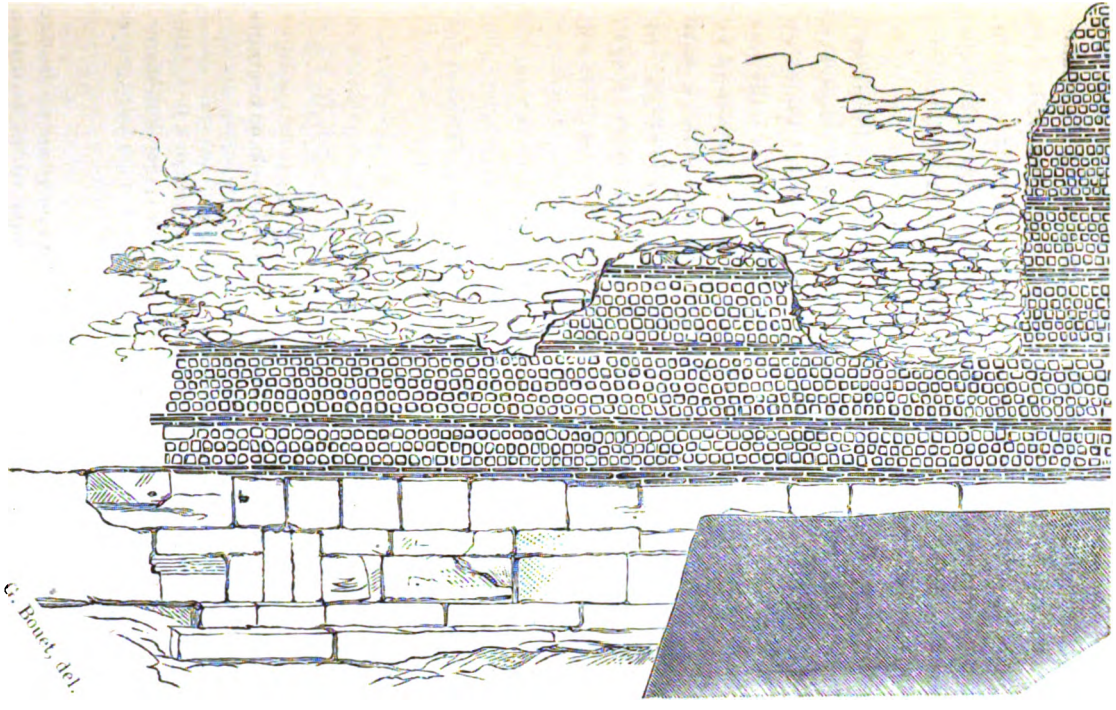

Fig. 2. — Gros blocs et petit appareil, sur la place des Jacobins

Digitized by Google

titre d'exception. Cinq assises de pierres cubiques sont ordinairement superposées et alternent avec un lit de chaînes de briques. Ces briques, en général, au nombre de trois en hauteur, forment chaîne sur le parement du mur extérieur. Toutefois ces nombres de trois pour les briques et de cinq pour les petits cubes ne sont pas absolus, bien qu'ils rentrent dans un système adopté de préférence (1).

Le noyau du mur offre un blocage composé de pierrailles, reliées par un bain de chaux ou tout au moins de mortier très liquide coulé en grande abondance et mêlé d'un peu de sable de rivière ; il a pris une consistance telle qu'il est devenu aussi dur que la pierre elle-même. Le parement est maçonné avec un mortier mélangé de briques pilées ; aussi ce mortier présente un aspect rougeâtre très prononcé (2).

M. Guéranger, dont la spécialité est bien connue de nos lecteurs, a été conduit à conclure (3) « de la présence de coquilles fluviatiles dans les mortiers, que les architectes employèrent le sable roulé par les eaux de la Sarthe de préférence au sable de carrières, exploitées encore actuellement pour le même usage. Portant ensuite son attention sur les matériaux de construction, il a signalé dans les murs gallo-romains du Mans l'absence complète de grès vert. »

L'épaisseur du rempart est de quatre mètres au moins à sa partie inférieure (4) ; elle diminue en même temps que

(1) Au-dessous des fenêtres, à la hauteur du chemin de ronde, on rencontre un épais cordon de briques, composé de cinq ou six assises, formant un léger encorbellement. Le rang placé au-dessous présente aussi une seule assise. Plus haut, une autre ligne d'un seul rang de briques apparaît à la hauteur des impostes des fenêtres ; du moins il en est ainsi dans la tour Magdeleine.

(2) La brique est encore employée dans les archivoltes des baies, portes et fenêtres, tantôt seule, tantôt mêlée à la pierre de taille.

(3) *Bulletin monumental*, t. XIII, p. 149.

(4) D'après les recherches de la *Commission archéologique de Maine-et-Loire*, les murs d'Angers auraient une épaisseur variant de trois à quatre mètres. *Congrès archéologique de France*, XXIXe session ; in-8°, Caen, Leblanc-Hardel, 1863, p. 38.

Le docteur Giraudet nous apprend que les remparts de Tours ont quatre mètres à la base. *Histoire de Tours*, Tours, 1873, 2 vol. in-8°, p. 24.

Digitized by Google

la courtine s'élève. Les murs n'ont pas de fondations dans le sol. C'est une habitude de l'époque, que l'on peut constater dans la plupart des autres constructions gallo-romaines (1).

Ce mode de revêtement en petit appareil chaîné de briques a été employé pendant toute la période gallo-romaine dans notre pays. Les fouilles des monuments de cette époque nous l'ont révélé partout dans les monuments civils, villas, bains, comme dans les édifices publics, camps retranchés de Jublains (2), et de Rochard (Mayenne), théâtre de Vaas (3), en Aubigné (Sarthe).

La nature des matériaux a quelquefois modifié le système de construction, l'emploi du schiste ardoisier dans les murs gallo-romains de Rennes a nécessité l'usage de l'appareil en feuilles de fougères, les moellons allongés étant inclinés par assises contrariées. Mais le mode de construction en petit appareil a généralement prévalu dans les enceintes des Gaules, avec quelques légères modifications parfois d'une ville à une autre (4).

Il est plus difficile d'accéder au pied du rempart du côté

(1) Parlant de l'enceinte romaine de Fréjus, M. Victor Petit signale « un pan de mur antique posé sans fondations sur le sol, et dont les assises suivent la pente du terrain ». *Esquisses des monuments romains de Fréjus ; Bulletin monumental*, 1854, t. XXX, p. 697. — Le théâtre d'Aubigné, récemment fouillé par Mme de Quatrebarbes, ne présente pas de fondations non plus.

(2) Voir dans le *Bulletin monumental*, une excellente vue cavalière du castrum, lithographiée par M. G. Bouet, 1847, t. XVIII, p. 349. — Barbe, Jublains, *Notes sur ses antiquités*.

(3) *Bulletin monumental*, t XLIII, p. 88.

(4) Les enceintes de Tours, de Sens, d'Angers, de Fréjus, de Bourges, de Dax, présentent le petit appareil. A Senlis dans les tours d'enceinte « on a employé, dit M. G. Bouet, un appareil dans lequel une pierre cubique alterne avec une pierre plus large. Ces pierres, ainsi que celles des archivoltes, portent les traces des coups de hachette qui les ont façonnées, et qui, inclinées alternativement dans les deux sens, reproduisent en petit la figure des arêtes de poisson ». *Congrès archéologique de France*, séances tenues à Senlis en 1877. Tours, 1878, in-8° pl. p. 438.

Digitized by Google

intérieur de la ville et par suite d'en examiner la structure. Là où l'on peut distinguer le revêtement primitif, il paraît aussi construit en petit appareil ; la brique n'y entre que par exception.

Les enceintes des villes de la Grande-Bretagne, élevées en même temps que les nôtres, ont été étudiées avec un soin particulier par MM. Th. Wright et Roach Smith. Ces archéologues distingués ont décrit minutieusement le mode de construction de ces murs. Le mortier, les briques, le petit appareil y jouent le même rôle que chez nous.

« Le mortier, dit M. Th. Wright (1), se fait remarquer par une extrême résistance et par sa dureté ; on parvient plus aisément à briser les pierres du rempart que le mortier qui les enveloppe. En Bretagne, le mortier romain se compose généralement de chaux, de brique pilée, de sable, de gravier plus ou moins grossier et de petits cailloux. La proportion de ces matières varie. A Richboroug, le mortier employé à l'intérieur des murailles est formé de chaux, de sable, de cailloux ou de galets ; *mais le revêtement est maçonné avec du mortier plus fin, dans lequel la brique pilée a été mélangée* (2). »

Les chaînes de briques, ajoute encore le même auteur avec beaucoup de raison, sont particulièrement caractéristiques de la maçonnerie romaine dans notre pays, comme sur le continent. Elles se montrent à Richboroug et à Lymne. Dans ces deux localités, les chaînes consistent en deux rangs de tuiles ; à Burgh, en Suffolk, il y a trois rangs de tuiles par chaîne ; à Colchester, il y en a trois et quatre

(1) Thomas Wright, *The Celt, The Roman and The Saxon:* A history of the early inhabitants of Britain, with numerous engraving. Third édition, London, Trübner, 1875, in-8°, p. 189.

(2) Le *Gentleman's Magazine*, m'écrit M. Bouet, donne quelques détails sur le mur romain de Londres. L'enceinte paraît avoir formé un carré (Londinium quadratum), qui devait contenir trois cent cinquante acres, le mur était en petites pierres carrées avec chaînes de briques. Le mortier contient de la brique pilée.

Digitized by Google

rangs. Quelquefois, ils sont plus nombreux. A Richborough, les premiers rangs de tuiles commencent à trois pieds quatre pouces de la surface du sol au niveau actuel, et à cinq pieds de la base du retranchement ; ils se répètent à des distances variant de trois pieds trois pouces à quatre pieds trois pouces. Les distances entre les diverses chaînes changent ailleurs, et ne paraissent pas avoir été observées régulièrement d'une manière fixe (1).

La muraille, élevée par les empereurs au Nord de la Grande-Bretagne pour la préserver des incursions des Calédoniens, se rapproche dans ses caractères généraux du mode de construction adopté pour les enceintes urbaines.

Le plus souvent, on n'a point fait de fouilles pour asseoir la muraille, elle repose ordinairement sur le sol, dont on n'a enlevé ni le gazon, ni les racines qui s'y trouvaient. Toutefois dans le sable, on creusait jusqu'à douze ou dix-huit pouces, et dans les endroits marécageux, on établissait un bâti de charpente (2).

La base du mur est formée d'un rang de pierres plates, présentant un léger empatement.

La brique n'apparaît pas dans cette vaste construction qui n'est qu'un long mur sans tours de défense.

Arlon et Cologne offrent dans la construction de leurs remparts, un système analogue à ceux des autres villes (3).

(1) Th. Wright, *The Celt*, etc., p. 172. L'auteur décrit plus loin à la page 190, la manière dont les constructions ont dû s'élever. « The mode in wich the wall was constructed seems to have been as follows. The facing-stones were first built up to a certain height, and set in mortar of a finer and better description. Then fresh liquid mortar was poured in large quantities in the space betwen, heaps of rubble or stone were cast in with it, and the whole soon hardened into a solid mass. In some instances, the stones of the interior of the wall are placed in layers, and are arranged with considerable precision. »

(2) *The Roman Wall, a description of the mural barrier of the North of England*, by the Rev. J. Collingwood, Bruce pl. 1867.

(3) Schayes, *Histoire de l'architecture en Belgique*, Bruxelles, in-8°, sans date, t. I, p. 182-204.

Nous nous étonnons que le Dr W. Lubke dans son intéressant ouvrage

Digitized by Google

Si l'enceinte d'Aurélien à Rome et les restaurations d'Honorius présentent un système différent, l'abondance de matériaux d'une autre nature fournis par le sol explique la diversité de parement (1).

Au Mans, on a placé à la base de la courtine, côte à côte, et sans mortier, de gros blocs en pierre calcaire, et plus souvent en grès.

Ces blocs, quelquefois travaillés, dont quelques-uns ont plus d'un mètre de long sur cinquante centimètres de hauteur, ont dû être empruntés à de vastes édifices. On y remarque en effet des traces de scellement.

Dès la fin du siècle dernier, Pierre Renouard, bibliothécaire de la ville, avait constaté ce fait important qu'il a consigné dans ses *Essais historiques sur le Maine*. Témoin de la démolition de deux tours, sur la place des Jacobins, il raconte « qu'on trouva pour assise et pour fondement une quantité prodigieuse de pierres qui paraissaient avoir servi à une construction antérieure. Plusieurs de ces pierres sculptées, des morceaux considérables de colonnes, de corniches, d'architraves d'un style qui annonçait le ciseau des Romains, toutes ces ruines entassées sans liaison dans les fondements... On regrette, ajoute-t-il, des inscriptions qu'on ne chercha pas à déchiffrer dans ce temps et qui se trouvaient sur quelques-unes de ces pierres des deux tours de la place des Jacobins (2). »

Ces mêmes assises de gros blocs sculptés ont été observées dans presque toutes les enceintes gallo-romaines. Les

Geschichte der Architektur, Leipsig, 1870, 2 vol. in-8°, avec nombreuses planches, si complet pour tout ce qui touche à l'architecture antique, ait laissé de côté un chapitre aussi important que celui des enceintes militaires du monde romain.

(1) Voir les beaux travaux sur Rome de M. J.-H. Parker, qui a consacré deux volumes aux murs antiques, et consulter spécialement : *The Archeology of Rome, The Primitive fortifications; The wals and Gates of Rome, the historical constructions of wals*. Oxford, 1874.

(2) P. Renouard, *Essais historiques*, etc., t. I, p. 47.

Digitized by Google

plus remarquables sculptures des musées de Sens, de Tours, de Bordeaux, de Bourges, de Poitiers, proviennent des anciennes murailles. Fort souvent les parties sculptées de ces pierres sont retournées dans l'intérieur du mur, de manière à ne laisser voir au dehors que les parties planes, soit dans le but d'obtenir un parement uniforme, soit,

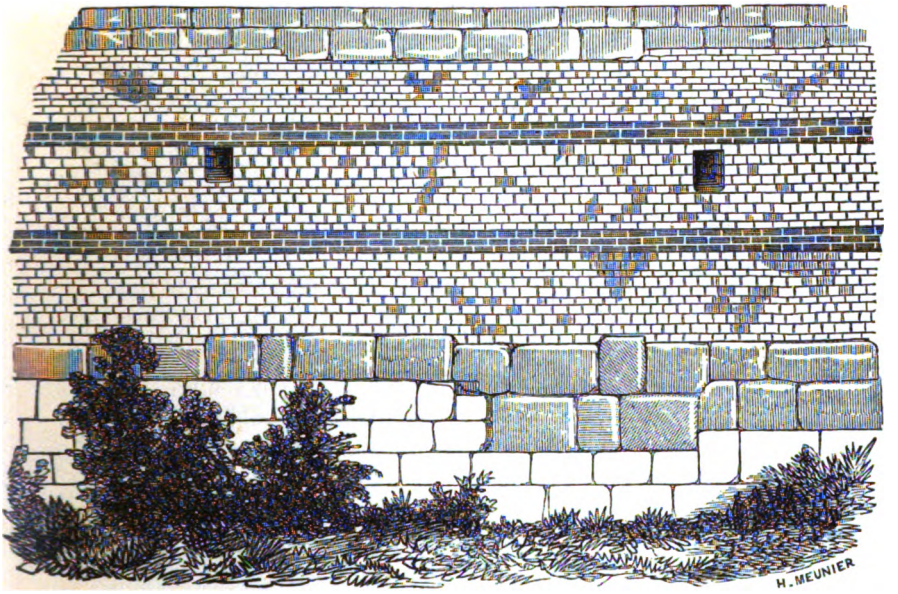

Fig. 3. — SOISSONS. MURS GALLO-ROMAINS EN PETIT APPAREIL AVEC GROS BLOCS A LA BASE.

comme quelques-uns l'ont pensé, dans un but de conservation de ces mêmes sculptures.

Dans l'enceinte de Sens (1), pour laquelle M. de Caumont

(1) Le tome XXXVII du *Bulletin monumental* offre à la page 305 la reproduction a grande échelle d'une partie du mur de Sens. — Disons à l'honneur de Sens, que ses habitants, comprennent enfin la valeur de ces précieuses sculptures, les conservent aujourd'hui avec soin, et en ont fait exécuter d'admirables gravures en phototypie, dernier mot de la gravure

Digitized by Google

a fait entendre si souvent d'énergiques réclamations on a pu constater jusqu'à dix assises de gros blocs superposés. Les murs de l'ancienne cité de Soissons offrent aussi de nombreux blocs, irrégulièrement disposés au-dessous du revêtement en petit appareil, avec plusieurs chaînes de briques.

A Poitiers, l'exploration de la base des murailles à permis à M. Ledain de relever de nombreuses inscriptions et de composer tout un album des fragments sculptés disposés dans les fondations.

Même système à Tours. On remarque à la base des murs, dit le docteur Giraudet « une quantité fort considérable de blocs énormes superposés, sans être reliés par du ciment ou du mortier; au-dessus commence un blocage, revêtu en petites pierres carrées, liées par un ciment de briques pilées, de chaux et de sable..... Sur l'un des blocs on distingue un bas relief représentant une Oréade ou une Diane chasseresse (1). »

L'une des tours du petit castrum de Larçay (Indre-et-Loire) s'élève sur des fûts de colonnes cannelées, des débris de sculptures de grande dimension. « Le mur sur lequel est appliquée la tour a lui-même, dit M. de Caumont (2), son parement extérieur assis sur des pièces de grand appareil, provenant comme les premières, d'un édifice important. »

Dans les murs d'Arlon, on a trouvé « à la partie inférieure une couche de pierres monumentales de l'époque romaine, soigneusement placées sans mortier les unes à côté des autres; et cette couche d'autels, de tombeaux, de débris d'architecture et de sculpture forme une sorte de base intérieure, au-dessus de laquelle la masse du rempart, très

archéologique. Voir l'album publié par la Société archéologique de cette ville.

(1) *Histoire de Tours*, t. I, p. 21.

(2) Le *Castellum gallo-romain de Larçay*, par M. de Caumont; *Bulletin monumental*, Caen, Le Blanc-Hardel, 1856, tome XXII, p. 317. — En regard de la tour de Larçay M. de Caumont représente un fragment des murs de Jublains, assis eux aussi sur des tambours de colonnes.

Digitized by Google

épaisse, est construite en ciment avec des pierres entassées dans la chaux (1). »

Ce sont bien là les murs décrits par Grégoire de Tours, quand il dit en parlant de Dijon : la muraille est construite de longues pierres de taille au-dessus desquelles s'élève un appareil en petits moëllons (2).

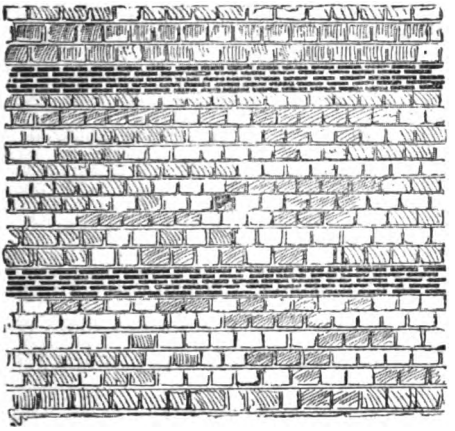

V. Petit, del.

Fig. 4. — Petit appareil de l'enceinte de Fréjus.

La partie supérieure de la courtine, comme nous l'avons vu, a été remplacée par une maçonnerie moderne. Il n'est pas douteux qu'elle ne fut à l'origine terminée par un chemin de ronde permettant à l'assiégé de défendre aisément la place.

(1) *Bulletin monumental*, année 1878, Tours, P. Bousrez, *les Remparts de Tongres et d'Arlon*, par M. Schuermans, p. 218. — *Bulletins des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, XVIe année, Bruxelles, 1878.

(2) Murus vero illius de quadris lapidibus usque in viginti pedes, desuper a minuto lapide ædificatus habetur, habens, in altum pedes triginta, in latum pedes quindecim..... Totumque..... edificium triginta tres turres exornant. *Historia Francorum*, livre III, alinéa XIX.

Digitized by Google

Ces chemins de ronde ont disparu presque partout. M. V. Petit a eu, toutefois, la bonne fortune de reconnaître et de dessiner celui de l'enceinte de Fréjus, encore existant en 1857, près de la Porte des Gaules, bordé d'un mur d'appui de 70 centimètres de hauteur sur 60 centimètres d'épaisseur (1). » Au Mans, il en devait être à peu près ainsi.

Disons en passant que l'enceinte de Fréjus est aussi construite en petit appareil, comme l'indique le croquis ci-joint dû au crayon de M. V. Petit (Fig. 4.).

§ II.

LES TOURS.

Les courtines étaient en outre protégées, comme à Senlis, à Dax, à Bordeaux, etc., par ces hautes tours rondes, dont le faîte au dire d'Ausone, semblait percer les nuages :

> Quadrua murorum species, sic turribus altis
> Ardua, ut ærias intrent fastigia turres...

Ces éloges, que le poète bordelais donne avec une légère emphase à sa ville natale, s'appliquent trop bien à nos remparts pour que nous ne les rappelions pas ici.

Treize tours défendaient à l'Ouest la cité cénomane, et au moins autant à l'Est. La forme adoptée pour ces tours est celle d'un talon, appliqué au mur d'enceinte et présentant à l'extérieur une forme hémisphérique. Leur diamètre approximatif est de dix mètres, avec la maçonnerie. Elles s'élèvent sur un massif plein, et ne sont évidées qu'à la hauteur du premier étage, percé régulièrement d'une

(1) *Bulletin monumental,* Caen, Le Blanc-Hardel, 1864, tome XXX, *Esquisses des monuments romains de Fréjus*, p. 690.

Digitized by Google

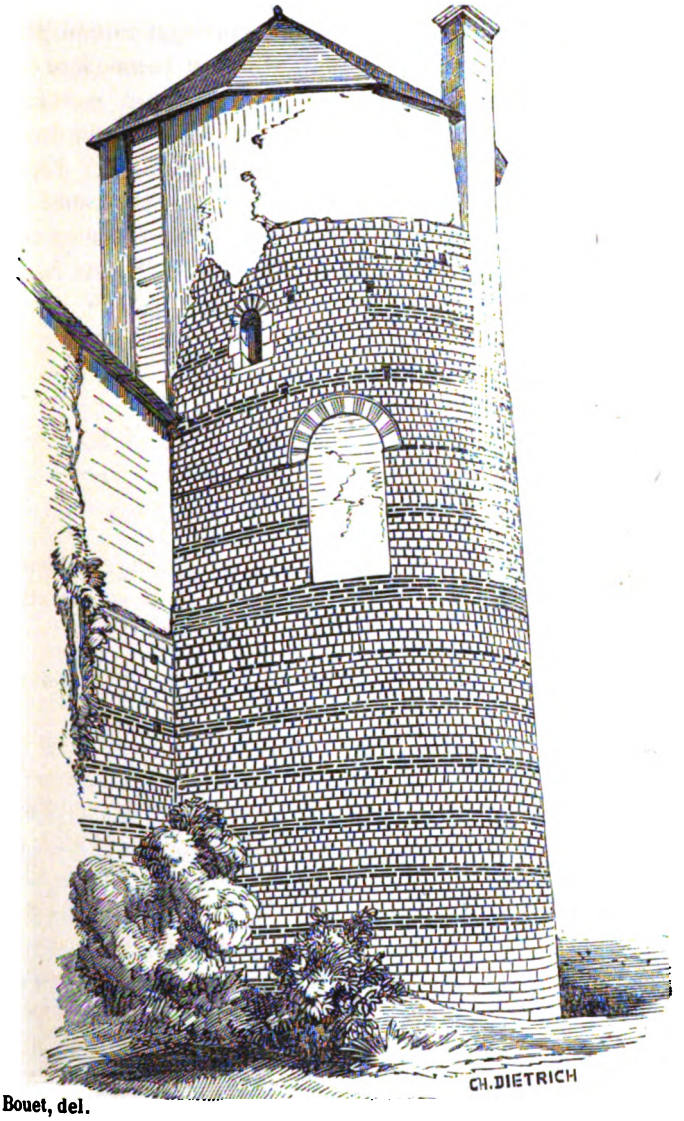

G. Bouet, del.

Fig. 5. — Tour Magdeleine.

Digitized by Google

ouverture au centre et de deux ouvertures latérales permettant de battre les parois des murailles. Ces tours avaient un second étage, séparé du premier par un plancher de bois ; la hauteur des tours démontre la nécessité de ce deuxième étage.

L'enceinte de Fréjus, si bien étudiée par M. Victor Petit, offre aussi des tours dont le second étage est éclairé par des baies au nombre de trois. Là encore, dit M. V. Petit, « le premier étage semble n'avoir été formé que de simples madriers, posés sur des poutres, dans des trous encore apparents, et qui servirent primitivement à la pose des échafaudages, lors de la construction (1). »

La tour Magdeleine, une des plus belles de l'enceinte du Mans, réunit encore la plupart de ces caractères ; base pleine, premier étage percé de baies à plein cintre, traces du deuxième, revêtement en petit appareil avec chaînes de briques.

Le montant de la fenêtre seul conservé est construit en pierres allongées dont la queue s'engage dans le mur. Nous croyons que l'appui a été baissé, de sorte que la fenêtre offrait à l'origine un aspect plus trapu et avait moins de hauteur.

Au-dessus de cette grande ouverture, on en aperçoit une autre de plus petite dimension, dont la fonction certaine consistait à éclairer un second étage. Il nous semble toutefois qu'il y a là une reprise dans la maçonnerie, indiquée par le manque de régularité des chaînes de briques qui cessent brusquement ; nous pourrions donc être en présence d'une reconstruction postérieure. C'est l'opinion de M. l'abbé Voisin (2). Toutefois cette reprise ne paraît pas s'étendre à la petite fenêtre.

Du côté occidental de l'enceinte du Mans, on observe un empatement plus ou moins prononcé à la naissance de

(1) *Bulletin monumental*, t. XXX, p. 693.

(2) *Les Cénomans anciens et modernes ; le Mans à tous ses âges.* Le Mans, Monnoyer frères, 1862, in-8°, p. 57.

Digitized by Google

Digitized by Google

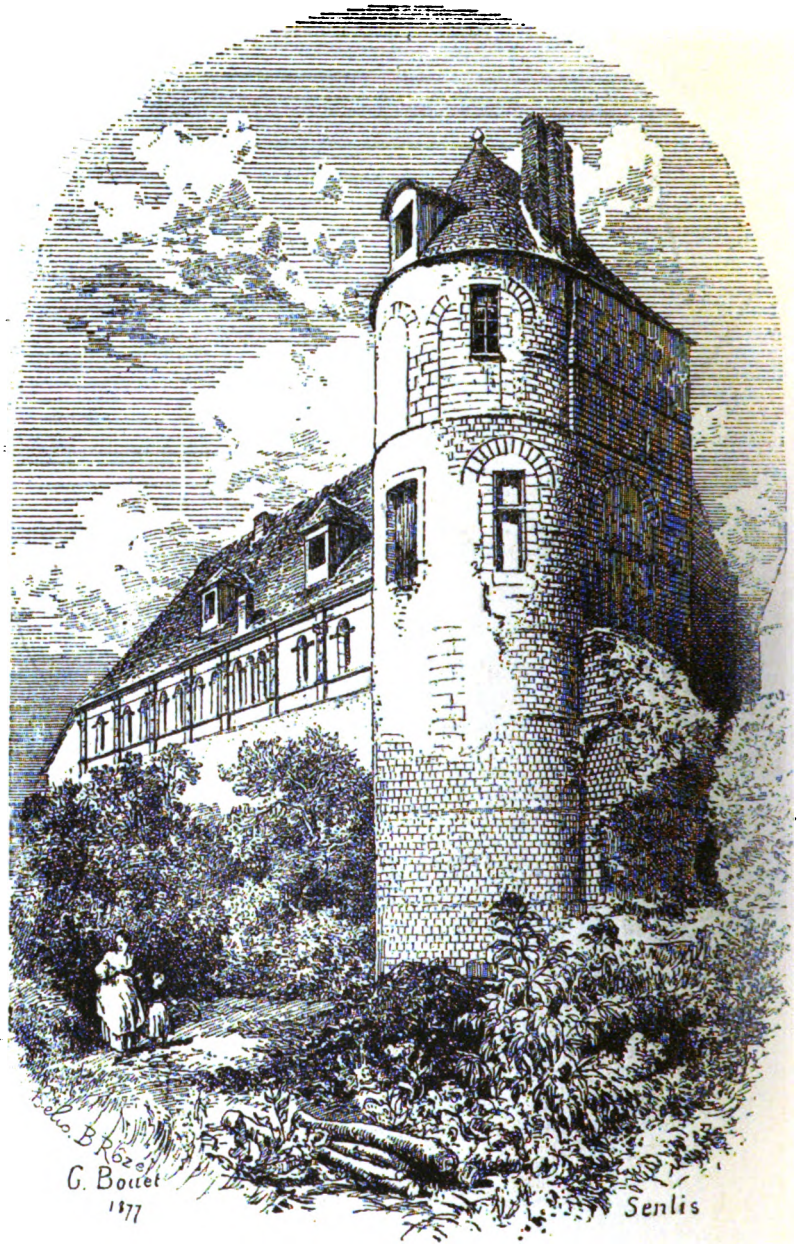

SENLIS. — TOUR DE L'ÉVÊCHÉ, EXTÉRIEUR DE LA VILLE.

Planche I.

Maisners. — Imp. G. Fleury & A. Danglis.

Digitized by Google

SENLIS. — TOUR, INTÉRIEUR DE LA VILLE.

Planche II.

Semur. — Imp. C. Fleury & A. Dagin.

Digitized by Google

Digitized by Google

quelques-unes des tours situées en contre bas ; il a pour but d'augmenter la résistance à la poussée des terres qui s'élèvent en talus derrière le rempart. Pour le même motif, les assises du parement du mur au lieu d'être horizontales s'inclinent à angle aigu de manière à contrebuter le tassement du terrain : ce fait s'applique à la tour de la Magdeleine comme à celle placée à l'entrée du tunnel.

Les tours qui flanquent l'enceinte de Senlis (1) se rapprochent beaucoup de celles du Mans. M. Bouet les compare entre elles avec raison. « L'étage supérieur, qui au Mans était éclairé dans la tour Magdeleine par de petites fenêtres, l'était à Senlis par des fenêtres d'une dimension égale à celles du premier étage. Elles ont été en partie refaites dans la tour de l'évêché, mais il subsiste assez de la portion ancienne pour qu'il n'y ait aucun doute sur leur existence : on les retrouve d'ailleurs dans les autres tours. »

« Reste à savoir comment on pouvait accéder à cette pièce. Peut-être y arrivait-on quelquefois par une trappe, au moyen d'une échelle intérieure, mais dans la tour de Senlis dont je donne le dessin du côté de la ville, on y arrivait, je crois certainement, au moyen d'une échelle extérieure, permettant d'y monter de l'intérieur de la place. Car de ce côté, on peut voir la porte parfaitement conservée. La hauteur de l'appui de la fenêtre percée au moyen-âge prouve encore que ce n'était pas une fenêtre et que son seuil répondait au niveau de la pièce. »

« L'appareil de Senlis diffère de celui du Mans par plusieurs points. Les chaînes de briques sont bien moins nombreuses ; celui de ces cordons qui règne entre les deux étages

(1) Nous devons exprimer tous nos remerciements à M. Palustre, directeur de la Société française d'archéologie, qui a bien voulu nous permettre de reproduire ici deux planches des tours de Senlis, dessinées par M. G. Bouet, et gravées dans le *Compte-rendu du Congrès archéologique de France,* réuni en séances générales à Senlis, en 1877. Tours, Bousrez, in-8°, 1878.

Digitized by Google

se compose de briques placées de manière à présenter un angle saillant. »

« Une partie des murs est formée, comme au Mans, de petites pierres cubiques, mais les tours sont assez généralement revêtues de pierres alternativement courtes et longues, dont la taille imite les arêtes de poisson. »

« Au Mans, à en juger par la tour Magdeleine, le chemin de ronde devait passer derrière les tours, et il devait dès lors y avoir une porte placée derrière la tour pour y donner accès. A Senlis, au contraire, les tours faisaient saillie à l'intérieur de la ville, et le chemin de ronde se continuait à travers les tours au moyen de deux portes latérales (1). »

Nous ne saurions trancher d'une manière positive la question de la disposition du chemin de ronde et de son raccord avec les tours (2). M. l'abbé Voisin, qui en parle plusieurs fois et a vu l'enceinte dans de meilleures conditions que nous, n'est pas toujours conséquent avec ses propres paroles. Toutefois dans ses plans, il suppose une porte placée derrière les tours.

Ces tours qui, extérieurement descendaient jusqu'à la base d'un fossé profond, ont une bien moins grande élévation à l'intérieur de la cité. On s'explique dès lors plus facilement pourquoi leur base était formée d'un massif plein.

Il nous reste encore à traiter à un point de vue général de la forme des tours, des massifs pleins, et de leur élévation.

Nous avons constaté qu'au Mans, la forme ronde est spécialement adoptée pour les tours, sauf un seul cas ; il en est de même en France presque partout. L'enceinte de Dax, dont un plan fort exact vient d'être publié par M. R. Pottier dans le *Bulletin monumental* n'offre que des tours rondes. A Bourges, à Senlis, à Tours, à Sens, la même forme

(1) Lettre du 23 décembre 1880, adressée à l'auteur.

(2) Sur la question des chemins de ronde, on peut consulter avec fruit Viollet-le-Duc, *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*. Paris, Morel, 1854, t. I, article consacré à l'architecture militaire, p. 330-334.

Digitized by Google

prédomine, dans les parties encore existantes de l'enceinte, et, s'il y a eu quelques exceptions, elles ont dû être rares.

Sur la frontière du Rhin, même système à Arlon, à Cologne.

En Grande-Bretagne, les tours carrées ou à plusieurs angles se montrent plus nombreuses que chez nous. Si elles sont rondes, à Burg, à Pewensey, selon M. R. Smith (1), où elles atteignent presque à leur hauteur première, on en rencontrera à pans à Caërvent (2) et même à Richborough c'est la forme carrée qui sera la plus fréquente, et la forme ronde sera réservée aux tours angulaires (3).

A Rome, dans l'enceinte d'Aurélien, continuée et réparée dans les siècles suivants, nous voyons les deux systèmes de tours rondes et carrées employées côte à côte (4).

Nous ne savons si l'enceinte du Mans a jamais présenté des tours pleines de la base au sommet. Toutefois, celles qui s'élèvent aujourd'hui au-dessus du chemin de ronde ont au moins un étage vide. Il est probable qu'il en était de même des autres. Ces tours permettaient d'établir un corps de garde, fort utile pour surveiller les opérations

(1) The towers form a grand and striking feature in the Roman towns and castra. Unlike those of the middle ages, the were solid masses of masonry, usually semi-circular, or semi-elliptical, approaching to te form of the horse shoe, square, and, as at Caerwent, hexagonal. The never appear to have risen much higher than the walls, wich varied from about sixteen feet to betwen tenty and thirty. At Richboroug, the side towers are square, those of the corner round. At Burgh, they are all of the circular form. Roach Smith, *The Roman, Wall*, etc., 3e édition. Londres, 1867, in-folio.

(2) M. Th. Wrigth les tient pour pentagonales, M. Roach Smith pour hexagonales; le premier ne compte pas sans doute comme pan le côté appliqué aux murs.

(3) On trouvera plus de développements sur la forme des tours dans le savant ouvrage de M. Th. Wright, que nous avons déjà cité, *The Celt, The Roman, The Saxon*, p. 172-174.

(4) Cfr. M. J.-H. Parker, *Archeology of Rome*, cité plus haut. — *Veduta delle porte et mura di Roma* disegnate ed incise all'acqua-forte dall' architetto Luigi Riggiardelli in Roma l'anno M D CCC XXXII. Album in-folio de planches fort bien gravées.

Digitized by Google

de l'ennemi et repousser l'assaut donné au moyen de machines de guerre. A défaut de constructions permanentes, on pouvait y établir des abris provisoires comme le recommande Végèce, pour protéger le soldat contre la rigueur des saisons.

Quand on rencontre des tours pleines comme à Dax et à Jublains, elles sont d'un plus petit diamètre que les autres. Elles devaient alors se terminer à la hauteur du chemin de ronde.

Les archéologues anglais regardent les tours des enceintes de leur pays comme étant en général des massifs de maçonnerie de la base au faîte. D'après M. Wright, les bastions qui flanquaient la porte principale de la cité de Lymne formaient massif; les tours de Caërvent étaient également pleines. Cependant le même auteur signale des tours creuses à Burgh (1).

La dégradation dans laquelle sont tombées les enceintes d'Angleterre, détruites en général au-dessous du chemin de ronde, ne permet guères de formuler un principe général.

A Rome dans les tours rondes de la Porte Asinaria, on distingue un étage au niveau du chemin de ronde, et un autre au-dessus. Les tours carrées ont aussi au moins un étage.

Nous avons dit déjà, qu'au Mans les tours avaient deux étages, et nous citions des exemples analogues à Nîmes et a Senlis. Ce sont là les plus beaux types que nous puissions indiquer, et à l'heure qu'il est, il n'en existe pas beaucoup de plus complets en France, et très certainement en Angleterre.

§ III.

LES PORTES

On pénétrait dans l'intérieur de la cité par deux portes principales, correspondant au grand axe de l'enceinte. Elles

(1) Th. Wright, *The Celt, The Roman, The Saxon*, p. 173.

Digitized by Google

ont disparu depuis longtemps. Celle du Nord a été de bonne heure remplacée par la porte du *Château*, ou du moins modifiée par elle lorsque l'enceinte s'accrut des constructions du château. La porte du côté méridional, à laquelle aboutissait la Grande-Rue, principale artère de la cité, a survécu jusqu'au commencement du siècle, mais modernisée et ayant perdu son caractère primitif.

Dans les villes romaines, les principales portes présentaient quelquefois un aspect monumental, d'une riche architecture, dont il reste encore de beaux exemples à Autun et

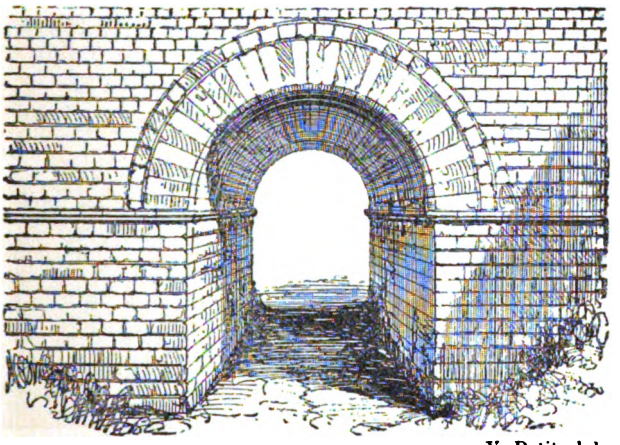

V. Petit, del.

Fig. 6. — Fréjus, porte de l'enceinte.

à Périgueux. Elles furent aussi entourées en quelques cas d'ouvrages avancés, propres à en défendre l'accès. A Fréjus, la porte des Gaules est protégée par une sorte d'éperon flanqué de deux bastions (1).

(1) *Bulletin monumental*, Caen, Leblanc-Hardel, 1864, t. XXX. *Esquisses des monuments romains de Fréjus*, par M. V. Petit, p. 688.

Digitized by Google

Une autre porte de la même ville, présente une archivolte décoré d'un cordon circulaire qui rappelle celui que nous retrouvons dans la Grande Poterne du Mans.

Le plus ordinairement ces portes s'ouvrent entre deux tours, dont les chemins de ronde permettent de surveiller l'entrée de la ville. Un grand nombre des portes de l'enceinte de Rome affectent encore cette disposition qui remonte à l'époque des empereurs.

Nous ne pouvons faire que des conjectures sur les portes principales de la cité romaine du Mans.

Si les grandes entrées de la ville n'ont pas laissé de souvenir, nous retrouvons du moins des renseignements plus précis sur les poternes, diminutifs des portes, qui n'offraient qu'un passage étroit, facile par conséquent à surveiller et à défendre en cas d'attaque. Le côté occidental de l'enceinte en présentait trois, donnant sur la Sarthe; une grande poterne au centre, accompagnée de deux autres plus étroites aux extrémités.

La grande poterne sert encore de passage. Il est facile de la rétablir par la pensée dans son intégrité, en faisant abstraction de quelques réparations du moyen âge.

Des assises de gros blocs composent les jambages et reçoivent l'archivolte qui s'ouvre par un arc en plein cintre, construit en briques posées debout. Le seuil de cette poterne était situé bien au-dessus du niveau du sol; il fallait de toute nécessité qu'un escalier volant y fut adapté pour en utiliser le passage. C'était une mesure de sûreté de plus.

Les ruines de la petite poterne se voient encore dans une cour de la rue de la Tannerie, près de l'ancien portail de Sainte-Anne. Elle se différencie de l'autre, en ce qu'elle présente deux archivoltes en briques, le second en retrait sur le premier.

La poterne de Gourdaine, s'ouvrant dans la rue de ce nom, n'a pas laissé de traces.

Ces petites portes ont le plus grand rapport avec leurs

Digitized by Google

semblables des remparts de Tours et de Dax, dont M. de Caumont a donné de bonnes gravures dans le *Bulletin monumental* et dans l'*Abécédaire d'archéologie*. La porte

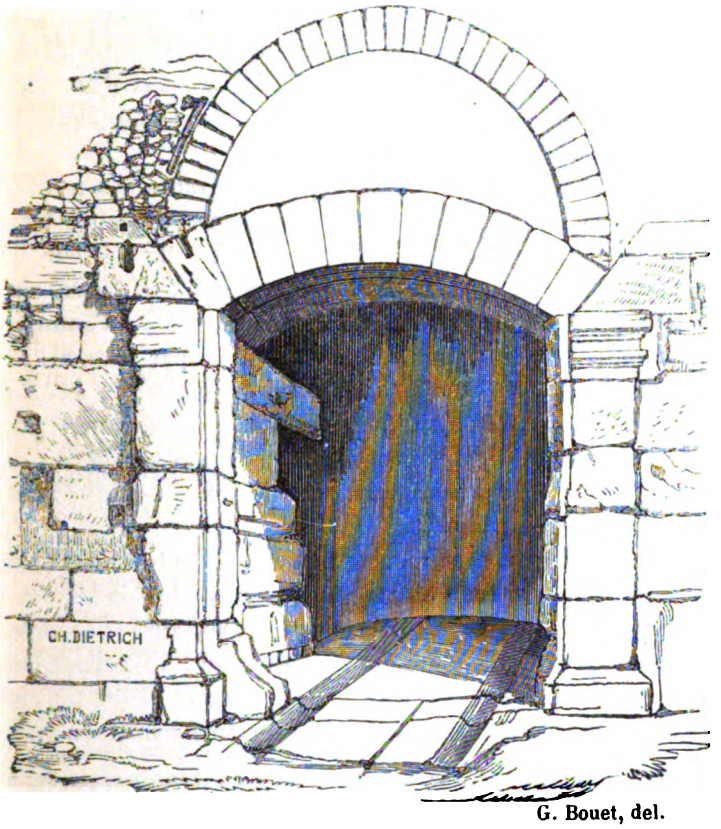

Fig. 7. PORTE DE L'ENCEINTE DE TOURS.

de Tours figurée ci-dessus, d'une architecture assez soignée, correspondait au niveau du sol.

Digitized by Google

§ IV.

LES FOSSÉS

Une autre partie de l'enceinte, non moins essentielle que le mur, n'a pas laissé de traces apparentes ; c'est le fossé. Sa disparition est si complète dans la plupart des villes d'origine gallo-romaine, que la plupart des auteurs qui ont traité le même sujet n'en ont pas parlé.

Cependant le fossé faisant partie intégrante des retranchements d'un camp, on doit en préjuger l'existence dans les fortifications de nos anciennes villes élevées sur le modèle des stations militaires. Au Mans, ces fossés ont existé jusqu'au jour où ils ont été, soit aliénés par l'autorité administrative, soit prosaïquement comblés par les détritus de toutes sortes jetés de l'intérieur des murs. Ce fait n'a pas semblé douteux à M. Voisin, qui parle fréquemment de ce fossé dont il avait constaté la présence sur plusieurs points (1) ; des observations plus récentes ont du reste confirmé ces inductions.

Les documents écrits concordent aussi avec les remarques archéologiques. Une charte de Guillaume-le-Conquérant, comte du Maine et roi d'Angleterre (1066-1087), accorde aux chapelains de Saint-Pierre-de-la-Cour, la permission d'agrandir leur collégiale aux dépens d'une vieille tour et des fossés voisins (2) ; à cette date l'enceinte romaine n'avait

(1) *Les Cénomans anciens et modernes, le Mans à tous ses âges*, pages 56, 59.

(2) Le cartulaire de Saint-Pierre-de-la-Cour a disparu depuis la Révolution. Le chanoine Savarre en avait composé une compilation, parfois analytique parfois textuelle, formée des chartes principales relatives à l'histoire de cette importante collégiale ; son manuscrit de la fin du XVIIIe siècle est conservé aux Archives départementales sous la cote G. 479. — Cfr. *Les Artistes Manceaux de l'église de Saint-Pierre-de-la-Cour*, par l'abbé R. Charles ; Tours, 1880, extrait du *Bulletin monumental*, même année.

Digitized by Google

pas subi sur ce point de modification importante. La rue où se trouvait l'emplacement de ce fossé a conservé le nom des Fossés-Saint-Pierre.

Un autre acte du siècle suivant, émané de la chancellerie de Geoffroy Plantagenet, comte d'Anjou (1), permet aux moines de Saint-Victeur, demeurant dans les faubourgs, de construire des maisons sur la place des anciens fossés, près de leur monastère. Or, dans l'état des maisons dépendant de la basse justice du prieuré de Saint-Victor, et relevant du comte du Maine, on en trouve douze au-dessous des remparts entre la Sarthe et les murailles. Ce fossé protégeait donc l'enceinte romaine vers l'Ouest.

CHAPITRE III.

DESCRIPTION DU POURTOUR DE L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE DU MANS ; 1° CÔTÉ OCCIDENTAL PARALLÈLE A LA RIVIÈRE DE LA SARTHE ; 2° CÔTÉ SEPTENTRIONAL DE LA TOUR DU LIERRE A LA CATHÉDRALE ; 3° CÔTÉ ORIENTAL, DE LA CATHÉDRALE AUX VIEILLES BOUCHERIES ; 4° CÔTÉ MÉRIDIONAL DISPARU.

Nous commencerons la description de l'enceinte gallo-romaine par le côté qui se développe parallèlement à la rivière. C'est le plus facile à reconnaître, le mieux conservé et celui qui présente matière aux observations les plus générales.

Pour parvenir jusqu'au pied du rempart, il ne faut pas craindre de pénétrer dans des cours intérieures dont l'entretien est le dernier souci des habitants. N'en disons pas davantage de peur d'arrêter ceux qui s'engageront à notre suite dans cette expédition.

(1) Archives municipales du Mans.

Digitized by Google

Nous prendrons notre point de départ au pied de la tour angulaire, située en face du *pilier de l'ancienne Porte Sainte Anne*, encore surmontée d'une vieille statue, dans la rue de ce nom. Quoique la base de la tour ait été reprise en sous-œuvre, à une époque moderne, une partie du massif romain se reconnaît aisément à ses chaînes de briques, et au petit appareil (1). Une amorce de muraille se détache et descend vers la rivière, comme l'a constaté M. l'abbé Voisin. Cette amorce est construite, comme le rempart lui-même, avec le même appareil soigné, les mêmes chaînes de briques.

Pour établir toute la ligne occidentale du mur qui court dans le sens et en longeant la rivière, le versant de la colline, comme il est facile de le reconnaître encore, fut coupé à pic, et la courtine appliquée à l'appui des terres.

De la sorte, les constructeurs obtenaient une plus grande élévation des murs à l'extérieur de la ville, tandis qu'à l'intérieur les parapets formaient une sorte de terrasse favorable à la défense.

On laissa libres les sources qui sortent du sol, assez nombreuses sur ce point, sans chercher à en arrêter le cours. Cette sage précaution ne fut pas prise près de la tour du tunnel ; nous en verrons les conséquences plus loin.

A peu de distance de la première tour, appelée tour de Saint-Pierre-l'Enterré, du voisinage de l'église paroissiale de ce nom, située au-dessus, dans l'intérieur de la ville, nous rencontrons en suivant la courtine la petite poterne que nous venons de décrire. Sa double archivolte a été crevée, pour établir une arcature moderne qui livre passage à des eaux d'égout.

Malgré cette mutilation, il est possible de la restituer par la pensée, dans son premier état, en prolongeant la courbure

(1) Dans les trois vues générales de l'enceinte occidentale que nous allons reproduire ici, M. Bouet n'a pu prétendre à une exactitude absolue, parce qu'il a fallu faire abstraction des constructions parasites qui, adossées aux murs, arrêtent trop souvent l'œil du dessinateur.

Digitized by Google

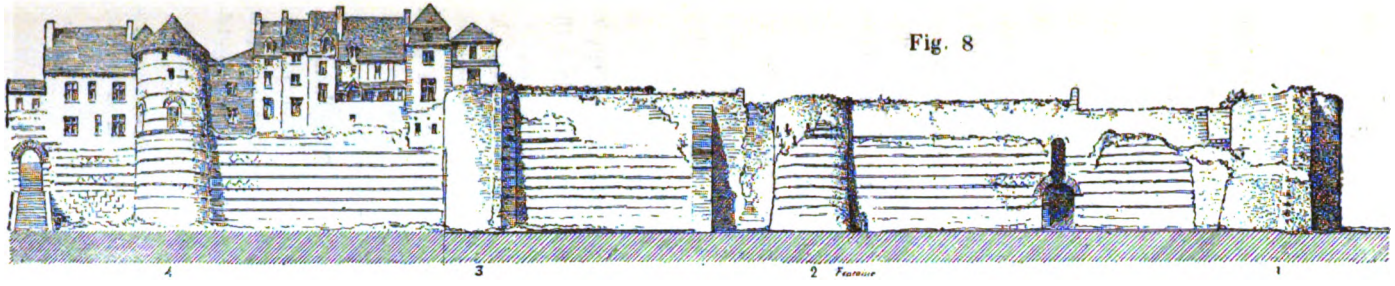

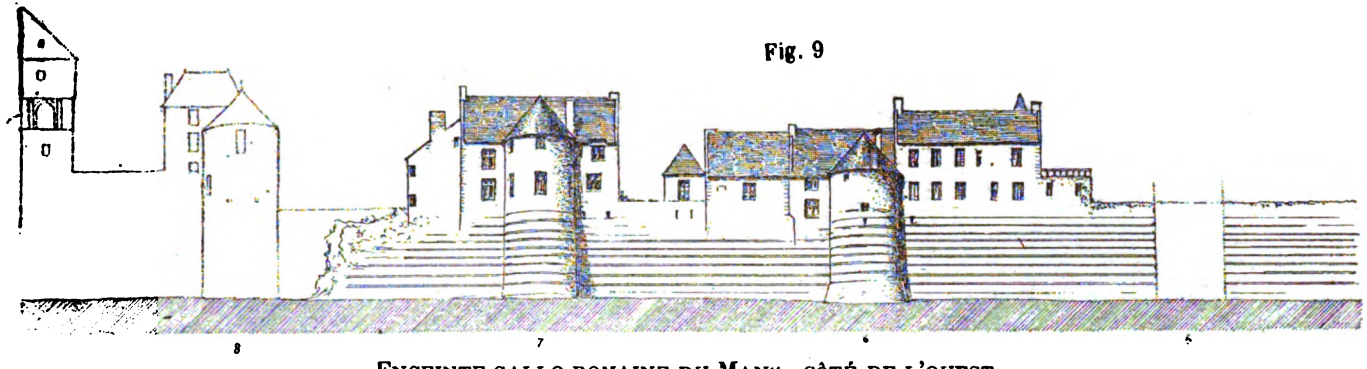

Enceinte gallo-romaine du Mans, côté de l'ouest

Fig. 8. De l'angle Sud-Ouest à la Grande Poterne. — Fig. 9. De la Grande Poterne au tunnel.

Digitized by Google

des arcs de l'archivolte, et en supposant que le jambage détruit fut semblable aux vestiges de celui qui reste en place. (Planche III.)

L'enquête de 1245 appelle cette poterne *Posterna Sancti Petri Interrati;* M. l'abbé Voisin ajoute qu'elle portait le nom de Porte Péchanne, il y a deux siècles.

Le rempart est assez bien conservé ; à la base on aperçoit les gros blocs, puis sur une bande de petit appareil des triangles blancs se détachant sur des cubes en roussard.

La tour n° 2 qui suit, comme le n° 3, se termine aujourd'hui par une terrasse. Le massif gallo-romain est parfaitement caractérisé. Au pied de cette tour, à droite du spectateur, une cavité sans caractère abrite sous le mur même une source, appelée la *Fontaine de Sainte-Anne.* Du côté opposé, on peut constater une brèche dans la hauteur du rempart romain ; elle a été réparée par une maçonnerie récente qui avoisine un robuste contrefort à talus.

Nous arrivons à la tour n° 3, nommée tour des Ecoles par M. l'abbé Voisin (1).

Le revêtement en petit appareil n'est conservé que sur la partie à droite du spectateur ; l'autre a été retaillée. On retrouve ensuite la courtine et ses assises de briques, puis la tour du Vivier, n° 4, se présente, avec son parement intact de petites pierres cubiques régulièrement disposées par assises, ses trous de boulin, les traces visibles de trois baies à plein cintre au premier étage, au-dessus duquel la construction romaine se poursuit. Cette tour tire son surnom de la fontaine voisine du Vivier, située dans la rue de la Tannerie. Avec la tour Magdeleine, elle est une des plus remarquables de l'enceinte. Au-delà, dans une petite cour, on aperçoit plusieurs assises de gros blocs, à la base des murs. Quatre zones de petit appareil, séparées par des rangs de briques

(1) *Nouvelles observations sur les remparts du Mans*, insérées dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe,* t. XIV, p. 111.

Digitized by Google

LA PETITE POTERNE.

Planche III.

Mamers. — Imp. G. Fleury & A. Dangin.

Digitized by Google

Digitized by Google

s'étagent au-dessus de ces grandes assises de pierre ; on devine sur la courtine, plutôt qu'on ne les distingue, quelques traces de mosaïques.

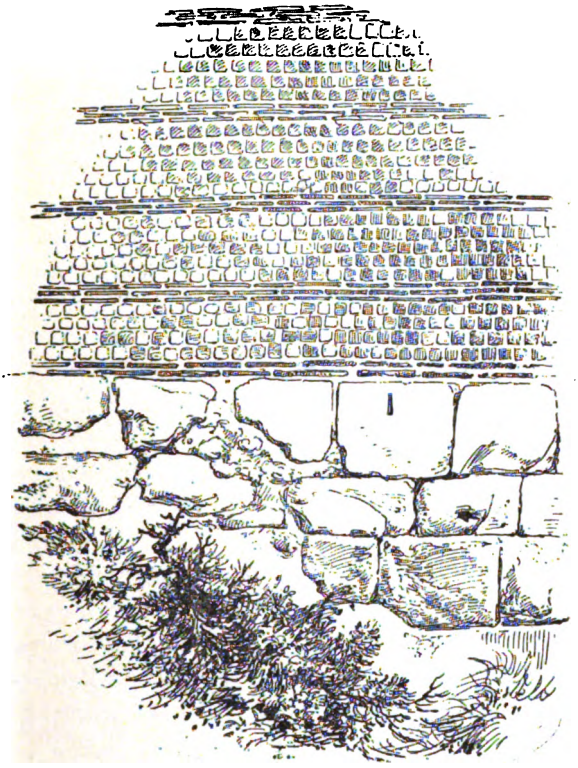

Fig. 10. — Gros blocs et petit appareil près de la Grande Poterne.

La Grande Poterne, dont nous avons déjà dit quelques mots, se présente ensuite. Un escalier de pierre, fort bref, a remplacé depuis un temps immémorial l'escalier mobile

Digitized by Google

ou l'échelle volante de l'époque antique. Au-dessus, on accède à la ville par une rue en rampe qui a conservé au moyen âge le nom caractéristique de Vau de Grat (Vallée des degrés (1).

La base de la poterne s'élève au-dessus du niveau des gros blocs, dont quelques-uns ont été réservés pour recevoir l'archivolte formée de plusieurs rangs concentriques de briques (2). Deux cordons circulaires, l'un de petits cubes, l'autre de briques, simulent une sorte d'ornementation ; nous en retrouvons un exemple analogue dans la porte de Fréjus, figurée plus haut.

Entre la Petite Poterne de Saint-Pierre-l'Enterré et la Grande Poterne, nous avons compté trois tours seulement, d'accord sur ce point avec M. l'abbé Voisin. Le plan de MM. Landel et Hucher en indique quatre. Il n'y en a certainement aujourd'hui que trois d'existantes, et si l'on en suppose une quatrième, nous ne saurions trop où lui trouver un emplacement possible.

La Grande Poterne franchie, on suit de nouveau le rempart auquel était adossé à l'extérieur la petite église de Saint-Hilaire (3). La tour voisine en avait pris le nom. Elle a disparu depuis longtemps, et une solution de continuité dans la muraille, en indique seulement la situation.

Entre les tours 5 et 6, s'est élevé sur la courtine le bel Hôtel de Vaux, en style très orné de la Renaissance, avec ses tourelles à pans, ses hautes lucarnes au gable

(1) G. de Lestang. *Documents topographiques sur la ville du Mans,* pendant les XIVe et XVe siècles. Lettre de la Cour de l'Official du Mans, de 1236..... une méson o ses appartenances sise en la *Valle de Grat*, en la cité du Mans, au fié de Hubert de Tucé.

(2) La vue de la Grande Poterne fait abstraction de réparations modernes.

(3) L'église de Saint-Hilaire fut à l'origine une simple chapelle érigée par saint Hilaire, évêque du Mans, 832-856 ; elle reçut le corps d'un ermite du nom de saint Hilaire, qui mourut dans la paroisse d'Oizé au Maine. Ces reliques y reposaient encore du temps de Maulny. — *Observations sur les paroisses du Maine,* insérées dans l'*Almanach Manceau,* année 1760.

Digitized by Google

allongé. Le vieux rempart a servi de base à cette élégante construction, et a été conservé.

De la tour n° 6, il ne reste que le massif plein, dont la

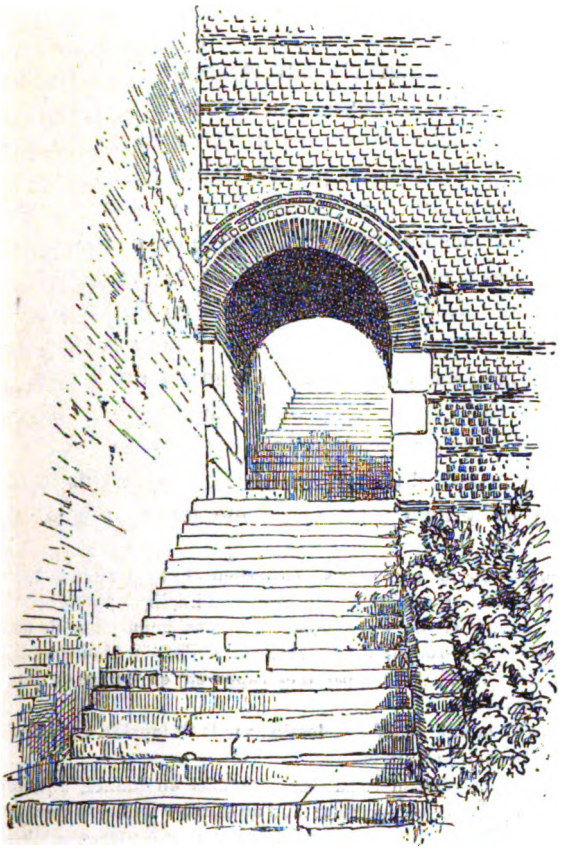

Fig. 11. — La Grande Poterne.

partie inférieure semble avoir été remaniée après coup. La tour n° 7 a perdu aussi sa partie haute, rétablie au XVIe

Digitized by Google

siècle. On remarque dans cette tour une particularité intéressante : elle offre à sa base un étage souterrain Au pied du massif, le revêtement est disposé en quelques endroits en arêtes de poisson (1). Le parement intérieur, visible dans une cave, ne présente pas de chaînes de briques.

Nous voici à la tranchée ouverte pour l'établissement du tunnel ; elle a fait disparaître la tour n° 8, dont le haut était moderne. L'*Album de Vues du Vieux Mans* dessinées au crayon et à la gouache par M. Moulin, l'a reproduite en même temps que l'ancien escalier si pittoresque, mais si difficile d'accès, débouchant en face du Pont-Ysouard. Cet escalier assez moderne, puisqu'il ne figure pas sur le plan de 1777 de M. Janvier (2), mettait en communication la haute ville avec le quartier de la Tannerie, et coupait le rempart au pied de la maison romane du Volier, dont le premier étage percé de grandes arcades romanes en plein cintre, à l'archivolte décorée de dents de scie, avait un grand air architectural. Cet édifice a disparu dans la construction du tunnel (3), en même temps que la courtine

(1) Faut-il voir ici une reprise postérieure? Nous serions tenté de le croire. Toutefois un changement d'appareil n'implique pas nécessairement diversité d'époque. Dans les parties les plus homogènes de la célèbre construction gallo-romaine des Mazelles, à Thésée (Loir-et-Cher), on trouve entremêlés, le petit appareil et l'appareil en feuilles de fougères ou arêtes de poisson.

(2) *Plan de la ville du Mans,* dessiné par le Sr Janvier, curé de Changé, gravé par Drouet, 1777, in-4°.

(3) Les fouilles nécessitées par les fondations du tunnel, ont amené la découverte, derrière le mur romain, d'un escalier formé de pierres brutes adossées au rempart. Le mur gaulois, en pierres brutes, y était adossé et enfermait ainsi la partie haute de la ville. L'existence de cette enceinte gauloise est admise par M. Ed. Freeman qui s'exprime ainsi : This point... become the site of a Gaulish hill-fort and the Gaulish hill-fort had, as usual grown into a Roman city. *The History of the Norman Conquest of England its causes and its results.* — London, Marmillan and c°, vol. III, p. 203.

Digitized by Google

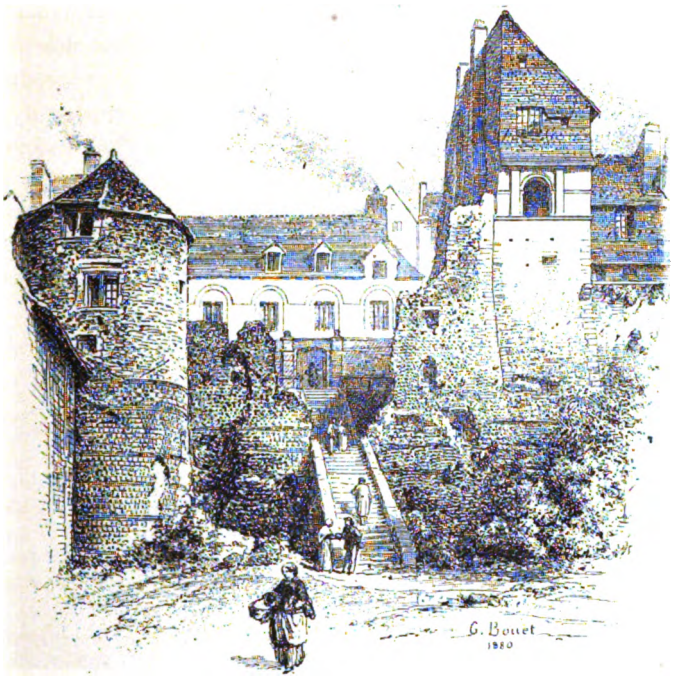

ASPECT DU MUR GALLO-ROMAIN EN 1869 AVANT LA PERCÉE DU TUNNEL.

Planche IV.

Mamers. — Imp. G. Fleury & A. Dangin.

Digitized by Google

Digitized by Google

reliant la tour gallo-romaine, n° 9, aujourd'hui à moitié enfouie sous des terres rapportées en face du Pont-Ysouard.

ROBERT CHARLES.

(A suivre.)

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

J.-B.-H.-M. LE PRINCE D'ARDENAY

AVOCAT EN PARLEMENT,
NÉGOCIANT, JUGE-CONSUL ET MAIRE DU MANS

Publiés et annotés par l'abbé Gustave ESNAULT.

L'activité historique dont l'ancienne province du Maine est de nos jours le remarquable foyer, et que tant d'autres plus importantes pourraient lui envier, ne date pas d'hier. Comme l'Anjou, son voisin, le Maine compta toujours, indépendamment des littérateurs proprement dits, bon nombre d'hommes voués aux travaux de l'histoire locale et l'étudiant sous toutes ses formes, les uns publiant en volumes ou en notices le fruit de leurs recherches, les autres le gardant inédit et le transmettant à des successeurs plus ou moins reconnaissants. La Bibliographie historique du Maine est donc considérable, sans approcher toutefois de celle de l'Anjou, précieuse entre toutes, et elle s'enrichit encore tous les jours soit d'ouvrages nouveaux, soit d'ouvrages anciens, mais inédits ou peu connu, que les érudits modernes mettent en lumière.

Parmi ces ouvrages, les Mémoires autobiographiques semblent jouir dans le Maine d'une faveur particulière, notamment pour les temps qui ont précédé immédiatement

Digitized by Google

la Révolution, pour la Révolution elle-même et pour la période qui l'a suivie.

Faut-il y souligner l'expression *locale* de l'esprit national? Un homme de génie, cherchant à expliquer pourquoi, au lieu d'Histoire nous n'avons que des *Mémoires*, a dit spirituellement : « Le Français réfléchit peu sur l'ensemble des objets; mais il observe curieusement les détails, et son coup d'œil est prompt, sûr et délié; il faut toujours qu'il soit en scène, et il ne peut consentir, même comme historien, à disparaître tout à fait..... Il aime à dire : *J'étais là... Le Roi me dit... J'appris du Prince... Je conseillai... Je prévis le bien, le mal...* De plus, dans ce genre d'histoire, il n'est pas obligé de renoncer à ses passions, dont il se détache avec peine. Il s'enthousiasme pour telle cause, tel ou tel personnage; et tantôt insultant le parti opposé, tantôt se raillant du sien, il exerce à la fois sa vengeance et sa malice. » Les Manceaux seraient-ils, sous ce rapport, des Français.... perfectionnés? Je n'oserais le dire.

Ne faut-il pas aussi faire sa part à l'esprit du temps? Beaucoup des acteurs des grands événements de la fin du siècle dernier, comme s'ils eûssent eu conscience de leur responsabilité devant l'histoire et qu'ils cherchâssent par avance à justifier leur conduite (1), ont laissé des Mémoires plus ou moins complets, plus ou moins étendus, écrits, quelques-uns du moins, au milieu de périls imminents ou même sous les verroux; ainsi, parmi les seuls Girondins,

(1) N'est-ce pas par la même cause qu'on pourrait expliquer le soin particulier avec lequel ils conservaient les documents, les correspondances se rattachant à l'exercice de leurs fonctions, et qui ont fait la fortune des cabinets de nombre de curieux, tandis qu'à notre époque, sénateurs, députés, fonctionnaires, presque tous, laissent périr avec une si dédaigneuse indifférence ces éléments de l'histoire future? On oublie vite, sentant qu'on sera soi-même vite oublié. Il est vrai qu'indépendamment de leur responsabilité devant l'histoire, les hommes publics d'autrefois sentaient peser sur leurs têtes une responsabilité plus prochaine et plus directe, celle de leurs actes devant le terrible Tribunal révolutionnaire. Chacun pouvait préparer à l'avance le dossier de sa défense.

Digitized by Google

Louvet, Buzot, Pétion, Barbaroux, Durand de Maillane, Meillan, Brissot (1) et Mme Roland qui les a tous éclipsés, morts, comme elle le faisait, vivants !

Voici quelques Manceaux — moins illustres — dont les Mémoires sur l'histoire contemporaine ont été publiés depuis un certain nombre d'années :

LEVASSEUR, conventionnel. *Mémoires*, 1829, 2 vol. in-8°. Quoique le pamphlétaire Achille Roche ait pris une part considérable à cette publication, et qu'il ait même subi à cette occasion une condamnation correctionnelle, la vérité est pourtant qu'il avait travaillé sur des documents et des notes fournis par Levasseur lui-même.

BILLARD DE VEAUX (Alexandre). *Mémoires d'un ancien chef Vendéen*, 1832 et 1836, 3 vol. in-8°. Les deux éditions de cet ouvrage curieux, mais gonflé de haine et de venin, offrent entr'elles tant de différences qu'elles forment pour ainsi dire deux ouvrages distincts.

L'abbé FLEURY. *Mémoires sur la Révolution, le premier Empire et les premières années de la Restauration* (publiés par le R. P. dom Piolin), 1874, 1 vol. in-8°. Fleury avait beaucoup souffert pour la foi, mais il portait dans l'orthodoxie même, l'âpreté et l'exagération d'un sectaire.

NEPVEU DE LA MANOUILLÈRE, chanoine de l'Église du Mans. *Mémoires* publiés par M. l'abbé Gustave Esnault, 1877-1878, 2 vol. in-8° et *Table* séparée *des noms de personnes et de lieux*, 1879. Le bon chanoine n'avait pas des vues bien hautes ; mais ses petits *racontars*, ses indications généalogiques, les détails minutieux dans lesquels il entre sur une foule de points touchant à la vie religieuse ou mondaine de son temps, et les excellentes notes du savant éditeur ont donné à ses *Mémoires* une importance qu'il ne rêvait peut-être pas pour eux, quand il les écrivait au jour le jour, pendant cinquante ans.

(1) Une partie des *Mémoires* publiés sous son nom est de Lheritier, de l'Ain.

Digitized by Google

François-Yves Besnard. *Souvenirs d'un Nonagénaire*, publiés par M. Célestin Port, 1880, 2 vol. in-8°. Encore un *ressuscité*, qui doit à la plume savante, précise, sûre dans les moindres détails, de son éditeur, une grande part et peut-être la meilleure de son renom posthume !

J'en passe et des meilleurs !

Comme dit Ruy-Gomez, dans *Hernani*.

C'est dans cette série déjà longue, que s'intercalent les *Mémoires de Le Prince d'Ardenay*, publiés et annotés par M. l'abbé Esnault.

Le Prince d'Ardenay était né en 1737 ; il mourut en 1819. Ses Mémoires vont jusqu'en 1814, et embrassent (avec des lacunes et des réticences importantes) une période de près de quatre-vingts ans.

Ce n'était pas un grand seigneur, mais le fils d'une famille enrichie dans le commerce de la cire, si florissant alors au Mans, et occupant une situation des plus honorables ; il n'exerça point de fonctions politiques importantes, mais il remplit, non sans distinction, des charges administratives et consulaires ; il fut même maire du Mans dans des temps difficiles et où sa tête ne put résister au vertige ; ce n'était pas davantage un homme de génie, mais un amateur lettré, capable de tourner un madrigal ou d'écrire un discours de circonstance ; enfin, il avait les qualités aimables et douces qui s'épanouissent dans les temps calmes, plutôt que les vertus stoïques, l'énergie virile qui caractérisent le grand citoyen. Tout cet ensemble en fait la personnification assez exacte d'un certain monde et d'une certaine époque, plutôt qu'une figure originale : sujet d'étude, toutefois, et peut-être à raison de ces circonstances même, digne d'intérêt.

On ne saurait reprocher au savant éditeur de s'être montré trop indulgent, comme il arrive souvent, pour l'écrivain dont il publie les *Mémoires*, pour le personnage dont il est

Digitized by Google

le parrain devant la postérité. Peut-être même le juge-t-il avec un peu de sévérité. Il lui reproche « le fade sentimentalisme mis à la mode par Jean-Jacques Rousseau et ses contemporains de l'école philosophique » ; sa manie de faire de petits vers « analogues aux circonstances » de sa vie publique ou privée ; la frivolité des amusements dont il était l'ordonnateur en chef. Il est certain que Le Prince se complait dans le récit ou du moins « dans l'esquisse des fêtes qu'il donna à sa belle-sœur, à la campagne où elle connut et goûta à longs traits la joie vraie et toujours pure qui règne dans le séjour de l'innocence et de la paix, et qui est absolument ignorée dans les grandes cités ». Ne dirait-on pas qu'il s'agit ici d'un verre de lait, chaud encore du pis de la vache, absorbé par une Parisienne en villégiature ?

On n'est pas toujours juste pour cette bourgeoisie de la fin du XVIIIe siècle, dont la Révolution devait effacer les mœurs aussi complètement que les prérogatives de la noblesse qu'elle jalousait, tout en cherchant à frayer, à s'allier avec elle, et en exagérant peut-être ses travers quand elle pouvait se les approprier. L'avocat, le magistrat de ce temps-là ne manquaient ni de savoir, ni de littérature, ni d'élévation d'âme. Les médecins ne ressemblaient guères, sauf par la canne à pomme d'or, à ceux de Molière. La bourgeoisie commerçante était souvent intelligente et instruite (1). Elle aimait, elle cultivait les lettres et les arts.

(1) Quoi d'étonnant ? l'instruction secondaire était alors aussi répandue pour le moins qu'elle l'est aujourd'hui. En 1668, le collège de l'Oratoire du Mans comptait à lui seul plus de neuf cents élèves latinistes, c'est-à-dire plus que n'en renfermaient tous les établissements de la Sarthe dans ces dernières années. Parmi ces élèves, beaucoup étaient fils d'artisans, marchands ou fermiers. Indépendamment du collège de l'Oratoire, il existait de nombreuses maisons d'enseignement secondaire répandues çà et là dans les plus petites villes et paroisses du département. M. Bellée, de regrettable mémoire, a etabli ces points jusqu'à l'évidence dans ses *Recherches sur l'instruction publique dans le département de la Sarthe*, 1875 ; et longtemps avant lui, M. Hauréau, peu suspect assurément de partialité en faveur de l'ancien régime, avait eu le pressentiment de cette vérité.

Digitized by Google

Y a-t-il rien, par exemple, de plus curieux et de plus charmant que cet intérieur de la famille Caron de Beaumarchais (1), où tout le monde maniait avec plus ou moins de grâce la plume, le crayon et les instruments de musique, ce qui n'empêchait ni les hommes de travailler à l'horlogerie, ni les femmes de chiffonner leurs robes, de règler les comptes de leurs cuisinières, quelques-unes même de nourrir elles-mêmes leurs enfants? Ce n'est pas seulement à Paris que se rencontraient chez les commerçants, cette variété de connaissances et de goûts, cet amour et cette pratique des choses de l'esprit. On le voit par la peinture que nous fait Le Prince d'Ardenay, des habitudes de sa famille. Il m'a été donné de connaître par le menu la bibliothèque d'un marchand de point d'une ville voisine du Mans et moins importante. La composition en était excellente. Les volumes étaient semés de notes qui attestaient beaucoup de lecture, de réflexion, et où l'histoire, l'économie, la politique, la philosophie étaient mises à contribution avec tact et sûreté. Il prit part (seul représentant du commerce et de l'industrie — et c'était un malheur!) — à la rédaction des cahiers du Tiers-Etat de son bailliage, et ces cahiers sont remarquables sous plus d'un rapport. J'ai vu de lui des Mémoires sur l'établissement des juridictions consulaires, sur les privilèges de sa ville, dont se seraient fait honneur des jurisconsultes consommés. Il avait lui-même, pendant les jours orageux de la Révolution et plus tard dans la solitude de sa petite campagne, dirigé l'éducation de ses trois filles de la manière la plus heureuse. Les bourgeois d'aujourd'hui sont-ils très supérieurs comme lumières et comme caractères à leurs grands-pères? Sont-ils meilleurs citoyens? Amis plus sincères des libertés *nécessaires?* Administrateurs plus zèlés? Juges consulaires plus habiles? Leurs femmes, pour porter des

(1) V. les *Études sur Beaumarchais* par M. de Loménie; Beaumarchais était le fils d'un horloger. — V. aussi dans le dernier n° de la *Revue de l'Anjou*, une intéressante *Etude* sur la famille Chéron.

Digitized by Google

robes plus longues ou plus échancrées, sont-elles plus aimables? Leurs fils, pour avoir obtenu le diplôme de bachelier en deux temps et fait leur volontariat d'un an, plus fortement trempés pour les luttes de la vie? J'avoue que les vieilles maisons où l'on s'entassait en famille, où l'on se faisait la nuit un tas de plaisanteries d'un goût équivoque, avec les douves à l'entour où l'on pêchait à la ligne, leurs jardins encadrés de hautes charmilles et les chemins d'accès tellement défoncés qu'on n'y pouvait passer qu'à cheval, me paraissent dignes encore d'un certain respect. Les madrigaux et les quatrains que les hommes échangeaient en l'honneur des belles, valaient bien le cigare où la pipe fraternellement allumés ; les empressements trop galants auprès des dames, la fuite au cercle ou au café voisin, qui ne le sont pas assez. Il n'est pas jusqu'à ces petits concerts de famille où l'on accompagnait sur la clarinette *Fleuve du Tage* ou *Femmes, voulez-vous éprouver*, et les chansons au dessert, qui ne valussent, à un certain point de vue, les sonates et les mélodies savantes, prétentieusement importées du couvent des Oiseaux. La modestie sied au mérite, et notre époque, qui se croit si supérieure, sous tous les rapports, à ses devancières, rehausserait encore cette supériorité en montrant pour elles, leurs plaisirs et leurs habitudes, une indulgence plus intelligente et plus sympathique.

Dans de telles dispositions, la lecture de ces *Mémoires* devait m'inspirer un intérêt particulier et pour ainsi dire personnel. Ce n'est pas seulement quelques points de l'histoire du Maine, administration, charité, instruction publique, sociétés savantes, mais tout un côté de celle des mœurs d'avant la Révolution, qu'ils éclairent d'une certaine lumière. L'auteur de l'*Histoire des Français des divers états* y aurait emprunté plus d'un trait curieux, plus d'une indication utile.

La société qui s'ébattait si joyeusement à la veille de

Digitized by Google

l'orage révolutionnaire qui devait la disperser, sans prescience des dangers au-devant desquels elle courait en chantant, mérite sans doute d'être plainte et blâmée. Par ses jalousies, par ses préjugés, qui répondaient, hélas ! à d'autres préjugés non moins injustes chez les classes aristocratiques, par sa complaisance pour des idées qui, au fond, n'étaient pas les siennes et son indulgence pour certains excès qu'elle eût dû condamner sévèrement, elle préparait la chute de l'ancienne monarchie et sa propre décadence.

Nous la blâmons, et sommes-nous plus sages ? N'avons-nous pas poussé et ne marchons-nous pas à l'inconnu avec une égale légèreté, moins excusables cependant que nos pères, car leur exemple devrait nous éclairer ?

La leçon se dégage de ce livre frivole en apparence, pour qui saura l'y chercher.

Disons, en terminant, que M. l'abbé Esnault l'a enrichi de ces notes substantielles, claires, *topiques*, dont il a le secret, et qui complètent si bien les textes dont il s'est fait et se fera encore le charitable éditeur. Les *Mémoires* de Nepveu de la Manouillère, et ceux de Le Prince d'Ardenay ne sont qu'une entrée en matière. Des publications plus importantes sollicitent — nous le savons — son intelligent et savant dévouement. C'est écrire véritablement l'histoire que d'en préparer ainsi les éléments ; M. Guizot, en publiant sa *Collection des Mémoires relatifs à l'Histoire de France*, rendait à la science un service que son *Histoire de la Civilisation*, elle-même, n'a pu surpasser.

L. DE LA S.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre dernière livraison, le Conseil de la *Société historique et archéologique du Maine* a admis comme membre fondateur :

M. Des CARS (le marquis), déjà membre titulaire.

Comme membres associés :

M. BEAUCHEF (l'abbé), curé de Commerveil (Sarthe).
Mme De LENTILHAC (la marquise), au château de Pescheseul, par Parcé (Sarthe), et, 118, rue du Bac, à Paris.
Mme De NICOLAY (la marquise Christian), au château de Montfort-le-Rotrou (Sarthe), et, 80, rue de Lille, à Paris.

Nous avons recueilli de nouveaux renseignements sur le projet de restauration de l'église d'Évron.

Le clocher actuel, qui n'est pas très ancien, n'est plus d'aplomb ; son poids inégal pèse sur la charpente de la toiture de l'église de façon à en compromettre la solidité et y a produit une déviation dangereuse. D'après le nouveau projet, l'ancien clocher, très aigu et totalement couvert d'ardoises, serait remplacé par un clocher élégant et léger, dans le goût du XIVe siècle, s'harmonisant avec le style de

Digitized by Google

l'édifice et semblable à celui qui est placé sur le chalcidique à l'église Notre-Dame de Paris ; mais, avant la destruction, nous voudrions être certain de voir rebâtir ; et être bien sûr qu'une fois l'abattis accompli, on ne laissera pas l'édifice découronné de son appendice naturel et utile, comme cela est arrivé maintes fois ailleurs.

On s'occupe à Laval du projet de compléter l'élégante église d'Avesnières par la construction d'une travée dans le style de celle qui existe actuellement (tiers point roman) et qui est proche du chalcidique, tandis que la nouvelle, remplaçant une ancienne en mauvais état, serait voisine de la porte d'entrée. Ce projet ferait disparaître trois portes dans le goût du XVe siècle ou peut-être du XVIe.

La porte centrale est formée d'un tore en ogive renfermant dans un tympan plat une arcade surbaissée, en anse de panier, soutenue par deux fines colonnettes. Le chapiteau de gauche est formé par un groupe de feuilles qui paraissent être des bugloses. Le chapiteau de droite est formé par une grosse tête d'homme, les cheveux coupés en brosse, une branche d'arbre (ou peut-être des serpents) sortant, à droite et à gauche de la bouche, une feuille de vignes cachant l'oreille droite.

La porte de droite est ornée d'un zigzag et d'un tore et, dans l'intérieur du tympan, d'un écusson vide à la clé de voûte et de quatorze grosses perles.

La porte de gauche est pourvue d'un zigzag et d'un tore et dans l'intérieur du tympan, sans ornement, la clé de voûte est sculptée en forme d'écusson. Sur un côté apparaissent, en lettre gothiques, les mots : *Ave Maria mater Dei* et sur l'autre côté un calice tronqué ;

Digitized by Google

l'écusson est soutenu par les mains d'un homme barbu, dont la tête le domine.

Les portes en bois elles-mêmes sont à panneaux carrés, ornés au centre et dans les intervalles de clous à tête aiguë. On aperçoit par dessus tout les traces d'un ancien porche en bois, détruit il y a quelques années (1).

On détruirait également un orgue en bois, du temps de Henri III, placé sur la tribune actuelle, un escalier tournant en colimaçon, aussi en bois, qui conduit à cette tribune; enfin on changerait de place deux colosses en bois très curieux, un saint Saturnin et un saint Christophe (portant le Christ enfant), qui sont placés à droite et à gauche de la porte d'entrée, regardant le public et qui doivent être transportés en face du chœur.

Espérons que, dans cette restauration, les intérêts de l'art et de l'archéologie seront pris en considération autant que ceux de la piété et de la religion !

(1) Les deux portes latérales sont à plein cintre. Elles pourraient être aisément conservées, ainsi que la porte centrale.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

DÉPARTEMENT DE LA MAYENNE — COMMISSION HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE. — Procès-verbaux et documents — tome I, 1878-1879. Laval, Moreau, 1880, 167 pages in-8°; orné de 23 vignettes et 2 planches.

Nous avons signalé à nos confrères (voir *Revue du Maine*, tome III, page 422) (1) la constitution, par arrêté préfectoral, de la *Commission historique et archéologique du département de la Mayenne*. Dans le courant de 1880, cette commission a fait paraître le tome I de ses publications.

Ce volume se divise en deux parties.

Les pages 15 à 81 contiennent le texte des procès-verbaux des huit séances — une pour chaque trimestre — tenues par la commission.

La seconde partie renferme diverses dissertations que nous allons signaler brièvement :

Dans son travail sur la *Grotte de Voutré* (p. 85-99) — travail qui, à l'exception des vignettes, avait déjà figuré dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, — le docteur

(1) Grâce à une erreur commise à l'imprimerie, notre *Revue* a attribué la présidence de la commission à M. l'abbé Dulong de Rosnay, qui n'en est que vice-président, alors que, dès la séance du 21 février 1878, M. Floucaud de Fourcroy en a été élu président.

Depuis la nomination de M. Duchemin comme archiviste de la Sarthe, M. de Martonne, nommé archiviste de la Mayenne à sa place, a été désigné pour le remplacer aussi comme secrétaire-archiviste de la Commission.

Digitized by Google

R. Verneau s'est occupé surtout de décrire et d'étudier le squelette trouvé dans cette grotte.

Les pages 101-118 sont occupées par les travaux de M. Emile Moreau que nos confrères connaissent déjà. (Voir *Revue*, tome VII, p. 417).

Dans ses *notes historiques* sur la commune de Montenay (p. 119-134) M. Edouard Delaunay nous donne une intéressante monographie de cette paroisse — travail d'autant plus utile que Le Paige dans son *Dictionnaire* ne nous en a pas donné l'histoire — mais auquel nous devons faire le reproche de ne pas contenir une indication suffisante des sources. La découverte du registre des remembrances, pour 1683, de la seigneurie de Gevereau, en Montenay, a permis à M. Delaunay de dresser un état des redevances dues par les vingt et un fiefs qui en dépendaient.

Une courte note, p. 135-137, de M. Tancrède Abraham sur le château *de Montjean* destinée à annoncer l'eau forte qui représente l'état actuel des ruines; une autre de M. Le Fizelier, p. 138-140, décrivant les objets artistiques que renferme l'église de Montaudin ; le texte de l'acte d'inhumation de Réaumur, p. 149, du 19 octobre 1757, emprunté aux registres de Saint-Julien-du-Terroux et enfin les brèves notices (p. 141-148) sur divers personnages — André de Lohéac, Jehan Fouquet, François Pyrard, Pierre Le Baud, de Bourjolly, Rivault de Fleurance, Daniel Tauvry — dont les noms, ainsi que l'estime M. Duchemin, pourraient être donnés à quelques parties des voies publiques de Laval, complètent ce volume qui est couronné par une bonne table alphabétique des matières.

Nous nous empressons de souhaiter prospérité à la Commission qui, nous l'espérons, continuera à nous faire connaître les travaux de ses membres et reprendra, avec plus de durée, l'œuvre délaissée depuis tant d'années déjà par la *Société de l'Industrie*.

A. BERTRAND.

Digitized by Google

GUYARD DE LA FOSSE. — REMARQUES SUR LES OBSERVATIONS DE M. LEBEUF sur les peuples Diablintes et leur pays. Suivies D'UNE RÉPONSE DE M. L'ABBÉ LEBEUF — extraite du *Mercure de France*. — Laval, imprimerie Léon Moreau, 1880, 36 pages in-8°, papier vergé; tiré à 150 exemplaires.

L'abbé Lebeuf a inséré aux pages 163-218 du tome I (1739) de son recueil intitulé *Dissertations sur l'Histoire ecclésiastique et civile de Paris, suivies de plusieurs éclaircissements sur l'Histoire de France* (Paris, Lambert et Durand, 1739-1743, 3 vol. in-12) son travail sur la *Découverte* (1) *d'un ancien peuple, Diablintes, et d'une de leur cité, vicus Diablinticus, Jublains.* Il y fixait « l'ancienne contrée des Diablintes dans le territoire qui est arrosé par la rivière d'Aron, et que celle de Mayenne borne au couchant. Leur capitale était, selon lui, où est maintenant Jublains ».

Cette thèse rencontra deux contradicteurs :

Le premier en date fut M. Pottier, procureur fiscal de Paray, en Berri, qui, dans le numéro de novembre 1740 du *Journal de Verdun* (p. 332-337), donna ses *Remarques sur la position des Diablintes* dans lesquelles il conteste l'identification de Diablienticus avec Jublains. Ses arguments empruntés à des « traditions fabuleuses », furent réfutés par l'abbé Lebeuf, dans le même recueil, au numéro de février 1741 (p. 108-112) où se trouve la *Réponse de M. Lebeuf au sujet des Diablintes.*

Le second fut l'abbé Guyard de La Fosse qui, au milieu de l'année 1741 (2) (l'approbation est du 15 juin), fit pa-

(1) Il était sans doute de mode à cette époque de *découvrir* des peuples dans la Gaule, car en 1757, d'Anville fit paraître sa dissertation sur *Vagoritum* et les *Arvii* sous ce titre : *Découverte d'une cité jusqu'à présent inconnue dans l'ancienne Gaule.* Voir *Ancienne Académie des Inscriptions*, tome XXVII, p. 108, et la carte qui y est jointe.

(2) Nous ferons remarquer cette date de 1741. A la suite de la *Bibliothèque historique de la France* (p. 24 du tome I de l'édition de 1768,

Digitized by Google

raître — sous le voile d'un anonymat des plus transparents — en une plaquette in-12 (devenue fort rare aujourd'hui), les *Remarques sur les observations de M. Lebeuf sur les peuples Diablintes et leur pays particulièrement par rapport à l'histoire de la ville de Mayenne, dans le Bas-Maine, prête à être mise au jour* (Paris, Denis Mouchet, 1741), dans lesquelles il se proposait surtout de prouver que la capitale des Diablintes était Mayenne et non Jublains. M. l'abbé Lebeuf ne tarda guère à répondre et le numéro du *Mercure de France*, d'octobre 1742 (p. 2181-2193), contient une *Lettre* — datée du 28 février 1742 — *écrite de Paris à M* par M** au sujet d'un écrit nouvellement publié sur le pays des Diablintes;* lettre dans laquelle l'antique prééminence de Jublains est établie.

L'élégante plaquette, imprimée sur papier ancien de fil, que vient de publier M. Moreau, contient une réédition extrêmement soignée des *Remarques* de Guyard de la Fosse et de la *Lettre* de l'abbé Lebeuf de 1742. Nos confrères se joindront à nous pour demander à l'habile imprimeur d'entreprendre aussi la réimpression des autres travaux que nous venons d'énumérer ; ils seraient sans doute heureux de posséder le texte même de ces curieuses dissertations où se trouvent les éléments d'un débat dont le dernier mot jusqu'ici a été donné dans les récentes *Etudes* de M. Le Fizelier sur les *Arvii et les Diablintes* (1).

A. BERTRAND.

5 vol. in-folio), Struvius, à la page 57 de la 2e partie du tome VI de la *Bibliotheca historica* (édition Meusel, Lipsiæ, 1782-1804, 22 demi-volumes in-8°); M. Emile Ruelle, aux colonnes 233-234 de la *Bibliographie générale des Gaules* (Paris, 1880, in-8°); M. Hauréau, dans son *Histoire littéraire du Maine* (au tome VI, p. 67), ont tous daté ces *Remarques* de 1740.

(1) Jules Le Fizelier. *Etudes sur la Géographie ancienne du Bas-Maine — Arvii et Diablintes*, au *Congrès archéologique* de 1878, p. 555-590, et tirage à part, 40 p. in-8°.

Nous ferons remarquer que M. Le Fizelier dans ses *Etudes* ne cite qu'un seul des cinq travaux dont nous avons donné la liste : celui de l'abbé Lebeuf de 1739.

Digitized by Google

LES

CAMALDULES AU MAINE

NOTRE-DAME DE CONSOLATION DE LA FLOTTE.

I.

Deux monastères de Camaldules avaient déjà été fondés en France, quand « haute et puissante dame Catherine Le Vayer, dame d'atours de la reine régente, mère du roy, et veuve de messire René du Bellai, baron et seigneur de la Flotte (1) », voulant donner un témoignage public de la reconnaissance qu'elle ressentait des grands bienfaits dont il avait plu à Dieu de la favoriser, concéda à ces religieux une chapelle et des cellules que son époux avait fait précédemment construire « au bout de la maîtresse et plus basse allée du bois » de son château seigneurial. Habitée jusque-là par des hommes retirés du monde, mais non affiliés à un ordre régulier, cette maison a laissé peu de souvenirs. On connaît toutefois la date de la bénédiction de la chapelle (2)

(1) Cf. Contrat de fondation de l'ermitage de la Flotte. Dom Mitarelli, *Annales camaldulenses*, t. IX.

(2) « Le dix-septme jour du mois et an que dessus (1626) fut, par mandement de Monseigneur du Mans, la chapelle des hermittes de la Flotte beniste par nous en l'honneur de Notre-Dame des Aides, présens plusieurs curés aultres ecclésiastiques; et ce le Dimanche des rogations, 17 may, mil six cent vingt-six. » *Registres de l'état-civil de la Chapelle-Huon.*

Digitized by Google

et le nom de l'un des solitaires est venu jusqu'à nous, grâce peut-être, à la curiosité des bibliophiles. Denis de la Roche, ermite de la Flotte, est auteur d'un livre intitulé : « *Les pieux et saints entretiens d'Arétes avec sa chère Séraphique* », dont le principal mérite est à coup sûr la rareté (1).

On comprend aisément ce que présentait d'instable une pareille fondation. Pour en assurer l'avenir, Catherine Le Vayer résolut d'y introduire trois ermites, et de leur assurer les ressources que leur vie simple et retirée ne leur permettait pas d'aller chercher au dehors.

La réalisation de ce projet fut, dans la vie de la fondatrice, un fait de peu d'importance, du moins aux yeux de ses contemporains ; mais sa piété le lui fit envisager d'une tout autre manière. Illustre par sa vertu comme par sa naissance, elle était nommée dame d'atours de la reine en 1629 (2) ; son tact, sa religion bien entendue lui firent surmonter les difficultés de la situation que le cardinal de Richelieu lui avait imposée. Aïeule de mademoiselle d'Hautefort, elle demeurait à la cour, quand la favorite du roi, suspecte au grand ministre, était exilée à la Flotte. Devenue régente, Anne d'Autriche avait gardé près d'elle la veuve de René du Bellay. Telle était la femme qui, en restant étrangère à toutes les intrigues, se trouva universellement estimée. Quand elle mourut en 1656, personne ne s'abstint d'aller jeter l'eau bénite sur sa tombe et le roi s'y rendit comme les autres. Loret rapporte que le jeune monarque voulut voir le visage de cette défunte octogénaire, et dit en la contemplant : « Voilà le destin qui m'attend et ma couronne ne m'en exempte pas (3). »

(1) Cf. Hauréau. *Histoire littéraire du Maine*, première édition, t. IV, p. 162.

(2) Cf. *Mémoires de Mme de Motteville. Collection des mémoires relatifs à l'Histoire de France*, par Michaud et Poujoulat, t. XXIV, p. 29.

(3) Valckenaer, *Mémoires sur la marquise de Sévigné*, t. II, p. 95, cité par D. P. Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. VI, p. 321.

Digitized by Google

Par sa vie sérieuse et régulière, Catherine Le Vayer avait mérité d'inspirer à Louis XIV ce retour sur lui-même. Au milieu des splendeurs de la cour, elle n'avait pas perdu de vue la demeure où s'étaient écoulées les années qui avaient suivi son mariage, et, malgré l'éloignement auquel la condamnaient les fonctions qu'elle remplissait près de sa souveraine, on ne peut être surpris de la voir établir à côté du manoir de la Flotte, des religieux désignés à son attention par l'austérité de leur règle.

Ce fut le 18 janvier 1648, que le R. F. Michel Gory, majeur, accompagné du F. Paul de Solmes, vint au Palais-Royal, dans les appartements occupés par la dame d'atours, et déclara accepter et ratifier, au nom de sa congrégation, le contrat de fondation rédigé par deux notaires, Mes Le Vasseur et Morel. La fondatrice cédait aux Camaldules la jouissance du couvent mentionné plus haut, se composant d'une chapelle, d'une cour, d'un jardin et de quelques chambres. Cet établissement resta toujours le moins important de ceux que ces religieux possédèrent en France. Il est connu sous le nom de Notre-Dame-de-Consolation (1) de la Flotte. Aux trois ermites qui durent y résider, la donatrice assura une rente annuelle de deux cent cinquante livres, assignée sur une métairie portant le nom de Massily, et située sur la paroisse de Josne, près Beaugency. En retour, ils prirent l'engagement de « célébrer, tous les jours à perpétuité, une messe à la chapelle dudit ermitage pour le salut des âmes de René du Bellay, de son épouse, de leurs enfants et héritiers. » Catherine Le Vayer réserva, pour ces derniers, comme pour elle-même, « tous les honneurs, priviléges et prérogatives dont les fondateurs et bienfaiteurs des ordres religieux ont accoutumé de jouir (1) ».

Un Camaldule du XVIIIe siècle, qui nous a laissé une description, malheureusement trop brève, de cette maison, s'exprime ainsi : « Le coteau sur lequel nostre hermitage est

(1) Contrat de fondation. Dom Mitarelli, *Annales Camaldulenses*, t. IX.

Digitized by Google

assis, domine une vaste plaine dans laquelle serpente agréablement la petite rivière du Loir, laquelle après plusieurs contours et circuits vient baigner le pied de notre colline..... Une autre colline opposée à la nôtre fait un demi-cercle presque à perte de vué dans le païs, et tout cela forme un coup d'œil si gracieux qu'on ne se lasse point d'admirer et de considérer un des plus beaux païsages qui soient en France. »

Malheureusement, ajoute-t-il, « si nous avons de quoi repaître et promener nos yeux, en revanche notre enclos ne contient pas une grande étendue de terrain.... il est vrai que, depuis notre établissement dans ce lieu, nous avons fait acquisition de plusieurs pièces de terre qui sont en vigne et qui bornent l'hermitage par en bas. Le vin y est excellent et dans les bonnes années il vaut le meilleur vin d'Espagne (1). » Malgré la réputation légitime dont jouissent encore les produits du clos auquel l'écrivain fait allusion, on ne saurait prendre à la lettre un tel rapprochement. La vente facile de cette récolte devint cependant un revenu assuré pour la maison.

Nous nous abstiendrons de donner, sur ces acquêts successifs de longs détails qui seraient sans grand intérêt, pour le lecteur.

Il y eut aussi quelques donations; ainsi, en 1650, un avocat de Saint-Calais, Me René Bouvet et sa femme, Marie Aubert, léguèrent aux Camaldules cinq chaînées de vigne; en 1656, Julienne Lamy, veuve de René Guillet, leur en laissa quatre autres. Ces terres relevaient de la baronnie de Poncé. Il en était de même de celles que les religieux avaient achetées. Le seigneur de ce lieu, messire Jehan de Chambray, les dispensa, le 30 novembre 1655, de payer les cens qui lui étaient dûs, mais leur demanda de célébrer, immédiatement après sa mort et celle de ses successeurs,

(1) D. Mitarelli, *Annales Camaldulenses*, t. IX, col. 355-356.

Digitized by Google

six messes basses pour le repos de l'âme du défunt. Sans rien exiger de plus, le 1er mars 1674 (1), un nouveau baron, messire Jacques de Thiville, fit remise aux ermites des redevances auxquelles ils étaient assujétis, en raison des immeubles acquis par eux sur son domaine, au cours des dix-neuf années précédentes.

Devenu possesseur de la Flotte à la mort de sa tante, le marquis d'Hautefort témoigna une grande bienveillance aux Camaldules. Par son testament, en date du 21 juin 1667, il leur donna une somme de mille livres pour leur permettre de faire construire deux cellules semblables à celles qu'ils avaient édifiées, plus deux cents livres en aumônes (2). Ses héritiers se montrèrent non moins généreux. Mme la marquise d'Hautefort leur légua mille livres, exprimant en même temps le souhait que son cœur fût « mis dans une de nos chapelles chez les pères Camaldules de la Flotte » (3). Ceux-ci s'engagèrent à célébrer annuellement une messe basse et à chanter un *Requiem* après *Prime*, aux intentions de la testatrice.

Nous aurons occasion de reparler plus loin des legs que leur firent plusieurs personnes dans le cours du XVIIIe

(1) « Déclaration des choses héritaux que les révérends pères, religieux de l'ordre Saint Romual, Camaldules au couvent de l'hermitage de la Flotte, tiennent et advouent tenir de vous, très haut et très puissant seigneur monseigneur Jacques Thiville chevalier comte de Bapaume baron de Ponssay, etc... ce vingt-cinquième jour de décembre mil six cent soixante-seize » Autre déclaration du 22 mars 1718.

(2) « Item donne et lègue ledit seigneur testateur aux pères de Camaldocif *(sic)*, qui tiennent l'hermitage de la Flotte, la somme de deux cent livres en aumone et la somme de mil livres pour employer à la construction de deux cellules pareilles à celles qu'ils ont déjà fait faire ; lesquelles sommes seront prises sur le versement de la terre de la Flotte qui eschèront dans l'année de son déceds ; et charge aussi les dits pères de luy dire un annuel de messes et un service à perpétuité à tel jour qu'il sera déceddé. » Extrait du testament de messire Jacques-François d'Hautefort, seigneur de la Flotte, passé le 21 juin 1667.

(3) *Actes capitulaires de la maison de Notre-Dame-de-Consolation de la Flotte de 1697 à 1761.* Registre papier. (Archives du château de la Flotte.) Délibération du 13 avril 1727.

Digitized by Google

siècle. Ces donations et différents achats réalisés à la même époque firent monter les revenus à la somme de six cent soixante-quinze livres (1). Ce fut avec ces ressources que les religieux de la Flotte durent vivre pendant plus d'un siècle. Cette vie, il nous reste à la décrire ; puis à exposer comment finit cette maison habitée, dans les derniers temps, par des ermites fort sévères pour eux-mêmes, mais attachés opiniâtrément aux doctrines jansénistes.

II.

L'isolement auquel se condamnent les Camaldules exclut tous ces événements que le monde aime à connaître. Renfermés dans leurs cellules, ceux de Notre-Dame de la Flotte priaient et se sanctifiaient. Les populations venaient volontiers chercher les secours de la religion dans leur chapelle, et certaines fonctions du ministère paroissial, auquel ces religieux ne se livraient qu'avec répugnance, leur étaient parfois imposées (2) contre leur gré. De la fondation de l'ermitage à la fin du XVIIe siècle, à peine sait-on quels furent les prieurs. Le premier qui nous soit connu mourut le 28 février 1668. Il se nommait Joseph Rouer (3). Né dans le Bourbonnais, il avait fait profession le 9 août 1631.

En 1676, le F. Maur Champion avait sous sa direction les FF. Alexis Legrand, Bernard Crenon et Charles Legeay (4).

Le F. Arnould Le Maire, qui fut si longtemps prieur de Saint-Gilles de Bessé, avait gouverné en 1698 (5) Notre-

(1) *Essai sur la statistique du département de la Sarthe*, par Th. Cauvin, p. 181.

(2) D. Mitarelli, *Annales Camaldulenses*, t. IX, col. 352.

(3) « F. Josephus Rouer, sacerdos urbis Cantellæ in provincia Borboniæ, anno 1631, die nona augusti, coram R. P. Joanne Baptista, superiore ejusdem domus B. Mariæ consolationis. Obiit prior eremi beatæ Mariæ de la Flotte, 28 fév. 1668, ibique sepultus. » *Nomina omnium eremitarum Congregationis Camaldulensis in Gallia*, manuscrit conservé au château de la Flotte.

(4) Déclaration des choses héritaux, etc... en date du 25 décembre 1676.

(5) *Actes capitulaires de la maison de la Flotte.*

Digitized by Google

Dame de Consolation où il avait remplacé le F. Macaire Genet (1).

De ce moment jusqu'à la suppression de l'établissement, on peut, grâce au registre des délibérations qui a été conservé, connaître, tout à la fois, et les directeurs et la direction.

Les ermites, assemblés capitulairement le 20 mars 1699, acceptèrent la fondation de huit messes basses, faite par « noble homme François le Lièvre, s^r de la Voûte, prêtre et chanoine de Trôo, » qui leur assura une rente de quinze livres (2).

Le registre déjà cité relate, à la date du 11 juillet 1711, un acte de même nature auquel donna lieu le legs de messire Louis de la Fosse, curé de Poncé. Celui-ci leur avait laissé par testament une somme de trois cents livres, demandant aux religieux de célébrer, chaque semaine, une messe basse à son intention. La famille du défunt, jugeant la rétribution trop modique, ajouta cent livres, ce qui décida les Camaldules à accepter l'offre qui leur était faite ; ils se réservaient toutefois « de se pourvoir auprès de monseigneur l'évêque du Mans pour obtenir telle réduction qu'il lui plairait, des cinquante-deux messes portées par le testament du dit s^r de la Fosse (3). » F. Norbert Mouret (4), prieur à

(1) « F. Macharius Genet, clericus ex burgundia, in presentia R. Patris Arsenii hujusce congregationis ac eremi prelati, die 1^a octobris; anno 1674. Obiit in eremo Beatæ Mariæ de la Flotte die secunda Junii anno domini 1691 ; prioris officio fungebatur.

« Il mena une vie si pénitente et si sainte que nous ne doutons point qu'il ne prie pour nous dans le ciel. Non videat corruptionem manus illa quæ testimonium reddit veritati ad Dei gloriam. » *Nomina omnium eremitarum*, etc....

(2) *Actes capitulaires de la maison de la Flotte*, délibération du 20 mars 1699.

(3) Id. délibération du 11 juillet 1711.

(4) « F. Norbert Mouret, de Saint-Germain-en-Laye, diocèse de Paris, prêtre de l'ordre des chanoines réguliers de Prémontré, a fait profession entre les mains du R. P. Laurent, Majeur de la congrégation et prieur de Saint-Jean-Baptiste de Grosbois, le 7e aoust 1695 ; mort à la Flotte, le 11^e

Digitized by Google

cette époque, signe la délibération, ainsi que les FF. Augustin Cormy et Paul de Mauquois-Mathomesnil.

Un fait de bien mince importance et qui ne mériterait pas d'être rapporté, s'il n'indiquait parfaitement la ligne de conduite suivie par les Camaldules, doit, suivant l'ordre chronologique, trouver place ici.

Mademoiselle de la « Godiniaire » offrit, en 1716, une rente annuelle de soixante-quinze livres, donnant à entendre que dans la suite ce revenu serait élevé à cent livres, à la condition toutefois que les ermites prendraient l'engagement d'aller, chaque dimanche, célébrer la messe dans l'église de Poncé. Ils refusèrent (1) un tel engagement, qui était opposé, dirent-ils, à l'esprit de retraite et de solitude de leurs pères dont ils ne voulaient pas dégénérer. En agissant ainsi, ils s'inspiraient des recommandations du chapitre général, qui, à deux reprises, le 3 mars 1711 et le 21 mars 1713, avait interdit formellement les rapports trop fréquents qui s'étaient établis entre les habitants de Saint-Gilles de Bessé et ceux de la Flotte (2).

Le supérieur qui, d'accord avec ses subordonnés, les FF. Norbert et Romuald, motivait ainsi son refus, se nommait Hilarion Rasset (3). Né à Laon, le 28 octobre 1680,

janvier 1717, est enterré proche la balustrade du côté de l'Evangile, âgé de 74 ans. Il était né le 10 juillet 1643, prit l'habit chez les Prémontrés, en avril 1663, où il demeura 30 ans et en vertu d'un bref fut reçu chez nous. » *Nomina omnium eremitarum*, etc.....

(1) *Actes capitulaires de la maison de la Flotte*, déclaration du 17 octobre 1716.

(2) Extrait du registre des Actes du tribunal de la congrégation des Camaldules de France, consigné parmi les Actes capitulaires de la maison de Saint-Gilles.

(3) Ce personnage, dont nous avons mal écrit le nom dans notre étude sur Saint-Gilles de Bessé, devint prieur de cette dernière maison en 1746 et 1748 ; « F. Hilarion Rasset, clerc de la ville de Laon en Laonnois en Picardie, a fait profession entre les mains du R. P. Arnould, majeur de la congrégation et prieur de l'ermitage de Saint-Jean-Baptiste de Grosbois, le 7e juin 1704. Né le 28 octobre 1680. Mort à Grosbois, le 16 août 1756. » *Nomina omnium eremitarum*, etc.

Digitized by Google

il avait fait profession à St J.-B. de Grosbois, le 7 juin 1704. Ses parents concédèrent à N-D. de la Flotte une rente annuelle de vingt livres pour l'entretien d'une lampe devant le Saint-Sacrement et la célébration d'une messe chaque année à leur intention (1).

En 1720, on trouve le F. Arsène Levêque, prieur (2); en 1723, le F. Macaire Pêne, qui devait plus tard devenir majeur de sa congrégation. Trois ans après, apparaît pour la seconde fois, le F. Hilarion Rasset, accompagné des FF. Jérôme Grandjean et Pacôme Gillotin.

Le Jansénisme avait, dès cette époque, recruté des adeptes parmi les Camaldules; cependant la concorde, au moins extérieure, ne faisait pas encore défaut. Ce fut au chapitre général, tenu en 1727, que le désaccord, existant à l'état latent, se fit jour et fut connu de tous. Cette assemblée, défendue tout d'abord par le pouvoir civil, puis autorisée par un arrêt du 13 mars 1727 (3), délibérant à Saint-

(1) *Actes capitulaires de la maison de la Flotte,* délibération du 26 janvier 1718.

(2) « F. Arsène Levêque, clerc de la ville de Paris, de la paroisse de Saint-Nicolas du Chardonnet, a fait profession entre les mains du R. P. Jean-Baptiste, majeur de la congrégation et prieur de Grosbois, le 7e avril 1711; mort prieur à Roga, le 15 février 1753; a été majeur. » *Nomina omnium eremitarum*, etc.....

(3) Mon Révérend Père,

Je vous ai prévenu, le 21 de ce mois, pour vous donner du temps pour vous préparer a venir au chapitre général de notre congrégation, que i'avois reçu une lettre de cachet qui nous permet de le tenir. Je vous en envoie une copie bien et düemment collationnée et certifiée véritable; faites en la lecture en public avant votre départ pour venir au chapitre général qui se tiendra icy, le premier Dimanche d'Octobre prochain, cinq du même mois. Metté ordre à toutes choses, avant votre départ; apporté avec vous un état qui puisse faire connaître celui de votre maison, tant pour le spirituel que pour le temporel; celui de vos comptes de recettes et de mise en bon ordre bien réglé et arrêté; une quantité suffisante d'argent pour venir icy et pour le retour de votre successeur au prieuré de la Flotte.

Généralement metté toutes les choses en état pour venir à notre chapitre général, au désir de nos constitutions. Mandé moy le jour de votre départ de la Flotte; quelle voiture vous prendré.

Digitized by Google

Jean-Baptiste de Grosbois au mois d'octobre de cette même année, décréta, sous l'influence du cardinal de Bissy, que ceux des religieux qui refuseraient d'admettre simplement et sans restriction, le formulaire d'Alexandre VII et la bulle *Unigenitus*, perdraient leur droit de suffrage dans les assemblées capitulaires.

Des six prieurs alors en exercice quatre se soumirent (1). Le F. Pacôme Gillotin gouvernait à ce moment l'ermitage de la Flotte. Sincèrement attaché à la doctrine catholique, il souscrivit à ce que lui demandaient ses supérieurs; et, malgré le fâcheux exemple que donnaient alors les ermites de Saint-Gilles de Bessé, s'efforça de maintenir ses subordonnés dans l'orthodoxie. L'un de ces derniers fut même prématurément destiné, en 1727, à remplacer le F. Arnould Le Maire, principal soutien des appelants.

Entré récemment dans la congrégation (il avait fait profession le 16 juillet 1720), le nouveau directeur, F. Jérôme Grandjean, se trouva complétement isolé dans sa nouvelle demeure. Entouré de Jansénistes déterminés, il se laissa persuader par eux; et, dans un acte d'appel du mois de juin 1728, il répudia ses premiers sentiments, déclarant vouloir se séparer de ceux que, dans le langage d'alors, on appelait *Constitutionnaires*, parce qu'ils acceptaient tous les règlements donnés par l'Eglise. Cette déclaration le fit exiler au Val-de-Jésus, où il demeura deux mois à peine. Dès le 25 janvier 1729, il écrivait : « J'ai changé et j'ai annulé mon appel (2) ».

Je prie Dieu qu'il vous préserve de tous dangers de corps et de l'âme, dans votre voïage, et qu'il vous amène icy en bonne et parfaite santé.

Je suis tout à vous du meilleur de mon cœur, Mon Révérend Père, votre très humble et très obéissant serviteur,

F. Jean-Baptiste Carbonnier.

A la Camaldule de Grosbois, le 26 août 1721.

(1) *Relation des quatre derniers chapitres généraux des religieux Camaldules de la congrégation de France.*

(2) *Relation des quatre derniers chapitres généraux....*

Digitized by Google

Une lettre collective, adressée au garde des sceaux, datée de Grosbois, le 22 octobre 1731, et signée des F.F. Macaire Pène, J.-B. Carbonnier, Boniface Grivaux et Hilarion Rasset, donne une assez triste idée du F. Jérôme Grandjean. Lui, qui avait tant varié, en était venu à suspecter l'orthodoxie de ses supérieurs et faisait imprimer contre eux une première lettre, menaçant d'en donner bientôt une seconde. Comme on intercédait pour lui près du ministre, les signataires prièrent ce dernier de bien vouloir réfléchir avant de gracier « ce mauvais sujet qui fait écrire contre son supérieur, des lettres anonymes injurieuses (1). » Le majeur, F. M. Pène, revenant sur ce sujet, huit jours après, représente le même religieux comme un ambitieux étourdi qui, conduit par le P. André de Grazac, trouble la maison, où on l'a relégué, et demande un nouvel ordre, émanant de l'autorité royale, qui lui défende absolument de sortir (2).

Un mémoire adressé au Roi, à cette époque, en indiquant les mesures à prendre pour ramener le calme dans les esprits, fait bien connaître les nombreuses difficultés que rencontraient les supérieurs orthodoxes. Ils eurent particulièrement à lutter contre les Camaldules établis dans les deux ermitages du Maine (3).

Après avoir vivement pressé ses confrères de reconnaître la bulle *Unigenitus*, le F. Pacôme Gillotin (4) s'était rangé

(1) Archives des affaires étrangères. Fonds de France, Galeries. Correspondances des secrétaires d'état. T. 530.

(2) Lettre du P. Macaire Pène, en date du 30 octobre 1731. Archives des affaires étrangères, *ubi sup.*

Nous devons communication de ces documents à la gracieuse obligeance de M. S. Menjot d'Elbenne, qui voudra bien nous permettre de le remercier publiquement ici.

(3) Archives des affaires étrangères, *ubi sup.*

(4) « F. Pacome Gillotin, clerc de la paroisse de Saint-Germain, diocèse de Reims en Champagne, a fait profession entre les mains du R. P. Jean-Baptiste, majeur de la congrégation et prieur de Grosbois, le 12e décembre 1700. » *Nomina omnium eremitarum.* « Obiit 16 avril 1748 in eremo Beatæ Mariæ de la Flotte. » Note de M. L. Ploux, curé de Cellé.

Digitized by Google

lui-même, deux ans plus tard, du côté des Jansénistes. Le nouvel appelant avait prononcé ses vœux en 1700, dans la maison de Saint-Jean-Baptiste de Grosbois où, sur les conseils de Bourdaloue, il avait subi les épreuves du noviciat. La grande régularité dont il fit preuve pendant les années suivantes, attira l'attention des directeurs, qui, en 1716, le nommèrent prieur du Val-de-Jésus. Envoyé ensuite à Notre-Dame de la Flotte, il s'y conduisait comme on l'a vu plus haut, quand, en 1728, arriva dans son monastère un appelant qui entreprit de le convertir au Jansénisme. Il réussit promptement (1). Ce brusque changement, la faiblesse des arguments employés pour ébranler ses convictions, accusent, dans le nouveau disciple du P. Quesnel, une assez grand simplicité (2).

Les dispositions nouvelles qu'il manifesta dans son acte d'appel du 10 février 1729, forcèrent le majeur à lui demander sa démission, mais on le laissa vivre dans le même établissement, jusqu'en 1733. Un prieur orthodoxe, le F. Paul, ayant été alors installé, son prédécesseur fut exilé à l'Ile Chauvet où il demeura cinq ans environ. En 1738, il habitait Saint-Gilles de Bessé. La résistance passive, que le F. Gillotin opposait aux ordres du chapitre général, était pratiquée, dès 1731, par dix-neuf (3) de ses confrères. Tous subirent le même traitement, sans vouloir revenir sur leur décision première. Fatigués de cette opposition, le Majeur de la Congrégation et ses assistants résolurent, en 1738, de grouper tous les récalcitrants dans les mêmes maisons. L'ancien supérieur de Notre-Dame de la Flotte reçut alors l'autorisation d'y revenir. Il y passa les dernières années de sa vie, et malgré son âge avancé, il ne se croyait pas dispensé de l'observance intégrale de la règle. Pendant

(1) *Nouvelles ecclésiastiques* du 21 août 1743.

(2) Cf. L'acte d'appel de F. Pacôme Gillotin publié dans les *Nouvelles ecclésiastiques* du 22 août 1743.

(3) Lettre du 22 octobre 1731. Archives des affaires étrangères, *ubi sup.*

Digitized by Google

le carême de 1743, bien que septuagénaire, il observa le jeûne imposé par les statuts de l'ordre et assista à tous les offices. Le jour de Pâques, 16 avril, lorsque ses frères allèrent en commun prendre leur repas au réfectoire, ils s'aperçurent de son absence. On alla à sa cellule, on le trouva couché presque sans connaissance. Les derniers sacrements lui furent administrés ; il mourut dans la soirée, ayant manifesté, tant qu'il eut conscience de ses actes, vouloir s'en tenir à ses dernières opinions (1).

L'entourage Janséniste dans lequel il se trouvait, empêche de trouver étrange une telle opiniâtreté. En rentrant dans son ancienne demeure, il y avait rencontré les F.F. Paul Laroque, convers, Bruno Rousseau prêtre, Palémon Gallot et Maur Boucaut, diacres. De tous ces appelants, le dernier est assurément le plus célèbre (2).

Né à Paris, au mois de février 1698, à peine âgé de dix-neuf ans, il avait quitté le monde et s'était présenté chez les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur. Ceux-ci l'envoyèrent à leur noviciat de Reims. Il y reçut la tonsure; mais sa santé délicate le contraignit à quitter cet établissement deux mois après y être entré. Revenu dans sa ville natale, il se retira pendant quelques années au séminaire Saint-Nicolas du Chardonnet où on lui conféra les ordres mineurs. Etant devenu plus robuste, il fut reçu, comme postulant, à Saint-Jean-Baptiste de Grosbois; il y fit profession le 25 décembre 1723. Bien que, dès 1727, il eût rendu public son acte d'appel, on le garda deux années encore dans le monastère où il avait prononcé ses vœux. Il avait été précédemment ordonné diacre; son refus d'adhérer aux constitutions apostoliques l'empêcha d'être admis au sacerdoce.

En 1729, on le dirigea sur l'ermitage de Roga, où il

(1) *Nouvelles ecclésiastiques* du 22 août 1743.

(2) Remontrances des religieux appelans de la congrégation des Camaldules de France signifiées au chapitre général de 1738.

Digitized by Google

arriva le 15 décembre. Le prieur espéra modifier, par des mesures de rigueur, les convictions de l'étranger. Cet essai n'ayant point réussi, le F. Maur reçut une nouvelle destination; il alla habiter l'Ile Chauvet d'où on le fit sortir presque aussitôt. Notre-Dame de la Flotte fut désormais sa résidence. Il y vécut tranquille ; ses confrères partageaient presque tous ses opinions et le regardaient comme un confesseur de la foi. Dès le mois de janvier 1740, ses infirmités auraient pu le dispenser d'assister aux offices de la communauté ; en octobre, sur l'ordre de son supérieur, il s'abstint d'aller à matines. Bientôt sa faiblesse augmenta, il ne put quitter sa cellule, d'où, le dimanche, on le transportait à la chapelle, pour lui permettre de communier. Enfin, le 27 janvier 1741, sur sa demande on lui administra l'Extrême-onction. Avant de recevoir ce dernier sacrement, il pria l'un des ermites de lui transcrire un acte d'appel, et l'ayant fait lire devant la communauté, il le signa.

L'obstination dont ce dernier acte témoigne, s'alliait chez ce religieux à une extrême sévérité de mœurs. Dur pour lui-même, il témoigna plus d'une fois ne conserver nul mauvais souvenir des peines disciplinaires dont on l'avait frappé. En 1738, le prieur de Roga, étant passé à la Flotte, sitôt que le F. Maur l'eut aperçu, il se jeta à ses genoux, puis l'embrassa avec les marques de la plus vive tendresse. Il conserva sa présence d'esprit jusqu'à ses derniers moments et expira le 28 janvier 1741 (1).

Dans la lutte qu'ils soutenaient contre leurs supérieurs légitimes, les Camaldules de la Flotte avaient été encouragés par des laïques attachés aux mêmes erreurs. Ainsi, dans le cours de l'année 1729, ils reçurent de M. de la Malmaison, par l'intermédiaire de M. l'abbé de la Siloire, une somme de quinze cents livres (2).

Vainement, à deux reprises, en 1738 et en 1747, on

(1) *Nouvelles ecclésiastiques* du 21 août 1741.

(2) *Actes capitulaires*, délibération en date du 9 août 1729.

Digitized by Google

essaya de leur faire reconnaître l'autorité du prieur nommé par le majeur, ils protestèrent sans cesse (1). Ce fut seulement dans le chapitre tenu en 1758, que, la lassitude aidant, les adversaires, consentant mutuellement à ne pas discuter ce qui les avait jusque-là séparés, tombèrent enfin d'accord (2). Notre-Dame de la Flotte, dont on confia la direction au F. Palemon Gallot, reçut en outre trois autres religieux, les F.F. Ambroise, Benoist-Eustache et Victor Gallien.

La soumission tardive et sans franchise des appelants ne put sauver leur ordre mis en péril par leur obstination. Vainement protestaient-ils de leur respect pour l'Eglise, cherchant ainsi à se faire pardonner leur refus systématique d'adhérér à la bulle *Unigenitus*, ce dernier acte les séparait en réalité de la société religieuse à laquelle ils auraient voulu rester unis. Rameau détaché du tronc, la petite congrégation disparaissait, faute de sève, et quand la paix l'eut pour ainsi dire greffée à nouveau sur l'arbre planté par le Christ, à peine avait-elle eu le temps de reverdir, que déjà des dangers nouveaux allaient fondre sur elle.

On sait comment certains prélats, plus courtisans qu'évêques, proposèrent au roi la suppression de plusieurs ordres religieux (3). Les disciples de Saint-Romuald ne furent pas épargnés. Ils essayèrent, dans un chapitre tenu en 1767, de conjurer l'orage en réduisant le nombre de leurs maisons. Celle dont nous venons d'esquisser l'histoire,

(1) Cf. *Actes capitulaires*, délibérations du 4 novembre 1738 et du 10 mai 1747.

(2) Cf. Pièces justificatives.

« F. Palemont Gallot, clerc de la ville de Paris de la paroisse de Saint Jean en Grève, a fait profession entre les mains du T. R. P. Jean-Baptiste-majeur de la congrégation et prieur de l'ermitage de Grosbois, le 29 août 1717. » *Nomina omnium eremitarum*, etc ... « mort prieur de la Flotte, le 15 mai 1767, aimé et regretté universellement pour ses vertus et mérites, âgé de 71 ans. » Note de M. L. Ploux, curé de Cellé.

(3) Cf. *Revue des Questions historiques*, tome XIX. *Les Bénédictins français avant 1789*, par Ch. Gérin. Et *les Monastères franciscains et la Commission des Réguliers*, par le même auteur, tome XVIII.

Digitized by Google

fut atteinte par cette mesure. Les revenus furent réunis à ceux de Saint-Gilles de Bessé, et les biens meubles transportés dans ce même ermitage. A cette occasion les religieux vendirent à la fabrique de Cogners le maître-autel de leur chapelle et le remplacèrent par celui de la Flotte (1). Les cellules demeurèrent quelque temps debout; elles existaient encore il y a soixante-dix ans. Actuellement un vignoble, portant encore le nom de Clos-des-Camaldules, rappelle les occupations manuelles auxquelles ces religieux se livraient. Un nom, voilà le seul souvenir qu'ait laissé la fondation de haute et puissante châtelaine, Catherine Le Vayer, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche !

(1) Notes de M. Louis Ploux, curé de Cellé.

Digitized by Google

APPENDICE

Depuis la publication de notre étude sur les Camaldules de Bessé, on a bien voulu nous donner communication de documents anciens, fort précieux et inédits, dont la place eût dû être dans cette première monographie. Il s'agit en effet d'une description de l'ermitage de Saint-Gilles, écrite par un curé de Cellé (1), M. L. Ploux, qui, intime ami du dernier prieur, voulut, avant la destruction de la maison, conserver au moins pour lui-même quelques souvenirs d'un établissement que sa liaison avec les religieux lui avait rendu cher. En outre, il esquissa un plan, qui, tout en trahissant son inexpérience en ces sortes de travaux, ne laisse pas que de nous être actuellement très utile, grâce aux explications manuscrites qui l'accompagnent. Il présente d'autant plus d'intérêt que, d'après une délibération du chapitre général de 1661, les cellules du couvent fondé par Gilles Renard durent être construites « à la forme et façon de celles de Saint-Jean-Baptiste proche Grosbois (2). » Le lecteur aura donc une description, réduite sans doute, mais exacte, du principal monastère habité par les fils de Saint-Romuald. A ce point de vue, elle ne donne pas seulement une idée de la maison de Bessé, mais de toutes celles que les religieux édifièrent, suivant un modèle convenu.

L'église que nous avions dit à tort avoir la forme d'une croix latine, se composait d'une seule nef, terminée par un

(1) Ce manuscrit nous a été gracieusement communiqué par M. G. Fleury que nous sommes heureux de remercier ici.

(2) *Actes capitulaires généraux concernant cette maison de St-Gilles*, manuscrit du XVIIIe siècle.

Digitized by Google

hémicycle et surmontée d'un clocher central. Le chœur et la partie supérieure de cette nef restèrent affectés au service religieux. Les fidèles se tinrent dans la partie inférieure, à laquelle on avait ajouté deux absidioles, l'une à gauche, l'autre à droite, la première dédiée à la sainte Vierge, la seconde à sainte Madeleine. Douze fenêtres laissaient pénétrer la lumière. Un clocheton, renfermant une horloge, surmontait la façade principale, dans laquelle on avait ouvert une porte donnant accès aux étrangers. Les Camaldules avaient deux entrées particulières, l'une au nord, l'autre au midi. Les stalles occupaient le pourtour de l'abside, séparée du sanctuaire par un mur peu élevé, auquel était adossé le maître-autel. Une balustrade placée en avant du chœur indiquait la limite assignée aux simples fidèles, qui avaient aussi à leur disposition une tribune élevée à l'entrée de la nef.

De chaque côté de cette chapelle, avaient été construits trois appartements complètement isolés et composés uniformément de quatre pièces ; la première, servant de réfectoire, la seconde de chambre à coucher ; un large vestibule les séparait des deux autres salles, dont l'une tenait lieu de laboratoire ou d'atelier, et l'autre de bûcher. Une petite cour s'étendait devant ces cellules et les séparait de l'église.

Nous ne dirons rien du bâtiment des hôtes dont nous avons déjà parlé dans notre précédente notice.

Tel était le couvent de Saint-Gilles de Bessé, telles furent, pourrait-on ajouter, toutes les maisons du même ordre.

Le lecteur voudra bien nous pardonner d'être entré dans ces détails ; peut-être serviront-ils un jour à donner une juste idée de ce que furent les Camaldules français, si jamais on écrit leur histoire.

L. FROGER.

Digitized by Google

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I.

1758, 17 AVRIL.

LE R. P. PLACIDE, MAJEUR DE LA CONGRÉGATION DES CAMALDULES DE FRANCE, A M. DE SAINT-FLORENTIN, MINISTRE D'ÉTAT. *(Actes capitulaires de N.-D. de la Flotte.)*

Monseigneur,

J'ai cru que c'étoit un devoir de ma part d'avoir l'honneur d'informer votre Grandeur, que j'ai convoqué notre chapitre général pour estre tenu immédiatement après les Festes, ayant invité tous ceux qui, par nos constitutions, ont droit d'y voter, je suis persuadé que tout s'y passera en paix. Si néanmoins, contre mon attente, quelqu'un des vocaux s'avisoit de vouloir y parler des contestations qui agitent l'église et l'état, seroit-ce trop m'avancer, Monseigneur, pour lui fermer la bouche, de lui dire que l'intention de sa Majesté est qu'on garde un profond silence, sur ces matières? C'est sur quoi je supplie votre Grandeur de m'honorer d'un mot de réponse, qui puisse régler ma conduite, mon intention étant de ne pas m'écarter, et de ne pas souffrir qu'aucun de nos religieux s'écarte en rien, des intentions souverainement sages et pacifiques du Monarque que nous avons tant d'intérest que le Seigneur nous conserve. C'est aussi le grand objet des prières de notre congrégation,

Digitized by Google

qui ne se lasse pas de faire des vœux pour la conservation d'un des plus dignes et des plus anciens de ses ministres.

J'ai l'honneur, etc....

II.

1758, 20 avril, Versailles.

M. de S-Florentin au R. P. Placide. *(Actes capitulaires de N.-D. de la Flotte.)*

Votre chapitre général devant se tenir, mon Révérend Père, immédiatement après les Festes, sa Majesté ne doute point que vous ne teniez la main a ce qu'il ne s'y passe rien que de relatif aux élections et à ce qui peut concerner l'administration et le maintien de la discipline et de la régularité de votre ordre. Si quelqu'un de ceux qui doivent assister au chapitre, vouloient proposer ou y parler de matières qui ne doivent estre agitées et qui ne pouroient qu'exciter du trouble et s'éloigner du silence que sa Majesté veut estre observé sur ce qui pouroit tendre à renouveller des disputes et interrompre la paix et la tranquillité dans votre ordre, l'intention de sa Majesté est que vous vous y opposiez et que vous emploié l'autorité de votre place pour réprimer ceux qui s'éloigneroient des vües de sa Majesté. Vous me mettrez, s'il vous plait, en état de lui rendre compte de la manière dont votre chapitre se sera passé; Elle est persuadé que ce ne poura estre qu'à sa satisfaction.

Je vous suis, mon Révérend Père, entièrement dévoué.

St Florentin.

De Versailles, le 20 avril 1758.

Digitized by Google

III.

M. DE SAINT-FLORENTIN AU R. P. PLACIDE. *(Actes capitulaires de N.-D. de la Flotte.)*

J'ai, mon Révérend Père, rendu compte au Roi de la lettre, que vous m'avez écritte le cinq de ce mois, pour m'informer de ce qui s'est passé dans votre chapitre general. Sa Majesté a parue extrêmement satisfaite de la conduite qui y a été tenue et de l'unanimité avec laquelle ses intentions y ont été suivies.

Je profite avec plaisir de cette occasion pour vous témoigner tous les sentiments dont je suis pénétré pour votre ordre, ainsi que ceux avec lesquels je vous suis en particulier, mon Révérend Père, très parfaitement dévoué.

St FLORENTIN.

Digitized by Google

LES SEIGNEURS

DE

LA ROCHE-COISNON

§ VII.

Malgré le droit qu'avait François de Coisnon, fils aîné du défunt sieur de la Jagaizière et de Renée d'Abatant, de succéder à son oncle comme seigneur du fief de la Roche, Louis, sieur du Lébert, parvint, nous ne savons par quel moyen, à supplanter son jeune neveu (1). Il est vrai qu'en dégageant lui-même la métairie de la Roche, du vivant de son frère Jean (2), il avait acquis, pour ainsi dire, le droit d'aînesse.

(1) « Me Mathurin Bourdin, notaire royal, demeurant à Espyneu (le » Chevreuil), dict... que le dit Jehan (Coisnon) ne fut marié et que sa » succession appartenoyt à Loys l'aisné, son frère, sieur de la Jagaizière, et » à Loys le jeune.... et néanmoins combien que le dit Jagaizière (ou ses » enfants, lui défunt,) fut fondé pour les deux parts en la dite succession, » néatmoins, Loys le jeune s'empara de la maison segneurial de la Roche » et appartenances incontinent après le trespas dudit Jehan son frère et y » a toujours depuys résidé jusques à son trespas et jouy de tous les héri- » tages, lesquelz il a dégagez.....» *Chartrier de Sourches — Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) Voir le § précédent.

Digitized by Google

Louis Ier de Coisnon « lieutenant de cent hommes d'armes, » soubz la charge de Monsieur de Matignon », devenu seigneur de la Roche, ne tarda pas à établir sa sœur Louise.

« Messire Joachim de Caradreux (1), vicomte de Neuf- » villette (2), ayant esté marié en premières nopces » à Madeleine de Maridort « dont estoyent yssus cinq enfans (3) » et demeuré veuf pas quinze ans ou plus », songeait, bien qu'il fut âgé « de soixante et cinq ans, fort gouteux et » indispos (4), » à se donner une compagne pour embellir ses vieux jours. Il jeta les yeux sur Louise de Coisnon « qui » n'avoit esté mariée, de bonne et antienne maison. » La bénédiction nuptiale fut donnée aux nouveaux conjoints le 8 janvier 1573. Le vieux Joachim, outre soixante-cinq prin-

(1) Les Caradreux ou Karadreux portaient : *d'argent à trois léopards d'azur*. Gourdon de Genouillac, *Recueil d'armoiries des maisons nobles de France*, p. 103.

(2) Neuvillette, terre en Jublains, fut décorée du titre de vicomté par lettres patentes de François Ier, le 23 juin 1528. Gérault, *Notice sur Évron*, p. 287, 288. — Quoique puissent dire Le Paige et Pesche, article Neuvillette, jamais la terre de Neuvillette-en-Charnie ne fut possédée par les Caradreux. Les pièces du *Chartrier de Sourches*, où nous puisons nos renseignements, portent que J. de Caradreux était seigneur « de Neuvillette » en la paroisse de Jublens. » Gérault a d'ailleurs relevé cette erreur avant nous.

(3) 1° Jacques ; 2° Renée qui épousa François de Champagne, sieur de Bonnefontaine, de la Roche-Simon, en Villaines-sous-Malicorne ; 3° Marguerite, femme de René de Landreposte, sieur du dit lieu ; 4° Marie alliée à Hardouin de Champagne, sieur de Ravault ; 5° Rollande, dont le curateur, 4 janvier 1574, est René de Caradreux, seigneur de Montauban. *Chartrier de Sourches. Papiers de la Roche-Coisnon.*

(4) L'apothicaire avait dans la famille de Caradreux une excellente pratique. Pendant la fin de l'année 1575, il lui fournit *boeste ungant, huille d'olif, peigne à cheval, catholicum pour foire ung clistere pour Madame, bol de casse avec reubarbe pour Monsieur, esponge à cheval, cassonade blanche, potz pour mettre des confitures, pour Monsieur un jullep préparatif, sirop pour boire avec eau boulie, boeste de nutritum campheré, apposteure refrigerative ou entre tamarins, jujubes, semances fortes, sirops et aultres, clariflé et aromatizé, medecines laxatives composées de reubarbe et aultres, oppialte cordialle faicte avec perles royal et aultres, poudre à faire des cartaploys pour les goutes de Monsieur, etc. Papiers de la Roche-Coisnon.*

Digitized by Google

temps, la goutte et d'autres infirmités, apportait à la femme de son choix « huict mille livres de rente. » Cette dernière lui offrait en retour, avec « six mil livres tournoys de deniers dotaulx », la maturité d'une personne de trente-cinq ans.

Quelques années plus tard, au commencement de 1577, le seigneur de Neuvillette était frappé d'une manière terrible dans ses plus chères affections. Jacques, son fils unique, sieur de la Chevalerie (1), l'héritier de son nom, tombait sous un fer homicide dans des circonstances qui nous sont inconnues. Le père de la victime ainsi que sa veuve, Marguerite de Bouillé, firent poursuivre les meurtriers. Pierre Faifeu et René Legendre, sergents royaux à la Flèche, se mirent en quête, et bientôt la justice eut entre les mains deux prévenus, Julien Thuault et Georges Launay. Ces derniers furent-ils reconnus coupables? Nous ne saurions le dire. En tout cas, on fit afficher la sentence rendue, *au marché* de la ville de la Flèche, *à la porte de l'église de Cromières* et *au domicile de la Chevalerie*. Ensuite *deux tableaux et effigies* furent exécutés, *deux potences* plantées, l'une à la Flèche, l'autre au *carefour de la Charité*, et enfin les exécuteurs de *haulte justice*, tant de la Flèche que de Crosmières, mandés pour faire leur besogne (2). Jacques

(1) La Chevalerie à Crosmières.

(2) « Mémoire des fraiz faitz en l'accusation pour raison de l'homicide du » deffunct sieur de la Chevalerie.

» Premier pour Pierre Faisfeu, sergent de céans (de la Flèche), qui a fait » la poursuyte contre Brehault par deux jours de cheval jusques à..... » et ès paroisses circonvoisines accompagné de René Legendre, sergent » roial. . . . . iiii l.

» Pour le dit René Legendre des dites deux journées de cheval et deux » aultres journées de cheval jusques à Baugé et à Laulnay de Genes. viii l.

» Monsieur le lieutenant fut et vaca par deux jours à faire la visitation » du corps..... pour ce. . . . . xii l.

» . . . . . .

» Item pour le sallaire et vacation de Monsieur le lieutenant et l'interro- » gatoire de Julian Thual du quatorziesme jour du dit mois de may » (1577). . . . . xxx s.

» Item pour le sallaire de nous, sieur lieutenant, de l'interrogatoire de » Georges Laulnay, du dixneufviesme jour du dit mois de may. xxx s.

Digitized by Google

de Caradreux fut enterré à Crosmières le 15 mai (1). Nous avons entre les mains une copie de l'inventaire fait à la Chevalerie le 22 mai 1577, quelques jours après sa triste

» . . . . . .
» Pour le sallaire du geoslier d'avoir amené les prisonniers devant le
» conseil. . . . . x s.
» . . . . . .
» Pour deux tableaux et effigies. . . . . cii s.
» Pour deux potences, l'une en ceste ville (de la Flèche), l'aultre au
» carefour de la Charité. . . . . iiii l.
» Pour la nourriture, giste et geoslage desdits Tual et Laulnay depuys le
» quatorziesme jour de may jusques au sixiesme juliet. . . . . lxxi l.
» Pour l'exécuteur de haulte justice tant de ceste ville (de la Flèche) que
» de Crosmières. . . . . vii l. x s.
» . . . . . .
Pour le messager qui est allé quérir l'exécuteur de haulte justice. . .
» . . . . . .
» Fait à la Flèche par notre lieutenant général audit lieu soussigné le
» samedy sixiesme jour de juliet l'an mil cinq cens soixante dix sept.....
» Clément
» De la Roche. »

Chartrier de Sourches — Papiers de la Roche-Coisnon. — Jean de Caradreux, seigneur de Neuvillette, un des ancêtres de Joachim et de Jacques, était, pour ainsi dire, l'exécuteur *de haulte justice* des vicomtes de Rohan. Ayant acquis *les Aulnez*, il devint *vayer foye dudit vicomte de Rohan* (Alain) *en sa dite comté et seignourie de Porhoet, o charge et devoir de faire... à ses propres despens gardez fustigez ou faire pandre ou neer ou aultrement exécuter les sentences... donnécs par la dite comté de Pohoet à l'encontre des personnes accusées et convaincues des cas de crime* (etc). En 1450, il fut exempté de ce devoir. *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(1) « C'est la mise qui sest faicte aux obsèques et funerailles de deffunct
» noble home Jacques de Karadreux, vivant viconte de Neufvillette, et sei-
» gneur de la Chevallerie.
» Pour la procession faicte avecques convoy du corps depuis la maison de
» la Chevallerye jusques en l'église de Crosmières avecques vigilles de
» morts et suffrages accoustumez qui fut le quatorzième jour du moys de
» May, pour ce. . . . . xv s.
» Le lendemain fut honorablement inhumé avec le divin service fait par
» les prêtres tant dudit Crosmières que de Villaines, pour ce. . . xv s.
» Item ce mesme jour fut baillé en potz à eucens sept solz. (En marge)
» Payé par Monsieur de Bonnefontaine (François de Champagne).
» Item à ceux qui ont tenu lesditz potz, qui sont treze, pour ce. xiii s.
» Item pour les torches tant de l'église que aultres qui furent emprun-
» tées, pour ce. . . . . v s.
» Item pour les douze enfans qui les teinrent. . . . . xii s.

Digitized by Google

mort (1). Avec l'assentiment du lecteur, nous allons prendre connaissance de la garde-robe du défunt. Les *perres de chausses* y sont nombreuses. Il y en a pour tous les goûts, de toutes les couleurs, « de vellous cramoysy brun à bro-
» derye d'or doublé de toille d'or rayé, de vellous rouge à
» broderye d'argent doublés de cameloct d'or, de vellous
» cramoysy brun toutes plainnes, de vellous cramoysy rouge
» toutes plannes, de vellous blanc doublés de sattin blanc
» eggratignés (2) decouppés, de sarge grise accoustrée de
» cordon d'or doublés de taffetas jaune, de sattin noyr
» accoustrée de tavelle (3), de soye noyrre et decouppée,
» de sarge blanche decouppée accoustré de tavelle d'or et

» Item aux escolliers qui ont assisté au divin service, pour ce. v s.
» Item le seizième jour dudit moys fut fait service en ladite église de
» Crosmière, pour ce, quarente iiii solz. (En marge.) Par Monsieur de
» Bonnefontaine. . . . . lxiiii s.
» Item pour le segretain. . . . . xv s.
» Item pour le vin baillé pour ceux qui ont sonné, fait la fosse, et autres
» qui s'y sont employez. . . . . x s.
» Item pour un trentain. . . . . xii l.
» Item pour six cierges entiers et troys souches et deux liasses de
» chandelles. . . . . xvi s. vi d.
» Item deux cierges qui ont bruslé tant au lieu de la Chevallerye que à
» l'église pendant que le corps y a esté, pour ce. . . . . xx s.

(Total). . . . . xx l. x s.

» Il reste trente six livres pour l'annuel celebré en l'eglise de Cromières
» pour le reméde de l'âme de deffunte damoyselle Magdeleine de
» Maridort, dame de Neuvillette et de la Chevallerye. . . . xxxvi l. »
Au dos « Memoyre pour les services de deffunt Monsieur le viscomte, à
» Cromiéres.— Somme se qui a esté payé aus curez de Cromyeres tant pour
» les services de deffunt Monsieur le vicomte que de ce quil restoit pour
» l'annuel de functe Madamoyselle de Neuvillette se monte la somme de
» lvi l. x s. tournoiz. » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

« (1) Inventaire des meubles qui appartenoient à deffunt noble Jacques
» de Caradreux, vivant seigneur de la Chevallerye. » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) Egratigner. Donner certaine façon à une étoffe de soie avec la pointe d'un fer — Egratigner du satin. Littré, *Dictionnaire.*

(3) *Tavelle* du verbe taveler qui veut dire marquer de taches, de mouchetures. Littré, *Dictionnaire.*

Digitized by Google

» doublés de satin reiz d'or. » Les *bas de chausses* sont également de couleurs variées « quattre bas de chausses de » soye, l'ung blanc, l'autre cramoysy, ung bleu, ung » tanné (1) » trois autres « d'estamine, l'ung noyr, ung » viollet, ung tenné, » deux autres enfin sont de *sarge rouge* et *grise*.

Passons maintenant aux pourpoints qui devaient être à la mode du jour, c'est-à-dire à la Henri III, munis, selon le goût du roi, sur le devant d'une belle bosse allongée et inclinée la pointe en bas, comme celle qui abrite du vent l'estomac de Polichinelle (2). « Ung pourpoinct de satin » tanné decouppé accoustré de cordon d'or, ung aultre de » sattin grys accoustré de praticques de soye grise et » decouppé, ung de sattin noyr accoustré darrière poinct de » soye noyre et descouppé, ung de toylle de horlande dou- » blé de craryzy acoustré de tavele blanche, ung de sattin » noyr descouppé accoustré de tavelle de soye noyre, ung » de horlande tel quel », enfin un dernier « de sattin noyr » accoustré de tavelle de soye noyre et descouppé. »

Si nous continuons notre inventaire nous trouverons des *colletins* « de vellous blanc tout plain acoustré de soye » blanche, de sattin noir mouchetté acoustré de tavelle de » soye noyre, de vellous noyr accoustré de passement noyr, » de taffetas noyr decoupé, de bural tanné, de drap noyr » estamect acoustré de tavelle de soye noyre descoupé, de » maroquin rouge descoupé », des manteaux « de taffetas » noyr plain doublé de bural, de soye noyre ouvrée, de drap » noyr doublé de cameloct undé, de drap grys acoustré de » praticque d'argent doublé de satin grys, une cappe de » sarge noyre doublé de taffettas vert, un chappeau et un » bonnet de vellous noyr », plusieurs « sainctures de vellous » noyr » dont une est « couverte de passement, deux dagues, » l'une dorée et l'aultre argentée, unne perre de gans, ung

(1) Couleur de tan.

(2) Quicherat, *Histoire du costume en France*, p. 424.

Digitized by Google

» tour de chappeau de crespe, ung desabillouer, deux che-
» minses l'unne ouvrée de soye noyere et l'autre de soye
» rouge. »

Tout en signalant « six visaiges de masques (1), ung four-
» niment d'harquebuze et unne housse de selle de velous
» noir », nous ne devons pas oublier les chaussures, « unne
» perre de mules de vellous noyr et unne perre d'escarpins
» de vellous noir, unne perre de soulliers de vellous viollet,
» unne perre de soulliers de velous vert, deux perres d'escar-
» pins de maroquin noir, deux peres d'escarpins de cuir
» blanc. »

Joachim de Caradreux, le mari de Louise de Coisnon, ne survécut pas longtemps à son fils Jacques; il mourut à la fin de l'année 1578, le lundi 27 octobre, et fut enterré au couvent des Cordeliers de Laval (2), en présence des prêtres

(1) « Dieu a prohibé par sa parole inviolable les déguisemens, momme-
» ries et desvisagemens ; en suitte de laquelle, en certains lieux, comme en
» l'Angleterre, elles sont punies à mort, par le tesmoignage de Polydore
» Virgile ; et par nos roys très-chrestiens, blasmées, chastiées et deffendues,
» soubs le règne du roy François premier, l'an mil cinq cent trente neuf;
» Charles neufiesme, mil cinq cent soixante et un ; Henry troisiesme, par
» son edict de Blois, et par les arrests de Paris du ving cinquiesme avril,
» cinq cens et quatorze ; de Rouen, cinq cens et huict, en janvier cinq cens
» et treize, et aultres par lesquels aussi il fut faict deffense à tous mar-
» chands de plus vendre ou tenir masques, et mesme à Paris et au palais,
» pour ce que la court cognut certainement que telle marchandise, oultre
» ce qu'elle ne peut apporter proffict aulcun, est cause de mille maux, à
» scavoir, de forces, adulteres, meurtres, voleries et aultres infinies mes-
» chancetez. » *Collection Leber,* t. IX, p. 126, 127 — Que pouvaient ces règlements ! Ce fut précisément à l'époque où ils furent promulgués que l'usage des masques s'étendit, en France, des folies du carnaval, à tous les jours de l'année. Alors, la mode des grandes dames et des petites maîtresses était de ne sortir habituellement que masquées. Voyez les *Femmes illustres* de Brantôme. Au dire de Quicherat, *Histoire du costume en France,* p. 426, les mascarades reprirent au XVIe siècle, la vogue dont elles avaient joui pendant la jeunesse de Charles VI. Il n'y avait pas de fête sans masques. Aux noces et autres solennités domestiques, les gens comme il faut avaient le droit de se présenter sous tel déguisement qui leur convenait, et ils pouvaient prendre part aux ébats de la compagnie pendant une heure sans se démasquer.

(2) « Frère Martin Boyreau étant gardien. »

Digitized by Google

de la Trinité (1) et de ceux de Saint-Vénérand (2). Différentes quittances (3) nous apprennent que « Jehan Guyard, appo- » ticaire demeurant à Laval, » reçut certaines sommes pour avoir fourni en cette circonstance « le luminaire de cire » de sent torches, sierges, epiceryes (4) et aultres choses, » Charles Lelong, procureur de « la fabrice » de la Trinité, quatre livres dix sous « pour le drap de vellours, les cloches, » chappes de vellours, » par lui prêtés, Guillaume Gougeon, procureur de « la fabrice » de Saint-Vénérand, « troys » testons pour les cloches, chappes » de son église, Jean Dubois, menuisier, vingt-cinq livres deux sous six deniers « pour la chappelle ardente » qu'il construisit, François Ferart, marchand, dix livres cinq sous « pour avoir fourny » de draps à coustrer et garnir la chappelle ardente et cueur » des Cordeliers à l'enterraige et au seme, » François Letertre, tailleur, quarante-cinq sous tournois « pour la » fasson de la robe de veuf dudit deffunt, » Jean Bonvallet, cuisinier, deux écus « pour deux journés » qu'il employa avec ses « gens pour habiller les viendes à l'enteraige et au » seme, » Guillaume Le Breton, pâtissier, quatre livres dix sous « pour la pastisserie et pour quatre potz de vin » baillés « aux jours de l'enteraige et du seme, » enfin la maî-

(1) « Nous Anthoine Le Breton et Anthoine Besnier, curez de l'église » parochial de la Trinité de Laval, confessons avoir receu de noble Jehan » Guillot, maitre d'ostel de deffunct Messire Joachim de Caradreux,..... la » somme de quinze livres pour avoir assisté avecques tous les prêtres de » ladite paroisse au convoy dudit deffunt le lundy XXVIIe octobre dernier » au couvent des Cordelliers dudit Laval », 8 novembre 1578.

(2) « Je Francoys Buralte, vicaire de l'église parochial de Saint-Venerent, » confesse avoir receu..... la somme de neuf livres pour avoir assisté » avecques les prêtres de la dite paroisse au convoy, etc., » 8 novembre 1578.

(3) *Chartrier de Sourches — Papiers de la Roche-Coisnon.*

(4) C'était l'apothicaire qui fournissait les épices pour embaumer. « A Guillaume le Bourgne, apothicaire, pour plusieurs poudres espices..... » XVIII l. XVII s. V d. » *Compte de Tanneguy du Chastel des dépenses faites à l'occasion des funérailles de Charles VII — Collection Leber*, t. XIX, p. 238.

Digitized by Google

tresse de l'hôtel « ou pend pour enseigne l'imaige Saint-Jehan » ès faulxbourgs Saint-Martin de Laval » la somme de vingt-huit écus et demi « pour la despencé faicte en sa maison à » l'enterraige et seme (1). »

(1) Joachim de Caradreux étant seigneur « du Brehay sittué en la paroisse de Sainct-Gilles près la ville de Rennes », le 28 novembre 1578 un « trentain pour l'ame deffenctz sieur de Nevillette » fut « dictz et scélébré » en l'églisse de Saint-Gille. » — Des services religieux furent également célébrés à Laval par les Jacobins et par les Franciscains et à Jublains — 1er juillet 1579, « frère Estienne Brunet, docteur en théologie et prieur du » couvent de Saint-Dominique de Laval, » reçoit 20 écus de Louise de Coisnon » en déduction de l'annuel et service » fait « pour le remède de » l'âme » de Joachim de Caradreux — 3 décembre 1579, « frère Francoys » Badault, gardien du couvent de Sainct-Francoys de Laval, confesse et » certifie ... avoir esté faict et celebré ung annuel solennel par les frères » dudit couvent pour l'expiation de l'âme de noble homme Messire » Joachin de Quradres. »

Outre les terres déjà nommées Joachim de Caradreux possédait encore Courtilloles en Saint-Rigomer-des-Bois, Chastenay en Poitou, etc. — « Inventaire des meubles que dame Loyse de Coysnon veufze de Messire » Jouachim de Karadreux ... a délaissez à noble homme Francoys de » Champaigne, mary de damoiselle Renée de Karadreux, fille aisnée et » héritière principale dudit deffunct ..... Item, la vesselle d'estain qui » sert à la cuysine — Item la buys d'estain de la salle ..... Item le ciel de » lit de toille d'or et de satin cramoysy avecques sa garniture — Item le » pot de lys avecques une couppe d'argent ..... Item demeurera en oultre » l'orloge et la cloche de la chapelle ..... Faict » le 12 novembre 1578 « au » lieu seigneurial de Neufvillette en la paroisse de Jublens, ès présences de » noble Charles de Breffaillard, sieur dudit lieu, demeurant en la dite » maison de Neufvillette et noble Francoys de Coysnon, sieur de la Jagai- » sière, demeurant en la paroisse de Sainct-Jehan-sur-Herve. » — Dès le commencement de 1574, un an après le mariage de Joachim de Caradreux avec Louise de Coisnon, des inventaires avaient été faits *en la maison de Courtilloles*, à la *Chevallerie*, au *Brehel* et à *Chastenay en Poictou*. — Le vicomte de Neuvillette avait assigné comme douaire à sa seconde femme la terre du *Brehel* — *Papiers de la Roche-Coisnon*. — En 1587, François de Champagne, sieur de Bonnefontaine, est dit veuf de Renée de Caradreux, vicomtesse de Neuvillette, dame de Chenay, Courtilloles, la Chevalerie et la Rebouffière en Villaines — *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe*, *G. 812*.

Résumons et complétons ces données sur les Caradreux par quelques notes généalogiques. Jean de Caradreux, sieur de Neuvillette et des Aulnais en 1450, a pour fils ou pour petit-fils Bertrand. Au dire de Le Paige, *Dictionnaire*, t. II, p. 345 et de M. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*,

Digitized by Google

Nous allons retourner un peu en arrière afin de retrouver le seigneur de la Roche. Le 28 septembre 1576, Louis Ier de Coisnon, « chevalier de l'Ordre du roy (1) », assista à la réunion des trois Ordres, convoqués au Mans pour nommer leurs représentants aux États de Blois. L'élu de la noblesse fut M. de Thouars qui accepta après le refus de MM. d'Angennes et de Vassé (2).

Louis de Coisnon avait eu de sa femme un fils, du nom de Lancelot, lorsqu'il mourut assassiné en mars 1578. L'auteur du crime, « Jacques de la Sigongne, escuyer, sieur de » Montcruchet (3), » fut condamné, 11 mars 1581, par le Parlement, à payer à la veuve de la victime, Françoise du Bouchet, « la somme de mil escuz et outre cette somme » ..... quatre vingts escuz pour faire prier Dieu pour l'âme » du dict deffunct sieur de la Roche-Couasnon et fondation » d'un obit et service qui » devait être « dict et selebré en » l'église de Ruillé, par chacun an, le penultième mars, » jour du meurtre dudict deffunct, et quarante escuz » destinés « à la construction d'une crois, près le gardin (jardin) » du prieullé (prieuré) dudict Ruillé, au lieu et endroict » auquel le dict deffunct fuct thué et tombé mort. » Les

Appendice, Bertrand épousa N... dame de Pont-Château dont il eut Joachim. Si nous ignorons la valeur de cette affirmation, nous pouvons assurer que Joachim de Caradreux avait pour frère « Christophe de Cara- » dreux, escuyer, seigneur des Aulnaiz, filz aisné, premier enffant et prin- » cipal héritier yssu du mariaige d'entre noble et puissant Bertran de » Caradreux, chevallier, viconte de Neufvillette ... et de dame Jehanne » de la Chappelle..... espouze en secondes nopces » du dit Bertrand. Joachim épousa en premières noces Madeleine de Maridort et non Marie de Rohan, Le Paige, t. II, p. 345, M. G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 237, et en secondes Louise de Coisnon. De Joachim et de Madeleine de Maridort naquirent cinq enfants, comme nous l'avons dit ailleurs. *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(1) *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) Voir l'*Annuaire de la Sarthe* de 1839, p. 13 à 21.

(3) Jacques de la Sigoigne avait été choisi en 1571, par Jean de Coisnon, pour son exécuteur testamentaire, ainsi que Louis alors sieur du Lebert. — Montcruchet, fief situé en Ruillé-en-Champagne.

Digitized by Google

frais du procès restèrent à la charge du sieur de Montcruchet, « quoque le tout sans encourir par le dict de Sigongne » aucune notte d'infamie..... (1). »

§ VIII.

Lancelot de Coisnon, fils de Louis Ier et de Françoise du Bouchet, survécut-il longtemps à son père ? C'est ce que nous ne pouvons dire. Nous savons seulement qu'il était mort avant le 16 novembre 1585 et que sa mère se remaria à « Hélie d'Abatant, escuier, sieur du dit lieu (2). » Dans un inventaire de 1591 (3), « dame Françoise du Bouchet, » veufve en premyères nopces de deffunct messire Loys de » Coisnon,..... demeurante en la maison seigneurial de » Mondagron (Mondragon), paroisse de la Bosse (4), » est dite « veufve de deffunct messire Olivier de la Vove, vivant » sieur de Vaux, » chevalier de l'Ordre du Roi (5).

Les troisièmes noces étaient fréquentes alors, et Françoise du Bouchet avait suivi l'exemple de beaucoup d'autres. Sa belle-sœur elle-même, la veuve de Joachim de Caradreux, quoique arrivée à la quarantaine, n'ayant pu supporter le veuvage, donna sa main à « messire Guy » de Manger, chevalier de l'Ordre du Roy (6). » Celui-ci

(1) *Papiers de la Roche-Coirnon.* Pièce intitulée, *Extraits des Registres du Parlement*

(2) « Dame Françoise du Bouschet, femme séparée de biens et authorisée » par justice d'Hélie d'Abatant, escuier, sieur du dit lieu, et auparavant » luy veufve de feu Messire Loys de Coisnon, chevallier de l'Ordre du Roy, » sieur de la Roche. » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(3) Du 28 juin.

(4) 26 octobre. — En 1597, elle habite « sa maison seigneurial de la » Roche-Tabary, parroisse de Bernay-en-Champaigne ». *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(5) *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(6) « Messire Guy de Manger, sieur du Breilhay (par sa femme), la » Menarderye, y résidant ordinayrement à la maison seigneurialle de la

Digitized by Google

mort (1), elle contracta une nouvelle union avec « messire » Ysaac de Germaincourt aussi chevalier de l'Ordre du Roy, » sieur des Touches (2) », union qui fut rompue moins de deux ans après. Louise ne dut pas songer à convoler en quatrièmes noces. Elle fit son testament le 10 novembre 1597 (3).

» Menarderye, parouasse de Sainct-Marseau, pays du Mayne,.... mary et » procureur de droict de dame Loize de Couasnon sa compaigne..... » 1 octobre 1591. — Le contrat de mariage est du 9 mai 1581. *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(1) Guy de Manger mourut entre le 1 octobre 1591 et le 12 novembre 1592.

(2) Le 14 février 1596 « en la court royal du Mans, davant nous Christofle » Le Huger, notaire... demeurant en la paroisse de St Marceau, per- » sonnellement estably Messire Ysaac de Germaincourt. chevallier de » l'ordre du roy, sieur des Tousches d'une part et noble dame Loyse de » Coisnon, dame de la Menarderye et y demeurant. parroisse de St Marceau, » d'aultre..... confessent avoir faict et accordé les pactions matrimo- » nialles telles qui ensuyvent..... ». *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(3) Testament, pardevant Louis Grippon, notaire, demeurant an bourg de Ruillé-en-Champagne de « noble dame Loyse de Coysnon, veufve de » deffunct Messire Isaac de Germaincourt, vivant chevalier et seigneur des » Tousches, demeurante en sa maison seigneurial de la Menarderye, par- » roisse de St Marceau..... Item quant la séparation sera faicte (de son » âme et de son corps) désire et ordonne son corps estre inhumé en » l'église de St Marceau, dedans la chappelle de la Mesnarderye, et que » à son enteraige il assiste tous les paouvres de la dicte parroisse affin de » prier Dieu pour elle..... Mais veult, ordonne et entend que à son enteraige » il y assiste entre autres vingt quatre paouvres des plus necessiteux de la » dite paroisse qui portent vingt quatre torches tant au dit enteraige que » spme et qui leur soit donné à chacun deulx une aulne et demye de » bureau pour leur faire ung accoustrement, à vingt quatre autres qui por- » teront des potz (à encens) le dit jour de son enteraige à chacun cinq » solz et outre quil leur soit donné à disner le dit jour de l'enteraige et » spme... . Item a donné et legué..... à damoiselle Marye de Manger, fille » de Messire Jehan de Manger, sieur de la Motte et niepce de deffunct » messire Guy de Manger, vivant chevallier de l'ordre du roy et sieur de » Goussainville son second mary, les fruictz, rentez, et revenuz de quattre » cens livres de rante à elle et son dit deffunct second mary donnez en » partaigez par messire Jehan de Manger aussi chevalier de l'ordre du roy » et seigneur du Fey, père dudit deffunct sieur de Goussainville, comme il » est emplement contenu en son contract de mariaige passé par nous » notaire le » 9 mai 1581..... « l'aict et passé en ladite maison seigneurial » de la Mesnarderye..... » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

Digitized by Google

§ IX.

La postérité de Louis Ier de Coisnon s'étant éteinte dans la personne de Lancelot, François Ier de Coisnon, fils de Louis et de Renée d'Abattant, sieur de la Jagaizière en Saint-Jean-sur-Erve, hérita du fief de la Roche. Par une supplique adressée au sénéchal du Maine en décembre 1587, il appert que François de Coisnon et Guy de Manger, son oncle, étaient alors « près de sa Majesté pour luy faire » service soubz sa cornette en son armée (1). » C'était l'époque où Henri de Béarn battait les troupes royales à Coutras (20 octobre) et où Henri de Guise se couvrait de gloire à Vimori, Montargis et Auneau, en écrasant les hordes allemandes qui s'avançaient au secours du roi de Navarre.

Lors de la tenue des États-généraux de Blois à la fin de 1588, le seigneur de la Roche fut taxé, « pour sa part et » cottité des fraiz faits » par les députés de la noblesse, à la somme de trois écus trente sous (2). François prit en

(1) Dans une transaction du 12 juillet 1587, nous voyons figurer d'une part « Franczois de Coisnon, escuyer, sieur de la Roche-Coisnon, » messire Guy de Manger aussi chevalier, sieur de Goussainville, mary de » dame Loyse de Coisnon, messire Olivier de la Vove, aussi chevalier de » l'ordre, sieur de Vaulx, et dame Franczoise du Bouschet, son espouze, » auparavant veufve de deffunct messire Loys de Coisnon,.... demeurant » au chasteau de Montreul-le-Henry », d'autre part « noble Lancelot de » Chazé, seigneur dudit lieu seigneurial de la Bouesche (La Boeche), » paroisse de Dievre (Yevres), au pais chartrain, dame Loyse de Villiers, » veufve messire Jehan de Launay, vivant chevallier de l'Ordre du roy, » seigneur Donglées, demeurant audit lieu seigneurial Donglées (d'Onglée), » en la paroisse de Soulligné-soubz-Vallon, messire Loys Leclerc, che- » vallier de l'Ordre, sieur de Coullannes, guydon de cinquante hommes » d'armes soubz la charge du comte de Créance, demeurant au lieu sei- » gneurial de Coullaines, paroisse de Loué. » *Papiers de la Roche-Coisnon.* — 1576 « Messire comte de Créance, fils de Messire René de Bouillé, che- » valier de l'Ordre du roi, sieur dudit lieu. » *Annuaire de la Sarthe*, 1839, p. 17.

(2) « Receu de François de Couasnon, sieur de la Roche-Couasnon, la » somme de trois escut trente sout, à quoy il a esté taxé pour sa part et

Digitized by Google

mariage, entre les années 1587 et 1591, Hélène de la Coutardière, veuve d'Antoine de Boisyvon, sieur de Saint-Aubin-de Locquenai, et fille de Raoul de la Coutardière, sieur dudit lieu, et de Renée de Jalesne (1). Pendant l'occupation du Mans par les ligueurs, 1589, un Coisnon assiste par trois fois aux séances du conseil de ville (2). Peut-on identifier ce personnage avec François? Nous ne saurions répondre.

Ici, doit se placer le voyage que fit en Bretagne François de Coisnon à la fin de 1592, pour régler les affaires de sa tante, Louise, veuve de Guy de Manger. Des extraits d'un compte rédigé en forme d'itinéraire vont nous fournir des renseignements curieux à ce sujet (3).

« Le lundy second jour de novembre l'an mil cinq cens

» cottité des fraiz faicts par Messieurs les deputez de la Noblesse aux Estats » tenuz à Blois en l'année 1588. Faict au Mans, le XXVIIIme jour de mars » 1598 — sans préjudice des frais — signé, Marie Dagues. »

(1) 4 janvier 1587. « Noble homme Raoul de la Coustardière, sieur dudit » lieu, et damoyselle Renée de Jallesne, son espouze,..... demeurant en la » parroisse de la Trinité, ville d'Angers..... Noble homme Anthoyne de » Boisivon..... et damoiselle Hellaine de la Coustardière, sa femme, fille » de dessus dits, et sieur audit lieu de Saint-Aulbin, parroisse dudit lieu » de Saint-Aulbin-de-Locquenay, pais du Mayne. » *Papiers de la Roche-Coisnon.* — La Coutardière était située dans la paroisse de Brissarthe en Anjou. Voir C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire,* t. I, p. 783. — 2 juillet 1585. Vendition par « hault et puissant seigneur Messire Francoys » de la Trimoille, marquis de Noermoustier, baron de Châteauneuf, sei- » gneur de Rochediré,.... » à « noble homme Raoul de la Coustardyère, » sieur dudit lieu », de la terre, fief (etc.) « du Buron, situez en la par- » roisse de Morannes et ès environs et » de « la terre fief et seigneurye de » Cheré... avec grâce de neuf ans de réméré... » — *Papiers de la Roche-Coisnon.* Le Buron, appartenant aux hospices d'Angers, est aujourd'hui en pleine démolition. Dans une de nos promenades à cette terre, nous y avons trouvé plusieurs carreaux émaillés du XIVe siècle, dont l'un est aux armes de la maison de Craon ; *losangé d'or et de gueules.* — Sur le Buron, consulter C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire.*

(2) 5 septembre — 3 octobre — 27 octobre. — Plumitif des délibérations du conseil de ville du Mans, siégeant à l'Evêché — du jeudy 31 août 1589 au mardi 14 novembre — *Archives municipales* aux *Archives de la Sarthe,* n° 127.

(3) *Partyes et mises qui ont esté faictes au voiaige de Bretaigne — Papiers de la Roche-Coisnon.* Original en papier.

Digitized by Google

» quatre vingtz et douze, je suis party (1) de la Menarderie, » et suis venu trouver Monsieur de la Roche-Couasnon, et » avons party de la maison de la Roche, scavoir, Monsieur » de la Roche, Monsieur de Montlivois, La Plante, Jacques » et moy et sommes venu couscher à Leffrière en la paroisse » de Thorigné (2), et le mardy troisiesme jour de novembre » an susdict nous avons party a près diner dudit lieu de » Leffrière et sommes venuz couscher à Laval ès forsbourgs » de Saint-Martin à l'enseigne de l'Imaige de Sainct-Jehan (3), » où nous avons esté deux jours entiers avecq cinq hommes, » cinq chevaulx et deux lacquais, et a esté payé pour les » ditcz deux journées la somme de vingt cinq livres.

» Le jeudy cinquiesme jour de novembre 1592, nous » sommes partiz de Laval et nous sommes acheminez pour » aller à Vitré, et avons esté pris prisonniers par ceulx de » la garnison de Fougères (4), et sommes allez couscher en » une mestairie où Monsieur de la Roche a baillé ung escu » pour aller quérir du pain et du vin.

» Le vendredy sixiesme jour de novembre 1592, lesditz » soldatz nous ont menez à Fougères et y avons esté quatre » journées au Cheval Blanc avec quatre chevaulx, pourquoy » a esté baillé pour tous les dictzes quatre journées la somme » de trente et une livres (5). »

Remarquons qu'en bons chrétiens le seigneur de la Roche

(1) Aucun document ne nous a révélé le nom du personnage qui parle ici. Nous pouvons affirmer cependant que c'est un serviteur.

(2) Thorigné-en-Charnie, Mayenne.

(3) Aux funérailles de Joachim de Caradreux, en 1578, l'hôtesse de Saint-Jean avait hébergé les invités.

(4) Fougères était alors au pouvoir de Mercœur. Les habitants en avaient ouvert les portes dès le 22 mars 1589, et le chef de la Ligue en Bretagne conserva cette place, sans interruption, jusqu'au traité d'Angers, 23 mars 1598. Léon Maupille, *Notice historique et statistique sur la baronie, la ville et l'arrondissement de Fougères*, p. 111 et suivantes.

(5) Le compte de dépense que nous reproduisons en note, plus bas, ne porte que 28 livres 5 sous. Il laisse de côté quelques articles compris dans ce total.

Digitized by Google

et ses compagnons firent leurs repas en maigre le vendredi et le samedi, 6 et 7 novembre. *Morrue parrée*, *huistres*, *raiz*, *naveaulx*, *oeufz en dorrées*, *chastaignes*, *petitz pains blancs*, *vin blanc*, *vin clairet nouveau*, telle fut la nourriture pendant ces deux journées. Le dimanche les dédommagea de l'abstinence ; au souper ils se firent apporter un chapon de vingt-cinq sous. Leur dîner, il est vrai, n'avait pas été très-copieux, et le plus modeste voyageur de la dernière maison de commerce, habitué à pérorer sur les richesses des nobles avant la Révolution, sur leur luxe et même sur cette gourmandise qui les portait, paraît-il, à se nourrir préférablement de *la sueur du peuple*, ferait, certes, piteuse mine devant le repas servi à nos Manceaux le dimanche 8 novembre 1592, au Cheval-Blanc de Fougères. Allons-donc, « trois choppines de vin blanc, cinq petits pains, une » petite pièce de beuf, une petite fricassée de pieds de » beuf et des chastaignes ! » Pour qui nous prend-on ? Voilà bien le dîner d'un homme de progrès ! Gardez vos *fricassées* et et vos *chastaignes* pour les rustres et pour les paysans (1).

(1) « S'ensuit ce qui a esté pris au Cheval Blanc en la ville de Fougères » tant pour Monsieur de la Roche, Monsieur du Livoys son cousin, leurs » gens et quatre chevaulx depuis le vendredy au soyr sixiesme jour de » novembre 1592. Et premier a esté pris ce qui s'ensuit.

» Pour le disner de Jacques de moy et de deux lacquais a esté pris ung » petit plat de mourrue parrée.	iiii s.	
» Trois petitz pains blancs.		xviii d.
» Une pinte de vin blanc.	viii s.	
» Item au soupper de Monsieur de la Roche et de » Monsieur du Lyvois a esté prins une pinte de vin blanc	viii s.	
» Quatre petitz pains blancs.	ii s.	
» Ung petit plat d'huistres.	v s.	
» Ung petit plat de raiz.	viii s.	
» Des chastaignes.		xii d.
» Le sabmedy septiesme jour de novembre 1592, » Messieurs ont eu ung septier de vin au matin et » ung petit pain pour le desjeuner. . . .	ii s.	vi d.
» Pour nostre desjeuner ung pain. . . .		vi d.
» Ledict jour au disner une pinte de vin blanc. .	viii s.	

Digitized by Google

Après avoir reçu la visite du trompette de M. de Vassé qui

» Quatre pains. . . . . ii s.
» Ung plat d'huistres. . . . . vi s.
» Ung plat de mourrue parrée. . . . . iiii s.
» Des chastaignes. . . . . xii d.
» Au soupper dudit jour a esté pris quatre petitz pains. ii s.
» Une pinte de vin blanc. . . . . viii s.
» Une choppine de vin clairet nouveau. . . iii s.
» Ung petit plat de naveaulx. . . . . ii s. vi d.
» Ung autre petit plat d'huistres. . . . . v s.
» Et ung autre plat d'œufz en dorrées. . . . . v s.
» Des chastaignes. . . . . xii d.
» Le dymanche 8 novembre 1592 a esté pris pour le
» disner trois choppines de vinc blanc. . . . . xii s.
» Cinq petits pains. . . . . ii s. vi d.
» Une petite pièce de beuf. . . . . v s.
» Une petite fricassée de pieds de beuf. . . iv s.
» Des chastaignes. . . . . xii d.
» Pour le soir au soupper a esté baillé par l'hoste
» une pinte de vin blanc. . . . . viii s.
» Quatre petits pains. . . . . ii s.
» Un chappon. . . . . xxv s.
» Une pièce de beuf. . . . . vii s. vi d.
» Des chastaignes. . . . . xii d.
» Le lvndy 9 jour de novembre 1592 a esté pris au
» matin pour le desjeuner de Messieurs une choppine
» de vin et ung petit pain. . . . . iiii s. vi d.
» Pour le desjeuner de Jacques et de moy ung aultre
» petit pain. . . . . vi d.
» Pour le disner que Monsieur a disné céans avec
» Monsieur du Livoys, son cousin, ung aultre gen-
» tilhomme, le lacquais de Monsieur de la Tour, le
» trompette de Monsieur de Vassé a esté pris deux
» pintes de vin blanc. . . . . xvi s.
» Une pinte de vin clairet. . . . . vi s.
» Quatre petits pains. . . . . ii s.
» Une espaulle de mouton et deulx morceaulx de
» mouton. . . . . xv s.
» Somme toute de ce qui a esté pris en ceste maison
» du Cheval Blanc jusques ad ce soyr, comprenant
» quatre journées de quatre chevaulx qui espirera le
» mardy après disner la somme de. . . . . xxvi l. iii s.
» Ledit jour de lundy au soupper que Monsieur ny
» Monsieur du Livoys son cousin ne soupèrent céans
» en ceste maison a esté pris ung demi tranche de

Digitized by Google

était venu de Laval (1), et payé pour rançon à « Monsieur » de la Vieuville » la somme de cinquante écus, les voyageurs partirent de Fougères le mardi 10 novembre. Ils rencontrèrent sur leur route le *cappitaine La Rouge* qui était *du Bordaige* (2), et descendirent à Rennes *en l'hostellerie du Chesnot, forsbourg de Saint-Michel*, avec *Monsieur de Beaulieu.*

« Le mercredy feste de saint Michel » 11 novembre, après dîner, changement de domicile et arrivée « en la maison et » hostellerie de la Lune, forsbourg de Bourglevesque. » François de Coisnon avait envoyé un homme « en l'armée » du duc de Mercure » probablement pour obtenir une sauvegarde du chef de la Ligue bretonne (3).

Nous pourrions faire connaître par le menu les repas de nos voyageurs pendant qu'ils restèrent à l'hôtel de la Lune, c'est-à-dire jusqu'au commencement de décembre. Que le lecteur se rassure! Nous allons laisser François de Coisnon et les siens absorber tout à leur aise, *citre* (4),

» moutton.	vii s.	vi d.
» Plus quatre petitz pains.	ii s.	
» Une pinte de vin clairet nouveau. . . .	vi s.	
» Plus le mardy 10 novembre 1592 a esté pris pour » le desjeuner, troys pinthes de vin.	xxiiii s.	
» Cinq pains.	ii s.	vi d.

Chartrier de Sourches; Papiers de la Roche-Coisnon.

(1) 9 Novembre 1592 « ..... Item pour le soupper que le trompette de » Monsieur de Vassé estoict céans, paié pour ung pot de cidre iii sous.... » Item deux escuz qui furent baillez au trompette de Monsieur de Vassé qui » est venu de Laval jusques en ceste ville de Fougères, vi livres..... » François de Coisnon, petit-fils de Susanne de Vassé et de Pierre II de Coisnon, était allié à Monsieur de Vassé.

(2) Nous ignorons de quelle localité il s'agit ici. Voir sur les lieux de ce nom en Anjou, C. Port, *Dictionnaire*, t. 1, p. 416, 417.

(3) « Item a esté baillé par Monsieur de la Roche quatre livres à ung » homme qui est allé en l'armée de Monsieur de Mercure. » *Partyes et mises qui ont esté faictes au voiaige de Bretaigne.*

(4) Le cidre paraît être la boisson des seuls domestiques. Vendredi 6 novembre « ung pot de cidre pour nostre disner (c'est un domestique qui » parle) iii solz... Troys pintes de citre pour nostre soupper, iiii solz,

Digitized by Google

vin de canarrie, *mourue*, *chouz*, *gigots de mouton*, *lard* (etc.), se raser (1) ou se faire raser chez le frater de l'endroit, acheter des cartes pour charmer des loisirs forcés (2), et nous les précéderons au Breilhay, dans le domaine de la veuve de Guy de Manger. Ce qui nous frappe à notre arrivée, c'est le spectacle des dégats commis par les gens d'armes (3).

Le mal est réparable ; mais il importe de mettre les biens de Louise de Coisnon à l'abri de la brutalité de soldats toujours âpres au pillage. Mercœur, peut-être sollicité par le seigneur de la Roche-Coisnon (4), défend (5) « à ses gens, » très-expressément, d'aller loger, prandre, n'y fouraiger » aulxcuns vivres et vitailles en la maison du Brehay, » sittuée en la paroisse de Sainct-Gilles, près la ville de » Rennes, ny aultres lieux, mestarys, moullins et bordiers » appartenant à la veuve du sieur de Goussainville, et lui permet de « faire mettre et apposer aulx portes, advenues

» vi deniers... Payé pour troys pintes de citre pour nostre disner ledit jour » de sabmedy, iiii solz vi deniers. » *Partyes et mises....*

(1) Samedi 14 novembre 1592. « J'ay receu de Monsieur de la Roche, » vingt cinq solz, sur quoy j'ay mis pour faire leur barbe cinq solz. » *Partyes et mises.....*

(2) Mardi 1 décembre. « J'ay receu de Monsieur de la Roche deux escuz, » sur quoy j'ay mis en premier pour de la viande pour porter au Breilhay, » xxx solz. — Pour deux livres de blomb en balles, x solz — Item *ung* » *jeu de cartes*, iii solz. » *Partyes et mises....* — Il paraît certain aujourd'hui que les cartes n'ont été inventées ni en France, comme l'a cru le Père Ménestrier, et, après lui, Bullet et beaucoup d'autres ; ni en Espagne, comme l'a soutenu l'abbé Rive ; mais qu'elles ont une origine orientale, et qu'introduites d'abord dans le midi de l'Europe, elles se sont étendues par degré, d'un peuple à l'autre, dans la direction du sud au nord — *Collection Leber*, t. X, p. 386. — Nous avons trouvé dans le *Chartrier de Sourches*, deux fragments de cartes antérieures à 1475. Sur l'un d'eux est représenté un arbalétrier, son arme sur l'épaule droite, et tenant de la main gauche une flèche la pointe en bas.

(3) 14 Décembre 1592. « Plus à un serrurier qui a refaict des crouz de » crouilletz aulx portes qui avoient esté arrachez par les gens d'armes, » xv solz. » *Partyes et mises qui ont esté faictes au voiaige de Bretaigne.*

(4) Voir la note 3 de la page 99.

(5) Par une sauvegarde donnée à Nantes, le 23 décembre 1592.

Digitized by Google

» de ses dictes maisons, les panonceaulx » de ses « armarys (1). »

François de Coisnon quitta le Breilhay avant la fin de décembre. Muni d'un passe-port des ligueurs (2) et d'un autre de Montpensier, il prit (3), avec ses compagnons, dès le 18, le chemin du Maine, non toutefois sans avoir fait mettre en état les arquebuses (4) et les harnais des chevaux (5). En ce temps de guerre civile et religieuse la précaution était bonne. On fit au retour, comme à l'arrivée, des stations à Rennes dans les hôtelleries de la Lune (6) et du Chesnot (7). De là on se rendit à Vitré (8), ensuite *aulx Nectunyères* (9), terre située sur les marches de la Bretagne. Nos voyageurs, craignant de s'égarer, prirent alors un guide qui les conduisit au delà d'Olivet (10). Le 24 décembre, ils étaient à Laval *à l'hostellerye de Saint-Jehan* où ils couchèrent (11).

(1) *Chartrier de Sourches ; Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) 16 Décembre 1592. « Item baillé à Michau qui est allé le dict jour à » Laval pour quérir ung passeport, xxx solz. » *Partyes et mises.....*

(3) Décembre 1592. « Item pour ung passeport obtenu de Monsieur le » duc de Montpensier, lx solz. » *Partyes et mises....*

(4) Décembre 1592. « Plus pour deux solz d'huille d'olif pour huiller les » harquebuses qui ne pouvoient aller. » *Partyes et mises.....*

(5) Décembre 1592. « Item pour une selle.... garnie de croppière, de » sangles de poitral, d'estrivyères et estriers, pour ce viii livres. » *Partyes et mises...*

(6) « Item a cousté à l'hostellerye de la Lune à Rennes depuys le ven- » dredy au soyr (18 décembre) qu'ilz ont arrivé du Breilhey et ont esté » jusques à mardy (22) après disner, pour ce payé ix escuz. » *Partyes et mises qui ont esté faictes au voiaiye de Bretaigne.*

(7) « A l'hostellerye de Chesnot ou nous veinsmes recoucher quand nous » pensions aller à Vitré, xxv solz. » *Partyes et mises....*

(8) « A Vitré pour la collation, xxv solz. » *Partyes et mises.*

(9) Les Netumières, château d'Ille-et-Vilaine, entre Vitré et la Chapelle-d'Erbrée. « Aux Nectunyères pour les serviteurs, xlv solz. » *Partyes et mises.....*

(10) Département de la Mayenne, canton de Loiron, arrondissement de Laval — « Pour un guide qui nous a admenez jusques par decza Olivet, » baillé lx solz. » *Partyes et mises.....*

(11) « Le jeudy XXIIIIe decembre, vigille de Noel à l'hostellerye de » St Jehan a cousté pour le disner vi livres ii solz — Pour la ferrure des

Digitized by Google

Le soir du jour de Noël ils arrivèrent à Etival-en-Charnie (1) et le lendemain au manoir de la Roche-Coisnon. Les dépenses du voyage s'élevaient à la somme de six cent dix-neuf livres seize sous (2).

François de Coisnon transigea en 1595, avec Honorat du Bouchet (3), « touchant ses droits d'usages dans les bois du domaine de Sourches (4). » Il mourut avant le 1er février 1610 (5).

François n'était pas le seul enfant de Louis et de Renée d'Abattant. Il avait au moins une sœur, Catherine, unie en mariage à « René du Tremblay, escuyer, sieur de la Pasque- » rie et de l'Espinay. » Elle était morte en mars 1634 (6). Avant d'entamer le chapitre de Louis II de Coisnon, fils de François, nous devons faire connaître sa sœur maternelle. Hélène de Boisyvon, fille d'Antoine de Boisyvon et d'Hélène de la Coutardière, se consacra à Dieu et entra au couvent

» chevaulx, vi solz, vi deniers — Pour notre couscher à Laval viii livres — » Pour les serviteurs audit Laval, iii solz. » *Partyes et mises.....*

(1) « A Estival pour le couscher ledit jour de Noël, troys livres xv solz. » *Partyes et mises....*

(2) 2,510 francs 55, en monnaie moderne.

(3) Honorat du Bouchet, chevalier de l'Ordre du roi, en faveur duquel la châtellenie de Sourches fut érigée en baronnie, 1598, épousa en 1595, Catherine Hurault.

(4) *Inventaire général..... de la maison de du Bouchet*, fol. 25 verso.

(5) A cette date on trouve : « Damoiselle Helaine de la Coustardière, » veufve Francoys de Coisnon vivant escuyer, sieur de la Roche-Coisnon. » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(6) 2 Mars 1634. « Inventaire..... des meubles..... deppendans de la » communaulté du mariaige de René du Tremblay, escuyer, sieur de la » Pasquerye et de l'Espinay et de deffuncte damoiselle Catherine de » Couasnon, vivante son espouse..... faict.... à la requeste tant dudit sieur » de la Tremblay, que de Louis de Couasnon, escuyer, sieur de la Roche,... » nepveu et héritier presumptif de la dicte deffuncte de Couasnon..... au » lieu seigneurial de l'Espinay..... parroisse d'Avessé..... cejourd'huy 2 » mars 1634. » Montant de l'inventaire 1040 livres 11 sous 8 deniers, dont 591 livres 7 sous pour le sieur de la Tremblay qui doit payer les dettes — *Papiers de la Roche-Coisnon.*

Digitized by Google

du tiers-ordre de Saint-François, à la Flèche, où nous la trouvons le 1er août 1622 (1).

Voici une lettre qu'elle adressa, vers cette époque, à Louis de Coisnon.

†

« Monsieur (2),

» Mon bon frère, vous saves comme il hi a lontens que » Dieu ma fet la grase d'avoir desain d'estre religieuse, » e pour eccecuter mon desain, il faut que je vande mon » bien, se que je ne puis fere qu'à bon marché. E chachan » bien qu'aves de l'argant, je sere for ese que hees le bon » marché que j'an fere à d'autre à qui je ne pas tan d'obli- » gasion comme à vous. Mon chère frère, j'an refuse huit » mile frans ; vous saves qui vaut mieus que sela. Je vous » suplie mon bon frère de anploies votre argent, e vous » mobligeres à suplier Notre Sineur le reste de mes jours » pour votre prospérité ; e vous suplie de asister votre » povre seur qui est deleses de seus de qui elle deveret » estre asistée. Prenes dont pitié de vote povre seur Elene » qui vous onore conme mon père, e vous suplie conme

(1) 1 Août 1622. Pardevant René Dreux, notaire à la Flèche, « fut présente » en sa personne... sœur Marthe Journet, mère supérieure des religieuses du » Tiers-Ordre Sainct-François de ceste ville de la Flesche, laquelle a eu et » receu presentement comptant de Mr de la Roche Couasnon, par les mains de » maistre François Fournier, demeurant au Ludde à ce présent, des deniers » de Antoinne Girois, chevalier et gentilomme de la Chambre du roy, » escuier, sieur de Neuvy,.... la somme de neuf cens neuf livres tournois » faisant le reste et parfaict paiement de la somme de trois mil six cens » livres tournois que ledit sieur de Couasnon debvoit ausdictes religieuses » pour deniers d'entrée de sœur Helaine de Boishivon, sa sœur, à présent » religieuse audict couvent.... Faict et passé à la Flèche, au parlouair du » dict couvant, es presences de Me François Renou, et Me Estienne Cosset, » comis à la recepte du grenier et magazin à sel du Ludde... » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) Suscription, « A Monsieur, Monsieur de la Roche-Coisnon, à la Fuie. »

Digitized by Google

» votre eumble servante d'acheter mon bien. Vous saves mes
» dete e à qui je doy. Je ne sores rien vous dire de mes
» afere que se sachies for bien, set pourcoy vous ne sere
» point troublé, car vous les peres vous même. Obliges dont
» votre povre seur de anploier votre argant pour me metre
» au service de Notre Sineur, e me permetes de me dire

» Votre très-eumble servante

» H. de Boysyvon (1). »

Hélène de la Coutardière mourut quelques années après son second mari, François de Coisnon, ayant eu de lui, outre Louis II, Pierre, François et Louise (2).

§ X.

Louis II de Coisnon, seigneur de la Roche, tint, 6 août 1610, sur les fonts du baptême, avec Jeanne de Coisnon, Louise, fille du chevalier Gallois de Barat et de Renée de Boisyvon (3).

(1) Suit un post-scriptum concernant encore la vente des biens d'Hélène de Boisyvon — *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) Nous ne savons à qui rattacher *Jeanne de Coisnon,* femme de Urbain de Rabestan, écuyer, seigneur de Sourches et de la Vairie, en Précigné, qui, morte le 10 novembre 1641, fut enterrée dans la chapelle des religieux de Notre-Dame de la Salle à Précigné *(Registres de Saint-Pierre de Précigné,)* non plus que « damoiselle *Jeanne de Coisnon*, veufve de defunct » Jean de Bailleul, vivant escuyer, sieur d'Orcisse, demeurant au Mans, » paroisse de Sainct-Nicolas » *(Papiers de la Roche-Coisnon,) René Coisnon,* curé de Fontenay, qui, en novembre 1662, donne procuration pour résigner sa cure à Me Philbert Fripier (*Insinuations ecclésiastiques du Mans*, 30 Reg. fol. 115 verso,) Me *Alexis de Couasnon*, prêtre, demeurant à Laval, pourvu de la cure de Poché (*Insinuations*, 30 Reg. fol. 131 verso.) et plusieurs autres personnes du même nom désignées sans lien généalogique dans l'*Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe* ou dans d'autres ouvrages.

(3) *Inventaire sommaire des Archives de la Sarthe. Supplément à la série E, Reg. de Saint-Germain-de-la-Coudre*, p. 155.

Digitized by Google

Le 24 septembre 1612, « damoyselle Louyse de Couasnon », fille de « damoyselle Helaine de la Coustardière » et de « deffunct François de Couasnon », entra au couvent de Saint-François de la Flèche (1), à la condition de fournir six cents livres tournois de dot, une pension viagère de « six « vingtz livres tournois » et un trousseau. A cette époque, le personnel de la maison était composé d'une supérieure et de huit religieuses. « Marthe Journet, mère » supérieure — Elizabeth Bodin — Alleonord de Bouessay » — Jullianne Huet — Louyse Guernet — Catherine de » Sanson — Renée de Saint-Rémy — Marye Courtoys » — Anthoinette Thomas. » Louise fut « reçue novice... » par le Reverand Père René Gasnier (2), » religieux Cordelier de l'Observance, provincial de la province de Touraine et Poitou, en présence de « Hanry de Vassé, baron de la » Rochemabil, Me Francoys Babin son précepteur (3), » Francois de Couasnon, escuier, frère de la dicte Louyse, » Nicollas Jouye et Me Martin de la Haye (4). »

Ce fut seulement le 10 mai 1615 que Louise fit profession entre les mains du « Père Jehan Roussière, provincial de ceste » province (de Touraine et Poitou) » en présence des sœurs désignées plus haut et de « Loise Beudin — Marye Bodineau » — Catherine Hibon? — Hilere Desbouais — Marye Savy- » nel? » aussi religieuses au couvent de la Flèche, après que, Hélène de la Coustardière, assistée de « René du

(1) D'après M. de Montzey, *Histoire de la Flèche*, t. I, p, 236, le couvent du Tiers-Ordre de saint François de la Flèche fut fondé en 1484, par René duc d'Alençon.

(2) René Gasnier mourut en 1642. « Le second jour de novembre 1642, » fut enterré, au dedans du chapitre des Cordeliers (de Précigné), le père » réverand René Gasnier, aagé de quatre vingtz sept ans ou environ, lequel » avoit esté, à ce que l'on dit, provincial par troys foys — *Requiescat in* » *pace.* » *Registre des sépultures de la paroisse Saint-Pierre de Précigné.*

(3) Peut-être François Babin, avocat à Angers, père de ce François Babin, qui a attaché son nom aux *Conférences du diocèse d'Angers.*

(4) *Papiers de la Roche-Coisnon.*

Digitized by Google

» Tremblay, chevalier, sieur de la Pasquerye, demeurant » paroisse d'Avessé (1), et messire Gilles Launay, demeu- » rant au bourg d'Amené-en-Champagne », eut versé les trois cents dernières livres de la dot (2). Louise de Coisnon mourut dans un âge avancé, avant le 4 juillet 1669, comme le prouve une quittance signée par Madeleine de Turbilly (3).

Les États-Généraux ayant été convoqués pour la fin de 1614, le lieutenant général de la sénéchaussée du Maine, François Levayer, fit écrire aux principaux seigneurs et gentilshommes de la province qu'ils eussent à se trouver le 4 août, à neuf heures du matin, dans la grande salle des Frères Prêcheurs, au Mans, afin de choisir leurs députés. Le seigneur de la Roche-Coisnon est nommé parmi les comparants (4). L'assemblée consentit, dans sa séance du 5, la levée, sur les nobles du pays, du tier des frais généraux de la convocation, et du total de la dépense qu'il conviendrait de faire pour les députés et les commissions chargées de la rédaction des cahiers (5). Louis de Coisnon ne se hâtait probablement pas de verser la somme à laquelle il était taxé ; le 16 décembre 1615, il recevait « à la requeste » de Messire René de Boüillé, chevallier des ordres, con-

(1) Mari de Catherine de Coisnon.

(2) *Papiers de la Roche-Coisnon*.

(3) « Nous soubz signée supérieure des religieuses de St François de cette » ville de la Flèche, confesse avoir receu de M. de Montreul..... la somme » de quinze livres qu'il nous devoit du reste des pentions de deffuncte Mère » Loyse de la Roche-Couasnon..... Faict ce quatriesme jour de juillet » 1669 — *signé* « Sr Madeleine de Turbilly, supérieure ». — Turbilly, village dépendant de la commune de Vaulandry, département de Maine-et-Loire. Ce domaine reçut en 1787 la visite du célèbre agronome, Arthur Young, qui venait d'Angleterre en Anjou afin d'étudier l'œuvre de Louis-François-Henri de Menon de Turbilly. Cf. Arthur Young, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, 1789*, t. I, p. 164 et suivantes, traduction de Lesage. Paris, 1860 — C. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, t. III, p. 640.

(4) *Annuaire de la Sarthe* pour 1839, p. 126.

(5) *Annuaire de la Sarthe* pour 1839, p. 36.

Digitized by Google

» seiller du Roy en ses conseils d'estat et privé, conte de » Créance, et de Jean de Vassé, escuyer, sieur de Rocheux, » deputez de la noblesse de ce pays du Maine, pour assister » aux Estats généraux derniers tenus en la ville de Paris, » une sommation, lui enjoignant « de porter ou envoier incon- » tinant et sans délay au bureau desdites taxes (1), ès mains » dudit sieur Ribot (2), en sa maison au dit Mans, la somme » de *six livres dix solz* ..... luy déclarant que pour son » refus ou délay il y » serait « contraints ensemble ses » fermiers detempteurs » de ses terres « par toutes voyes de » justice ..... (3). » La menace produisit son effet; Louis de Coisnon versa dès le lendemain, 16 décembre, la somme qu'on lui demandait (4).

Besoin n'est d'entrer ici dans le détail des transactions et des autres affaires qu'eut Louis de Coisnon avec les héritiers de Joachim de Caradreux (5) après le décès de sa tante

(1) « Des taxes faites sur les nobles de cette province pour mesdits sieurs » les deputez..... »

(2) « Maistre Daniel Risbot, recepveur du dommaine du Roy au Mans, » commis pour faire la recepte des deniers des taxes faictes sur les nobles » de cette province pour mesdits sieurs les députez, lequel a esleu domi- » cille en sa maison ou il demeure audit Mans, forsbourg de la Coulture. »

(3) *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(4) Reçu signé Rybot. *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(5) 1610 « Francoys de Chapedelaine, escuier, mary de damoiselle Suzanne » de Champaigne, fille et herityère de deffuncte damoiselle Marye de » Caradreux, sieur d'Isles, parroisse de Brecé », assisté de « vénérable et » discret Me Loys de Chapedelaine, escuier, curé de Brecé. » — 19 décembre 1619 « dame Marye de Riantz, dame de Neufvillette, veuffve de feu Messire » Claude de Champaigne, vivant chevallier, vicomte de Neufvillette, mère » et tutrice de leurs enfans, dame du Breilhay..... » *Papiers de la Roche-Coisnon.* — Nous lisons dans Saint-Allais, *Nobiliaire,* t. XIV, p. 381. « Christophe de Champagne, seigneur de Ravault, qui épousa Renée » de Caradreux fut père, 1° de François de Champagne, seigneur de la » Roche-Simon, dont le fils, Claude de Champagne, vicomte de Neuville » (lisez Neuvillette), maréchal des camps et armées du roi, épousa Marie » de Riant de Villeray, mère de deux fils morts sans postérité; 2° de » Madeleine de Champagne... » Cet article contient au moins une erreur. Renée de Caradreux épousa François de Champagne et non pas Christophe père de François. Voir la note 3 de la page 183.

Digitized by Google

Louise. Il est temps de faire connaître au lecteur ses deux frères puinés, François et Pierre.

François de Coisnon reçut la prêtrise, devint d'abord curé de Gorron (1) et « prieur de Vilaines-la-Juhée (2). » Pierre suivit la même carrière, fut prêtre et curé de Brécé (3). Nous le voyons transiger, 24 février 1627, avec « vénérable et discret Mre Charles Le Rouge, prestre, bache- » lier en théologie, » son prédécesseur médiat (4) dans la cure de Brécé, touchant une rente de mille livres que ce dernier s'était réservé en résignant sa cure à Me François Girault.

Le beau temps que le bon vieux temps et quel bon hôtel que celui « ou pend pour enseigne la Fontayne, paroisse et » faubourg Saint-Jehan » au Mans! La maison de la Fontaine située rue du Chêne-Vert, malgré son portail d'un autre âge et son toit aigu, ne garde plus les prétentions d'autrefois ; l'hôte, peu soucieux de l'ancienne gloire, n'a probablement que la vulgaire ambition de voir sa grande salle remplie d'une clientèle rustique aux jours de marché. Il n'en allait pas ainsi au XVIIe siècle. « Hon- » neste homme Guillaume Masnyer, hoste et sieur de la » Fontaine, » avait épousé « Jehanne Jarrossay. » Le 28 juin 1640, sa fille Marie Masnier, femme de Me Alain Lamy, « sieur de la Fontaine, notaire royal, » mettait au monde un fils qui fut baptisé le 29, à Notre-Dame de la Couture, et

(1) 13 Juin 1623. « Louys de Coisnon, escuyer, sieur de la Roche et de la » Menarderie,... Vénérable et discret Maistre François de Coisnon, prestre, » curé de Gorron, y demeurant. »

(2) 21 Avril 1651. « Vénérable et discret noble Me François de Coisnon, » prestre, prieur de Vilaines-la-Juhée (Villaine-la-Juhel), y demeurant », frère cadet de « Messire Louis de Coisnon, sieur de la Roche..... » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(3) Canton de Gorron, département de la Mayenne.

(4) Le prédécesseur immédiat était Me François Girault. En juin 1623 « vénérable et discret Maistre Pierre de la Taillay, prestre, bachelier en » théologie », donne procuration pour prendre possession, en son nom, de la cure de Brecé. *Papiers de la Roche-Coisnon.*

Digitized by Google

tenu sur les fonts sacrés par « Messire Bernard de Chambes, « chevalier, comte de Montsoreau, » et par « damoiselle » Marie Marest (1). » Cet enfant nommé Bernard, comme son parrain, devint célèbre. Qui ne connaît l'oratorien Bernard Lamy (2) ! Guillaume Masnier n'était donc pas un homme du commun, et si Bernard de Chambes consentait à présenter son petit-fils au baptême, noble Pierre de Coisnon pouvait bien, lorsqu'il venait au Mans, descendre à la Fontaine. C'est ce qu'il fit d'ailleurs le 24 février de l'année 1629, avec « ses gens et servitteurs. » Quelle fut la cause de la présence du curé de Brécé dans la capitale de la province à cette époque ? Peut-être un procès. Quoi qu'il en soit, Pierre de Coisnon tomba gravement malade chez Guillaume Masnier et dut garder la chambre et le lit. Le 24 avril de la même année, par devant « Pierre Le Paige, » notaire juré et receu en la cour royal du Mans, » en présence « de Monsieur de la Roche-Coisnon, son frère, » de « honnestes personnes Jehan Pyoger, domesticque dudit » sieur curé, ... et Mathurin Lambert le Jeune, » il confessa « debvoir à honneste homme Guillaume Masnyer, hoste de » la Fontayne, à ce présent et acceptant, la somme de cinq » cents livres tournois, et ce pour despence par ledit sieur » de Coysnon faicte en la maison dudit Masnyer et de ses » gens et servitteurs depuys le vingt quatriesme jour de » febvryer dernier jusques à ce jour (24 avril 1629), ... tant

(1) « Le 29 juin 1640, fut baptisé Bernard, fils de Me Alain Lamy, sieur » de la Fontaine, notaire royal, et de Marie Masnier ; fut parrain messire » Bernard de Chambes, chevalier, comte de Montsoreau ; marraine, damoi- » selle Marie Marest. » *Registres de la paroisse de Notre-Dame de la Couture*. Communication de M. l'abbé Esnault. — Bernard de Chambes, IIe du nom, comte de Montsoreau, épousa le 19 mai 1637, Geneviève Boivin, dont il eut : 1° Nicolas Bernard, mort âgé de dix ans ; 2° Marie-Geneviève, comtesse de Montsoreau par la mort de son frère, mariée le 20 septembre 1664 à Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches ; 3° Marie-Madeleine.

(2) Voir sur ce personnage, Moréri, *Dictionnaire ;* dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans,* t. VI, p. 324 ; Hauréau, *Histoire littéraire du Maine.*

Digitized by Google

» pour la despence, linge fourny, des meubles gastez (1). »

Cinq cents livres tournois (1,535 fr. en monnaie moderne) pour deux mois, c'est-à-dire plus de huit livres (24 fr. 56) par jour, voilà, nous devons le reconnaître, le meilleur moyen de ruiner à courte échéance le curé de Brécé.

Malgré les deux mille trois cents livres que lui rapportait sa cure (2), Pierre de Coisnon trouva le moyen de laisser à son frère Louis une succession embarrassée. Lorsque ce curé non résidant, qui faisait remplir les obligations de son ministère par un vicaire à portion congrue, mourut, le seigneur de la Roche accepta son héritage sous bénéfice d'inventaire (3).

Après « proclamation et publications faictes au marché du » Mans, ... au prosne des grandes messes de Ruillé et » Bernay, ... inthimations faictes par Clément, sergeant » royal audict Mans, à chascuns de Me Jehan Gilles, apoti- » quère, Christoffle Mauboussin, chirurgien, Guillaume » Masnier, marchand, sieur de la Fontaine, créantiers » de Pierre de Coisnon, « et autres procès verbal et inthimation » faicte à cry publicq, au marché des halles et cour Saint » Pierre de la dicte ville du Mans, » pour découvrir tous les créanciers du curé de Brecé, Pierre Bonhommet, notaire royal demeurant à *Saint-Siphorien*, procéda à la vente des meubles du défunt curé, au lieu seigneurial de la Roche-

(1) « ... Ledit sieur curé a déclaré que à cause de son indisposition il ne » peult signer.... » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) Le Paige, t. I, porte le revenu de la cure de Brecé à 3,000 livres. Ce chiffre n'est certainement pas trop élevé, car Pierre de Coisnon affermait son bénéfice, 11 janvier 1624, au sieur de Villebeton, pour 2,300 livres de rente annuelle, « cent livres de pot-de-vin » et obligation d'entretenir « en bonne » réparation » tous les bâtiments. *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(3) Mai 1629. « A Monsieur le senéchal du Maine ou Monsieur son lieute- » nant au Mans — Supplye humblement Louis de Coisnon, escuier, sieur » de la Roche de Coisnon, frère aisné de deffunct noble Mre Pierre de » Coisnon, vivant prêtre, curé de Brecé, et son créantier, disant que dou- » tant que la succession dudit deffunt soit plus onereusse que profitable, il » n'entend l'accepter que soubz benéfice d'inventaire... » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

Digitized by Google

Coisnon (28 mai 1629.) Nous pouvons, sans crainte d'être à charge au lecteur, énumérer les objets vendus. « Un cheval » en poil bay, sellé d'une selle de vache de roucy rouge » avecq la bride, une jument en poil gris plaine avec la » selle et bride, une mante de coulleur rouge, deux aultres » petittes mantes l'une jaune l'autre blanche, une petitte » couette de lict, une petitte espée dont la pongnée est » decouverte et les gardes a medailles argentée dont l'argent » est fort usé, troys draps de lict, un matelactz de boure de » couchette, une douzaine de serviette, deux travers-lict de » plume de volaille (1). »

La première « inthimation faicte à cry publicq » ne parut probablement pas suffisante au seigneur de la Roche pour découvrir les créanciers de son frère, car le 19 juin 1629, « à la requeste de Louis de Coisnon, ... Mathurin Clément, » huissier demeurant au Mans, » se transporta « en assis- » tance de Gilles Seigneur, trompette ordinaire de ceste » ville du Mans, jusques au marché de la Court Sainct- » Pierre et halles de ceste dite ville, la foyre ordinère y » tenant, où la estant, ... à haulte voix, son de trompe et » cry public, » il ajourna de nouveau et donna assignation « à touz et chacun les créantiers incongneuz dudict deffunct » sieur curé de Brecé à comparoyr » le vendredi suivant « par devant Monsieur le sénéchal du Maine ou Monsieur » son lieutenant ... (2). »

Louis II de Coisnon « chevallier de l'Ordre du Roy, notre « sire, » épousa Madeleine de Girois, probablement fille d'Antoine de Girois, mort le 12 novembre 1624 et enterré dans l'église de Neuvy-en-Champagne.

Le seigneur de la Roche apparaît assez souvent dans les registres des baptêmes, mariages et sépultures des paroisses

(1) La vente des meubles de Pierre de Coisnon se fit aussi à Brecé et fut annoncée aux prônes des messes de Gorron et de Brecé. *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(2) *Papiers de la Roche-Coisnon.* Original en papier portant le timbre du trompette, Gilles Seigneur.

Digitized by Google

voisines de Ruillé ou de Ruillé même (1). Il paya en 1651 à Nicolas Duval, habitant du Mans, la somme de cent quarante-cinq livres, pour sa peine d'avoir fondu, « le vendredi vingt-» quatriesme jour de mars, ... sur les quatre heures du » soir, ... la grosse cloche de l'église de Ruillé, qui avait » été cassée le jour de la Saint-Pierre. » La cloche cassée pesait *cinq cent douze livres ;* on ajouta *soixante-huit livres* de métal pour fondre la nouvelle (2).

Louis II fut le dernier seigneur de la Roche, du nom de Coisnon. Il mourut après le 3 avril 1653, laissant sa veuve mère de deux filles. L'aînée, Félice, épousa Claude de Chapuiset et la cadette, Renée, Claude de Bastard.

III.

Les derniers seigneurs de la Roche.

§ Ier.

Claude de Chapuiset, seigneur de Montreuil-le-Henri, devenu seigneur de la Roche-Coisnon à la mort de Louis II, eut de sa femme Félice un fils nommé Jean. Cet enfant fut présenté au baptême, dans l'église de Ruillé-en-Champagne le 29 juillet 1657, par Jean de Samson, chevalier, seigneur de Millon, et par la femme de Claude de Bastard, Renée de Coisnon (3). En juillet 1665, « Mre Claude de Chapuiset, ... » Félice de Coisnon, son épouse, et Mre Claude de Bastard, » chevalier, seigneur de Fontenay, se faisant fort de dame » Renée de Coisnon, sa femme, » vendirent « à Mre Jacques

(1) *Inventaire sommaire des Archives départementales*, t. I, *Supplément à la série E, passim.*

(2) *Supplément à la série E*, p. 23.

(3) *Inventaire sommaire, supplément à la série E*, p. 23.

Digitized by Google

» de Gennes, conseiller du roi, et son procureur en la sene-
» chaussée du Maine, » les « terres, fiefs et seigneuries de
» Montreuil, de la Roche-Coisnon et de Fontenay, » avec réserve du pouvoir de racheter (1). Outre Jean, qui, croyons-nous, mourut en bas-âge, Claude de Chapuiset eut encore plusieurs enfants de Félice de Coisnon, entre autres, Louis, dit, dans un acte du 27 août 1678, « escuyer, seigneur de
» la Roche-Coisnon, fils aisné et principal héritier de
» deffuncte Félice de Coisnon (2), » Claude baptisé à Ruillé-en-Champagne le 9 février 1666 (3), Claude tenu sur les fonts sacrés, dans l'église de Montreuil-le-Henri, par Louis de Chapuiset, seigneur de la Fosse, et par damoiselle Urbaine de Chapuiset le 6 septembre 1673 (4), Marie, Urbaine, Renée et peut-être Felice et Madeleine (5).

Après la mort de Félice de Coisnon, Claude de Bastard fut désigné comme curateur des enfants mineurs de la défunte (6). Quant à Claude de Chapuiset, il survécut longtemps à sa femme ; nous le voyons, 23 avril 1694, assister, dans l'église de Montreuil-le-Henri, à la sépulture d'une de ses filles, Renée (7). Mais à cette

(1) *Titres et documents pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Bastard. Branches du Maine*, t. VIII, 1660-1674. Manuscrits conservés dans la bibliothèque du château de Dobert, paroisse d'Avoise. — En remerciant M. le vicomte de Bastard d'Estang et sa vénérable mère de l'accueil gracieux qu'il nous ont fait lorsque nous nous sommes rendu au château de Dobert pour nos recherches, nous devons signaler, comme un exemple à suivre, le soin ou pour mieux dire le culte avec lequel M. de Bastard conserve les titres qui intéressent sa famille.

(2) *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(3) Parrain, Me Noël, curé de Ruillé. Marraine, Renée de Coisnon, femme de Claude de Bastard. *Inventaire sommaire, supplément à la série E*, p. 23.

(4) *Inventaire sommaire, supplément à la série E*, p. 557.

(5) Voir l'*Inventaire sommaire, supplément à la série E*, p. 557.

(6) 15 Juin 1680. « Mre Claude de Bastard, chevallier, seigneur de
» Fontenay, curateur de Mre Claude de Chapuiset, chevallier, seigneur de
» Montreuil, et des enfans mineurs de deffuncte dame Felicie de Coisnon,
» son espouse. » *Papiers de la Roche-Coisnon.*

(7) *Inventaire sommaire, supplément à la série E*, p. 557.

Digitized by Google

époque, les de Chapuiset n'étaient plus propriétaires de la Roche-Coisnon (1). Dès 1681, Claude de Bastard, chevalier, seigneur de Fontenay, mari de Renée de Coisnon, s'était porté acquéreur du fief (2).

§ II.

Claude de Bastard, dit Monsieur de Fontenay ou Monsieur de la Roche-Coisnon, fils de Pierre et de Marguerite de Boisjourdan, chevalier, seigneur de Fontenay-sur-Vègre, de Dobert, de la Chauvinière, de Courgain, de Beaumont, de la Salle, de Villeclair, de la Sicardière, de la Picorière, du Grand-Breil (etc.), naquit en 1643 et fut élève au collège des Jésuites de la Flèche où il eut pour condisciple René du Guesclin, seigneur de Beaucé (3). Il épousa, par contrat passé au château de la Roche-Coisnon le 29 octobre 1662 et célébration dans l'église de Ruillé le 1er novembre suivant, Renée de Coisnon, fille puînée de défunt Louis et de Madeleine de Girois. Les témoins étaient, du côté de l'époux « la dite

(1) Un Claude de Chapuiset fut inhumé dans l'église de Montreuil, le 19 novembre 1705, l'autre, le 26 mai 1721. *Inventaire sommaire, supplément à la série E*, p. 557.

(2) 29 Juillet 1681. « Sentence de vérification des criées, bangs et adjudication de la terre de la Roche-Coisnon, rendue à l'audience du siège » royal de Sainte-Suzanne, sur la réquisition de Claude de Bastard, chevalier, seigneur de Fontenay, mari de dame Renée de Coisnon, saisissant » la dite terre sur MM. de Chapuiset — Il est donné acte au requérant de » sa comparution personnelle et de son affirmation par serment d'être » venu exprès de son château de Fontenay, distant de cette ville, de cinq » lieues, comme aussi de l'enchère par lui faite de ladite terre de la Roche-» Coisnon, à la somme de 40,000 livres. » *Titres et documents pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Bastard. Branches du Maine*, t. IX.

(3) « Claude, sieur de Fontenay, avec qui j'avais étudié à la Flèche, lui » en seconde, sous le père Couronne, moy en troisième, sous le père » Beauchêne.... » *Extrait de la Généalogie de plusieurs familles nobles... par René du Guesclin, seigneur de Beaucé-sur-Sarthe. — Titres... pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Bastard. Branches du Maine*, t. X.

Digitized by Google

» dame de Boisjourdan, sa mère, damoiselle Louise de Bastard, » sa sœur, et Me Louis de Bastard, chevalier, seigneur de la » Paragère, son cousin, » du côté de l'épouse « ladite de Girois, » sa mère, Mre François de Couasnon, chevalier, prieur de » Vilaine, son oncle paternel, Mre Antoine de Girois, chevalier, » seigneur de Bonneval, son oncle maternel, Mre Claude de » Chapuiset, chevalier, seigneur de Montreuil, et dame » Félice de Couasnon, son épouse, sa sœur ainée, Mre Pierre » de Girois, chevalier, seigneur de Neufvy, son cousin » germain, Mre Jean de Samson, chevalier, seigneur de » Milon, son cousin germain, Mre Félix de Samson, che- » valier, seigneur de Lorchère (1) et de Martigné, aussi son » cousin germain ..... (2).

Le dimanche 27 juillet 1681, pendant un séjour de Claude de Bastard et de sa femme dans leur domaine de Fontenay, un insolent, nommé Taillay, « seroit entré ... sur les sept « heures du soir dans la maison de la Roche-Couasnon ... » où estant il aurait plusieurs fois dit qu'il voulait demeurer » dans la dite maison et se mettoit en devoir de faire toutes » les insolences d'un homme yvre, comme il estoit, s'il n'en » eust esté empesché par les domestiques ... (3).

Renée de Coisnon fut mère de douze enfants. Nous ne nous occuperons ici que du troisième, Urbain-Claude (4).

(1) Sur la famille Samson consulter les *Mémoires de Nepveu de la Manouillère*, t. I, p. 30, note 1.

(2) *Titres et documents pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Bastard*, t. VIII, 1660 à 1674.

(3) « Plainte dressée par Mre Claude de Bastard, chevalier,..... contre » Francoys Tailhay, sergent, demeurant à Ruillé.... » *Titres et documents pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Bastard*, t. IX.

(4) Le premier fils de Claude de Bastard et de Renée de Coisnon portait le prénom de son père. Il fut baptisé le 15 mars 1664 dans l'église de Fontenay. Son parrain fut Claude de Chapuiset, seigneur de Montreuil, et sa marraine Marguerite de Boisjourdan. On l'appela le chevalier de Fontenay. Devenu major au régiment de Saint-Sulpice, chevalier de Saint-Louis, il fut tué à l'âge de trente-huit ans au siège de Keiservert, avant le 15 juin 1702. Claude est ce seigneur de Fontenay dont la mort fut annoncée à sa famille par son chien, fidèle compagnon de ses campagnes, et qui

Digitized by Google

Urbain-Claude de Bastard, dit dans sa jeunesse, Urbain de la Salle, puis chevalier de Fontenay, et enfin marquis de Fontenay, chevalier, seigneur de Fontenay, de la Roche-Coisnon et de Ruillé-en-Champagne, naquit le 16 avril 1665. Il fit ses études chez les Jésuites de la Flèche (1) et devint capitaine de vaisseau (2) ainsi que chevalier de Saint-Louis. Urbain, reçu à dix-sept ans (1682) dans le corps des gardes-marine, assista au bombardement d'Alger par Duquesne (1682-83). Il était lieutenant de vaisseau lors du combat de la Hogue (1692). Son père, Claude ,mourut en 1709, à la Roche-Coisnon et fut enterré dans l'église de Fontenay (3). Quelque temps avant sa mort, Claude de Bastard avait fait le partage provisionnel de sa fortune, 27 avril. La Roche - Coisnon était échue à Urbain (4).

revint seul au château, précédant de plusieurs jours le domestique qui ramenait les chevaux de son maître. *Généalogie de la maison de Bastard*, p. 166. Imprimé. — « ... Je scavois bien que le fils aisné de Mr de Fontenay » avoit esté fort blessé, mais je ne scavois pas qu'il fust mort : cela est » d'autant plus malheureux pour le père, que depuis, le colonel en pied, le » colonel refformé, et le lieutenant colonel du mesme régiment ont esté » tuez à l'attaque de la contrescarpe, et qu'il se trouvait lieutenant colonel » par son rang. J'escris à Mr de Fontenay ; faites luy tenir ma lettre (signé) » de Sourches. » Lettre de Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, Grand Prévôt de France (etc.), écrite de Paris, le 17 juin 1702, sans suscription. *Chartrier de Sourches.*

(1) La bibliothèque du château de Dobert renferme un prix (primum premium solutæ orationis græcæ) qu'il obtint le 22 août 1678.

(2) « Mon père dressa hier un mémoire très fort pour obtenir de Mr le » comte de Pontchartrain, la promulgation de congé de trois mois pour » Mr de Fontenay, le capitaine de vaisseau..... » Lettre de Louis du Bouchet, comte de Montsoreau, datée de Versailles, ce 12e de juillet 1714. « A l'égard de Mr de Fontenay... il a raison de croire que je pourray lui » estre utile pour la marine auprès de M. de Pontchartrain... » Lettre du même adressée à Monsieur des Plats, capitaine du château de Sourches, datée de Versailles, ce 18 de janvier 1715. *Chartrier de Sourches.*

(3) Nobilis Claudius de Bastard, miles, dominus de Fontenay, Dobert, Ruillé, la Roche-Couasnon, obitus in castello de la Roche-Couasnon, sepultus in sanctuario ecclesiæ Fontenay. 12 Décembre 1709. *Inscription dans l'église de Fontenay.*

(4) 27 Avril 1709. « Partage provisionnel de la fortune de Claude de

Digitized by Google

Renée de Coisnon, dont on voit encore aujourd'hui le portrait au château de Dobert, survécut à son mari jusqu'en 1715, époque à laquelle elle fut inhumée dans l'église de Fontenay; elle était âgée de soixante-sept ans (1).

Dès avant la mort de sa mère, Urbain-Claude de Bastard songea à se défaire de la terre de la Roche. Voici, à ce sujet, ce que nous trouvons dans une lettre de Louis du Bouchet, comte de Montsoreau, lettre datée de Paris, *ce 22e de may 1714* (2), adressée probablement à Monsieur des Plats, capitaine du château de Sourches « ... Ce n'est aussy que » par le pur hasard que j'ay sceu que Mr de Fontenay vouloit » vendre sa terre de la Roche-Couasnon, mon père (3) m'en » ayant parlé en courant deux ou trois jours aprez qu'il eut » receu vostre lettre, et il me dit seulement que quand il se » mesloit des affaires, il auroit tout mis en usage pour faire » cette acquisition ... J'ay déjà pris touttes les mesures » nécessaires pour pouvoir achepter la terre de la Roche- » Coasnon si Mr de Fontenay la vend, et je compte qu'il » m'en donnera entre vous et moy la préference; mais » instruisez-moy bien de tous les tenants et aboutissants, » pour que j'en sache au juste le véritable revenu, et l'estat » des fermes et généralement de touttes choses, car je scay » qu'elle a esté fort demembrée, et c'est ce dont je ne me » soucie pas, car je voudrois qu'il n'en restat plus à vendre » que la seigneurie et les bois ... »

» Bastard et de Renée de Couasnon, par lequel la Roche-Couasnon est » donnée à Urbain-Claude de Bastard, lieutenant de vaisseau. » *Titres et documents pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Bastard. Branches du Maine,* t. X.

(1) Nobilis Renata de Couasnon, relicta domini Claudii de Bastard, viventis domini de Fontenay, sepulta in hâc ecclesiâ. 18 avril 1715. *Inscription dans l'église de Fontenay.*

(2) *Chartrier de Sourches.*

(3) Louis-François du Bouchet, marquis de Sourches, grand prévôt de France, mari de Geneviève de Chambes, comtesse de Montsoreau.

Digitized by Google

Si, d'un côté, Urbain-Claude de Bastard voulait vendre la terre de la Roche, de l'autre il rencontrait de l'opposition dans sa famille et surtout de la part de sa mère. « La bisbille » qui est à la Roche-Coasnon (écrivait le 26 juin 1714) (1), le » comte de Montsoreau, au capitaine du château de Sour- » ches, M. des Plats (2), et laquelle a obligé Mr de Milon (3) » d'y aller pour y mettre la paix, peut bien être causée au » sujet de la ditte terre; vous aurez pû scavoir à Milon ce » qui en est, car il ne faut point du tout que vous alliez chez » Mr de Fontenay, et il faut le laisser venir ... » Cependant Louis du Bouchet convoitait la Roche. « Je vous écris (4) ce » petit mot séparé pour vous dire que mon père et moy, et » toutte ma famille assemblée, sont d'advis que je fasse un » effort, et que j'aille jusqu'a soixante et sept mil livres » (pour acquérir la Roche), si tant est que Mr de Fontenay » l'ait prise pour ce prix (5), et que je luy donne outre cela » 1000 livres de pot de vin, et vingt pistolles à Melle de » Voysin sa sœur. Ainsy après vous estre bien debattu, et » vous estre fait tirer l'oreille pour l'avoir à meilleur marché, » je vous donne pouvoir d'aller jusque là. Mais d'ailleurs, je » veux que la terre me soit vendüe non seulement par Mr de » Fontenay, mais encore par tous ses frères et sœurs, car » je ne veux point d'affaires pour des retours de partages. » Eclaiscissez moy aussy si Mme de Fontenay (Renée de » Coisnon), la mère, est morte, car il me semble que cette » terre venoit d'elle, et cependant vous ne m'en parlez point. » Eclaircissez moy donc ce fait, et en détail. » Le comte de Montsoreau disait dans une autre lettre (6). « Je croy que

(1) De Paris.

(2) *Chartrier de Sourches.*

(3) Mre Jean de Samson, sieur de Milon.

(4) Toujours au capitaine du château de Sourches. *De Versailles, ce dernier de juin 1714 — Chartrier de Sourches.*

(5) De Claude de Chapuiset.

(6) Datée également de Versailles, *ce dernier jour de juin 1714* et adressée à M. des Plats — *Chartrier de Sourches.*

Digitized by Google

» vous n'avez pas donné dans le panneau, et que vous n'avez » pas crû que Mr de Fontenay ait pris la Roche-Couasnon » pour 67,000 livres, et que vous estes bien persuadé que » ces Mrs ont enflé leurs partages jusqu'à cette somme pour » pouvoir la vendre plus cher. Vous pouvez mesme le » dire à Mr de Milon, car quand ce seroit une terre tiltrée, » elle ne pourroit pas aller là. »

On parvint à se mettre d'accord de part et d'autre ; le 15 juillet 1714, Urbain-Claude de Bastard prenait l'engagement « de vendre la terre, fief et seigneurie de la Roche- » Couasnon, seigneurie de Ruillé,... sans aucune réserve, à » hault et puissant seigneur Messire Louis de Bouschet, » chevalier, comte de Montsoreau, marquis de Sourches et » du Bellay, lieutenant général des armées du roy, pour la » somme de 70,000 livres et 1300 livres de pot de vin (1). »

Les bons offices envers Mr de Fontenay (2) ne suffisaient pas pour payer la Roche et Louis du Bouchet cherchait de l'argent un peu de tous les côtés afin d'éteindre sa dette. « Je souhaite que l'argent se trouve asses vistes ; je n'ay » jamais crû en trouver au Mans, et il n'y a que mon père » qui s'en soit flatté ; quand le roy sera de retour à Versailles » je compte aller passer deux ou trois jours à Paris, et je » remuray tout pour en trouver (3). » Le comte de Montsoreau fit si bien qu'il trouva, et le 30 janvier 1715, son père pouvait écrire à des Plats (4) « ... Nous ne devons

(1) *Titres et documents pour servir de preuves à l'histoire de la maison de Bastard. Branches du Maine*, t. X.

(2) « A Marly, ce 23e de novembre 1714..... De peur que je ne l'oublie, » vous pouvez dire à M. de Fontenay que j'ay parlé pour luy à M. de » Pontchartrain, mais il m'a dit qu'il n'y aurait point cette année de pro- » motion, et que nous aurions du temps jusqu'à l'année qui vient..... » (signé) le comte de Montsoreau. » *Suscription* « A Monsieur..... des » Plats, capitaine du chasteau de Sourches, chez Monsieur Orry, marchand » épicier, au Mans. » *Chartrier de Sourches.*

(3) De Marly, 23 novembre 1714. Louis du Bouchet à des Plats — *Chartrier de Sourches.*

(4) De Paris.

Digitized by Google

» plus présentement que 35,000 livres sur la Roche-Coisnon (1). » Mais c'est assez de détails.

§ III.

Les documents que nous avons sous la main et qui concernent Louis du Bouchet sont trop nombreux et pour la plupart d'un intérêt trop général, pour que nous les utilisions tous dans cette notice sur les seigneurs de la Roche-Coisnon. Nous les tenons en réserve. L'existence de Louis s'écoula loin du Maine, où il n'apparut que de temps en temps, selon la déplorable coutume de l'époque. A la vérité, sa famille ne nous paraît pas estimer outre-mesure les Manceaux ; plusieurs phrases jetées, çà et là, au milieu des lettres de Louis-François du Bouchet, mari de Geneviève de Chambes, « gouverneur pour le roy des » provinces du Maine, comté de Laval et du Perche », accusent une antipathie évidente. Nous n'en voulons pour preuve que ces mots : « Je ne suis point estonné de l'inso- » lence de Bordigné, *c'est le caractère des Manceaux du* » *Mans* (2). »

Nous ignorons les griefs du marquis de Sourches contre nos ancêtres, mais nous connaissons ceux qu'il devait avoir contre certains Angevins. Le Beuf de Beauregard, sénéchal de Montsoreau, va en instruire le lecteur (3). « ... Je ne » négligere jamais rien pour les interests de Monseigneur le

(1) *Chartrier de Sourches.* — Urbain-Claude de Bastard mourut à 68 ans, le 22 août 1733, et fut inhumé dans le cœur de l'église de Fontenay. *Généalogie de la maison de Bastard,* p. 169.

(2) Lettre adressée de Versailles, le 2 juin 1713, « à Monsieur des Plats, » capitaine du chasteau de Sourches, au Bellay, proche Saumur, à » Saumur. » *Chartrier de Sourches.*

(3) Lettre datée de Montsoreau, *ce 28 mars 1713*, adressée à « Monsieur

Digitized by Google

» comte de Montsoreau ; ces interest me sont trops chers » pour les négliger ; et pour vous en donner une preuve » sensible, c'est qu'on nous a fait l'honneur d'otter les » armes de Monseigneur du potteau de Chanzé et rompue à » coups de pierres et pavez, et couper par morceaux et mis » sous des sabots ; se sont les escoliers de Chanzé qui ont » fait cette belle action ; je m'y suis transporté et fait informer » contre ceux qui avoient arraché les armes et decreter » contre cinq jeunes gens et les ay fait conduire ès prisons » de Monsoreau. Je suis après à instruire le procès; et retour- » nant hier à Chanzé, il fut tiré un coup de fusil ; dans » le moment je me transporté dans l'endroit avec les gardes » et mon greffier ; c'estoit un paisant qui avoit tué nombre » de pigeons ; mais il nous fut impossible de le pouvoir » joindre ; si je l'avois pu faire je l'aurois fait conduire à » Montsoreau. Je fis faire recherche dans touttes les maison » sans pouvoir rien trouver. Il seroit nécessaire de faire une » reveue générale dans tous le pays de valée ... »

Les mêmes délits de chasse se reproduisaient autour de Sourches et de la Roche-Coisnon, ou pour mieux dire un peu partout, et troublaient parfois la bonne harmonie entre seigneurs et paysans.

Louis du Bouchet, « marquis de Sourches et du Bellay, » comte de Montsoreau, seigneur de la Mezangère, la » Coutancière, *la Roche-Coisnon*, Epineu-le-Chevreüil, la » Coquainière et autres lieux, lieutenant-général des armées » du Roy, conseiller d'état, prévôt de l'hôtel de sa Majesté » et Grand Prévôt de France (1), » né le 6 juillet 1666 de Louis-François du Bouchet et de Geneviève de Chambes,

» des Plats, capitaine des chasses de Montsoreau et marquisat de Sourches, » à l'Image Saint-Louis, au Mans. » *Chartrier de Sourches.*

(1) *Inventaire général..... des actes de foys et hommages..... concernants la terre..... de la Roche-Coisnon..... fait par nous François Lecornué, notaire royal au Maine, pour la résidence de Bernay-en-Champagne.*

Digitized by Google

épousa, 14 février 1706, Jeanne-Agnès-Thérèse de Pocholles du Hamel. Il perdit sa mère en 1715. A cette occasion Louis-François du Bouchet écrivit, à M. des Plats, cette belle lettre.

« A Paris, ce 26me de novembre 1715.

» Après une assez longue maladie, qui estoit une gangrène » au pied, Dieu retira hier matin Madame de Sourches, avec » laquelle je vivois depuis cinquante et un an (1). Jugez si » ma douleur est juste, Monsieur, et si je ne suis pas bien » à plaindre, aussy bien que tous mes enfants (2). Autant » qu'on en peut juger, Dieu luy a accordé une sainte mort, » et c'est la seule consolation qui nous en reste. Vous me » ferez plaisir d'en vouloir avertir au plus tost Messieurs les » curez des paroisses de mon fils, affin qu'ils fassent par » eux-mesmes et fassent faire les prières dont elle a besoin.

» (Signé) de Sourches (3). »

Quelques mois après, le mari de Geneviève de Chambes mourait lui-même. Louis du Bouchet parle de cette événement à Monsieur des Plats (4) dans une lettre datée de Paris, 16 mars 1716. « Quoyque mon père fut malade et » bien extenüé depuis longtemps, j'ay bien compris que vous » n'en seriés pas moins affligé en apprenant la nouvelle de » sa mort (5). Il est vray que voila bien des pertes coup-sur-

(1) Louis-François du Bouchet avait épousé Geneviève de Chambes le 20 septembre 1664.

(2) Louis-François avait eu de sa femme, Marie-Louise, comtesse de Lignières, Louis, comte de Montsoreau, Jean-Louis, évêque de Dol, Louis-François, comte de Sourches, Louis-Vincent, brigadier des armées du roi, profès de l'ordre de Malte et Geneviève, mariée à Nicolas d'Emé, marquis de la Chenaye.

(3) *Chartrier de Sourches.*

(4) *Chartrier de Sourches.*

(5) Arrivée le 4 mars.

Digitized by Google

» coup dans nostre maison, mais il faut se conformer en » touttes choses à la volonté de Dieu, et se mettre entiè- » rement entre ses mains pour touttes choses. Vous » avès bien fait de faire avertir Messieurs les curez » de nos paroisses, afin qu'on fasse pour luy les » prières qu'il a bien merité. Il avoit ordonné mille messes » par son testament que je fais dire actuellement et dont je » me suis chargé ... »

Louis II du Bouchet, mort le 5 mai 1746. eut plusieurs enfants et entre autres Louis III qui épousa, 1° le 8 février 1730, Charlotte-Antonine de Gontaut-Biron, 2° le 17 août 1741, Marguerite-Henriette Desmarests de Maillebois, dont Louis-François, d'abord chevalier de Malte, puis marquis de Tourzel par la mort de son frère aîné, Louis-Emmanuel.

Louis-François épousa Louise-Elisabeth de Croy d'Havré, gouvernante des enfants de France en 1789. Il fut tué à Fontainebleau à l'une des chasses du roi Louis XVI, laissant Charles-Louis-Yves du Bouchet, dit le comte de Tourzel, puis marquis de Tourzel, lequel mourut le 5 avril 1815, après avoir épousé Augustine-Eléonore de Pons.

De Louis-Yves du Bouchet et d'Augustine-Eléonore de Pons, naquit Olivier-Charles-Henri-Roger du Bouchet, marquis de Tourzel, créé pair de France par Charles X, 27 janvier 1830, devenu duc par le décès de son aïeule, la duchesse de Tourzel, marié le 2 mai 1832, à Anastasie-Victorine-Victurienne de Crussol-d'Uzès, dont Louis-Emmanuel de Tourzel (1).

Le beau-frère du duc de Tourzel, Monsieur le duc des Cars, devint possesseur de la terre de Sourches à l'extinction de la famille du Bouchet, et à l'heure où nous écrivons ces lignes, l'ancienne gentilhommière de la Roche-Coisnon appartient à Monsieur François-Joseph de Pérusse, duc des Cars, mari de Madame Isabelle de Bastard d'Estang, qui

(1) Pour plus de détails, voir Moréri, *Dictionnaire*, article *Bouchet de Sourches*, et Pesche, *Dictionnaire*, article *Sourches*.

Digitized by Google

s'est dessaisi du château de Sourches en faveur de son fils, Monsieur le marquis Louis des Cars, lieutenant d'infanterie, conseiller général de la Sarthe, pour le canton de Conlie.

AMBROISE LEDRU.

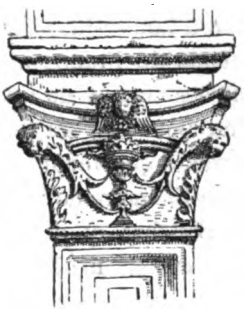

Chapelle de la Roche-Coisnon
(chapiteau).

Digitized by Google

NOTICE

SUR

LE DOCTEUR A. LE PELLETIER

ET SES TRAVAUX

Le docteur Almire-René-Jacques Le Pelletier, dont je me propose de rappeler brièvement la longue carrière de praticien, de savant et d'écrivain, naquit au Mans, le 13 novembre 1790, aux débuts de la Révolution. Malgré les obstacles de ces temps troublés et les charges qui pesaient si lourdement sur tous, ses parents ne voulurent rien négliger pour cultiver son intelligence et développer les talents remarquables qu'il annonçait dès ses jeunes années. Il fit ses études classiques au Collège du Mans qui, après avoir été fondé et longtemps dirigé par les Oratoriens, était devenu d'abord l'Ecole Centrale du département de la Sarthe, puis l'Ecole secondaire du Mans. Les succès scolaires de A. Le Pelletier furent brillants, et son professeur de seconde et de rhétorique, l'abbé René Renvoisé, se plaisait à reconnaître que son élève « s'était distingué dans l'une et l'autre classe, par sa conduite, son application et ses succès marquans (1) ». A la fin de son année de rhétorique, en 1809, nous le voyons choisi pour lire publiquement un discours littéraire dont il était l'auteur, « Parallèle de l'éloquence et de la poésie »,

(1) Certificat délivré le 25 août 1812.

Digitized by Google

dans la séance académique du 19 septembre (1). L'année suivante, il fit sa philosophie sous le P. Lemercier, ancien oratorien, puis, lorsque le moment fut venu d'embrasser une carrière, après de longues hésitations entre le sacerdoce, le barreau et l'étude de la médecine, il choisit cette dernière. Pour se préparer aux travaux plus importants de la Faculté, il suivit pendant deux années, de septembre 1810 à 1812, les cours d'anatomie, de physiologie et de pathologie que le docteur Etienne-Jacques Legou professait à l'Hospice du Mans dont il était le chirurgien en chef. Il se rendit ensuite à Paris, suivit pendant six ans les cours de la Faculté de médecine (2) au terme desquels il subit très brillamment les épreuves des derniers examens. Le 28 avril 1818, il obtint le titre de docteur en médecine, après avoir présenté et soutenu sa thèse de doctorat qu'il publia sous ce titre : *Dissertation sur la nature des Scrophules*, Paris, Didot jeune, 1818, in-4° de 53 pages, et qu'il dédia « à Son Excellence Monseigneur le baron Pasquier, Garde des Sceaux, ministre secrétaire d'Etat ; à Monsieur le baron Pasquier, maître des Requêtes, Préfet du département de la Sarthe (3) ; à Monsieur Dupuytren, professeur à la Faculté de médecine de Paris, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu et Inspecteur général des Etudes ».

« En vous offrant l'hommage du premier fruit de mes études médicales, disait le nouveau docteur, je ne fais qu'exprimer bien faiblement les sentiments de respect et de reconnaissance gravés pour jamais au fond de mon cœur, par la bienveillance et l'amitié dont vous m'avez toujours

(1) *Exercice de MM. les Ecoliers des première et seconde classes, dans la salle des actes, le mardi 19 septembre 1809.* Au Mans, Fleuriot, 1809, 11 pages in-4°.

(2) C'est pendant cette période de ses études que Almire Le Pelletier fut reçu bachelier ès lettres à la Faculté de Paris.

(3) Les parents du docteur Le Pelletier, fixés depuis longtemps à Coulans, avaient eu ainsi occasion de ressentir la bienveillance de la famille Pasquier, toute-puissante à cette époque.

Digitized by Google

honoré. » Cette reconnaissance de l'élève pour son illustre maître était bien justifiée ; le célèbre Dupuytren portait, du jeune docteur Le Pelletier, le témoignage le plus favorable et, dans le certificat qu'il lui remit à la fin de ses études médicales, il s'exprimait ainsi :

« Je, soussigné, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Paris,..... certifie :

» 1° Que M. Le Pelletier (Almire), né au Mans, a suivi pendant six ans, les cours de la Faculté de médecine de Paris ; qu'il s'y est distingué en soutenant ses examens et qu'il y a été reçu aux frais de cette Faculté, après avoir remporté pendant trois années consécutives, tous les premiers prix dans les concours de l'école pratique (1) ;

» 2° Qu'il a été reçu aux concours de l'année 1813 chirurgien interne de l'Hôtel-Dieu de Paris et qu'il a fait pendant trois ans (2), dans mes salles, son service avec zèle, exactitude et intelligence ; qu'en outre, il a suivi assidument mes cours de chirurgie, clinique et de médecine opérative ;

» 3° Que depuis longtems il est mon élève particulier et m'aide dans ma pratique en ville ;

(1) Ce fut à propos d'un de ces concours que le préfet de la Sarthe écrivait à M. Le Pelletier père :

« Le Mans, ce 9 décembre 1817.

» Monsieur,

» J'ai appris avec bien du plaisir les nouveaux succès que vient d'obtenir M. votre fils au concours de l'Ecole de Médecine de Paris. Je vous félicite bien sincèrement sur l'entière satisfaction que doit vous donner un sujet aussi distingué.....

» J'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble serviteur,

» Le Maître des Requêtes, Préfet de la Sarthe,

» Le ch^er J. PASQUIER. »

(2) Nous voyons, par d'autres pièces délivrées et signées par les docteurs Lallemand et Pinel, chirurgien et médecin en chef de la Salpêtrière à Paris, que M. Le Pelletier avait fait ensuite, pendant deux années, de 1816 à 1818, le service de chirurgien interne dans cet important hospice. — De son côté, le docteur J. Le Roux, doyen de la Faculté de médecine de Paris, exprimait, le 9 juillet 1818, le jugement le plus flatteur sur notre compatriote.

Digitized by Google

» 4° Enfin, que ses connaissances médicales et chirurgicales lui permettent de remplir honorablement une place de médecin ou de chirurgien dans un hôpital.

» Paris, 1er mai 1818.

» DUPUYTREN. »

En quittant Paris, le docteur Le Pelletier revint au Mans, où il reçut de ses compatriotes l'accueil que lui méritaient ses qualités personnelles, ses succès et la réputation d'habileté qui l'avait déjà précédé. Dès les premiers jours de son arrivée, le 9 juin 1818, il était admis comme membre résidant ou titulaire de la *Société Royale d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, qu'il devait, plus tard, diriger comme président et honorer par ses travaux et ceux qu'il encouragerait et inspirerait. Bientôt, de nombreuses familles réclamèrent ses soins; il ne tarda pas à se créer au Mans une place honorable parmi ses confrères plus avancés en âge et en expérience. Lorsque la mort enleva, le 13 janvier 1823, le docteur Legou dont il avait reçu les premières leçons de son art, le docteur Le Pelletier fut présenté pour remplir les importantes fonctions de chirurgien à l'Hôtel-Dieu de notre ville où, dix ans auparavant, il avait débuté comme interne. Un mois après, le 13 février, un arrêté de M. d'Arbelles, préfet de la Sarthe, le nommait officiellement, puis, le 22 du même mois (1), les administrateurs recevaient M. Le Pelletier en cette qualité, « aux appointements annuels de 700 francs plus le logement », et lui annonçaient sa nomination en ces termes :

(1) Dans son *Histoire de la province du Maine* (t. II, p. 761), le docteur Le Pelletier dit qu'il prit « en 1821, la direction du service chirurgical de l'Hôpital du Mans ». — En admettant ces paroles comme exactes, nous devons croire que, s'il fut nommé officiellement chirurgien en chef, en 1823, le docteur Le Pelletier exerçait déjà ces fonctions, depuis deux ans, par suite de l'âge avancé et de la maladie de M. Legou.

Digitized by Google

« Le Mans, le 24 février 1823,

» LES ADMINISTRATEURS DE L'HOSPICE CIVIL DU MANS,
A MONSIEUR LE PELLETIER, DOCTEUR MÉDECIN ET CHIRURGIEN
AU MANS.

» Monsieur,

» Nous avons l'honneur de vous adresser copie de l'arrêté de Monsieur le Préfet, qui vous nomme aux fonctions de chirurgien près l'Hôtel-Dieu de cette ville, en remplacement de M. Legoux, décédé.

» Nous vous invitons à vouloir bien commencer, le 1er mars prochain, le service honorable qui vous est confié, et que vous remplirez, nous n'en doutons pas, avec tout le zèle et l'exactitude qu'il exige.

» Nous joignons aussi copie de notre arrêté par lequel nous déterminons provisoirement vos obligations comme chirurgien de l'Hôtel-Dieu et votre traitement, jusqu'à ce qu'un règlement particulier le fixe plus positivement, d'après les renseignements que l'administration va se procurer.

» Nous avons l'honneur d'être avec une parfaite considération,

» Monsieur,

» Vos très humbles et obéissants serviteurs,

» LIVRÉ, BUREAU, vic. gén., PETEY, VARANNE fils. »

Pendant plus de dix ans, M. Le Pelletier remplit son service à la satisfaction de tous et pour le bien général. Mais les événements politiques allaient profondément modifier les situations. La France venait encore de subir, en 1830, une révolution. Un souffle nouveau avait passé sur notre pays. De nombreuses carrières devaient souffrir de ces secousses.

Digitized by Google

M. Le Pelletier, dont les principes conservateurs étaient bien connus, devait être une des victimes de la nouvelle administration. Il nous raconte lui-même, dans son *Histoire de la province du Maine* (t. II, p. 593), qu'il eut aussi à subir les honneurs du mauvais vouloir, de la persécution de M le préfet Tourangin, uniquement parcequ'il n'alla pas, comme les courtisans du magistrat républicain, saluer sa venue, « le nœud de ruban tricolore à la boutonnière, parceque, ne voulant absolument sacrifier ni son caractère ni ses opinions, il n'accepta jamais, avec M. le Préfet, d'autres relations que celles de la plus stricte politesse ».

Quoique M. Le Pelletier fût, depuis douze ans, professeur d'accouchement et des cours faits aux élèves, M. Tourangin lui retira d'abord son cours, « comme établissant le cumul de deux places rétribuées ; puis, quelques jours après, lui supprima les appointements de la place de chirurgien en chef, dont il n'osa pas le déposséder ».

Une pareille action, ajoute M. Le Pelletier, n'a pas besoin de commentaire. Aussi, ne voulant pas supporter davantage ces injustes persécutions, il donna aussitôt sa démission, et fit, à M. Tourangin, une visite et des adieux « que, sans doute, celui-ci n'a pas oubliés (1) ».

C'est un des effets inévitables de nos discordes civiles, de voir les carrières les plus brillantes sacrifiées, les esprits les plus distingués arrêtés dans leur marche. S'il se vit contraint de se retirer, le docteur Le Pelletier quitta ses fonctions emportant, du moins, les regrets de ses concitoyens, qui lui furent exprimés de toutes parts, dans la presse, et dont le document suivant se fait l'écho officiel :

« Nous, soussignés, maire de la ville du Mans, président et membres de la commission administrative des hospices, certifions que M. Almire-René-Jacques Le Pelletier a rempli, pendant douze ans, les fonctions de chirurgien en chef de

(1) *Histoire de la province du Maine*, t. II, p. 594.

Digitized by Google

l'hôpital de cette ville, avec un zèle, une habileté qui ne s'est pas démentie un seul instant; que, pendant tout ce tems, il a pratiqué les plus grandes opérations de la chirurgie sans avoir à regretter la perte d'un seul malade, et que, par son excellente conduite, il a su mériter toute la confiance et l'estime de l'administration dont il emporte les regrets.

» Au Mans, le 22 avril 1833,

» *Le Maire, président du conseil administratif,*

» BASSE.

» *Les administrateurs des hospices,*

» VARANNE, CORMERY, L.-A. THORÉ, MENARD-DUBOIS. »

S'il eut voulu seulement s'éloigner de l'Hospice et rester au Mans, le docteur Le Pelletier eut trouvé en cette ville les moyens d'appliquer son activité et son dévouement. Mais, si flatteurs que furent pour lui les témoignages qu'il reçut alors, il résolut cependant de quitter le Mans et d'aller se fixer à Paris. Déjà, quelques semaines auparavant, il en avait annoncé publiquement le projet par cette lettre que nous retrouvons dans les journaux du temps :

« Monsieur le Rédacteur,

» La bienveillance avec laquelle mon *Traité de Physiologie* vient d'être accueilli par le monde savant, la nécessité de professer sur un plus grand théâtre pour achever l'ouvrage de pathologie auquel je travaille depuis vingt ans, le besoin de me présenter aux concours de l'Ecole de Médecine de Paris, m'obligent à fixer mon domicile dans la capitale.

» Tels sont les motifs de la démission que je viens d'adresser au conseil des Hospices, relativement à la place

Digitized by Google

de chirurgien en chef de l'hôpital du Mans. Je m'empresse de les signaler publiquement, afin de prévenir des interprétations désagréables pour mes confrères et pour l'administration.

» Les espérances de l'avenir, quelque brillantes qu'on les suppose, n'effaceront point dans mon esprit les réalités du passé. Si j'ai fait quelque bien dans ce pays, si j'ai pratiqué, pendant douze ans, des opérations graves et nombreuses dans mon hôpital, sans avoir à regretter la perte d'un seul malade; si, dans la carrière médicale, j'ai dirigé, avec quelque succès, les premiers pas d'une jeunesse laborieuse et digne de tous mes soins, mon cœur y trouvera des souvenirs qui le fortifieront contre cette peine intérieure et profonde que l'homme éprouve toujours en s'éloignant de la terre natale!

» Les nombreux témoignages de confiance, d'estime et d'amitié que j'ai reçus de plus en plus dans cette contrée resteront à jamais gravés au fond de mon âme.

» Le département de la Sarthe ne cessera point d'être pour moi l'objet d'une prédilection particulière. De loin comme de près, mes concitoyens me trouveront constamment disposé à leur prouver que je sais apprécier les sentimens généreux, et que je suis toujours prêt à payer la dette sacrée qu'ils m'ont fait contracter.

» Mon séjour au Mans doit se prolonger à peu près encore un mois.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de mes sentimens distingués,

» Votre très obéissant serviteur,

» LE PELLETIER, DOCT. MÉD.

» Au Mans, 18 mars 1833 (1). »

(1) *Gazette du Maine*, n° 112, 19 mars 1833; l'*Ami des lois*, n° 121, 21 mars 1833.

Digitized by Google

Quelques semaines après, le docteur Le Pelletier était établi à Paris, et recevait de l'Académie royale de Médecine, la lettre suivante :

« Paris, le 15 juin 1833.

» Monsieur et très honoré confrère,

» M. le Président a mis sous les yeux du Conseil la lettre que vous avez bien voulu lui écrire pour lui annoncer votre changement de domicile et votre résidence à Paris. L'Académie ne peut que se féliciter de savoir près d'elle un de ses correspondants (1) les plus distingués, et qui promet de prendre une part active à ses travaux.....

» J'ai l'honneur d'être, avec la plus parfaite considération, etc.

» *Le secrétaire du Conseil.*

» *P. S.* — J'oubliais de vous remercier de l'hommage que vous avez bien voulu faire à l'Académie de votre *Physiologie médicale et philosophique.* Elle en a ordonné le dépôt dans sa bibliothèque et m'a expressément recommandé de vous écrire pour vous témoigner sa gratitude.

» A Monsieur Le Pelletier, dr médecin, rue de Tournon, 12, à Paris. »

Au concours de 1834, M. Le Pelletier obtint, à la suite d'un élogieux rapport présenté par l'illustre chirurgien Larrey, la chaire de professeur qu'il attendait ; il fut choisi au milieu des plus bienveillants suffrages que rappelle avec

(1) M. Le Pelletier avait été nommé membre correspondant de l'Académie de Médecine, le 15 avril 1825.

Digitized by Google

d'autres détails biographiques, ce rapport du baron Larrey (1).

« Messieurs,

» Vous avez bien voulu me charger d'examiner les titres de l'un des concurrents à la place vacante de professeur de clinique externe, et de vous rendre compte du résultat de cet examen.

» L'intime persuasion où je suis que ces titres et leur valeur sont parfaitement connus de vous peut me dispenser d'entrer ici dans beaucoup de détails.

» En effet, vous savez déjà que M. Le Pelletier qui, aujourd'hui, a à peine dépassé son huitième lustre, a débuté dans ses études d'une manière glorieuse; cette première période de sa carrière a été marquée par une série non interrompue de palmes remportées soit dans les collèges, soit à l'Ecole de Médecine, et ces premiers succès ont été couronnés par l'honneur signalé qu'il a obtenu d'être reçu docteur aux frais de cette Ecole.

» En 1831, ce docteur fit partie du concours célèbre qui eut lieu à la Faculté de Médecine de Paris, pour une chaire de physiologie et les témoignages de satisfaction que les journaux du temps donnèrent à M. Le Pelletier prouvent qu'il y avait paru avec une grande distinction.

(1) Longtemps après la mort du célèbre chirurgien, son fils découvrit, dans ses manuscrits, la minute de ce document qu'il eut la délicate pensée d'adresser au docteur Le Pelletier, avec cette lettre d'envoi écrite au verso:

« Paris, 17 février 1869.

» Monsieur et très honoré confrère,

» Je retrouve dans des papiers de mon père un rapport fait autrefois par lui sur votre candidature à une chaire de professeur à la Faculté de Paris, et je suis heureux de vous offrir ce témoignage d'une opinion digne de vous.

» Votre dévoué confrère,

» F. LARREY. »

Digitized by Google

» En 1833, ce médecin ne s'est pas montré avec moins de talent dans le concours ouvert dans la même Faculté pour la chaire de pathologie externe ; ses épreuves sont, sans doute, encore présentes à votre souvenir.

» Vous venez de l'entendre, Messieurs, dans ce troisième concours. La leçon brillante qu'il a faite, était, selon nous, digne de l'un de vos plus éloquents professeurs.

» M. Le Pelletier, d'ailleurs, compte près d'une vingtaine d'années de professorat sur les principales branches de la médecine, et plus spécialement sur l'anatomie, sur la physiologie et la pathologie chirurgicale ; il a, en même temps, exercé les fonctions de chirurgien en chef de l'hôpital de l'une des grandes villes des départements.

» M. Le Pelletier a communiqué à l'Académie royale de Médecine et à d'autres sociétés savantes une vingtaine de Mémoires importants, et l'un des plus remarquables est, sans contredit, le Mémoire relatif au tétanos traumatique.

» Ce médecin est encore auteur de plusieurs ouvrages imprimés qui ont fixé l'attention des savants, je rappellerai principalement son *Traité de Physiologie*, en quatre volumes, qui doit être connu de chacun de vous. Des écrivains recommandables en ont fait, dans le temps, un éloge distingué.

» A tous ces titres qui annoncent des connaissances profondes et très étendues dans les sciences médicales, M. Le Pelletier, comme vous en avez été les témoins, réunit l'avantage d'une étonnante facilité d'élocution, d'une imagination vive, d'un esprit pénétrant, et me paraît digne de tout votre intérêt.

» Paris, le..... 1834.

» LARREY,
» Dr. M. Ch. »

Aux labeurs du professorat qui convenait si bien à son caractère et à ses remarquables dispositions, le docteur Le Pelletier joignit encore la pratique de son art. L'année suivante, par un arrêté du 3 juin 1835, le conseil général

Digitized by Google

d'administration des hôpitaux et hospices de Paris le nommait au concours, médecin du bureau central d'admission dans les hôpitaux de la capitale. — Tous ces importants et signalés services, tous ces travaux, cet enseignement si brillant appelaient, depuis longtemps, leur récompense dont notre compatriote reçut officiellement l'avis par cette lettre ministérielle :

« Paris, le 6 juin 1837.

» Monsieur, je m'empresse de vous annoncer que, sur ma proposition, par ordonnance du 2 juin courant, Sa Majesté vous a nommé chevalier de l'Ordre royal de la Légion d'honneur.

» Je me félicite d'avoir pu appeler sur vous ce témoignage de la justice et de la bonté du Roi.

» Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération très distinguée,

» Le Ministre de l'Instruction publique,

» *Signé :* SALVANDY. »

Lorsqu'il s'éloigna du Mans en 1833, le docteur Le Pelletier n'avait pas dit à sa ville natale un perpétuel adieu ; mais les fatigues de l'enseignement le forcèrent d'abandonner sa chaire de professeur et le ramenèrent au Mans, en 1839 (1), plus tôt qu'il n'avait pu le prévoir. Ce fut alors

(1) Dès son arrivée, il prit part aux travaux du Congrès scientifique tenu au Mans, du 12 au 22 septembre 1839, sous la direction de M. de Caumont, et fut nommé secrétaire de la 3e section (sciences médicales). Le 21 septembre, le Congrès lui décernait une médaille « pour ses publications de médecine pratique et ses titres antérieurs. » — *Congrès scientifique de France,* 7e session. Paris, Derache, 1839, 2 vol. in-8°, t. I, p. 266 ; t. II, p. 424.

Digitized by Google

qu'il consentit à faire, à certains jours, des conférences publiques sur la physiologie et l'hygiène où « l'éclat phénoménal de son beau talent et de son élocution vive et brillante », nous disent les feuilles locales de ce temps, attirait, sans cesse, de nombreux et sympathiques auditeurs (1).

Depuis cette époque, fixé au Mans, le docteur Le Pelletier se consacra entièrement à ses malades et à ses études. A sa thèse de doctorat publiée en 1818, il avait ajouté déjà une longue série d'ouvrages et de mémoires sur son art, où se révèlent son ardeur au travail et la facilité de son esprit toujours en éveil. Soit à la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, dont il fut longtemps le président, soit dans la presse locale, il fit preuve d'une activité intellectuelle qu'il est donné à peu d'hommes de pouvoir égaler, activité qui s'appliquait aux questions les plus diverses, les plus éloignées de ses études spéciales. En 1838, il s'essaie à la poésie et publie *Une visite au cimetière du Mans*, qu'il fit suivre, quelques années après, de nouvelles œuvres poétiques lues à la *Société d'Agriculture*. En 1864, au milieu du « grand et regrettable scandale » causé par les attaques de M. Renan contre la divinité de Notre Sauveur Jésus-Christ, entraîné par l'ardeur de sa foi chrétienne, il voulut joindre sa voix à l'immense clameur des protestations et fit paraître un plaidoyer où éclate surtout la sincérité de ses convictions religieuses.

Mais, son œuvre principale à nos yeux, celle qui le signalera le plus sûrement à l'attention de la postérité, c'est l'*Histoire de la province du Maine* qu'il publia en 1861, en deux énormes et compactes volumes in-8°. Sans doute, le docteur Le Pelletier, par toute une carrière d'études, d'enseignement et de pratique médicale, était peu préparé pour une entreprise de ce genre, et, sans paraître un juge témé-

(1) Ces conférences, qui laissèrent au Mans de profonds et lointains souvenirs, se tenaient, le soir, dans une des salles de l'Ecole Mutuelle, place Saint-Pierre.

Digitized by Google

raire ou prévenu, j'oserai dire que ce livre n'est peut être ni un travail d'érudition, ni même une œuvre historique. J'accorde volontiers, avec les critiques qui s'élevèrent contre ce livre (1) que, par bien des côtés, c'est une compilation de l'histoire de France appliquée à celle du Maine et que le premier tome, presque en entier, offre à l'érudit manceau, de bien rares pages spéciales. Mais, j'ajouterai aussi que le second volume contient, à partir de l'époque révolutionnaire, de nombreux renseignements recueillis par l'auteur ou inspirés par ses souvenirs personnels. Lorsqu'il touche aux événements et aux hommes dont il fut le contemporain, le docteur Le Pelletier abonde en détails que la postérité saura, j'en suis sûr, consulter et appécier. La plupart des historiens, en effet, négligent, presque toujours, les personnages et les faits au milieu desquels s'est écoulée leur vie. M. Le Pelletier a évité ce grief, et son empressement à nous parler de son temps, assurera la perpétuité de son œuvre (2).

La production de travaux aussi nombreux, aussi variés, révèle une intelligence et des facultés vraiment remarquables.

(1) Je citerai surtout les *Lettres à M. le rédacteur du Progrès sur l'histoire complète de la province du Maine, par A. Le Pelletier de la Sarthe, ou quelques leçons d'histoire à l'usage de l'auteur*, (par J. Bondu, ancien libraire.) Le Mans, Beauvais (s. d., 1862), in-12, 72 pages. — Les autres critiques, disons-le, attaquèrent surtout les opinions de l'auteur et furent inspirées par la passion politique : *Le fils de Levasseur de la Sarthe à ses concitoyens*, par Fr. Levasseur. Le Mans, Beauvais, avril 1862, 11 p. in-8°. — *A la mémoire de René Levasseur de la Sarthe, membre de la Convention nationale et de la R.·. L.·. des trinosophes et moria cenomans o.·. du Mans (en sommeil), réponse à M. Le Pelletier de la Sarthe*, par L. Guyon, M.·. (Le Mans, Loger et Boulay, mai 1862), 8 p. in-8°. — *Protestation des officiers du bataillon sédentaire et des fédérés de la Sarthe en 1815, à M. Le Pelletier de la Sarthe*, (Le Mans, Loger et Boulay, juin 1862), 15 pages in-8°.

(2) Pour être complet, je signalerai encore, comme travaux historiques du docteur Le Pelletier, le rapport qu'il rédigea en 1862, sur la découverte du cercueil de Guillaume du Bellay de Langey, dans le chœur de la cathédrale du Mans (publié dans les journaux locaux); l'article *Caractères, Mœurs et Coutumes*, inséré dans l'Introduction du grand ouvrage illustré du baron de Wismes, *Le Maine et l'Anjou*, etc.

Digitized by Google

Le docteur Le Pelletier avait reçu de Dieu de rares qualités intellectuelles et physiques, et surtout un talent de parole qui en aurait fait un véritable orateur, un tribun, si les circonstances n'avaient pas dirigé différemment sa voie. Ces facultés, il les conserva aussi vives, aussi brillantes, jusqu'aux derniers jours de sa longue carrière, et c'est en pleine possession de lui-même qu'il mourut au Mans, le 28 février 1880, en témoignant, jusqu'à ses derniers instants, de la foi chrétienne qui l'avait animé toute sa vie.

Nous croyons devoir terminer cette notice par la bibliographie des œuvres du docteur Le Pelletier, dressée à grand'peine, et aussi complète que possible.

Dissertation sur la nature des scrophules, Paris, Didot jeune, 1818, in-4°, 53 p.

Traité complet sur la maladie scrophuleuse et les différentes variétés qu'elle peut offrir. Paris, Méquignon aîné, 1818, in-8°, 508 p. (1)

Extrait d'une Observation de tétanos traumatique étendu à tous les muscles volontaires, au diaphragme lui-même, et guéri sous l'influence d'une méthode qui devient nouvelle par l'activité des moyens mis en usage. (Imprimé dans les Extraits des journaux concernant l'économie rurale et domestique. Le Mans, 1820, in-8°, t. IV, p. 274-280.)

Principes de mnémotechnie (sans lieu ni date, vers 1821), in-8°, 20 p.

Discours sur la sympathie et l'antipathie, lu à la séance publique de la *Société royale des Arts du Mans*, le 21 mai 1819. (Imprimé dans le *Polyphile*, Le Mans, 1822, in-8°, p. 38-50.) (2)

(1) Compte-rendu dans l'*Analyse des travaux de la Société royale des Arts du Mans*, par A. P. Ledru. Le Mans, Monnoyer, 1820, in-8°, p. 242-247.

(2) Compte-rendu, *ibid.*, p. 248-253. — Une note de Ledru constate que la rédaction du 8e chapitre de ce volume (sciences médicales, p. 219-271), appartient à M. le docteur Le Pelletier.

Digitized by Google

Discours sur l'influence de la médecine morale dans le traitement des maladies, lu à la séance publique de la *Société royale des Arts du Mans*, le 14 décembre 1820 (le *Polyphile*, p. 110-119).

Essais de médecine physiologique, renfermant des considérations générales sur la sympathie et l'antipathie, la médecine morale, l'influence réciproque du moral sur le physique, et la médecine moderne comparée à celle du moyen-âge. Le Mans, Fleuriot, 1823, in-8°, II-69 p.

Mémoire sur la nature et le traitement du tétanos traumatique. (*Revue médicale*, 1827, t. IV, p. 165-191.)

Mémoire sur le diastasis des ligamens, vulgairement connu sous le nom d'entorse. (*Revue médicale*, février 1828.)

Lettre à MM. les membres du Tribunal de première instance du Mans, relativement à l'affaire d'infanticide du 6 juin 1828. Le Mans, 1828, in-4°, 4 p.

Traité de physiologie médicale et philosophique. Paris, Baillière; le Mans, Belon, 1831-33, 4 vol. in-8° avec 8 pl. et tableaux synoptiques (1). — L'Introduction, tirée à part, Paris et le Mans, in-8°, 84 p.

Dissertation sur les généralités de la physiologie et sur le plan à suivre dans l'enseignement de cette science, présentée au concours pour la chaire de physiologie de la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1831, in-4°, 52 p.

Principes généraux sur la nature, le traitement préservatif et curatif du choléra-morbus, à l'usage de toutes les classes de la société. Le Mans, Belon, 1832, in-12, 34 p.; 2e édition, le Mans, Belon, 1832, in-12, 42 p.; reproduit par extraits dans la *Gazette du Maine*, 1832, supplément du n° 34.

Des hémorroïdes et de la chute du rectum. Paris, 1834, in-8°.

De l'emploi du tartre stibié à haute dose dans le traitement

(1) Compte-rendu dans la *Lancette française* de Paris, n° du 19 avril 1831 (tirage à part, le Mans, Belon, 4 p. in-8°). — La *Gazette du Maine*, 22 janvier et 16 avril 1833.

Digitized by Google

des maladies en général, dans celui de la pneumonie et du rhumatisme en particulier. Paris, 1835, in-8°.

Traité de l'érysipèle et des différentes variétés qu'il peut offrir. Le Mans, 1836, in-8°.

Une visite au cimetière du Mans (pièce en vers). Le Mans, Richelet, 1838, in-8°, 16 p.

Etudes physiologiques de l'univers, de l'homme, des rapports de l'homme avec l'univers, lues aux séances générales du Congrès scientifique de France, en septembre 1839. Le Mans, 1839, t. II, p. 200-232; tirage à part in-8°, 32 p.

Etude physiologique du beau. (*Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, t. IV, 1840 p. 102-106.)

Une visite à Castel-Joli. Quelques réflexions sur l'agriculture en général, et sur les avantages du seigle multicaule, parmi les céréales appropriées à nos localités sablonneuses. (*Ibid.*, 1841, p. 204-208.)

Discours du président de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, pour l'ouverture de la séance publique du 11 juin 1841. (*Ibid.*, p. 209-213.)

Le Magnétisme éclairé par l'expérience et réduit aux faits rigoureusement démontrés. (*Ibid.*, t. IV, p. 244-269; tirage à part, le Mans, Monnoyer, 1841, in-8°, 31 p.

Discours d'ouverture pour la séance publique de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, du 4 janvier 1842. (*Ibid.*, t. V, 1842-43, p. 1-8.) — *Idem*, séance publique du 29 décembre 1842. (*Ibid.*, t. V, p. 170-174.) — *Idem*, séance publique du 28 mars 1844. (*Ibid.*, t. VI, 1844-45, p. 56-58.)

Discours sur le génie du XIXe siècle, dans ses rapports avec la prospérité, la durée des empires, avec le bonheur des individus et des nations, lu à la séance publique de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, le 22 mars 1844. (*Bulletin*, t. VI, 1844-45, p. 84-95; tirage à part, le Mans, Monnoyer, 1844, in-8°, 15 p.)

Digitized by Google

Le vrai Bonheur, — le Torrent, — vers lus à la séance publique du 28 mars 1844. (*Bulletin*, t. VI, p. 76, 112-114, et à la suite du discours précédent, p. 13-15.) (1)

Discours de M. Le Pelletier, président entrant de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, séance du 8 janvier 1850. (*Bulletin*, t. IX, 1850-51, p. 10-13.)

Réorganisation des comices agricoles, rapport de la commission du travail, demandé par M. le Préfet. (*Bulletin*, *ibid.*, p. 47-53.)

Rapport de la commission d'agriculture sur la composition du programme des prix départementaux et sur l'établissement des inspections agricoles dans le département de la Sarthe (*Bulletin*, *ibid.*, p. 83-85.)

Considérations sur la révolution médicale du XIXe siècle et sur Broussais, son principal auteur, discours prononcé en séance publique de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, le 19 décembre 1850. (*Bulletin*, *ibid.*, p. 141-154; tirage à part, le Mans, Monnoyer, 1851, in-8°, 24 p. avec le discours suivant.)

Discours d'ouverture pour cette séance publique. (*Ibid.*, p. 212-217.)

Voyage en Bretagne, illustré de vues prises sur les lieux, avec une histoire générale des bagnes et l'iconographie des principaux types de forçats. Le Mans, Monnoyer, 1853, grand in-8° XV-542 p. avec 10 lithographies. — Un extrait parut sous ce titre :

Système pénitentiaire, le bagne, la prison cellulaire, la déportation. Le Mans, Monnoyer, 1853, grand in-8° d'environ 350 p. avec 4 lithographies.

Nouvelle doctrine médicale ou doctrine biologique. Le Mans, Monnoyer, 1853, grand in-8°, 440 p.

(1) On relit encore avec intérêt le spirituel et curieux article qu'Ulysse Pic, alors fixé au Mans comme rédacteur en chef de l'*Union*, consacra à ces œuvres poétiques, dans ses *Guêpes du Maine*, le Mans, novembre 1844, p. 23-32.

Digitized by Google

Histoire de la révolution médicale du XIXe siècle, appréciation de ses avantages et de ses inconvénients pour l'enseignement de la science et la pratique de l'art. Le Mans, Monnoyer, 1854, grand in-8°, 440 p. (1).

L'agriculture et l'agriculteur. (Travail lu à la séance générale de la *Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, le 2 août 1855; non publié. (*Bulletin*, t. XI, 1854-55, p. 251.)

Du système social, ses applications pratiques à l'individu, à la famille, à la société, dans l'intérêt du bien-être, du bonheur et de la civilisation des peuples. Paris, Guillaumin (Le Mans, Monnoyer), 1855, 2 vol. in-8°, 740 et 732 p.

Colonie de Mettray, solution pratique du problème des jeunes détenus. Le Mans, Monnoyer, 1856, grand in-8°, 64 p. (Extrait de l'ouvrage suivant.)

Système pénitentiaire complet, ses applications pratiques

(1) Ce livre, depuis longtemps rédigé, et publié tardivement, avait été présenté par le docteur Le Pelletier, au concours ouvert, en 1845, par la *Société de Médecine* de Caen, qui l'avait couronné, avec des éloges exprimés dans la lettre suivante du secrétaire de cette société :

« Caen, le 25 décembre 1846.

» Monsieur et très honoré confrère,

» Je suis heureux d'avoir à vous faire connaitre le résultat de notre concours sur la question relative à la médecine physiologique, dans lequel vous venez de prendre une part aussi glorieuse.

» J'ai donc le plaisir de vous annoncer que, dans sa séance extraordinaire du 17 de ce mois, la *Société de Médecine*, adoptant les conclusions du rapporteur de la commission chargée de juger les Mémoires qui lui ont été adressés pour le concours de 1845, a décidé que le prix proposé serait représenté par trois médailles d'or qui seraient partagées *ex-æquo* entre les trois meilleurs ouvrages envoyés à ce concours. Votre mémoire étant du nombre de ceux qui doivent être couronnés, je m'empresse de vous faire parvenir le prix qui vous a été décerné, en vous priant d'agréer mes sincères félicitations, ainsi que l'expression des sentiments de haute considération de

» Votre très dévoué confrère,

» ETIENNE,

» Dr M., secrétaire. »

Digitized by Google

à l'homme déchu, dans l'intérêt de la sécurité publique et de la moralisation des condamnés. Paris, Guillaumin (Le Mans, Monnoyer), 1857, grand in-8°, 864 p.

Illusions et réalités ou régénération des peuples. Paris, Guillaumin (Le Mans, Monnoyer), 1858, in-8°, 336 p. (1).

De la nécessité des livrets appliqués aux domestiques dans l'intérêt des maîtres, des bons services et de la morale publique. Le Mans, Monnoyer, in-8°.

Défense du christianisme au point de vue de l'origine apostolique des principales églises de France. Paris, Palmé, 1860, in-8°, 92 p. (Extrait de l'ouvrage suivant.)

Histoire complète de la province du Maine depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. Paris, Palmé (Le Mans, Monnoyer), 1861, 2 vol. in-8°, 744 et 888 p. (2).

La vie de Jésus-Christ rendue à toute la vérité de ses historiques et divins caractères. Paris, Palmé (Le Mans, Monnoyer frères), 1864, in-12, XIV-389 pages avec plusieurs cartes.

Traité complet de physiognomonie, ou l'homme moral positivement révélé par l'étude raisonnée de l'homme physique. Paris, V. Masson (Le Mans, Monnoyer frères), 1864, in-8°, 595 p.

Toast porté à la famille médicale de la Sarthe. (*Bulletin de l'Association médicale*, 1870, p. 19-20.)

Fête de Notre-Dame de Sainte-Croix, le 10 juillet 1874; avenir de la France, éducation de la jeunesse, principal moyen de l'assurer. (*Chronique de l'Ouest*, 19 juillet 1874.)

Revanche, la seule assurée, la seule digne de la France. Le Mans, Monnoyer, 1874, in-8°, 12 p.

Hôpital du Mans, sa transformation; solution pratique et définitive dans la Sarthe, de la grande question des en-

(1) Compte-rendu, par M. F. Legeay, *Union de la Sarthe*, 19 mai 1873, tirage à part, le Mans, Monnoyer, 1873, 11 p. in-8°.

(2) Compte-rendu, par M. F. Legeay, *Union de la Sarthe*, 17 décembre 1861.

Digitized by Google

fants assistés. Paris, Guillaumin (Le Mans, Monnoyer), 1874, grand in-8°, 64 p.

Traité complet de physiologie à l'usage des gens du monde et des lycées. Paris, G. Masson, 1876, 2 vol. in-8°, VII-646 et 839 p. (1).

G E.

(1) Compte-rendu, par M. A. Faliès, *la Sarthe,* 16 avril 1876, — et Quentin, *Union de la Sarthe*, 5 mai 1876.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

L'ÉGLISE DE LAVARDIN, par le marquis de ROCHAMBEAU, correspondant du Ministère de l'Instruction publique. Tours, Bousrez, 1880, in-8° de 31 p. avec 2 planches et bois gravés. (Extrait du *Bulletin monumental.*)

La paroisse de Lavardin près Montoire, aujourd'hui comprise dans le département de Loir-et-Cher et dépendant autrefois de l'ancien diocèse du Mans, possède des ruines souvent visitées et bien dignes de l'être. Nous ne savons trop quel monument, du vieux château ou de l'antique église de Saint-Genest de Lavardin mérite la préférence. Tous les deux soulèvent de nombreux problèmes d'histoire et d'archéologie dont la solution a tenté les meilleures plumes et fera écrire encore bien des mémoires (1).

Après MM. de Pétigny, Pillon et A. de Salies, M. le marquis de Rochambeau s'est occupé au point de vue exclusivement monumental de l'église de Lavardin, qu'il a décrite avec exactitude. Cet édifice, érigé au XIe siècle, se compose d'un chevet en hémicycle soudé à une nef accompagnée de

(1) On peut consulter sur Lavardin : *Histoire archéologique du Vendômois*, par J. de Pétigny, planches lithographiées par M. Launay. Vendôme, Henrion, 1849. — *Excursion à Lavardin, l'église de Lavardin*, par E. Pillon, dans le tome II des *Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais*. Orléans, Gâtineau, 1852, in-8°, p. 345-360. — *Notice sur le château de Lavardin*, par A. de Salies. Tours, J. Bouserez, 1865, in-8°, 3 planches. — *De Vendôme à la Bonne-Aventure, les Roches, Lavardin, Montoire et Troô*, par A. de Salies. Angers, 1873. (Extrait du *Compte-rendu du Congrès archéologique* tenu à Angers en 1871.)

Digitized by Google

bas-côtés, et flanquée à l'ouest d'un clocher en façade. La construction primitive, dans laquelle se remarquent différentes pierres sculptées qui ont vivement intrigué les archéologues, a été elle-même l'objet de remaniements postérieurs, au XIIe siècle et dans les âges suivants. De là, grands sujets de discussion.

Le but de M. de Rochambeau est moins d'écrire une monographie, que d'attirer l'attention sur l'église de Lavardin dont la solidité semble compromise par un trop déplorable abandon. Cependant tous ceux qui, en dehors même de la province, traiteront de la classification du style roman et de ses caractères particuliers aux XIe et XIIe siècles tiendront compte du travail de notre collègue, illustré de deux clichés photographiques, préférables aux meilleurs croquis, et de plusieurs bois dans le texte.

R. Ch.

Les imprimeurs vendômois et leurs œuvres (1514-1881), par le marquis de Rochambeau. — Nouvelle édition (troisième), précédée d'une lettre de M. Paul Lacroix et illustrée de trois grandes gravures du XVIe siècle. — Paris, Dumoulin et Champion, 1881, 56 p. in-8o.

Le bibliophile (P. Deschamps) qui, dans le *Dictionnaire de Géographie* (Paris, Didot, 1870, 1492 col. in-8o), publié par lui en supplément au *Manuel du Libraire*, a groupé tout ce qu'on savait sur les origines typographiques, ne fait remonter l'introduction de l'imprimerie à Vendôme (voir col. 1355) qu'à l'année 1629. Plus heureux que lui, M. de Rochambeau nous fait connaître trois ouvrages, des débuts du XVIe siècle, imprimés dans cette ville par Mathieu

Digitized by Google

Latheron et par Jean Rousset ; et se trouve ainsi à même d'établir « que l'imprimerie avait existé à Vendôme plus d'un siècle avant le temps qu'on assignait à son établissement dans cette ville ».

Ce sont :

Breviarium monasterii Vindocinense (Bibliothèque du Mans, n° 1835) in-8°, gothique.

La Messe de la saincte Lerme de Vendosme suivie du *Mistère de la saincte Lerme* (appartient à M. l'abbé Offenloch) in-8°.

Missale secundum usum sacri Monasterii sanctissimae Trinitatis de Vindocino ordinis sancti Benedicti sacrosancte Romane ecclesie immediate subjecti, 1536, in-folio de 276 folios orné de 43 gravures. (Bibliothèque de Vendôme et bibliothèque de la cure, à la Trinité.)

M. de Rochambeau donne une minutieuse description de ces trois ouvrages et accompagne sa brochure des *fac simile* de trois des planches du missel ; puis dresse la liste des imprimeurs qui ont exercé à Vendôme en donnant pour chacun d'eux le catalogue des œuvres sorties de leurs presses.

Cette intéressante nomenclature est une sorte d'introduction au travail plus important encore que M. de Rochambeau se propose de publier à bref délai : *Histoire littéraire du Vendômois ;* nos confrères nous sauront gré, sans doute, de leur avoir signalé cette nouvelle œuvre de notre laborieux confrère.

A. BERTRAND.

Digitized by Google

L'ENCEINTE GALLO-ROMAINE

DU MANS

CHAPITRE III (*suite*).

L'inclinaison en talus, tout à fait insolite de la tour du tunnel, avait frappé tous les observateurs, qui en ont cherché les causes. Il est facile de constater d'abord qu'elle a été construite avec un empatement considérable. Mais il existe encore un autre motif de cette inclinaison, révélé par les fouilles de M. Chaplain-Duparc. Une source vive s'étant trouvée enfermée à la base de cette tour, les affouillements de l'eau l'ont peu à peu détachée de la courtine, et elle s'est affaissée en glissant sur elle-même.

Avant l'établissement du tunnel, on pouvait constater que les cordons de briques de la courtine ne s'accordaient pas avec ceux de la tour. La partie supérieure de la même tour avait été réédifiée au XVIe siècle. Elle a été tronquée récemment, et sa base est enfouie sous des terres rapportées.

Au-delà, le rempart est masqué par des constructions modernes, puis il laisse deviner l'emplacement de la tour Hueau (1) dessinée par M. de Caumont depuis plus de cinquante ans. Il n'en reste pas d'autre souvenir, que les

(1) M. l'abbé Voisin, qui l'appelle ainsi, lui donne encore le nom de *Tour Saint-Gatien*.

Digitized by Google

gravures exécutées d'après le croquis du *Cours d'Antiquités monumentales* (1). (Fig. 10 et 11.)

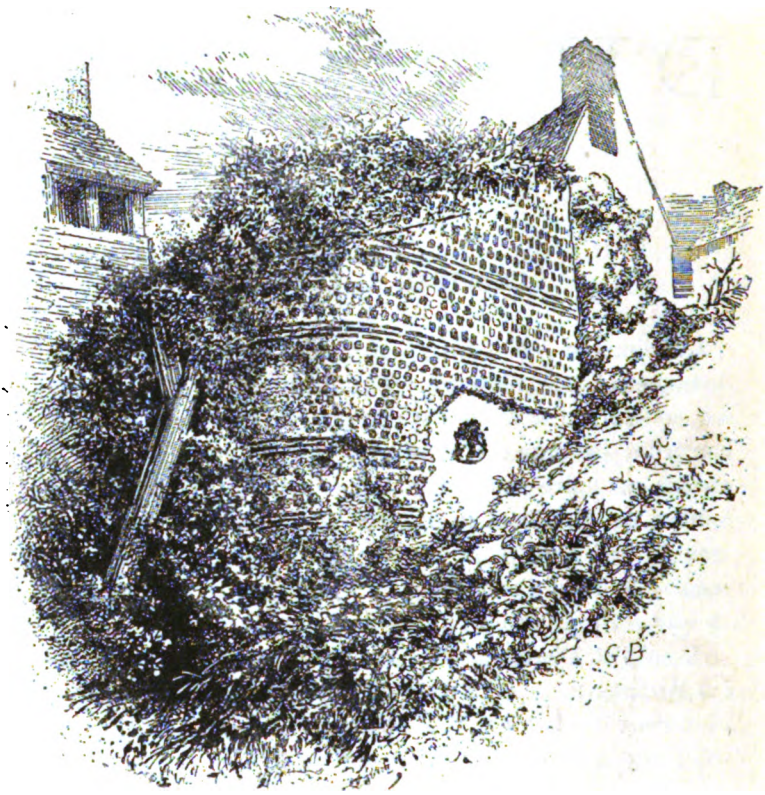

Fig. 12. — BASE DE LA TOUR, PRÈS DU TUNNEL.

La moitié de la tour seulement, de la base à la hauteur du chemin de ronde, appartenait à la période gallo-romaine.

(1) Ce bois a été reproduit par M. de Caumont, dans le *Bulletin monumental*, année 1857, t. XXI, p. 525.

Digitized by Google

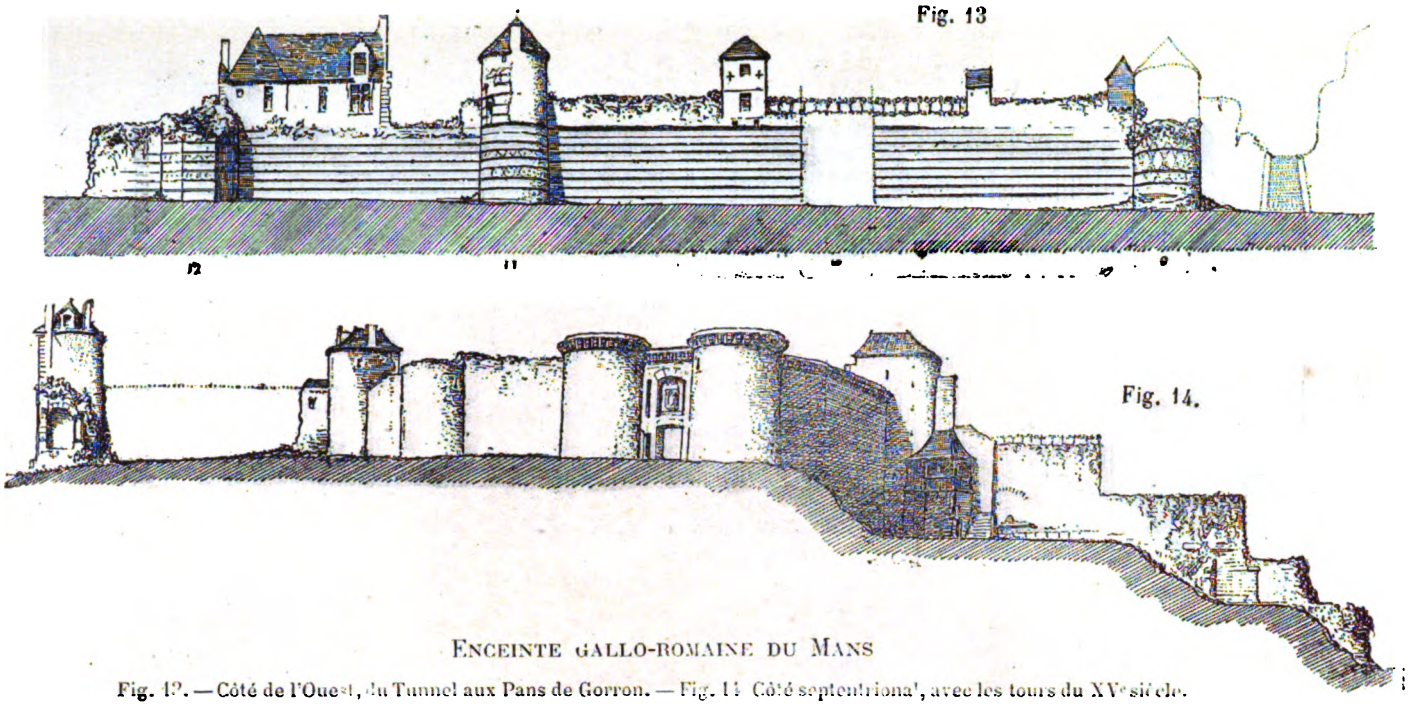

ENCEINTE GALLO-ROMAINE DU MANS

Fig. 13. — Côté de l'Ouest, du Tunnel aux Pans de Gorron. — Fig. 14. Côté septentrional, avec les tours du XVe siècle.

Digitized by Google

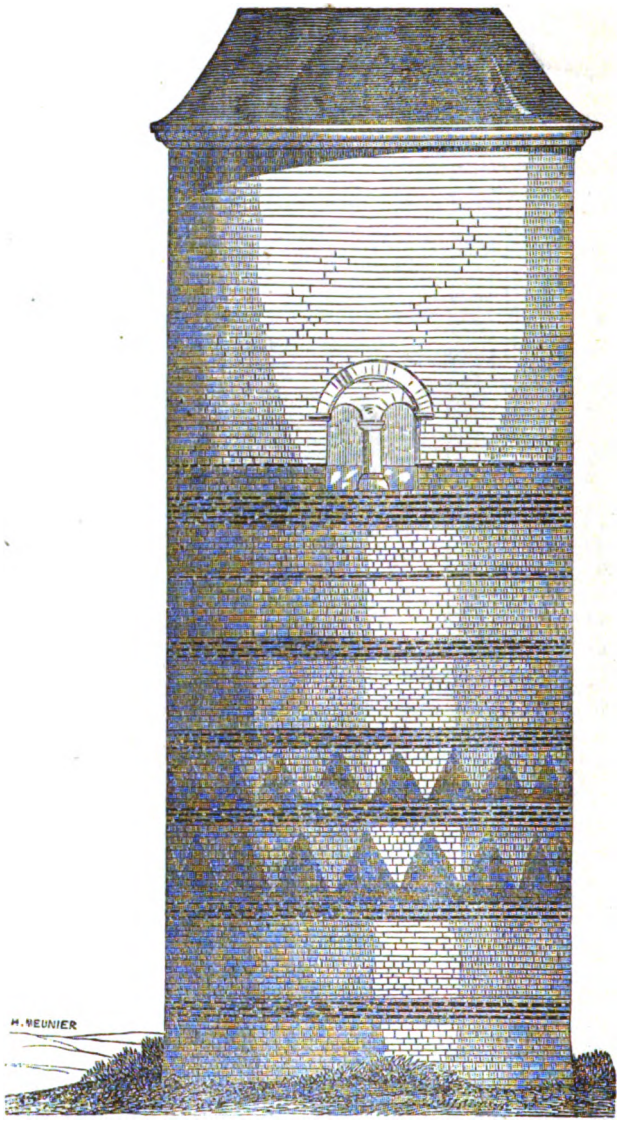

Fig. 15. — Tour Hueau, N° 10 (détruite).

Digitized by Google

Le petit appareil était orné sur deux zônes d'un revêtement de mosaïques blanches et noires, à système triangulaire. Au-dessous de la fenêtre, refaite au moyen âge, courait un épais cordon de briques sur lequel reposaient les montants d'une ouverture géminée, encadrée dans une archivolte à plein cintre.

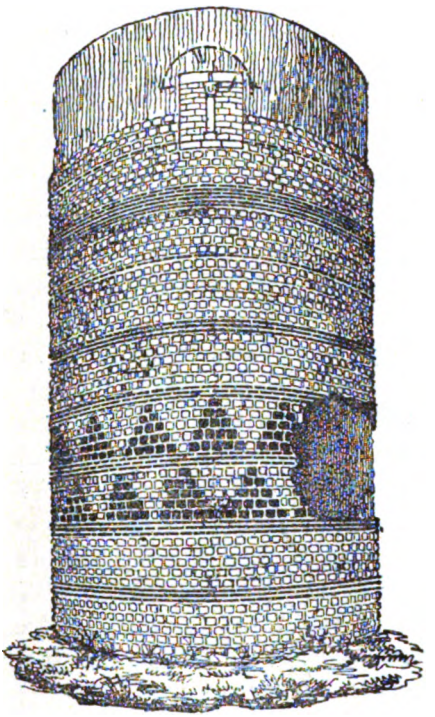

Fig. 16. — Tour Hueau

D'après un croquis original de M. de Caumont.

Au-dessus et au-dessous du gros cordon de briques, on en voyait un autre formé d'une seule assise.

Digitized by Google

Le dessin nous semble assez exact dans ses grandes lignes, cependant nous croyons que le graveur n'a pas tenu compte du nombre des assises de petits cubes séparant les chaînes de briques. Nous nous en rapporterions plutôt au croquis (1) même de M. de Caumont, reproduit ici à titre de document. (Fig. 16.)

Nous retrouvons dans ce dessin le grand cordon de brique à sa place habituelle, et nous constatons aussi que l'appui de la fenêtre, s'arrêtant plus haut, ne descendait pas jusqu'à ce cordon.

Ce fait prouve que les fenêtres primitives avaient peu de hauteur.

De la tour Hueau à la tour Magdeleine, on peut embrasser d'un coup d'œil la plus grande partie de la courtine, conservée généralement jusqu'à la naissance du chemin de ronde, avec le parement et les chaînes de briques.

La tour Magdeleine est sans contredit la plus remarquable de l'enceinte du Mans, et mérite une attention particulière. Elle apparaît dans sa construction primitive, non-seulement à la base, mais encore au premier étage et même au second. (Planches V et VI.)

Comme la tour du tunnel, elle est formée d'un massif plein, en talus avec assises inclinées. Son revêtement se présente aujourd'hui encore divisé en quatorze zônes de petits cubes par treize chaînes de briques. Un examen minutieux permet de distinguer sur le revêtement une ornementation décorative, un cercle blanc sur fond noir ; nous en reparlerons plus loin, dans un article spécial consacré à l'étude des mosaïques.

Le premier étage était éclairé par trois baies, dont une seule subsiste aujourd'hui, légèrement modifiée. Les jambages en ont été en effet baissés, et à l'origine devaient s'arrêter sur le premier cordon de briques, au-dessus du

(1) Ce bois a été copié fidèlement dans les planches du *Cours d'Antiquités monumentales*, par M. de Caumont.

Digitized by Google

niveau du chemin de ronde; ils sont montés en pierres plates, dont la queue s'engage dans le mur. L'archivolte à plein cintre a été exécuté avec soin, et même avec une certaine recherche. Les claveaux de pierres alternent avec deux ou trois briques, et ils sont sertis par un cordon circulaire où la brique et la pierre marient leurs teintes opposées.

Cette baie, primitivement de forme trapue, offre beaucoup de rapports avec celles de l'enceinte de Fréjus.

Le second étage était éclairé par des ouvertures beaucoup plus étroites dont il n'existe plus qu'un seul spécimen. La pierre de taille forme les jambages de la baie et la brique a été employée dans l'archivolte. Le haut de la construction se rapporte à une époque relativement moderne.

Le moyen âge vit établir un oratoire dans l'intérieur de la tour, dont la partie inférieure remaniée a reçu une voûte. Au XIVe siècle, cette tour dépendait du Chapitre et faisait partie d'une maison canoniale voisine (1).

De la tour Magdeleine à la suivante, la courtine ne présente pas de solution de continuité; la base a été plus profondément enfouie au milieu de terres rapportées qu'auprès de la Porte Sainte-Anne. On distingue seulement quatre ou cinq zônes de briques et de petits cubes.

La tour dite des *Pans de Gorron* affecte une forme insolite. C'est une construction à pans coupés, au nombre de cinq ou de six, suivant que l'on compte ou non le côté appliqué à la muraille. D'après M. Voisin, elle aurait motivé le surnom du quartier dit des *Pans de Gorron*, en supposant

(1) La tour Magdeleine en la clouaison de la dite ville entre la cité et la Tannerie, tenant à une de leurs maisons canoniales (du Chapitre);... La dite tour de la Magdeleine est une chapelle ancienne de la dite église, appelée *Sacellum*, laquelle est d'ancienneté de leurs maisons canoniales et sur le pinacle d'icelle est une croix de fer. *Extrait d'un arrêt du parlement de Paris du 24 mars 1393 portant règlement amiable des contestations existantes entre Marie reine de Jérusalem etc. et le Chapitre de Saint-Julien. Archives communales du Mans*, copie moderne, n° 187 et suivants.

Digitized by Google

qu'elle eut été habitée par un des membres de la famille de Gorron ou de Gorram.

La base de ce curieux édifice est enfouie sous le sol, et la partie supérieure détruite depuis un temps immémorial. La tour hexagone paraît creuse, au-dessous du gros cordon de

Fig. 17. — Brèche et escalier des Pans de Gorron.

briques, contrairement à ce que nous remarquons ailleurs. Nous ne saurions dire si cette disposition est réellement originale ou adoptée après coup. Le revêtement bien conservé présente comme toujours le même appareil régulier. Le constructeur a eu soin de réserver des pierres plates à

Digitized by Google

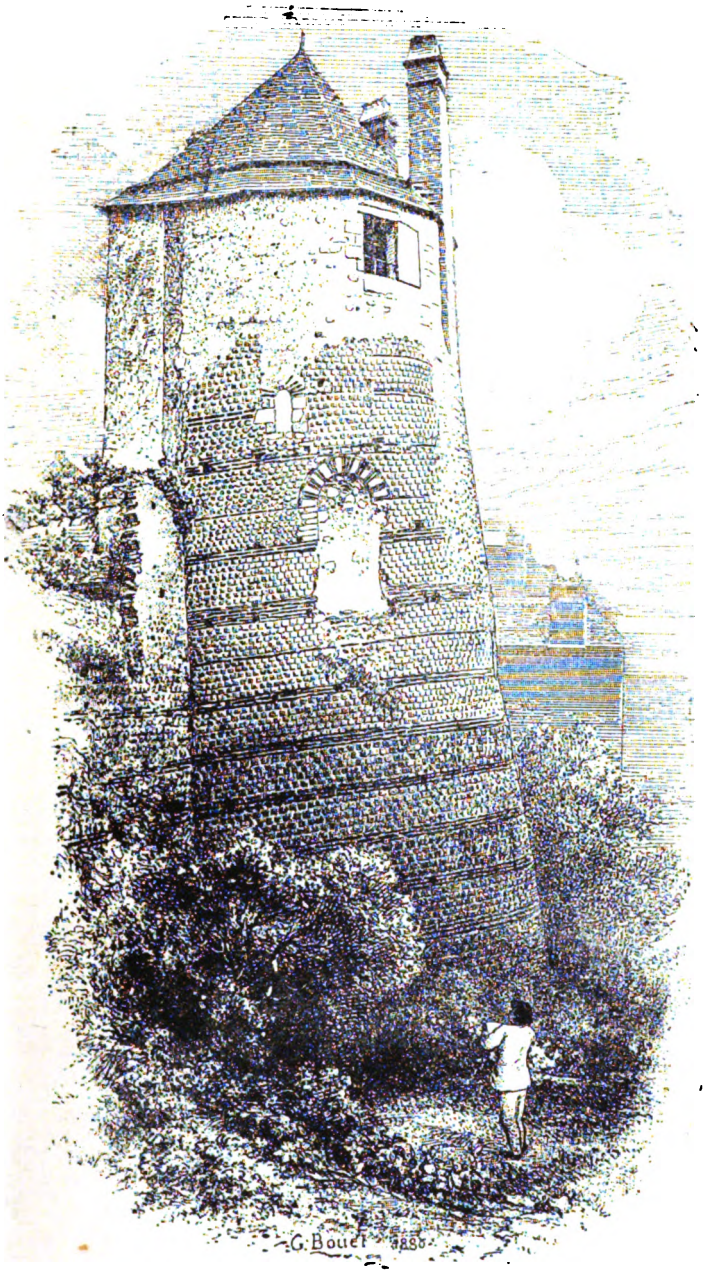

TOUR MAGDELEINE, N° 11 (ÉTAT ACTUEL).

Planche V.

Digitized by Google

Digitized by Google

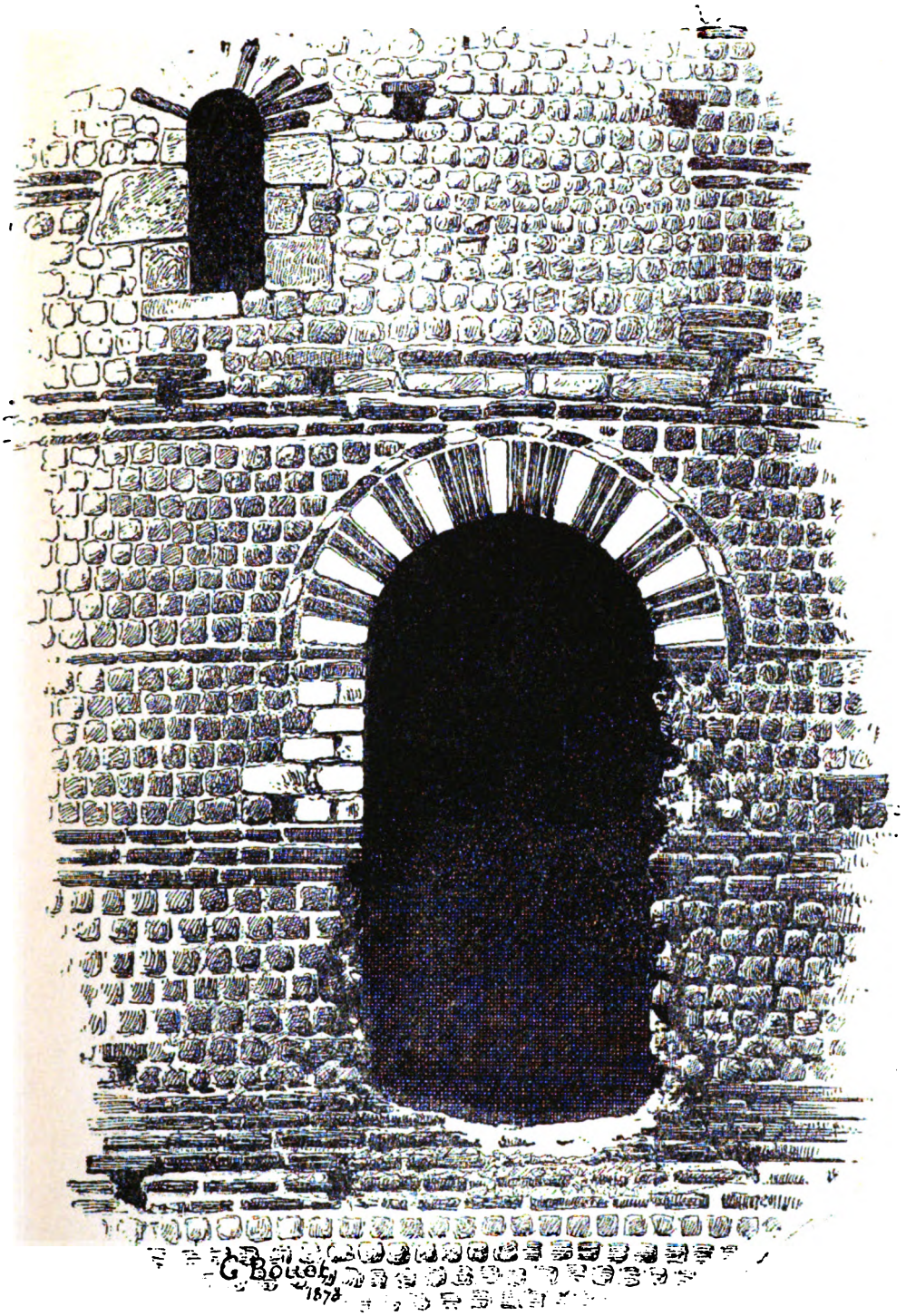

TOUR MAGDELEINE, DÉTAILS DES BAIES.

Planche VI.

Digitized by Google

Digitized by Google

TOUR HEXAGONALE DES PANS DE GORRON, N° 12.

Planche VII.

Digitized by Google

Digitized by Google

ENCEINTE GALLO-ROMAINE DU CÔTÉ DU NORD,

Du pied de la colline à la place du Château.

Planche VIII.

Digitized by Google

Digitized by Google

longue queue (1) pour les angles, comme nous l'avons vu plus haut dans la tour Magdeleine. Les assises de briques de la courtine se continuent dans la tour, ce qui prouve l'homogénéité du rempart.

Nous arrivons ensuite à la brèche pratiquée pour l'installation de l'*escalier des Pans de Gorron*. Il a succédé à une ancienne poterne, que nous voyons désignée dans l'enquête de 1245 sous le nom de *Posterna de Gurdana*, à cause du voisinage de l'église de Notre-Dame de Gourdaine. Le rempart a été déchiré pour l'établissement de la rue, et on en distingue encore la tranche épaisse et solide comme au premier jour. (Fig. 17.)

De l'autre côté de la rue, la masse du rempart sert de base à la maison n° 2. Plus loin, dans une cour, on aperçoit à l'appui du mur deux contreforts, entre lesquels s'élevait jadis le chevet de l'église paroissiale de Gourdaine démolie depuis la Révolution. Cette église avait succédé au monastère de Vierges fondé, sous l'épiscopat de saint Innocent, par sainte Ténestine. Saint Aldric bâtit à nouveau le cloître et ses dépendances (2). On vit de bonne heure un cimetière, autour de ces édifices sacrés, et sur cet emplacement on a retrouvé en 1878 le tombeau de la recluse Ermesende, avec une inscription en écriture onciale gravée intérieurement sur le couvercle du sarcophage (3).

(1) C'est un usage habituel dans les constructions gallo-romaines de notre pays; nous avons pu le constater à Jublains dans le camp, dans la villa de Roche et dans les bains de la Cour à Sceaux.

(2) Dom Mabillon. *Vetera Analecta*.

(3) *Revue historique et archéologique du Maine*, t. V, 1879, p. 150-154, article de M. E. Hucher. — D. Piolin, *Bulletin monumental*, t. XLV, 1879. — Gesta domini Innocentis. — *Acta Sanctorum*, vita S. Rigomeri, XXIV Augusti. — Cauvin, *Géographie ancienne du diocèse du Mans*, le Mans, Gallienne, 1845, in-4°, p. VII. — A. Voisin, *Vie de saint Julien et des autres confesseurs pontifes ses successeurs*, le Mans, Ad. Lanier, 1844, in-8° p. 289, 401. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, t. I, p. 174. — *Vies de saint Rigomer et de sainte Ténestine*, le Mans, Leguicheux, sans date, 1880, p. 10 et 11.

Digitized by Google

La tour gallo-romaine dite de Gourdaine joignait presque le flanc oriental de l'église dont elle avait pris le nom. Elle était ruinée dès le commencement du XVIIIe siècle (1). (N° 13.)

A peu de distance de là, le mur occidental, rencontrant la paroi du côté du nord, forme un angle et termine la ligne des remparts parallèles à la rivière.

La plupart des auteurs placent sur cet angle une tour ronde, qu'ils appellent tantôt la tour du cavalier, tantôt la tour du lierre. L'existence d'une tour sur ce point est inadmissible pour l'époque gallo-romaine ; nous allons voir tout à l'heure pour quel motif.

Le côté septentrional, défendu comme les autres par un fossé, commence au pied de la colline qui s'élève à peu de distance de la rivière. Aujourd'hui, on peut encore constater une différence de niveau très sensible entre les hauteurs du sol, mesurées en dehors ou en dedans de la muraille.

Le rempart coupe d'abord en ligne droite la colline, puis arrivé sur le plateau, il longe le côté nord de la cathédrale. A l'appui de la courtine s'élevaient cinq tours dont il reste plus ou moins de vestiges. La base seule du rempart, presque partout, appartient à l'époque gallo-romaine, et se distingue aux gros blocs de pierres qui soutiennent ça et là quelques assises de petit appareil. (Fig. 14.)

Deux portes monumentales correspondaient à l'axe de la rue des Chanoines ou de la Vieille-Rome et à l'axe de celle des Chapelains. La première porte est bien connue, et tous les archéologues estiment qu'elle répondait à peu près à l'entrée du château sur la rue de l'Ancien-Évêché. Quant à la seconde, personne ne soupçonnait son existence jusqu'au jour où M. Bouet l'a retrouvée, dissimulée sous le lierre qui tapisse la muraille du Cavalier. Cette découverte nous révèle un fait nouveau pour la topographie du Mans. Nous devons conclure, comme corollaire, qu'une voie antique

(1) Voisin, *Nouvelles explorations*, etc. p. 113.

Digitized by Google

mettait en communication au nord-ouest la basse ville avec la Sarthe, de même que la porte dite du Château, s'ouvrant au-dessus, donnait accès par le haut du plateau.

C'est au milieu d'un massif de pierres en grand appareil de trente-cinq à quarante centimètres d'épaisseur, parfois

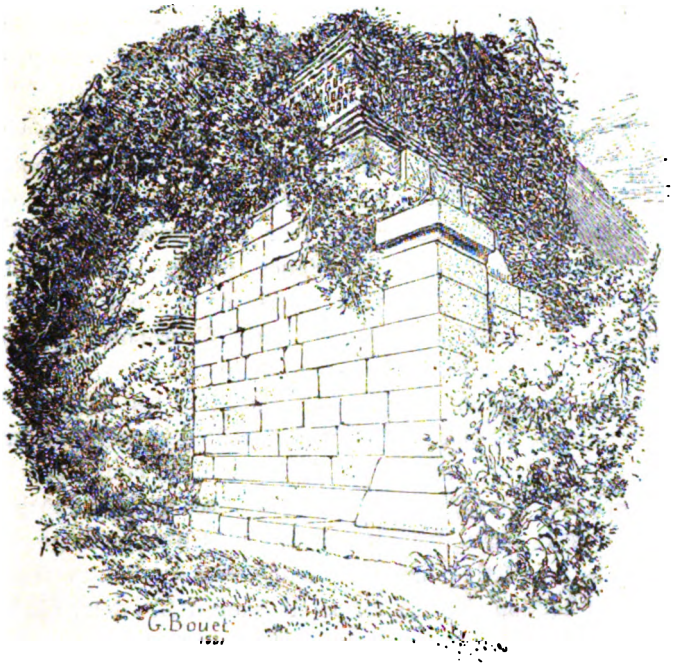

Fig. 18. — Pilastre de la porte du Cavalier.

maçonnées, que débouchait cette porte. Un pilastre entier formé de neuf assises est conservé à côté d'une maçonnerie moderne, avec sa base, son chapiteau dont les profils se dessinent sur les parois des murailles. Quoique l'archivolte manque, on peut se rendre compte de l'élévation de la porte du Cavalier, comme nous l'appellerons désormais,

Digitized by Google

à cause de sa situation ; elle mesurait près de trois mètres de hauteur depuis sa base jusqu'à la naissance de l'archivolte. (Fig. 18.)

L'architecte romain avait pris ses dispositions pour que cette entrée ne fut pas un danger pour la cité. En pénétrant dans l'intérieur de l'enceinte, la rue était dominée par le double chemin de ronde des remparts de l'est et de l'ouest, d'où il eût été facile d'écraser l'ennemi, s'il avait eu l'imprudence de s'aventurer par cette issue.

La voie suivait d'abord la ligne droite, puis faisait nécessairement un coude pour gagner la hauteur, à moins qu'elle se raccordât avec la rue des Chapelains, ou débouchât dans l'escalier des Pans de Gorron. M. Voisin suppose encore avec vraisemblance que ces issues avaient une seconde clôture, avant d'arriver au cœur de la cité dont le sommet formait une sorte d'acropole, comme M. Freeman l'a dit avec beaucoup de justesse.

Ainsi l'ingénieur romain avait multiplié les défenses à l'intérieur de la place, et il eut été facile d'arrêter l'ennemi s'il avait eu la témérité de s'engager dans cette voie. A l'extérieur, les précautions étaient prises pour empêcher l'accès de la porte du Cavalier. Au pied d'un jambage, on constate en effet la naissance d'une construction avancée, tour ou bastion dont la forme ne saurait être déterminée, mais que des fouilles permettraient de restituer avec exactitude (1). Ce bastion avait pour destination immédiate de battre l'entrée de la porte, protégée en outre par la tour de Gourdaine, sur le revers de l'ouest, n° 14.

(1) M. Voisin, qui s'est livré avec ardeur à l'étude topographique du vieux Mans, avait un instant soupçonné l'existence d'une tour sur ce point ; il l'a même indiquée sur un de ses plans resté à l'état d'ébauche. Nous en devons connaissance à M. Chardon, conseiller général et notre collègue à la Société historique et archéologique du Maine ; grâce à une bienveillance, dont nous ne saurions être trop reconnaissant, nous avons pu consulter ce volumineux dossier des études de M. Voisin sur les enceintes du Mans.

Digitized by Google

Une des portes étrusques de Volterra en Toscane, m'écrit M. Bouet, présente une disposition analogue à la porte du Cavalier au Mans ; elle est aussi placée dans un angle inférieur de la ville et couvert par les courtines supérieures. Il est vrai, ajoute M. Bouet, que cette ville offre une situation topographique assez semblable à celle du Mans.

Après une solution de continuité, correspondant à la largeur d'une tour, on retrouve bientôt la base de la courtine romaine et ses gros blocs, puis une tour du moyen âge avec trois étages de meurtrières. D'après M. Voisin, cette tour dite du Cavalier, aurait englobé le noyau d'une tour romaine, dont le revêtement daterait de l'époque de Guillaume-le-Conquérant ou de son fils. A nos yeux, ce parement ne peut être attribué aux constructions du XIe siècle, qui dans la Sarthe n'a pas encore abandonné le système du petit appareil. Il nous faut reculer jusqu'au XIVe siècle au plus tôt la date de la tour du Cavalier (n° 15).

Au-delà, l'antique rempart disparaît. Il a subi un changement de direction lorsque les fortifications du château et de l'évêché englobèrent, en les dépassant, les murs primitifs (1417-1421). Auprès de la tour du Cavalier, s'ouvrait une des portes principales de la cité, appelée d'abord la porte du Nord, puis aussi porte de la Tour par l'enquête de 1245, du voisinage de la tour royale ou tour Orbrindelle, œuvre de Guillaume-le-Conquérant.

Il ne reste pas un vestige de la porte du Nord, nous savons seulement qu'elle correspondait au grand axe de la cité, soit à la Grande-Rue, soit à la rue des Chanoines.

Les fouilles exécutées en 1860 sous la direction de MM. E. Hucher et Ad. Espaulard dans le but de fixer avec exactitude l'emplacement de la tour Orbrindelle ont mis à nu le rempart romain. Elles ont permis de constater que le mur romain décrivait une légère inflexion de la tour du Cavalier à la tour de la *Psallette*, en passant sous la place du Château ; et en outre que le donjon royal, si célèbre chez les chroni-

Digitized by Google

queurs manceaux et anglo-normands, s'était élevé à la place d'une tour (n° 16) de l'ancienne enceinte romaine (1).

Pour le moment, n'insistons pas davantage sur ce fait ; nous nous réservons d'y revenir dans un article spécial consacré aux travaux militaires de Guillaume-le-Conquérant dans la capitale du Maine.

C'est sur l'emplacement du donjon de Guillaume que M. Voisin (2) a supposé, nous ne savons pourquoi, la porte romaine du Nord, dans une étude publiée en 1869. L'examen des plans des substructions découvertes et les dessins très précis de M. Hucher, contredisent absolument cette hypothèse.

La tour qui suit (n° 17) offre un revêtement du XVe siècle et faisait partie de l'enceinte du château. « Elle recouvrait, dit M. l'abbé Voisin, un souterrain voûté, que l'histoire et la tradition locale n'ont point oublié. Les amorces jointoyées restent visibles, et l'intérieur de la muraille auprès montre un autre passage moins travaillé ; s'il y eut une porte tout à côté de la tour, à coup sûr, ce fut l'entrée du château seulement, mais non la porte de la cité ; car ce qui reste de la muraille antique en cet endroit le prouverait parfaitement au besoin (3). »

Plus heureux que nous, M. Voisin a pu distinguer, dit-il, la muraille romaine qui aujourd'hui disparaît sous des réparations modernes.

La tour de la Psallette qui vient ensuite (n° 18) offre une base incontestablement romaine. Jusqu'en 1858, le massif avait conservé sa forme circulaire, avec un diamètre de cinq

(1) Ce renseignement nous est fourni par les précieux dessins inédits, exécutés par M. Hucher au cours des fouilles, et qui nous ont été communiqués avec une extrême complaisance.

(2) *Mémoire sur la citadelle du Mans*, inséré dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe*, années 1863-64, t. XVII, p. 337-355. — Il est d'autant plus difficile d'y voir une porte, que les parements du massif romain n'existent pas sur les faces latérales.

(3) Voisin, *Nouvelles observations*, etc.

Digitized by Google

mètres. Des fouilles pratiquées au pied, ont fait connaître qu'il s'enfonce profondément dans le sol (1). Il doit en être de même des autres tours de ce côté ; les fossés ayant été comblés entièrement, les murs sont enterrés sur une grande partie de leur élévation.

Le haut de cette tour a été reconstruit à l'époque romane, avec pierres de petit appareil, assez régulièrement disposées, sans chaînes de briques. Annexée plus tard à l'évêché, elle fut comprise dans une sorte de galerie, dont les arceaux surbaissés retombaient sur de fines colonnettes dans le goût délicat du XIVe siècle. Le minime fragment qui subsiste de cette belle galerie peut donner une idée de la somptuosité du palais épiscopal, embelli successivement et à grands frais par les premiers artistes de l'époque. (Planche IX.)

De l'autre côté de la tour de la Psallette, le mur gallo-romain continue en ligne droite et rallie une tour ronde (n° 19) formant angle et terminant ainsi la ligne des remparts au nord. MM. Hucher et Voisin ont vu en place les amorces de cette tour qui sont en partie détruites, ou en partie enterrées sous un escalier moderne du jardin de la Psallette. M. Voisin a pu constater : « Que cette tour couvrait en ligne circulaire l'angle oriental (2). »

Le grand côté oriental de nos murailles a subi plus encore de modifications que le précédent.

De l'angle nord-est, il passe sous le chevet de la cathédrale, en sort pour disparaître sous l'emplacement de l'escalier de Saint-Michel, longe ensuite la place des Jacobins et borde la rue du Rempart. Il traverse la Mairie, l'Ecole Mutuelle, puis faisant un angle rentrant, il suit les Bas-Fossés de Saint-Pierre et finit aux Vieilles-Boucheries.

L'enceinte gallo-romaine enfermait à l'origine la cathédrale tout entière dont le chevet s'arrêtait aux pieds des murs.

(1) *Nouvelles observations*, etc.
(2) *Nouvelles explorations*, etc.

Digitized by Google

Lorsque l'évêque du Mans et le Chapitre entreprirent de rebâtir le vieux chœur roman de leur église en style ogival, ils obtinrent du roi Philippe-Auguste l'autorisation d'abattre le mur de ville et d'élever leur nouvelle construction au dehors des remparts.

Le roi de France accorda la permission sollicitée, par lettres datées de Melun, en la subordonnant toutefois à l'agrément de la reine Bérengère de Navarre, dame douairière du Mans (novembre 1217). Le texte même de la lettre royale porte que le Chapitre « pourra augmenter l'église de Saint-Julien, en faisant franchir au nouvel œuvre le mur de la cité, auprès du palais de l'évêque ». Il l'autorise aussi à clore de palissades non défensables le fossé qui entoure la cathédrale (1).

La muraille n'est pas si complètement rasée que tout vestige en soit disparu. On peut constater qu'elle passe en travers du chœur de Saint-Julien et laisse voir des amorces importantes sous la quatrième chapelle du nord, en comptant à partir du transept. M. Gombert, architecte au Mans (2), a relevé cette portion du rempart, en petit appareil avec chaînes de briques.

(1) *Liber Albus Capituli Cenomanensis*, imprimé aux frais du département de la Sarthe et de M. de Caumont, Le Mans, Ed. Monnoyer, 1869, in-4°, p. 6. *De ampliatione Ecclesie et de clausura fossatorum*. Ph[ilippus], Dei gratia Francorum rex, dilecte et fideli sue regine Berengarie, Salutem et Dilectionem. Noveritis quod bene volumus, ut dilecti nostri canonici Cenomanenses, qui, sicut nobis intimarunt, ecclesiam suam desiderant ampliari, eamdem ecclesiam faciant ampliorem, ita quod ipsum opus ecclesie murum civitatis transcendat juxta aulam episcopi Cenomanensis, si tamen hoc vobis placeat et nullum dampnum exinde vobis proveniat. Concessimus etiam dictis canonicis, ut ad removendas inmunditias claudant palicio vel alia lignea clausura fossata pertinentia ad ecclesiam memoratam, secundum longitudinem claustri canonicorum, et liceat eis inter clausuram illam habere ortos, sicut eos antiquitus ibidem habere solebant. Clausura autem circa predicta fossata talis fiat, que non sit defensabilis.

Actum Meleduni, anno Domini M.° CC.° XVII.°, mense novembri.

(2) Nous avons eu le regret de perdre, au début de l'année 1881, M. Gombert, membre de la Société historique et archéologique du Maine. Architecte de goût, M. Gombert a exécuté dans la Sarthe des constructions

Digitized by Google

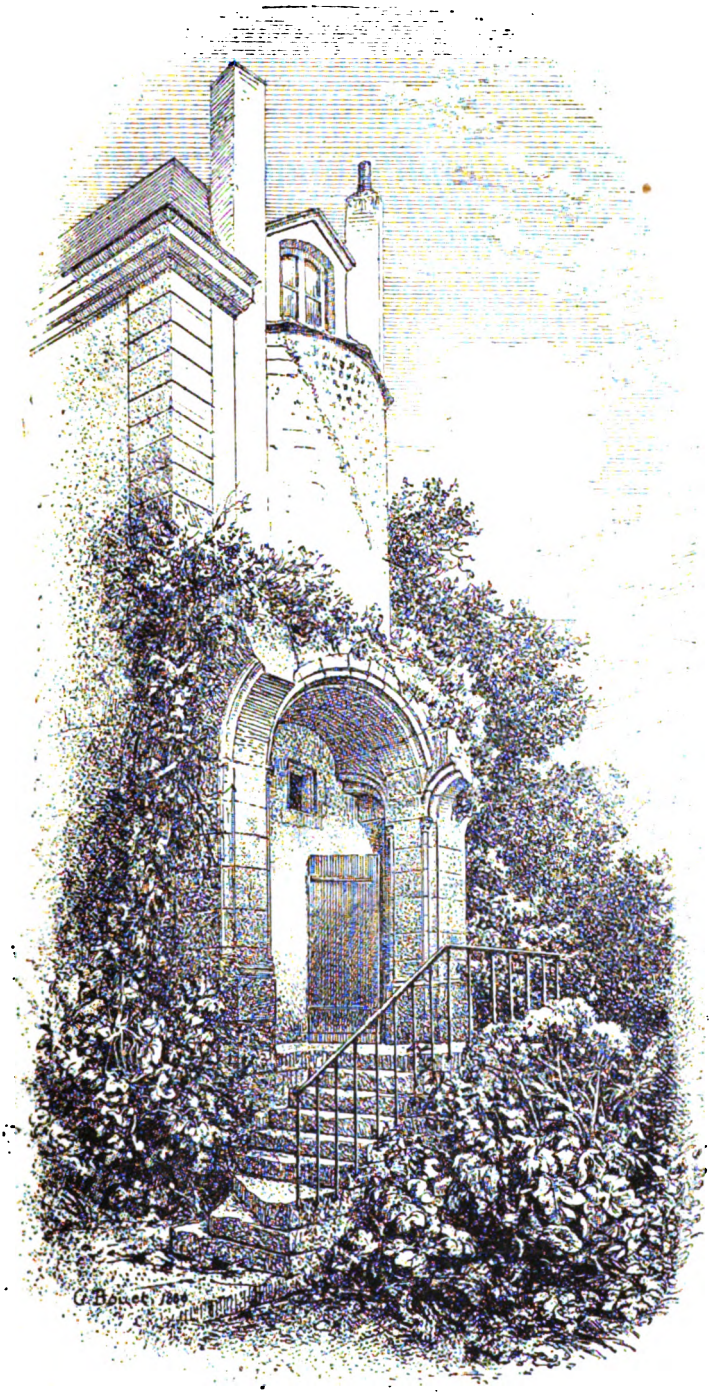

TOUR DE LA PSALLETTE (ANCIEN ÉVÊCHÉ).

Planche IX.

Digitized by Google

Digitized by Google

Dans ce pan de mur on remarque une ouverture d'égout. La brique forme les montants de l'orifice ; il est recouvert d'une longue dalle de schiste soulagée par un arc de décharge en briques. L'ouverture carrée de cet égout mesure à peu près trente-cinq centimètres.

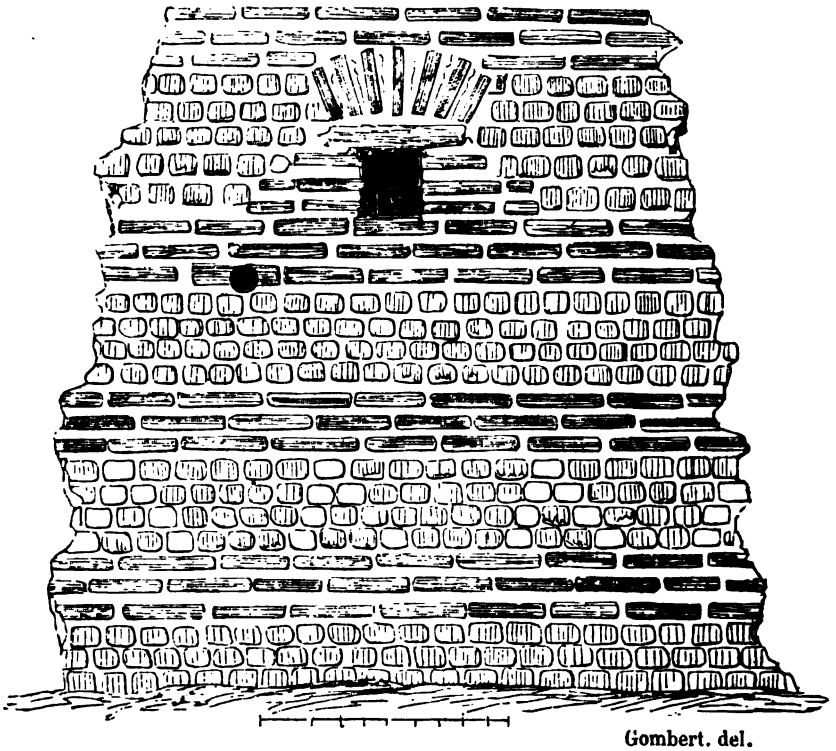

Gombert. del.

Fig. 19. — PAN DE MUR SOUS LE CHŒUR DE LA CATHÉDRALE.

qui font honneur à son talent. Nous signalerons notamment les chapelles absidales de l'église de Mamers, en parfaite harmonie avec le reste du vaisseau, la restauration de l'hôtel des Hoyeau, à la Ferté-Bernard, en face de l'église, et surtout une maison bourgeoise de style Louis XV, du meilleur goût, à Cherré, enfin les halles de Beaumont-le-Vicomte, dernière œuvre de M. Gombert.

Digitized by Google

M. Voisin a signalé une autre bouche d'égout analogue, en face de l'ancienne cour de l'Hôpitau (1), sur le côté occidental de l'enceinte.

Comme M. Voisin, nous soupçonnons que la construction du nouveau chœur a dû supprimer une tour gallo-romaine; il n'existe pas de trace matérielle du fait. Cette tour devait correspondre à peu près au sanctuaire.

M. Voisin suppose encore sur son plan une seconde tour sous le chœur, mais à tort suivant nous, car elle eut été bien rapprochée de la précédente. Ce fait lui semblait sans doute assez hypothétique, car il ne l'admet pas sur divers plans restés à l'état d'étude (2).

Au sortir de la cathédrale, la muraille ralliait la tour de Saint-Michel, démolie pour faire place à l'escalier monumental. Nous en parlerons seulement d'après les témoignages de nos devanciers. « Des fouilles récentes, écrivait M. Hucher, ont fait connaître que le parement aujourd'hui visible de la tour Saint-Michel recouvrait un autre parement de pierres échantillonnées dans le système carlovingien; cette construction offrait également l'aspect d'une tourelle à pans et nous reporte naturellement à l'époque où saint Bertrand, évêque du Mans, avait dans ce lieu son petit oratoire (3). »

Quelques années plus tard, M. Voisin écrivait dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe :* (4) « Nous venons d'en reconnaître la base, formée de très grosses pierres d'appareil ancien, sur le côté oriental de la fontaine Saint-Julien, et nous savons assez qu'au VIe siècle déjà l'oratoire existait ence lieu (constructus in quadam turre civitatis, *Vetera Analecta*, III.). Dans le cours du moyen âge, assurément les étages ont subi des

(1) *Congrès archéologique de France*, XXVIIe session. Caen, Leblanc-Hardel, 1861, in-8°, p. 416.

(2) Dossier communiqué par M. H. Chardon.

(3) *Monuments de la Sarthe*, p. 21.

(4) Tome XIV, p. 115.

Digitized by Google

changements, et la construction que nous avons vu démolir sur le massif ne paraissait pas remonter à des temps très éloignés de nous (1). »

ROBERT CHARLES.

(A suivre.)

(1) Nous signalerons dès aujourd'hui, sans attendre la fin de ce travail, quelques inexactitudes qui nous sont échappées dans la révision des épreuves de notre précédent article.

Page 110, note 2. La citation de M. Freeman dont la traduction a été donnée dans l'*Union de la Sarthe* n'est pas extraite de l'*Histoire de Guillaume-le-Conquérant*, mais d'un article publié par la presse anglaise.

Page 112. La note 2 prête le flanc à une interprétation fausse. Nous avons voulu dire seulement, que le contingent fourni par les Aulerces-Cénomans dans la guerre d'indépendance des Gaules a été évaluée par César à 5.000 hommes, et celui des Aulerces-Eburovices à 3,000.

Page 132, ligne 23, au lieu de Nimes, lisez Fréjus.

Page 142. note 3. Nos lecteurs ont substitué d'eux-mêmes le nom de saint Aldric à celui de saint Hilaire qui n'est pas même inscrit sur le catalogue des évêques du Mans.

Digitized by Google

LUCÉ

ET SES ENVIRONS

JUSQU'AU MILIEU DU XIVe SIÈCLE

(Suite).

CHAPITRE VI.

PÉRIODE FÉODALE.

3me Partie.

LA MAISON D'ANJOU, MAITRESSE DU MAINE.

Par le mariage d'Eremburge avec Foulques-le-Jeune, le Maine entre dans une phase toute nouvelle. Pendant près d'un siècle, il sera soumis à la maison d'Anjou.

Quand on étudie ce long espace de temps au point de vue politique et militaire, ce qui frappe surtout l'esprit, c'est l'éclatante fortune des descendants du Réchin. En 1110, Foulques-le-Jeune possédait l'Anjou, la Touraine et tous les droits de suzeraineté sur le Vendômois, comme héritier de son père, mort l'année précédente ; de plus, il était, du chef de sa femme, comte du Maine, seigneur de la Flèche, de Château-du-Loir, de Lucé, de Mayet, etc. Quarante-quatre ans plus tard, l'aîné de ses petits-fils ne jouissait pas seulement de tous ces biens : il était encore duc de Normandie, duc d'Aquitaine, roi d'Angleterre.

Digitized by Google

Mais, pour porter à un aussi haut degré la puissance de la maison d'Anjou, les droits conférés par deux autres mariages n'avaient pas suffi. Que de guerres il avait fallu faire ! Puis, pour conserver, pour augmenter même cette puissance, que de luttes sanglantes ne faut-il pas soutenir de nouveau !

Fréquentes révoltes de peuples qui ne veulent pas plus alors qu'auparavant des maîtres étrangers, horribles dissensions de famille, dépassant par leur gravité toutes celles qu'on avait vues jusques-là dans l'histoire des princes angevins, attaques de plus en plus vives de la part des rois capétiens, qui, loin de ressembler à leurs devanciers, entreprennent *per fas et nefas* d'amoindrir d'aussi redoutables vassaux, voilà, en effet, de 1154 à 1204, les tristes fruits de la domination des Plantagenets sur un tiers du royaume de France. Pas une de leurs provinces continentales n'échappe aux ravages de la guerre : le Maine ne reçoit pas les moindres coups.

Sous le rapport religieux, au contraire, la période de 1110 à 1204 est remplie de faits qui relèvent l'âme et consolent de tous les crimes enfantés par l'ambition purement humaine. C'est là le côté vraiment grand du XIIe siècle. La foi, loin de s'éteindre, se montre ardente et féconde. Elle organise deux croisades contre les Infidèles. En dehors de ces expéditions fameuses, elle ne cesse d'envoyer isolément ou par petites bandes d'intrépides défenseurs aux Chrétiens d'Orient.

La guerre sainte, la seule qu'on eût dû faire, devient ainsi une guerre séculaire et le Maine n'épargne pour elle ni son sang, ni son or : à lui seul, il fournit de nombreux soldats.

Rien d'émouvant, par exemple, comme la scène qui se passe en 1158 dans l'église de Mayenne. Elle donne une idée de toutes celles de même nature qui ont eu lieu dans les autres églises du diocèse. Cent neuf Manceaux, réunis au pied de l'autel, reçoivent la croix des mains de l'évêque Guillaume de Passavant. Chacun d'eux se met à genoux à son tour et fait le serment de consacrer ses armes, ses

Digitized by Google

biens, sa vie pendant trois ans à la défense du saint sépulcre. On a conservé leurs noms : ils étaient presque tous chevaliers ou écuyers (1). Ils partent pleins d'enthousiasme. Après plusieurs années de fatigues et de combats, trente-cinq seulement reviennent : leurs compagnons étaient morts, « occubuerunt », dit leur historien, Jean de la Fustaye.

D'un autre côté, la vie érémitique, qui n'avait jamais cessé entièrement, reprend une étonnante vigueur sous l'impulsion des Robert d'Arbrissel, des Vital, des Alleaume. Les forêts et les déserts de l'ouest se peuplent d'anachorètes. On se croirait revenu au temps où Karilef, après avoir erré de solitude en solitude, avait choisi pour demeure les ruines de la Casa Gajani. Dans notre pays en particulier, les retraites les plus sauvages attirent et retiennent une foule d'hommes et même de femmes qui ont renoncé aux intérêts et aux joies de ce monde. C'est principalement près des bords de la Mayenne, de la Sarthe, de l'Erve et du Loir, au milieu des rochers et des fourrés les plus épais, que cette milice d'un autre genre lutte cependant pour le même but, le salut éternel.

Il se produit aussi comme une nouvelle floraison de monastères. Notre Maine voit naître successivement et prospérer ceux d'Etival-en-Charnie, de Beaulieu-lès-le Mans, de Perseigne, du Gué-de-Launay, de Tyronneau, de Belle-Branche, de Champagne et de la Pelice. Pour fonder ou pour doter ces communautés, rois, comtes, vicomtes et seigneurs de tout rang offrent avec empressement une partie de leurs biens, des dîmes et autres droits ecclésiastiques : ils ont tant à se faire pardonner ! Ils n'oublient pas non plus les anciennes abbayes.

C'est également à cette époque que commencent à s'élever, sur les ruines faites par le temps et par les hommes, ces

(1) Parmi les croisés de Mayenne, la famille de Coesmes, qui deux siècles plus tard possédera Lucé, comptait deux de ses membres : Engebauld et Eléazar de Coesmes.

Digitized by Google

cathédrales qui de nos jours inspirent encore tant d'admiration et de respect.

Que dire enfin de ces nombreux prieurés qui viennent s'ajouter à ceux des siècles précédents, de ces maladreries établies sur les points les plus divers pour le soulagement des lépreux, de ces biens immenses donnés aux deux ordres militaires du Temple et de Saint-Jean-de-Jérusalem, sinon que la ferveur religieuse se manifestait sous toutes les formes et provoquait les sacrifices les plus généreux.

Nous n'avons pas à faire ici l'histoire des princes angevins avec les développements que comporterait un sujet aussi vaste. Ce serait dépasser les limites de notre plan.

Cependant, comme ces puissants personnages ont conservé jusqu'à la fin du XIIe siècle la possession directe de Château-du-Loir, de Lucé, de Mayet, etc., nous ne pouvons nous borner à exposer ceux de leurs actes qui concernent spécialement l'héritage maternel d'Eremburge ; nous devons du moins donner une idée de la vie de chacun d'eux et aborder ainsi un coin de l'histoire générale de la France.

Pour cette dernière partie de notre tâche, les renseignements abondent : le difficile, c'est d'abréger. Il n'en est pas de même pour la première : nous n'avons à notre disposition qu'un petit nombre de titres, dont l'importance ne peut compenser la rareté.

§ I.

A peine maître du Maine, Foulques-le-Jeune avait fait hommage de son nouveau comté au roi de France, Louis VI.

Henri d'Angleterre prétend que c'était à lui qu'était dû l'hommage.

De là une guerre, dont il faut surtout rechercher la cause dans la colère éprouvée par le fils du Conquérant, lorsqu'il avait vu le Maine aux mains du comte d'Anjou. Celui-ci, au

Digitized by Google

reste, ne cachait pas les sentiments hostiles dont il était animé contre le souverain anglo-normand. Il avait reçu dans ses états le fils du malheureux Robert de Normandie, Guillaume Cliton. De concert avec le roi de France et avec Robert de Bellême, il favorisait ce jeune prince dans l'espoir qu'un jour, Cliton étant rétabli dans ses droits légitimes, la Normandie serait détachée de l'Angleterre.

Henri s'était donc jeté sur le Maine à la tête d'une armée, essayant en même temps par ses intrigues de pousser à la révolte les seigneurs manceaux (1).

Les débuts de la guerre sont heureux pour Foulques. Mais bientôt Louis VI, qui avait pris les armes de son côté, éprouve des revers : Robert est fait prisonnier, lorsqu'il se présentait comme ambassadeur du roi de France. Foulques, abandonné à ses propres forces, va trouver Henri près d'Alençon, lui rend hommage pour le Maine, et afin de cimenter la paix, il promet sa fille Mathilde en mariage à Guillaume Adelin, fils aîné du roi anglais (1113). Il fait même plus que de s'humilier : il aide ensuite son nouveau suzerain à prendre et à brûler Bellême !

La guerre ayant recommencé en 1116 entre les deux rois, Louis VI obtient le concours de Foulques en lui confirmant le titre de sénéchal de France qu'avaient possédé ses ancêtres. Par sa brillante valeur, le comte d'Anjou ne tarde pas à mettre en péril la fortune anglo-normande. Après avoir pris la ville d'Alençon, il s'empare de la citadelle, malgré les efforts du roi Henri, d'Etienne et de Thibaud de Blois, accourus pour la défendre. Puis, il défait complétement l'armée ennemie dans une bataille livrée sous les murs même de la ville (1118).

La Normandie, attaquée sur un autre point par Louis VI, allait peut-être succomber, lorsque d'adroites démarches

(1) Henricus, sæpe data etiam pecunia cenomanici pagi baronibus, multa damna per eos Fulconi faciebat in propria ipsius terra. *(Gesta consulum Andegav.)*

Digitized by Google

arrêtent Foulques au milieu de ses succès. Henri, pour l'attirer dans son parti, presse l'accomplissement du mariage de Guillaume Adelin avec Mathilde. Le comte se rend, séduit par l'idée de voir un jour sa fille sur le trône d'Angleterre, et les noces sont célébrées à Lisieux, l'année même où Louis était vaincu à Brenneville (1119). Le Maine formait la dot de la princesse.

Foulques obéit alors au mouvement qui poussait tant de guerriers vers Jérusalem. Il part pour la Terre-Sainte et s'y distingue par sa bravoure et par sa libéralité (1120). D'après Guillaume de Tyr, il y entretient à ses frais cent chevaliers pendant un an.

Cependant le roi Henri achevait de pacifier la Normandie. Après avoir tout réglé, il s'embarque à Barfleur avec Mathilde pour retourner en Angleterre. Il était suivi de près par son fils Adelin, qui était monté sur la Blanche-Nef avec une foule de personnes du plus haut rang. A peu de distance du rivage, la Blanche-Nef se brise sur un écueil; un seul homme échappe à la mort et peut raconter le drame lugubre.

La nouvelle de cette horrible catastrophe hâta sans doute le retour du comte d'Anjou. Il devait veiller de près à ses intérêts et à ceux de sa fille.

Mathilde, veuve sans enfants, ne voulait pas rester en Angleterre, malgré tous les égards dont on l'entourait. Elle revient près de sa mère, la comtesse Eremburge, et peu de temps après, elle se décide à prendre le voile à Fontevrault (1123).

Foulques se croit dès lors en droit de réclamer le Maine, qui avait été la dot de sa fille, et Henri ne se pressant pas de le lui rendre, il donne en mariage à Guillaume Cliton sa seconde fille, Sibylle, à laquelle il assigne pour dot le même comté.

De cette résolution naît une lutte des plus scandaleuses. Malgré les efforts de Louis VI, que son sénéchal servait alors d'une manière brillante, Henri parvient à faire casser

Digitized by Google

cette alliance par le légat du pape, sous prétexte de parenté. Les commissaires du légat sont maltraités par Foulques; le pape excommunie le comte, qui ne cède qu'en 1126 à la prière d'Eremburge mourante (1), et l'infortuné Cliton est obligé de consentir à la rupture de son mariage.

Au milieu de ces débats, le roi anglais s'était trouvé sous le coup d'un autre malheur. Sa fille unique, Mathilde, mariée à l'empereur Henri V, était devenue veuve sans enfants, comme Mathilde d'Anjou. Il avait vu ainsi, pour la seconde fois, ses calculs ambitieux détruits par une mort imprévue.

Il finit par comprendre qu'au lieu de se faire du comte d'Anjou un ennemi irréconciliable, il a tout intérêt à le détacher pour toujours du roi de France. C'est pourquoi il lui propose la main de l'impératrice pour Geoffroy, l'aîné des fils laissés par Eremburge.

Foulques est fasciné par cette offre qui dépassait tout ce qu'il avait pu rêver. Il accepte, abandonne Louis pour la troisième fois, et fait célébrer le mariage dans la cathédrale du Mans, le jour de la Pentecôte 1128. Geoffroy, né en 1113, n'était âgé que de quinze ans: l'altière Mathilde, reconnue par les barons anglo-normands comme l'unique héritière de son père, avait presque le double de l'âge de son nouvel époux.

Après avoir, du moins autant que le permettaient les prévisions humaines, assuré à son fils l'avenir le plus magnifique, Foulques-le-Jeune est pris d'une autre ambition : il veut, lui aussi, occuper un trône. C'est pourquoi il investit Geoffroy de tous ses droits sur l'Anjou, la Touraine et le Maine, sans s'occuper de pourvoir son second fils Hélie, retourne en Palestine (1129), où l'appelait Beaudouin II, roi de Jérusalem, épouse Mélissende, fille aînée de ce prince et remplace son beau-père, mort en 1131. Il devait posséder pendant onze ans le royaume de Godefroy de

(1) Anno 1126 obiit Aremburgis comitissa, uxor scilicet Fulconis: prolixo prius macerata languore fuerat. (Orderic.)

Digitized by Google

Bouillon et laisser pour lui succéder deux fils qu'il avait eus de son mariage avec Mélissende (1).

Pour achever de peindre cette existence si mouvementée, il faut encore en montrer le côté religieux.

Foulques avait donné, comme la plupart de ses puissants contemporains, de nombreuses preuves de piété. Pendant qu'il était simple comte, on l'avait vu faire de grandes largesses aux églises et aux monastères. L'abbaye cistercienne du Loroux, près d'Angers, était l'une de ses plus belles fondations. Citons aussi la chapelle de Notre-Dame, qu'il avait fait construire à Trôo sur la pente de la montagne. Les connaisseurs visitent avec plaisir les restes de cette œuvre délicate.

Il avait en outre fondé dans l'Oizéais, sur l'héritage d'Eremburge, le prieuré de la Fontaine-Saint-Martin.

Cet établissement tirera plus tard de Lucé une partie de son revenu. C'était une de ces communautés doubles dont l'abbaye de Fontevrault restait le modèle le plus célèbre. La colonie, qui s'y était établie sous la protection du comte d'Anjou, venait de l'abbaye de Saint-Sulpice, élevée récemment dans la forêt de Nid-de-Merle en Bretagne. Les religieux et les religieuses de la Fontaine-Saint-Martin vivaient donc séparément sous l'autorité d'une prieure. Dans la suite, il n'y aura plus que des religieuses, et la maison, ainsi réformée, se maintiendra jusqu'en 1790.

On a conservé l'acte par lequel Foulques-le-Jeune et la comtesse Eremburge ont donné le lieu où était situé le prieuré. Ils avaient ajouté à cette concession le droit de panage et celui de chauffage dans leur forêt de Longaunay. Cet acte est daté du Mans le 11 novembre 1117. Deux mois après, Foulques le confirmait de son sceau, en présence de son fils Geoffroy, au château de la Flèche (2).

(1) Obiit autem Fulco in urbe acconensi IV idus novembris, anno 1142, regni sui anno XI. (Guill. de Tyr.)

(2) Quoniam viva littera ea quæ sibi committuntur perire non patitur, idcirco ego Fulco, andeg., cenom. et turon. comes, mandatis Domini ali-

Digitized by Google

Enfin, nous ne pouvons douter que Foulques-le-Jeune n'ait été pour les Templiers et pour les Hospitaliers de Saint-Jean un généreux bienfaiteur. Les dernières années, qu'il avait passées en France, sont précisément celles où l'on voit commencer dans le Maine l'énorme fortune de ces deux grands ordres militaires et religieux. Il avait, sans doute, admiré bien des fois leur courage et leur abnégation pendant son premier voyage à Jérusalem. Il était même devenu l'ami du premier grand-maître des Templiers, Hugues des Payens. De retour au Mans, il avait dû s'empresser de donner à ces nobles défenseurs des Lieux-Saints quelques-uns de ses domaines propres et engager ses vassaux à l'imiter. C'est ainsi que s'expliquerait l'origine de deux de ces commanderies de notre diocèse, qui devinrent bientôt si nombreuses, celle du Temple de Château-du-Loir et celle des Hospitaliers de Saint-Jean à Artins (1).

quantulum obtemperare cupiens, ecclesiæ Sanctæ-Mariæ monasterii novi et abbatissæ Sancti-Sulpitii et sanctimonialibus ejus, tam præsentibus quam futuris, do et concedo in puram et perpetuam eleemosynam locum Fontis-Sancti-Martini cum omni terra, sicut divisa est, pro redemptione animæ meæ et pro salute animæ patris mei et matris meæ.

Similiter Eremburgis comitissa, uxor mea, dat et concedit donum illud pro redemptione animæ suæ et pro salute animæ patris sui Heliæ et matris suæ et parentum suorum, de quorum hæreditate supradicta terra est.

Insuper, ad petitionem prædictæ abbatissæ, ego et Eremburgis comitissa, uxor mea, damus et in perpetuum concedimus sanctimonialibus, ibidem Deo servientibus, herbagium et chaufagium in foresta de Longo-Alneto.

Donum autem istud factum fuit Cenomanis in aula nostra, anno Incarnationis Domini 1117, 3° idus novembris.... Ego vero Fulco et Eremburgis, uxor mea, posuimus supradictum donum in manu Radulphi monachi, magistri sanctimonialium, et eum de dono investivimus cum annulo aureo. Et ut hoc donum ratum et inviolabile et ab omni exactione liberum perpetuo perseveret, ego Fulco et filius meus, Gaufridus, chartam supradictam sigilli nostri munimine fecimus roborari per manus Fulconis, capellani nostri, qui ex præcepto nostro eam sigillavit, et nos propriis manibus signum crucis chartæ præsenti imposuimus. Actum fuit hoc publice apud castrum Fixæ, ubi charta sigillata fuit et donum confirmatum in aula nostra, idus januarii, in festivitate sancti Hilarii. (Dom Briant, *Cenomania.*)

(1) Les Templiers (lire les Hospitaliers de Saint-Jean) possédaient dans

Digitized by Google

Après la condamnation des Templiers, la commanderie d'Artins se composera de sept membres, dont l'un était Saint-Jean-de-Château-du-Loir, autrefois le Temple-lès-Château-du-Loir.

Un des fiefs de cette commanderie était situé dans la paroisse de Lucé. Il se composait d'un petit bien, peu éloigné de la ville et nommé la Borde-Bahûau, plus de quelques maisons, placées près et au sud-est des fossés du château. Le chemin, que bordaient en partie ces maisons, s'appelait rue de l'Hôpital : ce fut ensuite la rue de Saint-Vincent (1).

le Bas-Vendômois un prieuré situé près d'Artins, dans une position délicieuse, au penchant du côteau qui borne la riante vallée du Loir. Ce prieuré, depuis longtemps, est devenu une ferme. Mais, dans la chapelle, convertie en grange, on peut encore admirer de magnifiques peintures murales. Moins anciennes que les fresques de la chapelle de Saint-Gilles de Montoire, celles d'Artins sont supérieures par le fini de l'exécution et l'effet grandiose de l'ensemble. L'abside est décorée de trois arcades soutenues par de légères colonnes accouplées, dont les fûts sont colorés de teintes qui imitent le marbre. Au fond de chacune de ces arcades on remarque le cintre d'une petite fenêtre maintenant bouchée : dans leurs embrasures sont représentés les douze apôtres en pied, de grandeur naturelle, et plus bas, des figures agenouillées et priant, qui sont peut-être celles des bienfaiteurs de la maison..... Tout un côté de la muraille est occupé par de grandes figures de guerriers, qui portent des lances légères et montent des chevaux richement caparaçonnés. Ils n'ont point l'armure de fer des hommes d'armes de cette époque ; leurs bras et leurs jambes sont nus ; des casques à visière, de forme ronde et basse, protègent leur tête ; ils sont vêtus d'une longue casaque ou robe flottante, losangée de rouge et de blanc. Les mêmes losanges couvrent les caparaçons des chevaux et l'écu des chevaliers. Les selles sont massives comme celles des Arabes et ont des pommeaux très-élevés. Ces guerriers sont-ils des chevaliers du Temple (de l'Hôpital) ? Je n'ose l'affirmer, quoique l'uniformité de leur costume et son caractère semi-oriental semblent autoriser cette conjecture.

Ces belles fresques, un des plus précieux monuments de la peinture murale en France, sont restées jusqu'à présent inconnues et paraissent vouées à une entière et prochaine destruction. Chaque année, il se détache de larges plaques de l'enduit qui les supporte et déjà plusieurs parties présentent de déplorables lacunes. ... (De Pétigny, *Histoire du Vendômois*, p. 264, 265.)

(1) On lit dans un des registres du château de Lucé :

« Le commandeur d'Arthins est homme de foy simple a cause d'un fief

Digitized by Google

Serait-il bien téméraire de ranger le fief de Lucé, dépendant d'Artins, parmi les biens que Foulques avait donnés aux Hospitaliers ?

§ II.

Geoffroy, surnommé Plantagenet, parcequ'il avait coutume de mettre un genêt à son casque, était bien jeune, lorsque son père était reparti pour la Terre-Sainte. Cependant il se montre capable de résister victorieusement à une ligue puissante, formée par des seigneurs poitevins et par ses propres vassaux.

A peine délivré de cette guerre, il réclame avec hauteur la Normandie que son beau-père avait promis de lui donner comme dot de Mathilde.

Henri hésitait à se dessaisir de ce duché. De là, une rupture entre les deux princes. Geoffroy envenime la querelle en attaquant Roscelin, vicomte de Beaumont, qui avait épousé une fille naturelle du vieux roi.

Celui-ci s'avance avec une armée du côté d'Alençon. Le beau-père et le gendre allaient en venir aux mains, lorsque la mort frappe Henri au château de Lions, le 1er décembre 1135.

A cette nouvelle, Geoffroy se croit déjà maître de Rouen

qu'il possede en la ville et paroisse de Lucé, duquel fief relevent plusieurs maisons en la rue de l'Hospital avec la Borde Bahuau.

Les cens et rentes du d. fief montent a cinquante sols.

Il pretend avoir droit de haulte, moyenne et basse justice, droit de dixmes en l'etendue de son fief, droit de vendre vin dans sa maison de Lucé pendant le ban du seigneur de Lucé, droit de mesure a bled et a vin, tant pour en user que pour bailler a ses sujets, dont il doit prendre le patron de celuy de Lucé.

Les dits droits luy sont contestés et il n'en jouit pas ; tient a retribution de service divin.

La derniere declaration est du 19 juin 1496. Il parpist qu'il y en a une autre de 1554, mais elle ne se trouve pas au tresor.

Il y a offre de foy du 25 may 1672 ».

Digitized by Google

et de Londres. Il se dispose à partir pour prendre l'épée ducale et ceindre la couronne royale. Mais il est prévenu par Etienne, comte de Boulogne, neveu et favori du roi défunt, qui se trouvait en Angleterre à la tête d'un parti considérable.

Alors commence une lutte longue et sanglante, interrompue par des trèves et pleine de péripéties étranges.

Geoffroy essaie de soumettre la Normandie : il en est chassé plusieurs fois par les habitants qu'exaspéraient ses cruautés. Mathilde passe en Angleterre (1139), fait prisonnier le roi Etienne à la bataille de Lincoln et est proclamée reine. Mais bientôt elle voit la fortune sourire à son rival redevenu libre et se hâte de repasser la mer.

Les rois Louis VI et Louis VII n'avaient pas manqué l'occasion, qui se présentait, d'entraver les efforts du comte d'Anjou. Le premier avait favorisé Thibaud de Blois, puis Eustache, fils du roi Etienne, reconnus successivement comme ducs par les barons normands. Le second avait même fait d'Eustache son beau-frère en lui donnant en mariage sa sœur Constance.

D'un autre côté, les seigneurs angevins et manceaux s'étaient révoltés, ayant à leur tête Hélie, frère de Geoffroy, qui réclamait le comté du Maine. Geoffroy avait eu de la peine à réprimer ses vassaux. Après les avoir vaincus, il avait renfermé Hélie dans le château de Tours. Hélie devait y rester près de six ans et n'en sortir que pour succomber à la maladie contractée dans sa prison.

Enfin, dans le cours de l'année 1148, Geoffroy envahit de nouveau la Normandie et s'en rend complètement maître.

Mais il devait mourir sans avoir porté la couronne d'Angleterre. Atteint d'une pleurésie, il expire à Château-du-Loir, au mois de novembre 1151, âgé seulement de trente-huit ans (1).

(1) Anno 1151 obiit Gaufridus : cum a colloquio regis Francorum in confinio Normanniæ et Franciæ facto rediret, nimio calore ipso urgente, balneo

Digitized by Google

Il avait eu de Mathilde trois fils : Henri, Geoffroy et Guillaume.

Le moine Jean de Marmoutier et les *Gesta consulum Andeg.* ont fait de ce premier des Plantagenets un magnifique éloge, que dom Piolin n'approuve pas entièrement et à bon droit. Jean de Marmoutier nous apprend de plus que Geoffroy avait la chevelure d'un blond ardent, les yeux étincelants, le corps maigre et nerveux (1).

Si parfois le comte d'Anjou s'était montré cruel, s'il avait résisté à l'excommunication lancée contre lui pour avoir retenu dans les fers, malgré les réclamations du pape et du roi Louis VII, un de ses barons rebelles, Girard de Berlai, il avait prouvé par de nombreux actes religieux tout le bien qu'il voulait à l'Eglise.

Nous parlerons seulement de deux de ces actes.

L'un concerne la Fontaine-Saint-Martin. Geoffroy, par une charte, dont le texte semble perdu, avait donné à ce prieuré une rente annuelle et perpétuelle de 60 livres. C'est ce qui ressort d'un titre, signé en faveur de la même communauté par le fils du donateur.

L'autre regarde le prieuré de Château-l'Hermitage. Quoique

cujusdam fluvii (Lit) usus, febri peracuta occupatus apud castrum Ledi venit, ibique non sine dolore ac luctu suorum interiit (*Gesta consulum Andeg.*)

(1) Le comte Geoffroy Plantagenet fut enseveli dans l'église cathédrale du Mans par l'évêque Guillaume de Passavant, qui déploya en cette circonstance une pompe extraordinaire. Jusqu'à cette époque, personne n'avait encore été inhumé dans l'enceinte de la ville. Peu après, le prélat fit élever sur la tombe du comte un tombeau qui fut regardé comme un chef-d'œuvre. On voyait encore à la fin du XVIIIe siècle, sur le premier pilier à droite, au haut de la nef, un portrait de Geoffroy sur cuivre émaillé, qui avait fait partie du monument primitif.

Ce bel émail est maintenant au Musée de la ville du Mans.

Au bas du tableau on lisait ce distique, que l'on attribue à l'évêque Guillaume :

Ense tuo, princeps, prædonum turba fugatur,
Ecclesiæque quies, pace vigente, datur.

(Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. IV, p. 81-82.)

Digitized by Google

le terrain, sur lequel s'étaient établis les premiers religieux, ait été cédé par Hélie de la Flèche, on doit considérer Geoffroy comme le vrai fondateur de cette communauté. Il lui avait accordé de grands privilèges dans ses forêts du Maine et de l'Anjou, donné un bois situé près du cloître et fourni une somme importante pour la construction d'une église. Il n'y avait alors qu'une petite chapelle. Quelques seigneurs avaient imité la générosité de leur comte.

Tous ces détails ont été conservés par deux chartes (1).

Château - l'Hermitage recevra de Lucé, comme la

(1) Voici la première, datée de 1144 :

Noverint universi ecclesiæ filii, tam præsentes quam futuri, quod dominus Gaufridus, venerabilis comes Dei gratia andegavensis, filius videlicet domini Fulconis regis Jerosolymarum, uno tantum milite Roberto scilicet de Poceyo comitatus, Castelliensem ecclesiam orationis gratia expetiit, qui et loci illius paupertatem et fratrum conservationem sollicite et diligenter perpendens, Gillebertum, bonæ memoriæ virum, tunc temporis Castelliensis ecclesiæ magistrum, fratresque ceteros ante altare beatæ Mariæ convocavit, ibi autem pro suorum remedio peccatorum convocatis fratribus eorumque successoribus ad sui calefactionem et ad domorum suarum ædificationem infra locum, qui dicitur de Castellis, et extra charitative in suis nemoribus Cenomaniæ et Andegavi, concessit omnes in perpetuum libertates, scilicet et pasturas et pasnagium sui et hominum suorum, nemus vero loco illi adjacens quiete et libere possidendum. Hoc vero donum super altare beatæ Mariæ cum missali posuit. Quod ut omnino ratum et inconcussum perenniter habeatur, sigilli sui munimine roboratur. Hoc donum Gaufridus, filius comitis, concessit præsentibus istis : Helia, fratre comitis, Pagano de Claris Vallibus, Gaufrido de Claeriis, etc.

Ut autem Castelliensis ecclesia ab ipsius comitis successoribus in magna habeatur reverentia, supradictus comes Gaufridus in præsenti charta voluit contineri se ad ipsius Castelliensis ecclesiæ ædificationem decem libras præbuisse primumque lapidem posuisse.

Hæc charta facta fuit apud Maietum, quinto calendas februarii, anno ab Incarnatione Domini 1144.

Cette pièce fait partie d'un recueil précieux conservé à la Bibliothèque nationale, que nous nommerons *Cartulaire de Château-du-Loir*, et dont M. G. Dubois a bien voulu nous communiquer une copie faite de sa main. Nous userons discrètement du travail de M. Dubois et nous tenons à le remercier ici de son aimable complaisance.

La seconde charte a été analysée par Bilard ; il n'en existe qu'une copie aux Archives de la Sarthe : l'original est aux Archives nationales (1er cahier des diplômes, n° 872).

Digitized by Google

Fontaine-Saint-Martin, une rente qui sera servie jusqu'à la Révolution avec une régularité presque parfaite. Nous avons sur l'origine de cette rente des détails que nous ferons connaître, lorsque le moment sera venu de les exposer.

§ III.

Henri, né au Mans dans le palais de ses ancêtres, en 1133, n'avait que dix-huit ans à la mort de son père Geoffroy. Il se trouvait alors en Angleterre avec Mathilde qui disputait de nouveau le trône à Etienne. Dès 1149, il avait rendu hommage au roi Louis VII pour le duché de Normandie. Il se hâte de venir prendre possession du Maine, de la Touraine et de l'Anjou. Ses deux frères sont à peu près déshérités. Geoffroy doit se contenter de trois châteaux: Mirebeau, Loudun et Chinon ; Guillaume a pour sa part le comté de Mortain.

Cependant il se passait en France des événements extrêmement graves. L'Aquitaine, placée avec tant d'habileté par Louis-le-Gros sous l'autorité directe de Louis VII, échappait à la couronne. Eléonore s'en retournait dans son duché, libre de contracter de nouveaux liens à la suite d'une sentence de divorce prononcée entre elle et le roi par le concile de Beaugency. A peine arrivée dans l'Aquitaine, elle offrait sa main au duc de Normandie, et malgré les menaces de Louis VII, le mariage s'accomplissait au bout de six semaines (1152). La guerre ne pouvait manquer d'éclater. Les rois de France et d'Angleterre, Eustache, fils d'Etienne, les comtes de Blois et du Perche, Geoffroy de Chinon se liguent contre le nouveau duc d'Aquitaine. Mais ils sont bientôt réduits à faire la paix

Eustache, l'un des vaincus, meurt peu de temps après, et le roi Etienne, privé de son fils de prédilection, se décide à conclure avec Mathilde un traité qui rend pour un moment le repos au peuple anglais (1153). Par ce traité, il devait

Digitized by Google

demeurer tranquille possesseur du trône pendant le reste de sa vie et reconnaître le fils aîné de Mathilde pour son héritier.

Dès l'année suivante, il va rejoindre son fils Eustache dans la tombe : Henri est couronné roi d'Angleterre sous le nom de Henri II.

Parvenu à une pareille puissance, l'héritier des comtes d'Anjou ne sait pas s'arrêter. Il jette d'abord un regard d'envie sur l'Irlande. Une révolte de Geoffroy de Chinon ayant ramené son attention sur le continent, il envoie contre son frère une armée de mercenaires, lui enlève ses châteaux et le condamne à vivre d'une pension. Plus tard, il profite de la mort de ce même Geoffroy, devenu comte de Nantes, pour mettre un pied en Bretagne. Il ose réclamer Nantes comme héritage du défunt, s'empare de la ville, s'avance jusqu'à la Vilaine et dispute à Conan le reste du pays. Conan, pour garder son duché, est obligé de promettre sa fille Constance à Geoffroy, le troisième fils de son ennemi. Constance et Geoffroy étaient encore enfants : leur mariage ne s'accomplira que plus tard. En attendant, la Bretagne se trouvait par le fait soumise à la domination anglaise. Elle se révolte plusieurs fois, mais elle est toujours vaincue.

Les Poitevins, de leur côté, veulent secouer le joug : ils sont cruellement réprimés.

Le comté de Toulouse, englobé autrefois dans l'Aquitaine, est lui-même envahi. Si Toulouse assiégée sauve sa liberté, le Quercy reste aux mains du roi anglais.

Louis VII avait encouragé les Bretons, les Poitevins et les Toulousains : il avait même pris quelquefois une part active à ces luttes féroces. Les conférences tenues à Montmirail, à la Ferté-Bernard et sur les confins de la Normandie n'avaient jamais abouti qu'à de courtes trêves.

Pendant cette période agitée, Henri II s'était attiré des embarras d'un autre genre en voulant détruire les libertés de l'Eglise d'Angleterre. L'archevêque de Cantorbéry,

Digitized by Google

Thomas Becket, les avait défendues avec la plus grande énergie (1162-1170). Il avait fallu le tuer pour l'empêcher d'élever la voix contre l'iniquité royale, et si Henri n'avait pas ordonné le meurtre du prélat, il avait assez manifesté son désir d'être débarrassé d'un tel homme, pour que le crime retombât sur lui. En effet, chez le peuple anglais et sur le continent, il n'y avait qu'un cri contre le vrai meurtrier de Thomas Becket.

Pour opérer une diversion, le roi a beau reprendre ses projets contre l'Irlande et soumettre la plus grande partie de l'île, il sent que ce nouveau fleuron ajouté à sa couronne n'efface point ce qui s'était passé dans l'église de Cantorbéry. C'est pourquoi il fait faire à Rome démarches sur démarches pour obtenir une absolution qui lui est enfin accordée. Mais il avait dû s'engager auparavant à rétablir les libertés, pour lesquelles le courageux primat n'avait pas hésité à donner son sang (1172).

Après ce succès, chèrement acheté, il est vrai, tout semblait lui promettre un règne tranquille.

C'est, au contraire, à partir de ce moment que le malheur s'abat sur lui pour le poursuivre jusqu'au tombeau.

Il avait eu de son mariage avec Eléonore quatre fils : Henri Courtmantel, Richard, Geoffroy et Jean. A l'aîné, qu'il avait fait sacrer roi, il réservait l'Angleterre et la Normandie, le Maine, la Touraine et l'Anjou. Il avait déjà donné à Richard le comté de Poitiers et il promettait de lui assurer en outre le reste de l'Aquitaine. On sait comment il avait pourvu Geoffroy. Quant à Jean, le plus jeune, il voulait lui laisser l'Irlande ; mais il ne lui avait encore confié aucun gouvernement, ce qui avait valu à ce jeune prince le surnom de Sans-Terre.

Excité par sa mère et par d'avides courtisans, Henri Courtmantel veut régner. Il s'enfuit près de Louis VII, qui l'accueille à bras ouverts. Richard et Geoffroy se révoltent également, assurés d'avoir pour soutien le roi de France. La guerre éclate. Partout Henri II tient tête à ses ennemis :

Digitized by Google

en Angleterre, où il s'humilie devant le tombeau de Thomas Becket pour gagner à sa cause ses sujets de race saxonne; en Normandie, où il défend Rouen contre le roi de France; en Bretagne, où il assiège lui-même et prend Dol; en Aquitaine enfin, où il repousse les barons attachés à Richard. Les trois fils rebelles sont obligés de se soumettre (1174-1175).

Mais la paix conclue, Richard donne la mesure complète de son caractère dur et cruel. Pour plaire à son père, il se retourne contre les Aquitains qu'il avait soulevés. Seul ou aidé du roi, qui veut se venger, il leur livre pendant près de six ans bataille sur bataille de Limoges au pied des Pyrénées (1176-1182).

Alors renaît la querelle domestique. Courtmantel, gagné par quelques Aquitains, obtient de son père une concession inexplicable : il se fait donner le Poitou, entraîne Geoffroy dans sa cause, et les deux frères, de l'aveu du roi Henri, marchent contre leur frère Richard.

L'année 1183 voit le spectacle le plus révoltant. On eût dit que ces princes prenaient à tâche de confirmer la légende qui les faisait descendre du diable. Henri s'acharne contre Richard, de concert avec ses deux autres fils; puis, il se range du côté de Richard contre Courtmantel et Geoffroy.

Enfin, la mort prématurée de Courtmantel rétablit un instant la concorde au sein de la famille (1184).

Mais Geoffroy ne tarde pas à susciter d'autres troubles. Il réclame l'Anjou pour le joindre à son duché de Bretagne. Sur le refus de son père, il se rend à la cour du nouveau roi de France, Philippe, qui l'encourage dans ses desseins. La guerre allait donc recommencer, lorsque Geoffroy meurt à Paris dans un tournoi, foulé aux pieds des chevaux (1185).

Privé de ce brandon de discorde, Philippe se sert alors de Richard pour harceler le vieux roi. La paix entre les deux souverains ne pouvait pas, en effet, être plus stable du temps de Philippe que du vivant de Louis VII. Le fameux

Digitized by Google

accord, juré en 1187 près du grand orme de Trie, n'est qu'une trève. En vain on lève partout la *dîme saladine* et l'on se prépare avec joie à suivre en Terre-Sainte les rois Henri et Philippe réconciliés. L'argent n'est pas employé contre les Sarrasins, devenus maîtres de Jérusalem : il est gaspillé dans de nouvelles querelles (1188), où Richard, gagné de plus en plus par Philippe, fait admirablement les affaires du roi de France.

L'orage finit par fondre sur le Maine. Les Bretons avaient envahi l'Anjou à l'ouest, les Poitevins l'attaquaient par le sud, et Philippe, pour l'enserrer du côté du nord, entrait dans notre province (1189). La mort de Henri II était proche. Pour rendre compte du dénouement de tant de crimes commis par le père et par ses fils, nous ne pouvons mieux faire que de reproduire le récit court et substantiel qu'en a laissé un savant bénédictin.

« Le roi Philippe-Auguste fait irruption dans le Maine. Il était accompagné du prince Richard, qui par mécontentement du roi d'Angleterre, son père, s'était retiré à la cour du roi de France. Le succès de leurs armes fut rapide. Ils prennent la Ferté-Bernard, Montfort, Malestable, qu'on appelle maintenant Bonnétable, Ballon, et s'avancent vers le Mans. Henri, qui était alors dans cette ville, lieu de sa naissance, ne jugea pas à propos de les y attendre et prit le parti de la retraite Mais, avant son départ, il donna ordre à son sénéchal de mettre le feu aux faubourgs. L'incendie alla plus loin qu'il n'avait compté, les flammes ayant été portées par le vent dans la ville, dont elles consumèrent une grande partie. Sur ces entrefaites, les Français, s'étant approchés, tentent de pénétrer dans la place à la faveur du trouble : mais ils sont repoussés à la première attaque par les troupes anglaises. Plus heureux à la seconde, les portes s'ouvrent à eux comme d'elles-mêmes, la garnison ayant abandonné la ville, dès qu'elle eut appris que le roi Henri s'était retiré. Philippe et Richard, sans perdre de témps, se

Digitized by Google

mettent à la poursuite du roi d'Angleterre, qui avait pris la route de Chinon. Mais n'ayant pu l'atteindre, après une course de plus de deux lieues, ils viennent assiéger le château du Mans qui se rend par composition au bout de trois jours. De là, s'étant acheminés en Touraine, ils prennent en passant Château-du-Loir, la Chartre, Trôo, Montoire, la Roche-l'Evêque et d'autres places sur le Loir, d'où étant descendus sur la Loire, ils se rendent maîtres de Chaumont, d'Amboise, de Roche-Corbon ; puis ils arrivent à Tours, qu'ils emportent par escalade le 3 juillet. Le lendemain, les deux rois et le prince Richard ont une entrevue à Colombiers, près de Villandry sur le Cher, à deux lieues de Tours, où la paix se fait à des conditions désavantageuses pour Henri. Ce prince, étant retourné à Chinon, y meurt de chagrin le 6 juillet » (1).

Au milieu de tant de guerres, plus odieuses les unes que les autres, Henri II n'avait pas toujours été indifférent aux souffrances des pauvres. Pour nous renfermer dans le Maine, nous citerons l'hospice de Coeffort, qu'il avait fait bâtir près du Mans, sur la voie de Tours. Il reste encore de cette belle fondation une salle magnifique, devenue au XVIIe siècle l'église de la Mission, et ce monument de la charité du roi anglais, disons-le en passant, mériterait à tous égards une autre destination que celle qui lui a été donnée depuis la Révolution.

D'un autre côté, le petit-fils d'Eremburge s'était montré plein de bienveillance pour l'Eglise du Mans. Le chapitre de la Cathédrale, celui de Saint-Pierre-la-Cour et quelques abbayes avaient eu part à ses dons.

Sa charte en faveur du prieuré de la Fontaine-Saint-Martin mérite une mention particulière. On y voit, comme nous l'avons déjà fait remarquer, une confirmation de la rente de 60 livres donnée à cette communauté par Geoffroy Plantagenet. Henri décidait que, pour le service de cette

(1) L'*Art de vérifier les dates*, t. XIII, p. 35.

Digitized by Google

rente, 20 livres seraient prélevées à la fête de saint Nicolas sur son revenu d'Angers, 20 livres à la Pentecôte sur son revenu du Mans et 20 livres à la fête de Notre-Dame sur son revenu de Tours (1).

Il est probable que les différents receveurs du comte du Maine avaient reçu l'ordre de contribuer proportionnellement au paiement des 20 livres qui devait se faire à la Pentecôte. Ce qui nous porte à le croire, c'est qu'au siècle suivant, nous verrons un des seigneurs de Lucé assigner, sur sa prévôté, aux religieuses de la Fontaine-Saint-Martin une rente de 40 sous, donnée par ses *prédécesseurs* (2).

Parmi les fondations religieuses du roi Henri II, nous avons surtout à signaler celle du prieuré de Grandmont. Elle sera d'une grande importance pour notre petit pays et nous aurons souvent à parler de cette communauté, dont l'origine est d'autant plus remarquable qu'elle coïncide avec les persécutions dirigées contre Thomas Becket. Grandmont, en effet, date de 1163, époque à laquelle le primat d'Angleterre luttait déjà contre son souverain.

On lit dans la charte de fondation, heureusement conservée, que le roi donnait aux religieux de saint Etienne de Muret, dits Grandmontains, pour y établir un prieuré de leur ordre, une portion de sa forêt de Bercé, située près des sources du Narais et close de fossés. Outre le terrain, il accordait aux moines, qui viendraient s'y fixer pour célébrer le service divin, le droit de prendre dans Bercé tout le bois nécessaire pour leur chauffage, pour la construction ou la réfection de leur église et des bâtiments claustraux. Il leur assignait aussi à perpétuité 2 sous par jour sur ses revenus du Mans. C'était une forte somme et nous ne pouvons dire combien de temps Grandmont a profité d'une pareille générosité.

(1) Archives de la Sarthe, H. 91/1, dossier n° 1.
(2) Charte de 1232.

Digitized by Google

Le donateur déclarait encore que le prieuré de Bercé aurait deux hommes libres et francs dans la ville du Mans, un à Château-du-Loir, un à Mayet.

Enfin, par la même charte, ce dernier privilège était étendu à tous les établissements grandmontains, situés dans les états du prince (1).

Voici les termes dont se servait le roi : « Sciant me etiam singulis domibus grandimontensis ordinis dedisse et concessisse duos homines in singulis civitatibus et unum in castris et villis omnibus juxta quæ domus sunt positæ..... ».

Cette phrase seule suffirait pour nous autoriser à dire que le castrum de Lucé, voisin de Grandmont, devait compter parmi ses habitants un homme appartenant au prieuré et franc de la taille, du service militaire, de toutes les servitudes enfin, qui pesaient alors sur les serfs ou colons du roi. Mais une charte du siècle suivant nous prouve que les religieux de Grandmont avaient su profiter du privilège accordé par Henri II. Ils avaient à Lucé un homme franc et libre (2).

En 1168, l'évêque Guillaume de Passavant et les chanoines de la cathédrale, voulant montrer combien ils avaient à cœur la prospérité du nouveau cloître, ajoutèrent à la partie

(1) Henricus, Dei gratia rex Angliæ, dux Normaniæ et Aquitaniæ, comes andegavensis, archiepiscopis, episcopis, comitibus, baronibus, seneschallis, præpositis et omnibus baillivis et fidelibus suis salutem : Sciatis me, pro Dei amore et pro salute meæ animæ et animarum antecessorum et successorum meorum, dedisse et concessisse in puram eleemosynam et præsente carta confirmasse Deo et priori et fratribus grandimontensis ordinis locum de Burceyo et totum nemus liberum et quietum, sicut fossatis exterioribus clauditur, ut inde faciant quidquid viderint sibi expedire, et per totam forestam aliam et universas forestas meas omnia necessaria ad ædificationem et usus supradictæ domus et aliarum domorum ejusdem ordinis de tota terra mea. Dedi etiam et concessi duos solidos singulis diebus percipiendos in perpetuum apud Cenomanum in redditibus meis et duos homines in eadem civitate, et unum in Castrolidi, et unum apud Maietum, ad serviendum domui et fratribus de Burceyo liberos et quietos in terra et aqua ab omni servitio et tallia, exercitu et equitatu, consuetudine et exactione et rebus aliis quæ ad me spectant..... *(Cartulaire de Château-du-Loir.)*

(2) Charte de 1263.

Digitized by Google

de la forêt donnée par le roi une grande étendue de landes, de bouquets de bois et de pâtures, dépendant autrefois de Bercé, et dont l'Eglise du Mans devait la possession à la munificence de Gervais de Château-du-Loir (1). Ces terres formaient de chaque côté du Narais une bande assez large. La portion située à l'est du ruisseau, c'est-à-dire, du côté de Lucé, s'approchait du chemin ferré et des Minerais, puis du chemin de Challes. Les moines de Grandmont y établiront peu à peu les métairies du Grand et du Petit-Bois l'Évêque, des Forges, de Bel-Essart, de Coudeloire, de la Mersandrie, de Mizou, etc.

Nous devons ajouter qu'au nord du nouveau domaine des religieux, entre le Narais, le même chemin ferré et le fief du Vivier de Challes, il restait encore à l'évêque d'immenses landes, données également par Gervais de Château-du-Loir. Elles seront comprises dans le fief du Breil, et quelques métairies finiront par y surgir çà et là, telles que Vau-Jouan, Vau-Rousseau, la Sévrie, etc.

§ IV.

Richard avait enfin ce qu'il désirait : il était roi, mais à quel prix ! Il s'empresse de recueillir l'héritage paternel : les places du Maine elles-mêmes, le Mans, Château-du-Loir, etc., prises pendant la guerre, lui sont rendues par Philippe et les deux rois s'engagent à faire ensemble la croisade

(1) Ego, Guillelmus, Dei gratia cenomanensis episcopus. ... Notum sit quod cum illustris Angliæ rex, Henricus, in nemus de Burceyo, in partem illam, quæ Ros dicitur, cujus duæ partes nostræ sunt et tertia domini regis, fratres de Grandimonte ibi in divino servitio permansuros vocasset, nos ad petitionem fratris Bernardi et fratrum suorum, qui illuc convenerunt, assensu Philippi decani et Capituli ecclesiæ cenomanensis, Petro, Grandimontis fratrum priori, sibique successuris et fratribus, tam præsentibus quam futuris, quidquid juris nostri vel possessionis nostræ de prænominato loco fratres Grandimontis infra septa sua concluserunt, perpetuo, quamdiu ibi manerent, quiete possidendum dedimus et concessimus..... anno ab Incarnatione Domini 1168. (Dom Briant, *Cenomania.*)

Digitized by Google

pour laquelle la dîme saladine avait été levée inutilement deux ans auparavant.

A peine partis pour la Terre-Sainte (1190), ils commencent à se brouiller, Richard ayant refusé d'épouser Alix, sœur de Philippe, et s'étant marié avec Bérengère. Les querelles deviennent plus graves, quand ils sont aux prises avec les Sarrasins sous les murs de Saint-Jean-d'Acre.

Richard, plein d'un orgueil brutal, ne ménageait personne et se créait de nombreux ennemis. Sa bravoure, à laquelle il dut le surnom de Cœur-de-Lion, contribuait elle-même à lui aliéner certains esprits.

Philippe humilié, jaloux, revient en France et se met à faire avec Jean-sans-Terre contre Richard ce qu'il avait fait avec Richard contre Henri II. Il s'entend facilement avec un prince, qui avait déjà cherché à s'emparer du pouvoir en Angleterre. Bientôt les deux complices mettent à profit la captivité de Richard. Pendant que Jean lutte de l'autre côté du détroit contre les partisans de son frère, Philippe envahit la Normandie et soulève une partie de l'Aquitaine.

Mais Richard, de retour en Angleterre (1194), parvient à y rétablir son autorité. Puis, il passe en Normandie, accepte la soumission de Jean, qui s'est lâchement jeté à ses pieds, et chasse du duché les troupes de Philippe. La guerre alors est transportée en Saintonge. Un moment, l'on voit le roi de France et le roi d'Angleterre séparés seulement par une petite rivière et prêts à en venir aux mains. Le premier avait avec lui des Français, des Bourguignons, des Champenois, des Flamands et des Berrichons; le second, des Anglais, des Normands, des Angevins, des Tourangeaux, des Manceaux et des Saintongeois (1195). On lutte ensuite sur d'autres points. Des trêves permettent de temps en temps aux deux rivaux de se reposer. Mais une paix véritable n'était pas possible. Chaque fois que les armes sont reprises, c'est le ravage d'un pays tout entier qui commence, et si le Maine échappe à l'invasion, ses guerriers

Digitized by Google

sont obligés d'aller se battre, soit en Normandie, soit au midi de la Loire.

Enfin Richard, pour s'emparer d'un trésor renfermé, dit-on, dans le château de Chalus, en Limousin, attaque cette petite place. Il y est blessé d'un coup de flèche et meurt le 6 avril 1199. La fortune se rangeait décidement du côté de Philippe.

Nous ne devons pas rapporter tout ce que le roi d'Angleterre avait fait pour le clergé, malgré son ardeur guerrière, sa cruauté et son amour de l'argent. Nous dirons seulement que les moines de Grandmont avaient trouvé en lui un protecteur généreux. Outre d'importants privilèges, il leur avait donné des biens, entre autres, le lieu de Sermaise, situé dans la forêt de Bercé (1).

Sermaise, qui, sans doute, faisait déjà partie de la paroisse de Pruillé, se trouve maintenant sur la lisière de la forêt, par suite des défrichements opérés depuis le XIIe siècle. C'était dès lors un lieu habité, clos de murs et de fossés. On peut croire qu'un des prédécesseurs de Richard avait fait construire en cet endroit une petite forteresse, pour y loger quelque sergent ou autre officier forestier et le mettre à l'abri d'une attaque nocturne. Bercé était, en dehors des *deffais*, parcouru en tous sens, pendant plusieurs mois de l'année, par les porchers et par les bûcherons des seigneurs *usagers*. Il s'y commettait nécessairement de nombreuses

(1) Richardus, Dei gratia rex Angliæ, dux Normaniæ et Aquitaniæ, comes pictavensis et andegavensis, archiepiscopis, episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus..... salutem. Sciatis nos, amore Dei, pietatis intuitu, pro remedio animæ nostræ et animarum omnium antecessorum nostrorum, et pro stabilitate regni nostri, dedisse et concessisse et præsenti carta confirmasse Deo et beatæ Mariæ, priori et *Bonis Hominibus* grandimontensis ordinis: 1° locum de Samarzia cum omnibus mobilibus et immobilibus adjacentibus, sicut fossatis exterioribus et muris clauditur, libere et absolute, in omnibus articulis vel accidentibus, ad faciendam suam plenissimam voluntatem..... *(Cartulaire de Château-du-Loir.)*

La date 1192, qui se trouve à la fin de cette pièce, est erronée, Richard n'étant sorti de sa prison d'Allemagne qu'en 1194.

Digitized by Google

contraventions et les répressions sévères, exercées par les officiers, ne manquaient pas d'exciter des haines souvent féroces et de faire naître des projets de vengeance. De là, ces maisons fortes que l'on voyait sur divers points en *Burcay*, en *Cloypas* et dans le *Bois de Doure*.

§ V.

La mort de Richard était à peine connue, que l'on voyait s'engager une autre lutte, bien plus funeste que les précédentes pour la puissance de la maison d'Anjou.

Mais, avant d'aborder ce nouveau drame, nous devons faire connaître quelques titres du XIIe siècle que nous avions laissés de côté jusqu'ici.

Malheureusement, ces pièces, quoiqu'elles ne manquent pas d'intérêt, sont loin de satisfaire notre curiosité. Après avoir, pour l'époque des Gervais et du comte Hélie, trouvé dans le cartulaire de Saint-Vincent un assez grand nombre de noms et d'actes, nous aurions voulu du moins pour la période suivante des détails équivalents. Au contraire, notre cartulaire est presque muet : le *Livre blanc* ne répond pas non plus à notre attente.

La première pièce concerne l'église de Courdemanche. Voici comment dom Colomb en rend compte dans ses Mémoires pour servir à l'histoire de Saint-Vincent :

« Le pape Alexandre III demanda vraisemblablement pendant son séjour en France, en 1163, à notre abbé et à sa communauté, une cure pour Guillaume de Marçon ; comme il n'y en avait pas de vacante qui pût lui convenir, ils lui donnèrent, en attendant, les rentes de Courdemanche, que Robert le Gendre (Gener) tenait à ferme, savoir : les offrandes, les prémices et tout ce qui leur appartenait dans le casuel de cette église, avec une vigne, un pré et la portion de la dîme, dont ils jouissaient dans la paroisse,

Digitized by Google

sous la pension annuelle de 20 sous manceaux, jusqu'à ce qu'il se présentât une cure affermée 60 sous, qu'il sera tenu d'accepter, quand elle lui sera offerte par la communauté, et il devait se départir alors de tous les revenus qu'on lui avait accordés. Guillaume de Marçon s'obligea de faire aux moines sur sa pension 10 sous manceaux à chaque synode, c'est-à-dire, sans doute, qu'il devait payer ces 20 sous à deux termes : on voit par là que les synodes se tenaient alors régulièrement deux fois l'année. Cet acte fut fait par Guillaume, évêque du Mans, avec toutes les formalités alors en usage. C'est peut-être un des premiers exemples des grâces expectatives, abus qui devint dans la suite si commun (1). »

Pour la seconde, qui regarde l'église de Villaines, nous donnerons aussi l'analyse qu'en a laissée le même dom Colomb :

« Simon de Lucé avait intenté un procès à l'abbé de Saint-Vincent. Il revendiquait la présentation de la cure de Villaines, les offrandes des cinq principales fêtes de l'année, un pain de l'autel, un trait de dîme, tant de blé que de vin, de toute la paroisse et de toutes les prémices, une vigne, la cour d'une maison et *totum vogerium*, ce qui signifie, suivant Du Cange, les épis qui ne sont pas absolument broyés, ou le chaume qui reste après qu'on a vanné le blé, enfin deux parts de paille, le lin et le chanvre. Il assurait que tout cela lui appartenait, parcequ'il fournissait aux moines les sacs pour mettre leurs grains. Il ajoutait que pour le trait de dîme, on devait lui donner la dixième partie de la dîme du blé, du vin et des prémices.

L'abbé soutenait, au contraire, que son monastère jouissait de toutes ces choses par la libéralité de Gontier de la Guierche et de ses successeurs, excepté le trait de dîme du blé, et ajouta que Simon et ses ancêtres ne tenaient ce trait

(1) *Cartulaire de Saint-Vincent*, 3e partie, n° 27.

Digitized by Google

de l'abbé et des moines qu'à titre de *servitude* et en fournit des témoins.

Les parties, ayant ainsi plaidé leur cause, mirent néanmoins l'affaire en arbitrage. L'abbé et les moines prirent pour arbitres l'évêque, maître Bernard, maître Arnaud et Hélie, chanoine de Saint-Julien. Simon, de son côté, prit les deux frères Gervais et Geoffroy de Mosterol (Montreuil) et Gaudin Espechel. Simon fit serment de s'en rapporter à ce qui serait décidé par les arbitres. L'abbé jura pour lui et son chapitre par un serviteur qu'il observerait sincèrement ce qui serait réglé. Il paraît par là que les abbés et les moines ne prêtaient serment que par un tiers. Machabée, prêtre, et Bocellus, fils de Simon, deux de ses neveux et quelques autres, firent le même serment que Simon (1). Après ces préliminaires, les arbitres ordonnèrent que Simon et ses successeurs n'exigeraient plus rien des moines de tout ce qu'il leur demandait, et déchargeraient l'abbaye de toutes ces réclamations déraisonnables, excepté le trait des dîmes du froment, du seigle, de l'avoine, de l'orge et du vin, que pour ce trait Simon et ses héritiers percevraient la dîme de ces dîmes. Suit un long détail qui dénote que l'on se défiait des chicanes de Simon. On le déboute de la perception du trait de dîme dans les novales, des offrandes et de la présentation à la cure.

Après la lecture de cette sentence arbitrale, les parties jurèrent une seconde fois qu'elles l'observeraient fidèlement; sur quoi l'évêque Guillaume donna ses lettres, qu'il signa avec les autres arbitres et plusieurs témoins, et les scella de son sceau.

C'est un des actes qui m'a paru des plus curieux sur la forme des plaideurs de ce douzième siècle. Le curé du lieu

(1) Il est impossible de savoir le nom du fief possédé par Simon. Peut-être ce Simon, si arrogant, était-il chargé de la garde du castrum de Lucé. Ses neveux ou petits-fils s'appelaient Droco de Roseriis et Hubertus (Drogon de Rouziers et Hubert); parmi ceux qui prêtèrent serment, il y avait un Jehan des Touches, un Vivien de Villaines.

Digitized by Google

n'est point oublié dans cet accommodement ; il est antérieur à 1186, puisque le doyen Nicolas est un des témoins (1). »

La troisième pièce est de la même époque. On y voit figurer un certain nombre d'églises, que l'évêque Guillaume de Passavant donnait au chapitre de la cathédrale, après les avoir retirées des mains des laïques, soit qu'il les eût achetées, soit qu'il les eût obtenues en menaçant les détenteurs de la colère divine. Parmi ces églises se trouvaient celles de Saint-Mars-d'Outillé et de Pruillé-le-Gaudin, « ecclesias Sancti-Medardi de Ostilleio, de Pruliaco-Gaudini ».

L'évêque Gervais, on le sait, avait déjà cédé cette dernière à ses chanoines. Il faut croire que pendant les troubles, qui avaient suivi la mort du prélat, elle était retombée au pouvoir d'un laïque.

On doit remarquer aussi le surnom de Gaudin donné à Pruillé au XIIe siècle (2).

Dans la quatrième, il est également question de l'église de Pruillé. Hamelin, second successeur de Guillaume de Passavant, y déclare que, du consentement du chapitre, il exempte le curé Regnauld et ses successeurs du repas qui était dû à l'évêque, lors de sa visite pastorale, « declaramus nos Raginaldo, personæ ecclesiæ Sancti-Christophori de Pruliaco et omnibus ei substituendis in ecclesia memorata honus procurationis, quæ nobis in eadem ecclesia debebatur, penitus remisisse (3) ».

Ainsi, du temps d'Hamelin (1190-1214), l'église de Pruillé avait déjà pour patron saint Christophe.

Enfin, nous lisons dans un titre, qui date du règne de Richard, qu'un certain Fulqueius, chevalier, reconnaissait comme appartenant au chapitre du Mans la dîme de Doure. Cet acte, au premier abord, paraît étranger à notre sujet. Cependant, il renferme un détail important pour nous. On y

(1) *Cartulaire de Saint-Vincent*, 2e partie, p. 7-8.
(2) *Livre blanc*, n° 122.
(3) *Ibidem*, n° 141.

Digitized by Google

voit, en effet, Bouchard IV de Vendôme approuver et confirmer la déclaration de Fulqueius, et parmi les témoins figurent quelques vassaux du comte de Vendôme, Payen de Poncé, Geoffroy de Saint-Georges, Geoffroy de la Flotte. On peut conclure de là que, sous le roi Richard, le fief de Saint-Georges-de-la-Coué, formé comme celui de Saint-Cenard d'une partie de l'ancienne villa de Savonnières, relevait encore du Vendômois et non de Lucé (1).

§ VI.

La mort prématurée de Richard Cœur-de-Lion avait mis en présence deux prétendants. Jean-sans-Terre se voit disputer la succession de son frère par Arthur, duc de Bretagne, fils de Geoffroy et de Constance. L'Angleterre, la Normandie et l'Aquitaine reconnaissent Jean pour leur souverain : le Maine, la Touraine et l'Anjou se déclarent pour Arthur. A la tête des Manceaux et des Angevins était Guillaume des Roches, personnage appelé à jouer un grand rôle dans les événements qui allaient se passer. Arrière-petit-fils, si nous ne nous trompons, de notre Petit des Roches (2), il était né aux environs de Château-du-Loir, où il possédait quelques terres patrimoniales, entre autres, le fief du Houx en Jupilles. Déjà, sous Richard, il avait su faire apprécier sa valeur et son habileté. On doit penser, au reste, que les biens considérables, que lui avait apportés sa seconde femme, Marguerite de Sablé, n'avaient pas nui à sa fortune politique. Il possédait, en effet, du chef de Marguerite, Sablé, la Suze, Loupelande, Précigné, Briolay, Brion.

Arthur, soutenu par cet homme habile et puissant, fait son entrée solennelle à Angers, puis au Mans. Pendant le peu

(1) *Livre blanc*, n° 77.

(2) Voir notre note à ce sujet, chapitre V, p. .

Digitized by Google

de temps qu'il séjourne dans cette dernière ville, il s'efforce de gagner complètement les deux clergés par ses libéralités. Il distribue aussi des châteaux à ses plus fidèles partisans et fait de Guillaume des Roches son sénéchal d'Anjou, après lui avoir donné Mayet avec la forêt de Bercé (1).

Mais, pendant que tout semblait marcher au gré du jeune duc, le roi anglais arrive, ne respirant que la vengeance. Bientôt le sang coule et les ruines s'amoncellent dans les comtés attachés au fils de Constance. Angers, le Mans sont pris et brûlés.

Philippe, ne consultant que ses intérêts, s'était prononcé d'abord pour le neveu, puis pour l'oncle. Il finit par faire la paix avec Jean. Arthur sacrifié ne garde que son duché de Bretagne et il est obligé de reconnaître Jean pour son suzerain ; l'Anjou, le Maine et la Touraine, après avoir été affreusement foulés par les deux rois, subissent l'autorité du monarque anglais (1200).

Nous ne chercherons pas à expliquer la conduite de Guillaume des Roches pendant les quelques mois qui avaient précédé la signature du traité. Qu'il nous suffise de dire que Jean lui avait confirmé non seulement la possession de Mayet et celle de Bercé, mais encore le titre de sénéchal d'Anjou.

Deux ans se passent, puis la guerre recommence entre Philippe et Jean. Alors le roi de France comble Arthur de caresses, lui promet sa fille Marie, l'arme chevalier, l'investit du comté de Poitiers et lui donne des secours pour lui permettre de reprendre les trois provinces qui l'avaient acclamé en 1199.

(1) Philippus, Dei gratia Francorum rex..... Notum sit quod amicus et fidelis noster Arturus, rex Britanniæ, comes andegavensis, in feodum et hæreditatem dedit Guillelmo de Rupibus senescaliam Andegaviæ et Cenomaniæ, et insuper Maietum cum pertinentiis suis et boscum de Burcay cum appenditiis suis. Nos autem, ad prædicti Arturi preces, hanc donationem sigillo nostro confirmamus et, quidquid contigerit, omnia prædicta prædicto Guillelmo garantiemus. Actum apud Moulandum, anno Domini 1199, mense maio. (Ménage, *Histoire de Sablé*, 1re partie, p. 191.)

Digitized by Google

Arthur, plein d'espérance, entre d'abord dans le Poitou, court à Mirebeau, comptant s'emparer de sa grand-mère Éléonore, qui était dans cette petite ville. Mais il est surpris par Jean (1er août 1202), fait prisonnier, emmené à Falaise, puis à Rouen et assassiné (3 avril 1203).

Guillaume des Roches avait suivi le roi d'Angleterre jusqu'à Mirebeau avec ses Angevins et ses Manceaux : c'était à lui qu'était due la fatale victoire. Mais il n'avait attaqué qu'après avoir fait promettre à Jean de conclure avec Arthur une paix honorable et de restituer à son neveu tout ce qu'il lui avait pris sans droit. Aussi, dans son indignation, le sénéchal n'avait pas attendu le meurtre du malheureux prince pour se ranger du côté de Philippe. Il était allé à Paris et il avait juré fidélité au roi de France, tant qu'Arthur serait en prison.

§ VII.

Les conséquence du crime de Rouen ne devaient pas se faire attendre. En moins de dix-huit mois s'accomplit une véritable révolution, qui devient pour la royauté française le point de départ d'une nouvelle ère, pleine de grandeur.

Philippe, profitant de l'horreur qu'inspirait partout le roi anglais, s'empare de la Normandie, se fait reconnaître comme suzerain immédiat de la Bretagne et prend le Poitou, tandis que Guillaume des Roches lui assurait la possession de l'Anjou, du Maine et de la Touraine. Vers la fin de 1204, la maison d'Anjou ne conservait plus en France que le midi de l'Aquitaine.

Quant à Guillaume des Roches, il n'avait pas tardé à recevoir la récompense due à ses services. On sait qu'il avait déjà Bercé et Mayet avec ses vastes dépendances. Dès le mois de septembre, Philippe lui avait donné Château-du-

Digitized by Google

Loir : la charte, qui confirmait ce don royal, était datée de Poitiers (1).

Peu de temps après, Guillaume des Roches obtenait Château-Neuf-sur-Sarthe, autre dépouille des princes angevins, et si l'on considère qu'avec sa fortune territoriale ainsi agrandie, il jouissait comme sénéchal d'un pouvoir presque égal à celui de Foulques-le-Jeune, on conviendra que bien peu d'hommes, à cette époque, avaient mieux profité des changements survenus depuis le coup de Chalus.

Au reste, Philippe avait bien placé sa confiance et ses faveurs. Son sénéchal d'Anjou devait lui rester fidèle jusqu'au bout. Après l'avoir si heureusement secondé dans la guerre de 1203-1204, il ne l'abandonnera pas à l'heure de la réaction.

Il résistera avec courage et en vassal loyal lors du premier retour offensif de Jean (1206). Huit ans après, quand les barons de Normandie, du Maine et de l'Anjou, ne pouvant prévoir le triomphe décisif de Bouvines, prendront avec l'ennemi de Philippe des engagements secrets, il combattra vaillamment en Anjou à côté du fils du roi, Louis de France.

Citons encore deux actes de Guillaume des Roches, qui ont pour nous une valeur toute particulière.

En 1218, à la veille de partir, comme tant de chevaliers du Nord, pour la guerre qui dévastait et dépeuplait le Languedoc, il faisait son testament. Il donnait à Jeanne, sa fille aînée, femme d'Amaury de Craon, Sablé, Briolay, Précigné, Brion et Château-Neuf-sur-Sarthe ; à sa fille puînée, Clémence, il réservait Château-du-Loir, Bercé, Mayet, la Suze et Loupelande (2).

(1) Philippus, Dei gratia Francorum rex. Notum sit quod nos dilecto et fideli nostro Guillelmo de Rupibus, senescallo andegavensi, et hæredibus ejus, in perpetuum dedimus in feodum et hominagium ligium Castrum Lidi cum pertinentiis ejus. Ipse vero et hæredes sui in perpetuum nobis facient hominagium ligium contra omnes homines et tale servitium quale feodum debet.....

(Ménage, *Histoire de Sablé*, 1re partie, p. 361.)

(2) Le roi confirmait en ces termes les dispositions faites par le sénéchal : Ut præmissa perpetuæ stabilitatis robur obtineant, sicut in litteris

Digitized by Google

En 1219, il fondait dans la paroisse de Bannes l'abbaye de Bonlieu, d'accord avec sa femme, Marguerite de Sablé, avec Jeanne et Amaury de Craon, avec Clémence, veuve de Thibaud, comte de Blois, et bientôt épouse de Geoffroy IV, vicomte de Châteaudun (1).

Il nous reste à dire ce qu'était devenu Lucé au milieu de tant de bouleversements.

On voit bien, par le testament de 1218, qu'il n'appartenait point en propre à Guillaume des Roches ; autrement il aurait été compris d'une manière expresse, comme Château-du-Loir, Bercé, Mayet, dans le lot de Clémence. Mais ce document si important n'indique pas plus que tout autre titre connu de 1199 à 1218, à qui était échue la possession directe du fief dominant de notre petite contrée.

Il faut avoir recours à des pièces d'une date postérieure pour connaître la condition nouvelle qui lui avait été faite par les événements.

Ces pièces, que nous produirons dans le chapitre suivant, nous montrent que Lucé avait été atteint plus profondément que Château-du-Loir et Mayet. Si ces deux forteresses n'avaient plus pour maîtres les Plantagenets, elles étaient du moins restées unies entre les mains de l'heureux successeur de ces princes. Après la mort du sénéchal, elles devaient passer ensemble, avec la belle forêt de Bercé, aux maisons illustres de Châteaudun et de Dreux, puis entrer dans le domaine royal en 1337. Notre castrum, au contraire, n'était point confié à la garde d'un châtelain ou vicaire, représentant Guillaume des Roches. Il était possédé directement par une famille d'origine inconnue, dont l'influence était destinée

senescalli continentur, nostram tam ad petitionem dicti senescalli quam Amalrici de Credone præsentem cartam sigilli nostri auctoritate et regii nominis charactere inferius annotato, salvo jure et servitio nostro, confirmamus.

Actum anno Domini 1218, mense martio.

(Ménage, *Histoire de Sablé*, 1re partie, p. 208.)

(1) *Ibidem*, 1re partie, p. 366.

Digitized by Google

à s'exercer dans de modestes limites. Cependant, nous verrons qu'il ne formait point avec ses châtellenies et autres dépendances un centre complètement étranger à Château-du-Loir. Un lien puissant, celui de l'hommage lige, le rattachait à i'antique tour où avaient commandé en maîtres les Gervais, Hélie et Foulques-le-Jeune, où était mort le premier Plantagenet.

Il est probable qu'un pareil changement dans la situation féodale de Lucé était l'œuvre d'Arthur.

On se rappelle que ce prince, en arrivant au Mans, avait donné des châteaux à quelques-uns de ses partisans. Juhel de Mayenne, par exemple, avait reçu Gorron, Ambrières : Guillaume des Roches avait été mis en possession de Mayet. Pourquoi, dans cette distribution de places fortes, Arthur n'aurait-il pas disposé également de Lucé ?

L'absence d'un titre, mentionnant spécialement cette inféodation, ne suffit pas pour faire rejeter notre idée. En effet, la Flèche, ce domaine propre du comte Hélie, cet autre héritage d'Eremburge, que Richard avait possédé jusqu'à sa mort, comme le démontrent plusieurs titres authentiques, passait après le décès de ce roi entre les mains de Raoul de Beaumont. C'est un fait, dont il n'est pas permis de douter, et cependant l'acte, en vertu duquel Raoul était devenu seigneur de la Flèche, semble perdu : aucun historien n'a pu le produire.

CHAPITRE VII.

PÉRIODE FÉODALE.

4e Partie.

FIEF ET SEIGNEURIE DE LUCÉ AU XIIIe SIÈCLE.

Lucé n'appartenant plus en propre à de puissants personnages, notre horizon va nécessairement se rétrécir.

Digitized by Google

Nous n'aurons désormais à nous occuper que de simples chevaliers au lieu de comtes et de rois. Il sera même impossible de montrer ces chevaliers la lance au poing : leurs aventures guerrières sont restées inconnues.

Cependant de nombreux documents nous permettront de donner sur les nouveaux maîtres de Lucé et sur quelques-uns de leurs vassaux des détails qui ne sont pas à dédaigner.

En même temps que les seigneurs laïques, paraîtront certaines communautés religieuses, surtout celles de Saint-Vincent et de Grandmont, les curés, personæ ou rectores, de plusieurs de nos églises.

Ainsi, loin d'être stérile, le champ étroit, qui nous reste, fournira une moisson assez abondante.

Commençons par les seigneurs de Lucé. Dans un autre chapitre, nous passerons en revue les actes concernant leurs vassaux

§ I.

C'est dans un titre de 1227 que l'on voit pour la première fois un seigneur de Lucé, nommé Guy. Il avait un frère, qui s'appelait Simon. Il a dû mourir au plus tard en 1273. Le dernier acte où il paraît est, en effet, de 1270, et nous avons une charte de son successeur, datée du mois de mars 1274. En outre, le mariage de sa fille Alix avec Robert de Loudon, en 1247, donne lieu de croire qu'il n'a pas dépassé la limite ordinaire de la vie humaine et qu'il était âgé, lors de son décès, d'environ soixante-douze ans. Par conséquent, ce n'est pas à lui que Lucé avait été donné en fief. Il avait eu au moins un prédécesseur, dont nous ne connaissons ni le nom ni les actes.

En 1227, Guy était en désaccord avec les moines de Saint-Vincent. Il prétendait avoir le droit de se faire héberger, lui, ses gens et ses chiens, dans leur maison de Tresson, « cum ab abbate et conventu Sancti-Vincentii pete-

Digitized by Google

ret quasdam procurationes feudales in domo sua de Trechonio. » C'est ce qu'on appelait le droit de *giste*. Le seigneur de Lucé se montra dans cette circonstance plus accommodant qu'une certaine Aalet, dont parle Du Cange à propos des mots *procurationes feudales* (1). Il ne mit point au pillage le prieuré de Tresson. Cité devant l'official du Mans, il fit abandon de ce qu'il appelait son droit, « omni juri abrenuntiavit quod nomine procurationis in dicta domo se habere dicebat. » Simon, son frère, déclara de son côté qu'il ne réclamerait rien de tel à l'avenir, et les religieux donnèrent à Guy 20 livres tournois en reconnaissance de son désistement, c'est-à-dire, que, pour avoir la paix, ils déboursèrent une somme représentant à peu près les dépenses qu'ils auraient faites, s'il leur avait fallu recevoir leur suzerain et sa suite (2).

Cependant Guy ne paraît pas avoir été pour les communautés un ennemi systématique. Dans une charte de 1232, on le voit assigner aux religieuses de la Fontaine-Saint-Martin, sur sa prévôté de Lucé, une rente annuelle et perpétuelle de 40 sous mansais. C'était, disait-il, un don fait par ses *prédécesseurs* et il voulait respecter leurs pieuses dispositions (3).

(1) Aalet, uxor defuncti Hugonis, reclamavit procurationem quam, ut asserebat, ex paterno dono sibi vendicabat. At prior noluit eam procurare, dicens nec patrem suum nec ipsam aliquam procurationem vel consuetudinem in illa domo habuisse. Illa autem quadam die, absente priore, venit ad domum cum suis, et per violentiam occisis gallinis et caponibus et ablatis clavibus panis et vini, comedit et bibit..... (*Tabularium Vindocinense*, fol. 250).

(2) *Cartulaire de Saint-Vincent*, 3e partie, n° 107.

(3) Universis presentes litteras inspecturis Guido de Luceio, miles, salutem in Domino. Universitati vestræ notum facio quod cum *antecessores mei* dedissent in eleemosynam Deo et monialibus Beatæ-Mariæ de Fonte Sancti-Martini quadraginta solidos cenom. annui redditus percipiendos per manum meam vel hæredum meorum in redditibus de Luceio, ego Guido, nolens piis et honestis antecessorum meorum donationibus obviare, pro salute animæ meæ et antecessorum meorum assignavi præfatum redditum monialibus antedictis in præpositura mea de Luceio percipiendum annuatim per manum illius qui præpositurام illam tenebit, ad festum beati

Digitized by Google

Nous avons fait allusion à cette rente, quand il a été question des 20 livres que, par ordre du roi Henri II, les religieuses de la Fontaine-Saint-Martin devaient prendre chaque année sur les revenus du Mans. Si nous ne nous trompons, le prévôt ou receveur royal de Lucé avait été chargé d'acquitter sur les 20 livres 40 sous mansais. Dans la suite, lorsque Lucé était passé aux mains d'une famille étrangère aux Plantagenets, cette famille avait dû accepter les dettes en même temps que les profits du fief, et voilà comment Guy se trouvait devoir chaque année 40 sous au prieuré fondé par Foulques-le-Jeune.

Une autre charte du mois de novembre 1236 nous présente Guy comme un des bienfaiteurs de l'église de Lucé.

Le curé, « persona », s'appelait Hardouin. Il avait acheté de Guillaume de Cortirant (1), chevalier, pour 220 livres tournois, toutes les dîmes que celui-ci possédait dans les paroisses de Lucé, de Villaines et de Tresson. La vente avait été faite du consentement de Foulques, chevalier, fils aîné de Guillaume, de Théophanie, femme de Foulques, et d'un prêtre, nommé Drogon, qui était l'oncle du sire de Cortirant. Mais Guillaume tenait ces dîmes du seigneur de Lucé, ainsi qu'un fief qui n'est pas dénommé dans l'acte. L'approbation de Guy était donc nécessaire, pour que toutes les formalités fussent remplies selon l'usage du temps.

Non seulement Guy confirme la vente faite par son vassal, mais il exempte l'église de Lucé de tout service qui pourrait lui être dû pour raison des dites dîmes, « nobilis autem vir, Guido, miles, dominus de Luceio, a quo cum toto alio feodo suo prædictus Guillelmus, miles, res tenebat prædictas, hanc venditionem approbavit et ratam habuit et acceptam,

Martini hiemalis. Quod ut perpetue robur obtineat firmitatis, præsentes litteras feci sigilli mei munimine roborari. Actum anno gratiæ m°. cc°. tricesimo secundo, mense julio. (Archives de la Sarthe, H, 91/2, n° 9 *bis*.)

(1) Le fief de Cortirant était situé dans la paroisse de Luceau. Un Guy de Cortirant avait pris part à la première révolte de Henri Courtmantel, et pour sauver sa tête, il s'était réfugié sur les terres du roi de France.

Digitized by Google

et si qua ei servicia debebantur pro prædictis rebus, dictæ ecclesiæ remisit penitus et quitavit ».

Viennent ensuite des clauses très-importantes, dues à l'autorité et à la sage prévoyance de l'évêque du Mans, Geoffroy de Loudon (1).

Le mariage d'Alix, fille de Guy, avec Robert de Loudon, en 1247, nous a été révélé par les lignes suivantes, extraites d'une des pièces qu'un autre seigneur de Loudon, Jacques Morin, a produites à l'appui d'un aveu de 1553 :

« Lettres de l'an 1291 contenant le contract de mariage de Ysabel de Jemaiges, fille de feu Macé de Jemaiges, chevalier, avec monsieur Richard de Loudon, aussi chevalier, filz de Messire Robert de Loudon et de dame Alix, fille de messire Guy, seigneur de Lucé, desquels avons aussi veu le contract de mariage de l'an 1247, ou mois de septembre... »

Il est regrettable que ce document soit perdu comme tant d'autres de la même époque. Nous aurions pu connaître les membres des deux familles présents à la cérémonie (2).

(1) Nos vero attendentes quod dicta persona tantam pecuniæ summam de proventibus ecclesiæ, deductis necessariis expensis, nullatenus potuerit reservasse, attendentes etiam utilitatem quam plurimam proventuram ad successores ejus, futuras personas ecclesiæ memoratæ obligamus et oneramus ipsam ecclesiam ad reddendum prædicto Hardoino vel mandato ipsius sexaginta libras cenomanenses per tres annos continue computandos a die, qua eum mori contigerit sive forte ecclesiam resignare, ita videlicet, quod singulis illis tribus annis eidem Hardoino, vel ejus mandato, viginti libræ cenomanenses de proventibus et redditibus dictæ ecclesiæ, sine contradictione aliqua, persolventur ab his quoque qui tenuerint ecclesiam memoratam. Et si contingeret quod dictus Hardoinus crucem assumeret, nichilominus secundum privilegium beneficiatis clericis indultum posset dictam ecclesiam pignori obligare. Et si interim moreretur, a tempore illius obligationis finito tres anni incipient computari. Præterea, si in retrahendo ad dominium ecclesiæ tractum, loca et paleas decimarum prædictarum expensas faceret, sive in ædificando novam grangiam, seu in acquirendo plateam ubi ædificari posset, volumus et statuimus, quod successor ejus, persona dictæ ecclesiæ, teneatur eidem Hardoino, vel ejus mandato, medietatem reddere omnium expensarum..... (*Livre blanc*, n° 211.)

(1) Jacques Morin de Loudon était conseiller du roi au parlement de Paris. D'après la Croix du Maine, il avait composé une généalogie des

Digitized by Google

Une pièce de 1250 commence à nous montrer dans quelle position le seigneur de Lucé se trouvait vis-à-vis des maîtres de Château-du-Loir. C'est une liste des vassaux qui, dans le cours de cette année 1250, ont fait hommage à Clémence des Roches. Guy figure parmi eux avec une mention particulière. A la suite de son nom se trouvent ces mots : « Ad LX dies gardæ, ut dicit. »

seigneurs de Loudon. Une partie de ce travail, qui n'a pas été imprimé, nous semble avoir été insérée dans l'aveu de 1553, mentionné ci-dessus, e nous croyons devoir la reproduire :

« Item, le boys et landes des Mynerais de Sambris, dict de Chevenolles, avec leurs appartenances, siz en la parroisse de Lucé, avec mes droictz seigneuriaulx et mon droit de chasse, tant au dict lieu que aux aultres boys et lieulx de la baronnie de Chasteau du Loir, esquelz feu noble prince, Robert de Dreux, baron de Chasteau du Loir, par sa chartre de l'an 1297, a donné a mes predecesseurs et a leurs hoirs la chasse et la garenne, laquelle j'advoue tenir du dict seigneur es dictz boys des Mynerais, lesquelz des l'an 1479 furent baillez a tousjours mais pour 10 livres de rente par feu Guillaume Morin, escuier, mon grand père, a Rollet et a Pierre les Boedrons avec le droict d'usage en la forest de Beurcay accause des Mynerais, Sambris et Chevenolles, retenu par le dict escuier tous les droicts seigneuriaulx de chasse et de garenne dessus ditcz, octroiez des lan 1295 par feue Madame Beatrix de Montfort, comtesse du dict lieu et de Dreux, dame du Chasteau du Loir, et par feu Monsr Robert, son filz, a feu messire Richard de Loudon, chevalier, seigneur du dict lieu, duquel je suis descendu par demoiselle Alix de Loudon, fille du dict chevalier et de dame Isabeau de Jemaiges, laquelle Alix, des l'an 1319, fut conjoincte par mariage avec Messire Geoffroy Morin, seigneur du Tronchet, dont yssit Guillaume, duquel et de damoiselle Jehanne Pezas, fille de Robert et de Jehanne d'Usaiges, est yssu Messire Guillaume Morin, chevalier, seigneur de Loudon, lequel en l'an 1419 rendit son adveu en la forme contenue en la chartre d'icelle comtesse Beatrix, bisayeulle de dame Marie de Dreux, femme du dict chevalier, mon bisayeul, desquelz est issu Jehan Morin, et de luy et de dame Jehanne de Thevalle est yssu messire Jehan Morin, chevalier, mon pere, duquel je suis demeuré le principal heritier apres le decedz de mes freres, advenu aux guerres et service du Roy, retenu et reservé seulement l'usuffruict en partie de tous nos biens a dame Marie de Brie, ma mere, fille de feuz messire Ponthus de Brie, chevalier, Sr de Serrant, et dame Anne de Mathefelon..... » (Archives nationales, R. P/351, p. 48 et suiv.)

Robert de Loudon, mari d'Alix de Lucé et père du Richard, dont il est question ici, était fils de Richard Ier et petit-fils de Gilon.

Gilon de Loudon avait donné de grands biens au prieuré de Loudon. (Voir dom Denis Briant, *Cenomania*.)

Digitized by Google

Ainsi, le seigneur de Lucé était tenu, en qualité de vassal de Château-du-Loir, de faire chaque année deux mois de garde au « chastel » de son suzerain (1).

En 1254, Guy, cédant au désir d'arrondir son domaine, attaque encore une fois l'abbaye de Saint-Vincent. Les religieux avaient mis en vente leurs bois des Haies, situés dans la paroisse de Tresson, « nemora sua Haiarum de Treconio ». Il s'oppose à cette vente, disant que les bois des Haies lui appartenaient et qu'ils servaient en cet endroit de clôture à sa terre, « cum se venditioni eorumdem nemorum opponeret, asserens dicta nemora ad ipsum pertinere et esse clausuram terræ suæ in illa parte..... ».

Mais l'affaire ayant été portée devant l'official du Mans, il finit par reconnaître qu'il n'avait de droits de propriété ni sur les bois, ni sur le fonds lui-même, et il se borne à réclamer son droit de juridiction sur le dit fonds, comme sur toutes les autres terres de Tresson appartenant à l'abbaye, « nihil reclamabit in futurum nisi solummodo jurisdictionem, sicut in alia terra de Treconio quæ est ipsorum religiosorum ..... » (2).

(1) La liste en question commence par ces mots : « Hi sunt homines castri Lidi qui fecerunt homagium Clementiæ, dominæ ejusdem loci, et dominæ castri Duni, anno 1250. » Elle fait connaître cinquante possesseurs de fiefs, parmi lesquels nous distinguons les suivants :

Dominus Guillelmus de Corcillon, miles.

Idem Guillelmus ad roncinum servitii de feodo quod habebat apud Corcillon et Sancti-Vincentii.

Dominus de la Fouingne.

Domina Burgonia, quondam domina de Prulleio, de hoc quod habet ad Val Boschet et Forges.

Dominus Herbertus de Vouvreio.

Johannes de Roncereio.

Bartholomœus de Belin.

Relicta Ragerii de Sarceio.

Dominus Gaufridus de Chenehaia, etc.

(Cartulaire de Château-du-Loir).

(2) *Cartulaire de Saint-Vincent*, 3e partie, n° 271. — Sur un point élevé de ces bois devait être bâti plus tard le petit château des Haies, chef-lieu d'un fief possédé au siècle dernier, en même temps que celui de la Raturière, par

Digitized by Google

Dans une charte de 1263, Guy rappelle ce qu'avait fait le roi d'Angleterre, Henri II, « de bonne mémoire », en faveur du prieuré de Grandmont. D'après l'ordre de ce prince, dit-il, les religieux *ont joui* et doivent jouir à perpétuité du droit d'avoir à Lucé, « in villa de Luceio », un homme libre et franc. C'est pourquoi, lui, Guy, du consentement de Guy, son fils aîné et héritier, confirme le don fait aux dits religieux par Jehan Gondeau d'une maison et dépendances, achetées de Jehan Sauvage et situées à Lucé. Il veut que les moines possèdent ces objets librement et en toute sécurité, que l'homme, qu'ils y placeront avec sa femme et ses enfants, soit exempt de toute taille, de service militaire, de coutumes, etc. (1).

Peu de jours après, les religieux de Grandmont ayant trouvé que la maison d'un certain Simon Meigrefort leur convenait mieux que celle de Jehan Gondeau, s'étaient entendus avec Simon Meigrefort pour faire un échange. Guy approuve cet échange et déclare que l'homme libre et franc de Grandmont jouira dans la nouvelle maison de la liberté

le seigneur des Étangs. Nous ne savons pas à quelle époque l'abbaye de Saint-Vincent avait aliéné son domaine des Haies. Le gracieux castel du XVIe siècle a été remplacé, il y a cinquante ans, par une grande maison bourgeoise.

(1) Universis .... Guido, dominus de Luceio, miles, salutem in Domino. Noveritis quod, cum fratres de Burceio grandimontensis ordinis *habuerint* et *habere debeant ex dono bonæ memoriæ Henrici*, *quondam regis Angliæ*, *in villa de Luceio* quemdam hominem quietum, liberum et francum, ita quod post mortem dicti hominis alium habere debeant in perpetuum successive, ego, ad voluntatem Guidonis, filii mei primogeniti et hæredis, volo et concedo donationem, quam Johannes Gondeau dictis fratribus fecit de quadam domo et de quadam camera cum camino et de quadam platea et pertinentiis suis, quæ omnia emerat a Johanne Sauvage, et sita sunt in villa de Luceio, in feodo meo, et dictam donationem ratam habere et acceptam volens, insuper concedo quod dicti fratres quiete, libere et pacifice teneant, et in perpetuum possideant, et quod ipsi habeant et ponant in dictis rebus suis hominem, quemcumque voluerint et viderint expedire, qui homo cum uxore sua et cum familia sua et omnibus suis rebus sit francus et liber penitus et immunis in perpetuum ab omni tallia, exercitu, equitatu, pasnagio, costumis, pedagio, thelonio et ab omni servicio ..... (*Archives de la Sarthe*, n° 603).

Digitized by Google

et des franchises accordées dans la charte précédente, « cum libertate et franchisiis quas eisdem fratribus concesseram super rebus a Johanne Gondeau sibi datis ».

La maison occupée par Simon Meigrefort lui venait de sa femme, fille de défunt Jehan Tufel (1).

Un acte de 1270 montre que la dot d'Alix consistait, du moins partiellement, en une rente assise sur la prévôté de Lucé. C'est le dernier, au reste, où paraît Guy. En voici l'analyse :

Agnès, fille de Robert de Loudon et d'Alix de Lucé, par conséquent, petite-fille de Guy, ayant pris le voile dans le prieuré de la Fontaine-Saint-Martin, Robert, du consentement de sa femme et de son fils aîné (Richard), donne à titre d'aumône aux religieuses une rente annuelle et perpétuelle de 10 sous mansais. Cette rente devait être prise sur celle que le seigneur de Loudon recevait lui-même chaque année à la Saint-Martin d'hiver de la prévôté de Lucé. En outre, il était stipulé que la nouvelle religieuse jouirait pendant toute sa vie des 10 sous mansais perçus à Lucé par la prieure : ce n'était qu'au décès d'Agnès qu'ils appartiendraient à la communauté.

(1) Archives de la Sarthe, n° 602.

Un des registres du château de Lucé fait mention en ces termes de la maison franche de Lucé : « Le prieur de Grandmont en Bersay tient en garde et ressort et a retribution de service divin la maison franche de Lucé..... le bordage de Dauvers en Pruillé, et plusieurs autres choses contenues en sa déclaration du 2 juin 1558, qui est la derniere. Le dit prieur et les religieux de Grandmont sont obligés de dire et celebrer en leur eglise chacune semaine une messe a notes pour les seigneurs de Lucé, par transaction du 23 octobre 1455 ».

Jusqu'à la Révolution, Grandmont a possédé une maison franche à Lucé. Mais il est impossible de savoir si cette maison a toujours été à la place occupée par celle de Simon Meigrefort. Ce qui est certain, c'est qu'en 1773 elle était située dans la Grande-Rue, entre l'emplacement actuel de l'école des Sœurs et le puits bien connu sous le nom de Puits de la Grande-Rue. Nous avons trouvé ce détail dans les papiers de famille de M. E. Percheron, et si nous le citons, c'est pour donner une preuve, entre mille autres, de la persistance avec laquelle se maintenaient autrefois les traces des institutions les plus modestes.

Digitized by Google

Mais, pour opérer le transfert sur une autre tête d'une partie de la rente constituée en faveur d'Alix par le contrat de 1247, il fallait le consentement du seigneur de Lucé. Guy s'empresse de l'accorder et confirme de son sceau les dispositions faites par son gendre : de plus, il s'engage à en assurer l'exécution pour ce qui le concerne particulièrement (1).

§ II.

Lorsque Guy mourut (1270-1273), son fils aîné approchait déjà de la vieillesse, comme le prouve l'époque du mariage d'Alix.

Pour ne pas confondre le nouveau seigneur de Lucé avec son père, on l'appelait Guy-le-Jeune, « Guido junior ».

Nous ne possédons de lui que deux actes.

Le premier est de 1274. Guy-le-Jeune y montre combien il appréciait les services rendus par les moines de Grandmont. Il a vu, disait-il, de ses propres yeux quelles bonnes œuvres accomplissaient les religieux de la maison de Burçay. C'est pourquoi il leur confirme la possession de tous les biens et revenus qu'ils ont acquis ou reçus, qu'ils acquerront ou recevront dans toute l'étendue de sa terre, de ses fiefs et arrière-fiefs (2).

Par le second, daté de 1276, on apprend que Guy-le-

(1) Archives de la Sarthe, H, 91/2, n° 9 *ter*.

(2) Guido de Luceio, miles, junior salutem in Domino. Noverint universi quod, attendens opera caritatis quæ fiunt assidue per Dei gratiam in domo de Burceyo ordinis grandimontensis, prout ego vidi propriis meis oculis et inspexi, tantorum bonorum operum et omnium aliorum particeps fieri cupiens et affectans, ductus pietatis intuitu, fratribus dictæ domus et successoribus eorum concedo et confirmo pro me et hæredibus meis .... omnes redditus, possessiones et eleemosynas et omnes res alias, quos et quas fratres habent et possident in præsente, quos et quas ipsi et successores eorum habebunt, quoquo modo habere possint et acquirent, in tota terra mea, et in omni dominio meo, et in omnibus feodis et retrofeodis mise .... (*Archives de la Sarthe*, n° 616).

Digitized by Google

Jeune avait donné à un chevalier, nommé Simon Mosterol, le moulin de Lucé, celui de la Grande-Fontaine et la métairie du même nom, lorsque ce chevalier s'était marié en premières noces (1).

Il résulte de cet acte que le moulin de Lucé n'appartenait plus à l'abbaye de Saint-Vincent. Quant au moulin et à la métairie de la Grande-Fontaine, dont l'existence est constatée ici pour la première fois, il importe peu de savoir comment ils appartenaient à Guy-le-Jeune. Mais il eût été intéressant de connaître quel lien de parenté existait entre Simon Mosterol et le seigneur de Lucé, pour que l'un se soit dépouillé en faveur de l'autre de deux moulins et d'une métairie. En outre, ce Simon Mosterol ou Monsterol était-il de la même famille que les Monsterol dont il est question dans le cartulaire de Château-du-Loir ? On voit dans ce recueil un Ursio de Monsterol parmi les vassaux qui devaient deux ou trois mois de garde à Château-du-Loir du temps des Plantagenets ; un Henricus de Monsterol parmi les vassaux de Mayet qui avaient fait hommage en 1239 au vicomte de Châteaudun, mari de Clémence des Roches ; un autre Henricus de Monsterol, vassal de Château-du-Loir en 1293 pour raison du fief de Chardonneux, situé dans la paroisse de Saint-Bié-en-Belin. On voudrait enfin s'assurer si cette famille de Monsterol possédait le fief de Montreuil-le-Henri. Mais les documents, qui pourraient nous mettre à même de répondre à ces diverses questions, nous font défaut.

(1) A tous ceus qui cestes presentes lettres verront et orront, Guy de Lucé, chevalier, seigr de Lucé, salus en nostre seignor. Scaichent tous que je ay donné a Symon Mosterol, chevalier, quant il prist sa premiere feme, le molin de Lucé o ses appartenances, o tote seignorie, et celui de la Grant Fontaine et la metairie de la Grant Fontaine o tote seignorie, et des dictes chouses je le tenray en la foy le visconte de Chasteaudun qui ou tems estoit seignour des d. chouses, et je certifie par cestes presentes lettres scellées en mon sceau que je fis ceste donaison ou tems devant dict, nativité Nostre Seignor.

Ce fut fet en lan de grace mil dous cens soixante et seize. *(Cartulaire de Château-du-Loir).*

Digitized by Google

§ III.

Guy-le-Jeune n'était plus en 1281, comme le prouvera un titre de cette époque, et dans un acte passé entre les moines de Grandmont et ceux de Château-l'Hermitage, on verra que sa veuve, dont nous ignorons d'ailleurs le nom, vivait encore en 1285.

De plus, il n'avait pas laissé d'héritier mâle. Son successeur s'appelait Pierre d'Eschelles.

Nous ne pouvons dire d'où venait la famille d'Eschelles. Nous savons seulement que, dès 1249, elle possédait dans la paroisse de Lucé un fief qui n'est pas nommé. C'est le Livre blanc qui nous donne ce détail.

Geoffroy Théberge, clerc, avait vendu dans le cours de cette année 1249 à Jérémie, chanoine de l'Eglise du Mans, une pièce de vigne qu'il possédait dans la paroisse de Lucé, au fief d'Hervé d'Eschelles, chevalier, « quamdam peciam vineæ.... in parrochia de Luceio, in feodo Hervei de Scalis, militis ». La vente avait été faite pour le prix de 25 livres tournois (1).

Pierre d'Eschelles était sans doute le fils d'Hervé. Mais aucun document ne nous fait connaître quels étaient ses droits à l'héritage de Guy-le-Jeune. C'est une lacune d'autant plus regrettable qu'une des pièces, qui vont suivre, établit clairement qu'en 1282 Pierre d'Eschelles était seigneur de Lucé et de Montreuil. Ajoutons de suite que les d'Eschelles seront maîtres de ces deux fiefs pendant près d'un siècle et qu'ils auront à rendre hommage pour raison du premier aux barons de Château-du-Loir et pour raison du second aux comtes de Vendôme.

En 1281, Pierre d'Eschelles faisait un accommodement avec un de ses vassaux, le seigneur de Champagné. L'acte renfermant les conditions de cet accommodement n'existe plus, mais il est mentionné dans un inventaire fort précieux

(1) *Livre blanc*, n° 679.

Digitized by Google

des titres existant au trésor de Lucé vers la fin du XVe siècle (1).

En 1282, Pierre d'Eschelles et quatre autres vassaux du comte de Dreux, seigneur de Château-du-Loir, se présentent devant le sénéchal du Maine, Maurice de Craon, pour lui faire la déclaration suivante au nom de leur suzerain :

« Monsr Jouffroy de Corceillon, monsr Pierre d'Eschelles, monsr Guillaume d'Orne, monsr Gilles de la Faigne, monsr Mathé de Belin, chevaliers, se sont presentéz pour le comte de Dreux et ont queneu pour le d. comte que le d. comte doit tant de chevaliers au signour dou Mans de oust, par quarante jours, alant et venant en la comté d'Anjou et dou Maine a son besongne, et la ou dreit donra, dou Chasteau dou Loir, de Mayet, de Oysé, de Ostillé, de la Suze, o les appartenances, tant en fiéz et riere fiéz, comme en domaines, que il tient dou seigneur dou Mans en sa ligence, et de ce furent jugiéz les devant dits chevaliers..... Ce fut fet ou Mans, le jour de la Saint-Pere entrant oust, l'an de grace mil dous cens quatre vingt et dous (2) »

Nous n'avons pas à faire ressortir l'importance de cette déclaration. Il y est question aussi de Loupelande, autre terre laissée à Clémence par Guillaume des Roches.

Dans la même année, Pierre d'Eschelles avait fait dresser un tableau des cens qui lui étaient dûs, comme seigneur de Lucé et de Montreuil. Ce tableau, bien écrit, parfaitement conservé, mais chargé d'abréviations, se trouve au chartrier du château de Lucé. Il remplit les premières pages d'un petit registre en parchemin que l'on doit classer parmi les pièces les plus précieuses appartenant à M. le marquis d'Argence. Il se divise en autant de parties qu'il y avait de

(1) Dans l'aveu de 1406, on voit que le seigneur de Champagné était vassal du seigneur de Madrelle. Il devait à ce dernier « foy et homage simple pour son fié de Rossay et de Champaigné et pour ses moulins de Champaigné ».

(2) *Cartulaire de Château-du-Loir.*

Digitized by Google

termes assignés pour le paiement des cens. On y voit des terres portant des noms qui ne sont plus connus aujourd'hui : quelques-unes, au contraire, y paraissent avec les noms qu'elles conservent encore actuellement. Presque toutes les maisons de la ville étaient en bois : les autres, bâties en pierres, s'appelaient *petrinæ*. Un certain nombre de ces maisons étaient entourées d'un fossé pour lequel il fallait payer un cens particulier.

Dans le tableau des cens dûs à la Saint-Jean-Baptiste, on compte soixante sujets imposés, entre autres, un Geoffroy de Montingrand, un Guillaume de Pierrelée, un Macé de la Tufière, un André des Touches, un Jehan de Vauboyer, le curé de Lucé, celui de Villaines, les moines de Grandmont. Il y est question du Marais, d'un pont de Madrelle, de la Bonnemarcherie, de la Maladerie, d'un pré de Varencières, de la Gonterie, du Val de la Tufière, de Vau-Marqué, de la Fontaine de Saint-Facile (1).

Sept sujets devaient payer leurs cens à la Notre-Dame d'août. Les religieuses du Pré étaient de ce nombre. L'un

(1) Ii sunt census domini de Luceio in festo Sancti-Johannis-Baptistæ, anno Domini m°. cc°. octogesimo secundo :

Martinus Pinel, VI cenom. de prato et alneto de Marais. Item, X cenom... de prato pontis de Maderoilles.

Fratres Grandismontis, II cenom. de planchis de Valle.

Andreas de Tuschis, III tur. de prato de Beigmons.

Johannes de Valleboier, IIII cenom. de la Gillebgre.

Gaufridus Quentin, II cenom. de terra et prato subter la Bonnemarcherie.

Johannes Gillemer, I cenom. de prato as Foquauz de la Maladerie.

Hæredes def. Raherii de la Hestaudiere, IIII cenom. de clauso prati de Varencieres.

Ospitalis, XII cenom. de oscha de la Gonterie.

Hæredes de Tuferia, IX cenom. et I ob. de Valle de Tuferia.

Johannes de Tuferia, VIII cenom. de oscha de Valle Marquier.

Gaufridus de Montingrand et Andreas, miles, XI cenom. de domo sua fontis Sancti-Facilii.

Mathæus de Tuferia, IX cenom. de terra Vallis.

Guillelmus de Petralata, X den. de domo sua.

Presbyter de Villanis, III cenom. de vinea de Rotesant.

Presbyter de Luceio, III cenom. de marisco Sancti-Facilii..... etc.

Digitized by Google

des biens s'appelait la Mauculière. Nous savons, par des titres postérieurs, que cette métairie était située entre la Bastière et Vau-Marqué (1).

Parmi les quarante-six sujets, qui acquittaient leurs cens à la Saint-Martin d'hiver, on remarque un Guillaume de Plessays, chevalier, André des Touches, une Jehanne de Coulombœuf, le curé de Lucé, un Hugues de Chevillé, Macé de la Tufière, etc. Au nombre des biens mentionnés se trouvent la Hâtière, les Riaumés, le pré de Saint-Facile (2). Il est question aussi de la motte Luieigne, appelée au XVIIe siècle la *Motte-Luigne*. C'était une ancienne fortification, dont les restes se voient encore derrière une maison de la Grande-Rue (3). Il est facile de constater que la liste des cens pour la Saint-Martin n'est pas complète : au bas de la dernière page ne se trouve pas le montant des sommes dues.

Les cens payables à la Saint-André devaient être acquittés par dix-huit sujets. Les religieux de Grandmont en parti-

(1) ..... Isti sunt census domini de Luceio in festo Assumptionis beatæ Mariæ, anno m°. cc°. octog. sec.

Moniales de Prato, IIII cenom. de oscha de Terra-Rubea.

La Boterelle, IIII cenom. de quartero de la Mauculière..... etc.

(2) .... Isti sunt census domini de Luceio in festo Sancti-Martini, anno m°. cc°. octog. sec.

Guido Paquier, I cenom. de orto suo de via de Mazerolis (Madrelle).

Guill. de Plessaiz, miles, IIII cenom. de domo sua.

Juliote la Garote, XII den. de domo sua et orto suo retro.

Colinus carnifex, I cenom. de domo sua nova. Item, IIII cenom. de domo *petrina* de Sancto-Georgio.

Andreas des Tousches, IIII tur. et I ob. de orto suo.

Gervasius..... VI cenom. de mota Luieigne.

Johanna de Collaubef, IV cenom. de terra def. Barbe.

Persona de Luceio, VI cenom. de la Hatiere.

Michael Selois, IIII cenom. de prato Sancti-Facilii. Item, II cenom. de ortis suis. Item, I cenom. de feodo defuncti Froin.

Hugo de Chevillé, IIII sol. tur. de medietaria de Riaumay.

Mathæus de Tuferia, ... etc.

(3) Cette maison est habitée par M^elles Rivière.

Digitized by Google

culier étaient taxés à 6 deniers mansais pour une terre, nommée *Terra a la Barbotine* (1).

Seize sujets acquittaient des cens à la Saint-Simon. On voit dans cette liste les religieuses de la Fontaine-Saint-Martin, qui devaient 6 deniers mansais pour leur grange, une Agnès de Corbion, la veuve d'un Raoul de Coulombœuf. L'un des biens s'appelait la Ratelière, et nous ignorons s'il s'agit ici de la Ratelière en Saint-Mars-d'Outillé, dont nous aurons à nous occuper plus tard (2).

Au même terme de la Saint-Simon s'acquittaient les cens dûs pour le fief de Fontaine-Marie. On trouve inscrits quarante-six sujets, parmi lesquels étaient André de Montingrand, un Pierre et une Isabelle de Bois-Neuf, un Raoul de l'Ogerie, un Guy de Brives, un Guillaume de Fontaine-Marie. Il est question d'un moulin de Corbray (Courbray ?), de maisons à Brives (3).

(1) Isti sunt census qui debentur domino de Luceio in festo S. Andreæ apostoli, anno m°. cc°. octog. sec.

Fratres ord. grandimontensis, VI cenom. de terra a la Barbotine.

Relicta Andreæ Leporis ... V cenom. de platea ante *petrinam*. Item, IIII cenom. de oscha Crucis. Item, IIII cenom. de planta juxta nemus Math. Gontier..... etc.

(2) Isti sunt census domini de Luceio in festo apostol. Simonis et Judæ, anno m°. cc°. octog. sec.

Moniales Fontis Sancti-Martini, II cenom. de grangia sua.

Agnes de Corbaio ... III tur. de prato Viduæ.

Martinus Carnifex, IX tur. de vineis de la Rateliere.

Relicta Radulphi de Collaubef, V sol. de terra de la Benate.

La Boterelle, II cenom. de ortis de Planchis-Raginaldi.

Petrus Bocher, II cenom. de terra de la Halerie ..... etc.

(3) Isti sunt census qui debentur domino de Luceio in festo Apost. Simonis et Judæ apud Fontem-Mariæ, anno Domini m°. cc°. octog. sec.

Andreas de Montingrand, VII tur. de prato suo.

Boifier, IV cenom. de Molendino de Corbray et pertinenciis.

Petrus de Bosco novo, IV cenom. de quodam arpento prati.

Isabellis de Bosco novo, III den. de prato suo.

Radulphus de Logerie, VII den. de vineis suis et terris.

Guillelmus de Fonte-Mariæ, IV sol. et dimid. de rebus suis.

Relicta defuncti Guidonis de Brives, XII sol. tur. de molendino suo (de servicio).

Raginaldus de Moiron, XX sol. tur. de ferme ..... etc.

Digitized by Google

Enfin, comme seigneur de Montreuil, Pierre d'Eschelles avait vingt-deux sujets qui lui payaient un cens à la Saint-Martin d'hiver. Les listes des cens dûs à d'autres termes n'existent pas. Celle de la Saint-Martin, heureusement conservée, montre jusqu'où s'avançait alors dans la paroisse de Villaines le fief de Montreuil, soit par suite de mariages, soit en vertu d'arrangements d'une autre nature. Des causes semblables le feront rentrer plus tard dans des bornes plus étroites. Madères, Guerbœuf, la Bouguerie, la Chassoulière, la Chesnière, la Pagerie étaient au nombre des terres relevant en tout ou en partie de Montreuil. On voit parmi les sujets une Jehanne de Madères, un Jehan de Fresnay, un Geoffroy Lepage (1).

Le milieu de notre registre est rempli par d'autres listes, étrangères à l'année 1282. Celle de 1283, contenant les cens dûs au seigneur de Lucé à la Saint-Martin d'hiver, sert à compléter sa correspondante de 1282. Elle renferme les noms de quatre-vingt-quatorze censitaires. Outre les personnes, que l'on connaît dejà, l'on voit un Jehan de Saint-Euface, un Jehan de la Salle, le seigneur du Bouloy, un Geoffroy de Montingrand, un Jehan de la Tufière, le chapelain de la chapellenie de Lucé (St Martin), les religieuses du Pré, un Habert de Montingrand, les religieuses de la Fontaine-Saint-Martin. Parmi les biens, dont il est question, l'on remarque les jardins de Saint-Facile, ceux du Jart, des

(1) Isti sunt census qui debentur in festo Sancti-Martini hyemalis de feodo de Mosterolio, anno Domini m°. cc°. octoges. sec.

Petronilla de la Chaucee, XIX cenom. de domo sua et terra de Garbef.

Johanna de Madaires, XV den. tur. de nemore des Roieres.

Johannes de Fresnay, X cenom. de terra sua de Fresnay ... Item, VI cenom. de terra de la Boguerie.

Gaufridus Roch, II cenom. de oscha de Fossa Hamelini.

Filia defunctæ Eremburgis de Fresnay, XIII cenom. de terra de Fresnay.

Philippus Piois, XII cenom. de med. de la Chaceloiere.

Mathæus T'noisseau, VI sol. tam de censibus quam de collecta de la Chaieniere.

Gaufridus Lepage, XIII cenom. de la Pagerie ..... etc.

Digitized by Google

ouches de terre à Guerbœuf, à la Divinière, à Vau-Marqué, à la Maladerie, la maison de pierre dite de Saint-Georges, la Chassoulière, le Rotesant (nommé au siècle dernier le Rôtissant) en Villaines, la Gonterie, la Bonnemarcherie, la vigne de la Fontaine de Saint-Facile, un pré à Varencières, celui de feu Boit-sans-soif, les prés des Harancheries (1).

La liste de 1297, qui concerne le fief du Cormier en Villaines, mérite que nous nous y arrêtions un instant. Elle renferme les cens dûs à la Saint-Simon. Une trentaine de

(1) Isti sunt census domini de Luceio in festo Sancti-Martini hyemalis, anno Domini m°. cc°. octoges. tertio.

Mich. Selois..... IIII cenom. de prato et ortis Sancti-Facilii. Item, II cenom. de feodo defuncti Froin. Item, V cenom. de ortis dou Jart.

La Richomette, XIX cenom. de oschis de Garbef.

Colinus Carnifex, V tur. de *fossato suo*. Item, IIII cenom. de *domo petrina* de Sancto-Georgio. Item, III cenom. de terra de Vigneaus.

Persona de Villanis, II cenom. de gastis de Villanis. Item, III cenom. de Rotesant.

Johannes de Aula, XII cenom. de domo sua et volerio.

Dominus de Booley, II cenom. de terra et prato de la Bonnemarcherie.

Andreas Coite, VIII cenom. de oscha supra la Gonterie.

Martinus Pinel,..... VI cenom. de oschis de la Deviniere.

Hæredes Andreæ de Montingrand,..... XII cenom. de domo et vinea de Fonte Sancti-Facilii.

Mich. Boterel, III cenom. de vinea de la Halerie. Item, II cenom. de oscha de Valle Marquier.

Gaufridus de Montingrand, III cenom. de plancha vineæ.

Johannes de Tuferia..... IIII cenom. de oscha de Ulmo.

Hæredes a la Rahiere, IIII cenom. de prato de Varenciere.

Johannes de Sancto-Euffacio, VIII cenom. de domo quæ fuit Gaufridi Menart.

Moniales de Prato, IIII cenom. de oscha quæ fuit Guillelmi de Change.

Julianus Textor, V cenom. de *fossatis* def. Isabellis de Marisco... Item, I cenom. de *domo petrina* de Cimiterio.... Item, VIII cenom. de terra de la Bonnemarcherie.....

Habertus de Montingrand, XII cenom. de oscha de la Barbotine.

Johannes Richome,..... IIII cenom. de oscha de la Bonnemarcherie.

Capellanus capellaniæ de Luceio, VIII cenom. de terra de la Bonnemarcherie.

Martinus carnifex.... III cenom. de prato defuncti *Bibe sine siti*.

Moniales de Fonte Sancti-Martini, VIII cenom. de pratis de la Harenchérie.

Philippus Pioys, XII cenom, de la Chaceloiere.

Lepss., XII cenom. de oschis de la Maladerie..... etc.

Digitized by Google

sujets y sont nommés, entre autres, un Gervais de Cacières, Jehan de la Tufière, Jehanne de Coulombœuf, un Macé de Lessay, Geoffroy Lepage, Jehan de Fresnay, un Martin et un Colin de Vauchesneau. Parmi les biens se trouvent la Tiercelinière, Vauchesneau, Puisas, la Florière, un pré du Gué-de-Rilouet, le Châtelet, etc. (1). Le Cormier faisait-il partie alors du fief de Montreuil? Rien ne l'indique.

Les dernières pages du registre nous fournissent d'autres renseignements dont on appréciera la valeur. Elles ont sans doute été écrites par celui qui a composé les listes placées au commencement: nous croyons du moins reconnaître la même main.

Voici d'abord les mois de garde et les chevaux de service dûs au seigneur de Lucé :

« Ce sont les gardes et les chevaus de s^r inge du fey au seig^or de Lucé.

Le seig^or de Pruillé, II mais de garde.

Le seignor de Loudon, II mais de garde et I chevau de s^r inge.

Le seignor de Pescheré, a estaige lige.

Le seignor de Maderelles, II mais de garde.

Le seignor de Saint Jorge, dous mais de garde.

Le seig^or de Bouloy, I mais de garde.

(1) Isti sunt census dou Cormier in festo Apostol. Simonis et Judæ, anno Domini m^o. cc^o. nonagesimo septimo.

Johannes de la Tufière, XII cenom. de la Guiardiere.

La Bahuelle, XXI den. tur. de la Tierceliniere.

Les hers feu Richome de Cacieres, III tur. des Bruieres.

Gervesse de Cacieres, I cenom.

Johanne de Collaubef, I cenom. dou pré dou gué de Rilouet.

Gefroy Lepaige, VI cenom. dou bordage de Vauchesneau.

Macé de Lessay, IIII cenom. de sa partie de Lessay.

Gerevesse Cormier, V tur. de son pré de Riloet et dou pré dou Cormier.

Foy Fluri, XIII den. de la Fluriere.

Joen de Fresnay, VI cenom. de la terre des Bruieres.

Raoul de Lessay, VIII cenom. de sa partie de Lessay. Item, XII cenom. des Bruieres dou Chatelet.

Martin et Colin de Vauchesneau, I cenom. de lor chouse de Vauchesneau.

Gerevesse de Leg'us ... VI cenom. de Puissaie ..... etc.

Digitized by Google

Le seig^or de Gruay, I mais de garde.
Le seig^or de Fontene Marie, I mais de garde.
Le seig^or de Rediaus, I mais de garde.
Le seig^or de Piremil, I chevau de s^r inge.
Monsor Foque Ribole, I chevau de s^r inge.
Le seignor de Thorigné, I chevau et I mais de garde.
La feme feu Habert Bouchet, I chevau.
Johen Haye, I chevau.
Monsor Guillaume dou Plessaiz, I chevau.
Guillaume de Boiere, I chevau.
Guillaume de Behay, I chevau.
Macé Gontier, I chevau.
Le seig^or d'Orne, I chevau.
Soberant, I chevau.
La deme de Riaumay, I chevau.
Le seig^or de Mosterol, I chevau.
La deme de Cheres, I chevau.
Le seig^or de Saint Avi, I chevau.
La Piquete, I chevau. »

Viennent ensuite les charrois que les vassaux étaient tenus de faire chaque année.

« Cest le charray au seig^or de Lucé :
Le fey de Maderailles, II charetes.
Le seig^or d'Orne, IV charetes.
Le fey de Bouloy, I charete.
Le prioul de Saint Vincent, II charetes.
Le seig^or de Pruillé, IV charetes.
Le fey de Vaus, II charetes.
Le fey de Milesse, II charetes.
Le fey de Saint Cenart, I charete.
Le fey de Saint Jorge, II charetes.
Le fey de Aigrefain, I charete.
Le fey de Chavenay, II charetes.
Le fey de Saint Avi, IV charetes, cest asavoir : de la Tessardiere, I ; de Fosse d'Avi, I ; de Fay, I ; de la Rorte, I.

Digitized by Google

Le prioul de Trechon, II charetes.

Conahier, I charete.

Le fey de Thorigné, IV charetes, cest asavoir: a Corbaion, I; la Guierdiere, I ; Madaires, I ; a la Roche et as Corvées, I.

Johen Soberant, I charete.

Maupetit, I charete.

Le fey de Riaumay, I charete.

Le fey d'Ivay, I charete.

Le fey de Pais, I charete.

Le fey dou Coudray, II char.

Le fey de Viz, II char.

Le fey de Rousiers, II char.

Le fey de Fonteines, I char.

Le fey de Gruay, I char.

Le fey de Montillé, II char. »

Après la liste des charrois on trouve celle des corvées. Quarante et quelques maisons devaient fournir chacun un *fenoor* et un *vendemoor* pour les foins et pour la vendange du seigneur. Deux citations suffiront :

« La femme feu Denis Pohier, IV fen. et autant de vend., cest asavoir : de ses trois meissons *joste la cohue* (près des halles), III fen. et III vend.; I fen. et I vend. de la chambre feu Vié.

La meisson en laquelle maint (demeure) Guillaume Boterel, I fen. et I vend.... »

Enfin, l'état des sommes, que les vassaux de Lucé durent payer un jour à leur suzerain, soit à l'occasion du mariage de sa fille, soit lorsque son fils aîné fut armé chevalier, clora dignement la série des tableaux que nous venons de reproduire.

« Cest l'aïe au seig^or de Lucé :

Le fey de Pruillé, IV libr. de t.

Le fey de Vove, IV libr. de t.

Digitized by Google

Le fey de Cordemenche, IV libr. (Vaus.).
Le fey de Corbaion, L sol. tur.
Le fey de Saint Avi, L souz de torn.
Edin Corbin, trois souz de mansais dou fey de Montillé.
Le fey de Madrelles, XX sol. de torn.
Le fey de Pescheré, XX sol. de torn.
Le fey de Saint Jorge, XX souz de torn.
Le fey de Roussiers, XIIII sol. de torn.
Le fey de Bouloy, X sol. torn.
Le fey de Champaigné, X sol. torn.
Le fey de Redaus, III sol. torn.
Huchepoche, X sol. torn.
Rigaumay, V sol. torn.
Le fey dou Coudray, XX sol. de torn.
Le seig^or de Belin, X sol. tur.
Maupetit, V sol. torn. et V sol. de torn. de Chavenay.
Le fey Carrel, X sol. torn.
Mathé Gontier, II sol. cenom.
Le seig^or dou Plessaiz, XV cenom.
Guillaume dou Plessaiz Hay, V sol. tur.
Phelipe de Saint Marc, VII sol. tur.
Le Prioul de Vason, VI cenom. d'aïe.
Saint Cenart, V cenom. de la Chaceloiere.
Le seig^or de Cercoulans, XX cenom.
La pagesse, VI cenom.
Le fey de Mosterol, VIII sol. de torn.
Le seig^or de Maderelles, V sol. de mansais dou fey Corbiniere.
La Piquete, XII cenom. de la metaierie dou Tay.
Le fey de Gomer, XII cenom.

Ces trois dernières listes présentent malheureusement des difficultés que nous ne chercherons pas à surmonter. Il est impossible de savoir quels fiefs possédaient le seigneur de Pirmil, la femme de feu Habert Boucher, Jehan Haye, Guillaume du Plessaiz, Macé Gontier, Guillaume de Boiere

Digitized by Google

Guillaume de Behay, Soberant, la dame de Chères, Philippe de Saint-Marc, les seigneurs de Pescheré, de Belin, d'Orne et de Cercolant.

Nous n'essaierons pas non plus de dire ce qu'on doit entendre par les fiefs de Gomer, de la Vove et de Viz, par le « fey Carrel ».

Le seigneur de Loudon devait déjà posséder Fontaine-Marie et Milesse.

Fouques Ribole était sans doute maître de la Riboulière : d'ailleurs, nous verrons bientôt qu'il était seigneur dans la paroisse de Courdemanche.

Les fiefs du Coudray et de Corbion appartenaient au seigneur de Thorigné.

Nous avons vu que celui de Saint-Avy se composait de quatre terres, métairies ou bordages, dont l'une était située en Tresson et s'appelait Fay.

Saint-Cenard ne devait pas relever de Lucé. Le maître de ce fief est taxé pour la Chaceloière (Chassoulière).

C'est la première fois que le fief de Saint-Georges, formé d'une partie de l'antique villa de Savonnières, paraît comme relevant de Lucé. Nous ne pouvons dire comment et à quelle époque précise il avait été détaché du Vendômois, dont il faisait encore partie du temps du roi Richard. Mais ne serait-il point permis de croire qu'un pareil changement de juridiction s'était accompli lors de l'inféodation de Lucé?

Terminons ces réflexions par un tableau où nous allons, pour plus de clarté, ranger par paroisse tous les fiefs portant déjà les noms sous lesquels ils seront connus dans la suite. Certains d'entre eux s'étendaient sur plus d'une circonscription ecclésiastique : dans ce cas, la paroisse indiquée sera celle où se trouvait le manoir seigneurial :

Digitized by Google

FIEFS.	PAROISSES.
Boulloy,	Lucé.
Maderelles,	
Montillé,	
Redeaus (Rideaux),	
Pruillé,	Pruillé.
Chaceloiere,	Villaines.
Corbeon,	
Corbiniere,	
Huchepoche,	
Regaumay (Riaumés),	
Rousiers,	
Tay (Theil),	
Gruay (Grué),	Volnay.
Pois,	Saint-Mars-de-Locquenay.
Yvay,	
Coudray,	Challes.
Aigrefin,	Montreuil-le-Henri.
Fonteines (Fontaines),	
Mosterol (Montreuil),	
Chavenay,	Tresson.
Conahier,	
Saint-Jorge (Saint-Georges),	Saint-Georges-de-la-Coué.
Vaus (Vaux),	Courdemanche.
Fontaine-Marie,	Saint-Pierre-du-Lorouer.
Milesse,	L'Homme.
Champagné,	Champagné.

Le cartulaire de Château-du-Loir nous donne, de son côté, une liste très-importante où se trouve pour la dernière fois le nom de Pierre d'Eschelles. Ce document indique l'espèce d'hommage dû par le seigneur de Lucé à son suzerain. Il commence ainsi : « Ce sont les homages Beatrix, comtesse

Digitized by Google

de Dreux et de Montfort, en la terre et en la chastellerie dou Chasteau dou Leir en l'an de grace 1293 ».

On y voit plus de quatre-vingts vassaux. Les uns rendent hommage pour une terre et ses dépendances, les autres pour leurs droits de panage et de chauffage en *Burcay*, en *Cloypas* et en *Doure*. Un certain nombre sont en même temps possesseurs de fiefs et *usagers*.

Voici quelques lignes qui feront connaître suffisamment la nature et le style de cette curieuse nomenclature :

« Monsor Fouque Riboule, chevalier, home Madame, de qui il tient Mangé.

Monsor Habert de Bernehard, home Madame, de la Godeterre, et est juré de Burcay et doit XV jours de garde au chastel.

Henry de Monsterol, de Chardonneux et des appartenances.

Monsor Guillaume d'Orne, home lige deux fois, de son habergement d'Orne, de son pasnage et chauffage en Burcay, et de ses chouses en Belin.

Madame de Vaux, feme lige Madame, de son habergement de Vaux et des appartenances et de sa voerie.

Monsor Pierre d'Eschelles, chevalier, home lige Madame, de Lucé et des appartenances.

Item, le d. chevalier, home lige Madame, de son usage en Burcay.

Simon de Cortiran, home lige Madame, de Cortiran et des appartenances.

Monsor Jouffrey de Corcillon, home lige Madame, de Corcillon et des appartenances et de son usage en Burcay.

Macé du Loreor (Lorouer), home lige, de sa meson de Loreor, de son chauffage et pasnage en Cloypas et de ce qu'il a a Jupilles et de ce qu'il a a Marigné, dous mois de garde au Chasteau dou Leir..... ».

Le même recueil contient un tableau particulier des usagers, composé à une époque antérieure. Le seigneur de Lucé y occupe une assez grande place, et quoiqu'il ne

Digitized by Google

s'agisse pas de Pierre d'Eschelles, nous ne pouvons laisser de côté une pièce aussi instructive.

En titre on lit :

« Cils ont usage au fié au forestier..... en Burcay et en Cloypas, hors les deffais..... ou il ne poent rien prendre, et le pasnage de lor norrin a lors mesons qui sont nommées après :

Monsor Pierre dou Loreor a sa meson dou Pleissiz les Jupilles.

Le sire dou Ronceray a sa meson dou Ronceray.

Monsor Renaut de Bennehart a sa meson de Bennehart... ».

Voici ce qui concerne le seigneur de Lucé.

« Li sires de Lucé a son usage en Burcay emprès pié, en la meson de la Mote de Lucé et dou pont d'icele, a la veue dou sergent de la forest, et a son chauffage au fié au forestier a la meson d'icele mote et pasnage des poircs de son norrin de la meson de Lucé.... ».

Enfin, la manière, dont la forêt était surveillée, rentre dans notre sujet. Avant de passer aux vassaux de Lucé, nous dirons donc quelques mots d'un règlement qui a été conservé par le cartulaire de Château-du-Loir. C'est une espèce de petit code, où sont spécifiées toutes les contraventions dont les riverains et les usagers eux-mêmes pouvaient se rendre coupables : chacune de ces contraventions emporte une amende plus ou moins considérable.

En tête se trouvent ces deux phrases :

« Nul ne puet vendre bois ne pleissetz es vieux exemples de Burcay, ne en nouviaux, sans l'assentement dou seignor de la forest.

Nul, se il n'est fayé en Burcay ne en Cloypas, ne peut entrer en la forest de Burcay, n'en Cloypas, ne es landes, por rien prendre, ne mettre bestes es landes, n'en la forest, qu'il n'en face l'amende de LX souz cenomanoiz ».

Si quelqu'un se permettait de couper, sans en avoir le droit, un arbre, même un arbrisseau, il était condamné à

Digitized by Google

payer une somme qui variait selon l'espèce de l'arbre et de l'arbrisseau. Pour un chêne coupé par pied (emprès pié), l'amende était de « LX souz cenomanoiz» ; pour un houx, elle était de « X souz cenomanoiz ». Il est question du hêtre, du bouleau, du charme, de l'érable, du coudrier, de l'aubépine, de l'épine noire. Les détails abondent et nous voudrions les citer tous.

Les articles concernant le panage sont également fort curieux : en voici deux seulement :

« Li fayé ne poent mettre pour lor meson poircs ou mois de may ne truies en Burcay, n'en Cloypas, ne chievres, et doivent tenir lors chiens liéz tot le mois de may, et ne poent tollir la fougiere jusqu'a la veille de la St Jehan .....

Se poircs eschappent en deffais, la premiere fois qu'il y seroient pris, li porchier jurra lor saint que il li sont eschappés contre sa volunté et paiera de chacun poirc IV mansois, et se il ne vient faire le serment, il paiera LX souz cenomanoiz, ou li poircs seront au signor, et se li poircs sont trovéz autre foiz en quelque maniere qu'ilz soint trovéz, al qui li poircs seront en fera LX souz cenomanoiz d'amende ou li poircs seront au seignor .... ».

V. ALOUIS.

(A suivre.)

Digitized by Google

LES
ÉTUDIANTS MANCEAUX
A
L'UNIVERSITÉ DE CAEN

1440-1567

Au nombre des plus précieux documents que possèdent les archives départementales du Calvados, se trouvent deux superbes manuscrits sur parchemin, intitulés : *Pinax Rectoriarum Cadomensis Universitatis*, et *Rectoriæ Cadomensis Universitatis*. Ce sont, année par année, les catalogues officiels des étudiants et des maîtres de l'Université de Caen ; le premier registre commence en 1439 pour finir en 1510 ; le second va de 1514 à 1567. Ils contiennent une grande quantité de noms appartenant non-seulement à la Normandie, mais encore aux provinces voisines dans lesquelles s'était répandue rapidement la renommée des professeurs de l'Université de Caen.

Pour chaque année, les étudiants sont classés par diocèses : Bayeux, Lisieux, Coutances, Avranches, Evreux, Rouen, Séez, et même Le Mans y comptent un nombre variable de jeunes gens.

Digitized by Google

A une époque ou les questions d'instruction passionnent vivement les esprits, et où le moindre document offre son importance, parcequ'il importe que la critique historique vienne établir d'une manière irréfutable le développement de l'Instruction publique aux différents siècles, nous avons cru intéressant de relever tous les noms se rattachant à la province du Maine.

Sans doute, cette longue nomenclature de noms plus ou moins connus, présente une aridité et une sécheresse que rien ne peut corriger. Mais une étude complète sur les Etudiants Manceaux eut exigé des recherches trop considérables pour le résultat obtenu, et les sources principales eussent fait défaut, car les documents relatifs aux familles et au clergé de province sont fort rares pour le XVe siècle.

Ces noms n'ont pas d'autre valeur que celle qui s'attache à tout document *inédit* sur un sujet et une époque aussi intéressants et aussi difficiles à connaître. Ils fournissent d'une part des indications qui peuvent servir à compléter les biographies de certains personnages, et d'autre part de précieux jalons pour établir le développement des études supérieures dans le Maine. Ce sont des éléments de travail arrachés à l'inexorable oubli, et mis à la disposition de ceux qui reconstituent à force de patience et de recherches l'histoire provinciale, et qui trop souvent, hélas, sont réduits à utiliser les moindres renseignements.

La ville de Caen, par l'esprit calme et modéré qui dès les temps anciens a distingué ses habitants, par la fertilité de son territoire et les facilités de vie qu'elle présente, a toujours paru naturellement disposée à voir fleurir dans ses murs des écoles considérables (1). Aussi en 1431, les Anglais maîtres de la Normandie depuis douze ans n'hésitèrent pas à y créer une Université pour retenir les jeunes

(1) Cf. pour tous ces détails, *L'Ancienne Université de Caen. Notice historique*, par M. Cauvet, professeur à la Faculté de Droit. Caen, Le Blanc-Hardel. 1873.

Digitized by Google

Normands dans la province, et leur éviter le contact avec les Français, dans cet âge de la vie où se forment les affections vives et durables.

La situation de la nouvelle université semble avoir été des plus prospères jusqu'à la chute de la domination anglaise : elle compte un grand nombre d'élèves venus de la Grande Ile, et d'habiles professeurs choisis avec soin parmi les hommes éminents de l'époque.

Quand Charles VII eut reconquis la Normandie, en 1450, il s'empressa de confirmer pleinement l'Université de Caen avec toutes les corporations qui en dépendaient. Cependant ce retour de la domination française, tant applaudi de nos aïeux, ne pouvait entraîner pour elle de conséquences favorables. Le nombre des étudiants se trouva diminué par la séparation complète avec l'Angleterre ; les revenus provenant de confiscation furent amoindris par la restitution aux légitimes propriétaires ; enfin le souvenir de l'influence anglaise qu'elle avait si longtemps subie rendit pendant une série d'années l'Université de Caen assez peu populaire.

Avec la renaissance des lettres au XVIe siècle, une période meilleure ne pouvait manquer de se produire. Déjà en 1476 la pénurie financière de la corporation avait été en partie comblée par la générosité de la duchesse d'Orléans mère de Louis XII. En 1521 une réformation générale de l'ordre des études accomplie par une commission du Parlement de Normandie vint achever de raviver l'esprit scientifique parmi les élèves et parmi les maîtres.

L'Université de Caen atteignit alors l'apogée de sa prospérité ; au dire de M. de Bras, « *En raison du bon ordre établi, lequel fut bien gardé, elle fut rendue si fameuse que les lecteurs et les écoliers y affluaient de toutes les nations* ».

Cette brillante situation ne dura pas longtemps. En 1564 les fureurs de la guerre civile jointes aux ravages de la peste avaient presque entièrement fait cesser les études. Toutefois l'Université se releva dès 1583, et reprit paisiblement ses

Digitized by Google

vieilles traditions de travail et de science jusqu'en 1791, année où le recteur et les principaux professeurs durent cesser leurs fonctions pour refus de serment. A la dernière heure de son existence, en effet, l'Université de Caen sut montrer à ses élèves par son noble exemple qu'il faut toujours obéir à la voix de la conscience et ne reculer devant aucun sacrifice lorsqu'elle a parlé.

Quant à l'organisation intérieure restée toujours la même dans les grandes lignes, l'Université se distribuait en cinq facultés ou séries d'études, la théologie, le droit canonique, le droit civil, la médecine, les arts enfin correspondant aux deux facultés actuelles des lettres et des sciences. Chacune des facultés était présidée par un doyen élu tous les ans par la corporation dont il dépendait. Chacune d'elles aussi déléguait annuellement l'un de ses membres pour procéder à l'élection du recteur. Les cinq doyens présidés par le recteur formaient le conseil ordinaire chargé d'administrer l'Université.

Les écoliers, comme les professeurs jouissaient à l'origine des privilèges de la cléricature et furent toujours investis de privilèges nombreux, exemption d'impôts, juridiction spéciale etc. Comme les maîtres également, ils doivent à leur entrée dans l'Université prêter un serment de fidélité entre les mains du recteur, chargé de statuer sur leur admission. Ce dernier devait veiller avec soin à repousser du rang des écoliers ceux que leur âge trop avancé, leurs mauvaises mœurs ou leur paresse rendaient indignes de cette qualité.

Dans chaque faculté les grades académiques étaient conférés par les professeurs ordinaires, *legentes ordinarii*, pris parmi les docteurs et même parmi les licenciés : chacun d'eux s'attachait exclusivement des élèves auxquels il donnait un enseignement complet. Cependant, il est à remarquer que les grades de licencié et de docteur n'existaient pas dans la faculté des arts. Ils étaient remplacés par la maîtrise : *magisterium in artibus*, préalable indispensable

Digitized by Google

pour les études de droit et de médecine, comme l'est aujourd'hui le baccalauréat ès lettres.

Enfin le cours des études qui était très long était terminé par la collation des grades de licencié et quelquefois de docteur, cérémonies très solennelles précédées de répétitions et de lectures et accompagnées d'une grande pompe extérieure. Le vieil historien de Caen, M. de Bras, raconte en effet les joyeuses processions des candidats à la licence en droit et en médecine, « *allant en la Cour d'Eglise recevoir le degré du sieur vice chancelier, conduits par les instruments, tambourins, rebecs et flûtes d'allemand, ayant des chapeaux de fleurs sur leurs bonnets* (1) ».

Lorsque l'on parcourt les trois cent vingt-trois noms d'écoliers manceaux que les Registres des Rectories nous ont fait connaître, il est facile de se convaincre tout d'abord qu'ils appartiennent à toutes les classes de la société : nobles et roturiers, clergé séculier et clergé régulier, tous y comptent un certain nombre de représentants. De même, malgré les difficultés qui empêchent d'établir avec certitude l'identité de chacun, il est hors de doute que plusieurs de ces jeunes gens, des meilleures familles du Maine, devinrent des hommes d'une véritable valeur (2).

Nécessairement, la proportion entre la noblesse et le tiers Etat ne peut être rigoureusement déterminée, car le classement de ces trois cents noms fait naître à chaque instant des hésitations : quelques uns même défient toutes recherches et doivent être mal orthographiés (3).

(1) Cet usage d'origine espagnole était également suivi à l'Université d'Angers. Rangeard, *Histoire de l'Université d'Angers*, I, p. 341.

(2) Nous avons essayé dans quelques notes de retrouver les familles de nos étudiants, et quelquefois le personnage lui-même. Nous n'avons pu arriver que rarement à un résultat précis : ces notes loin de prétendre à la valeur que donnent des preuves irréfutables ne sont donc que de simples conjectures sur la situation sociale des diverses familles du même nom et de la même époque.

(3) Nous osons compter d'ailleurs sur l'indulgence de tous ceux qui savent par expérience quelles difficultés présente la lecture des noms propres au XVIe siècle.

Digitized by Google

Cependant, d'une manière certaine, on peut dire que le Tiers Etat est représenté dans une proportion relativement très forte.

Parmi les étudiants d'origine noble, on trouve des membres des familles les plus anciennes et les plus illustres de la province du Maine ; tels que Pierre du Bois-Jourdan, 1451, André de Bailleul, 1458, Johannes de Brezé, 1461, Robert du Boys-Jourdan, 1461, Jacobus de Beaumanoir, 1484, Stephan de Courtarvel, 1491, Joachim de la Ferrière, 1500, Johannes de Feschal, *capitaine du château de Caen et chambellan du roi Louis XII*, 1504. — Quelques uns sont pourvus de bénéfices situés dans le Bas-Maine, mais l'on sait qu'à cette époque la dispense de résider dans les bénéfices simples ou à charge d'âmes était depuis longtemps passée en droit commun pour les étudiants qui souvent ne commençaient à étudier les hautes sciences qu'à vingt-cinq ou trente ans (1).

Le clergé régulier est représenté par plusieurs religieux des abbayes de Saint-Vincent du Mans, de la Couture, et de Lonlay.

Le clergé séculier par un certain nombre de prêtres et de chanoines du Mans. — Le plus illustre de ces derniers est sans contredit Me François Le Chat, qui devint docteur en droit, chantre de l'église cathédrale et auteur de plusieurs ouvrages.

D'ailleurs on trouve, en général, dans ces listes les noms de toutes les familles du pays, vouées par tradition aux études théologiques ou littéraires et qui ont marqué dans la Renaissance intellectuelle du XVIe siècle : citons par exemple les Pitart, les Le Pelletier, les Fréart, les Le Vayer, les Coupel, etc.

Au point de vue topographique, il est évident que la plupart de nos étudiants sont originaires du Passais, de

Nous tenons aussi à exprimer ici toute notre reconnaissance à M. E. Chatel, archiviste du Calvados, qui nous a aidé avec une grande bienveillance à déchiffrer plusieurs noms.

(1) Rangeard. *Histoire de l'Université d'Angers*, I.

Digitized by Google

Domfront, et de ses environs. Les fiefs ou les seigneuries dont ils sont possesseurs ainsi que les bénéfices dont ils sont pourvus d'après les Rectories, sont tous situés dans cette région. Ce sont les terres de la Ferrière, la Haute Chapelle, Roullée, la Baroche, etc., et les cures de Saint-Gilles des Marais, Saint-Mars d'Egraines, la Conception en Passais, la Sauvagère, Magny, La Motte Fouqué, le prieuré de la Ferté-Macé, etc. Puis dans les doyenné de la Roche-Mabile, près Alençon, Saint-Elier, Ciral, Ravigny.

Un certain nombre de noms semblent aussi appartenir au Bas-Maine, et le reste se répartit assez inégalement entre les différentes parties de la Province.

Rien n'est moins surprenant à la vérité, que cette prépondérance marquée du Passais et du Bas-Maine, car les rapports de la ville de Caen avec ces contrées étaient assurément beaucoup plus fréquents qu'avec les autres contrées du diocèse. Encore aujourd'hui ce sont les arrondissements de Domfront et de Mortagne qui seuls, de l'ancien Maine envoient des étudiants à la faculté de Caen. Les jeunes gens du Mans, Laval et des autres arrondissements de la Sarthe et de la Mayenne se partagent entre Rennes et Angers. — Les listes suivantes ne font donc que confirmer cette division qui après tout était aussi logique et aussi rationnelle au XVe qu'au XIXe siècle. Dès lors il faut admettre que relativement un petit nombre de manceaux suivaient les cours de l'université de Caen, tandis qu'à Angers le diocèse du Mans formait à lui seul une des six nations de l'université, la nation du Maine (1).

Enfin au point de vue des événements historiques qui ont modifié la situation du Maine et de la Normandie, il y a concordance chaque année entre le nombre des étudiants manceaux qui suivent les cours de l'université de Caen et les diverses phases de succès ou de décadence que traverse cette université.

Aux premiers temps de sa fondation, alors que le Maine

(1) Rangeard. *Histoire de l'Université d'Angers*. I, p. 385.

Digitized by Google

est occupé par les Anglais et réuni à la Normandie par les nombreux liens forcés provenant de la conquête, le nombre de nos écoliers manceaux s'élève chaque année à sept, neuf et même onze.

Du reste, l'évêque du Mans, Adam Chatelain, mort en 1439, était, dit-on, originaire du diocèse de Bayeux : il possédait une prébende et la dignité de sous-chantre en l'église cathédrale de Bayeux lorsqu'il fut appelé sur le siège de saint Julien : il avait assurément conservé des relations avec le clergé de son ancien diocèse et contribué ainsi à rendre plus fréquents les rapports entre les diocèses du Mans et de Bayeux.

En 1450, après le retour de la domination française le nombre des écoliers du Maine tombe à un, deux, trois tout au plus sans doute par suite des causes que nous avons signalées et qui modifièrent la situation générale de l'université.

Les manceaux qui avaient résisté avec un courage si noble et un dévouement si persévérant aux envahisseurs, se montraient peu empressés d'envoyer leurs enfants dans un établissement suspect de partialité envers l'ennemi. Ce n'est qu'en 1477, l'année qui suivit les générosités de la duchesse d'Orléans, que le nombre des jeunes gens du Maine s'élève de nouveau à onze : il varie ensuite pendant les dernières années du XVe siècle depuis deux jusqu'à cinq, sept, huit et dix. — Gilles de Laval Loué, doyen du chapitre du Mans et devenu évêque de Séez, devait alors servir de trait d'union entre le Mans et Caen.

En 1527, quelque temps après la réformation des études de l'université et à l'époque de sa plus grande prospérité, le nombre annuel des écoliers manceaux atteint son maximum et arrive à douze.

Il décroit ensuite peu à peu jusqu'en 1553 où il se trouve réduit à l'unité. — A partir de cette date les rectories ne contiennent plus aucun nom manceau. Nous sommes à la

Digitized by Google

veille des guerres de religion et des troubles qui ont ensanglanté le XVIe siècle. Les cours des savants professeurs de l'université de Caen vont être interrompus par le bruit des armes et le tumulte des émeutes.

Il est difficile, comme on le voit, de tirer des conséquences importantes ou précises de ces quelques noms dérobés ça et là à un inévitable oubli. Toutefois ils peuvent se rattacher à un ensemble de recherches, et contribuer quelque peu à éclaircir un point d'histoire intéressant. Peut-être serait-il possible, en effet, en les rapprochant des documents du même genre fournis par les universités de Paris et d'Angers où les écoliers du Maine étaient beaucoup plus nombreux, de jeter quelque lumière sur la grande question du développement de l'instruction publique dans notre province.

Dans tous les cas, et à défaut d'autres mérites, ces longues listes prouveront une fois de plus que, malgré les guerres et les calamités publiques, les manceaux ont toujours su apprécier les nobles exemples d'indépendance et de travail que l'université de Caen n'a cessé de donner à ses élèves, et surtout les bienfaits de cet enseignement véritablement élevé qui développe les esprits, et qui forme les grands caractères.

ROBERT TRIGER.

Digitized by Google

I

PINAX RECTORIARUM

CADOMENSIS UNIVERSITATIS

1439-1510

1440. Dominus Michael Jourdan, pbr, curatus S^ti Egidii des Mares (1) cenomanensis.

Bertrandus Chrétien *nuncius* pro dio, cenom (2).

Dus Nicolaus Legenicel.

Stephan Caillouel.

Johannes Baissin.

1441. Dus Johannes Bullois, pbr.

Guills Piscis.

Mathurinus Le Ber.

(1) Sanctus Ægidius de Maretis, Saint-Gilles des Marais, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de Passais, en Normandie, située entre l'Egraine et la Varenne, à l'ouest de Domfront, réunie par la révolution au diocèse de Séez.

Présentateur : l'évêque.

Cauvin. *Géographie ancienne.*

(2) Dès les premiers moments de l'Université de Caen, au-dessous du chancelier, du conservateur, du recteur, des doyens et des professeurs figuraient en assez grand nombre des ministres inférieurs, appelés du nom de *suppôts* et jouissant des mêmes privilèges que les autres membres de la corporation. Il y avait également des *messagers* désignés dans chaque diocèse pour transmettre les correspondances universitaires.

Digitized by Google

Guills Gaudin (1).
Dominus Michael Rachinel, cenom.
Dominus Robertus des Hayes (2).
1442. Petrus Falconarii, cleric. cenom.
Johanes Roberti.
Johanes Le Ber.
Guido de Abbacia (3).

(1) Ce nom se rencontre fréquemment au Mans aux XIVe et XVe siècles. De Lestang, *Documents topographiques sur le Mans*, etc. D'après Le Paige, la seigneurie de la paroisse de Saint-Brice sur la Varenne, bailliage de Domfront, aurait appartenu à une famille Gaudin de Menibeux, qui portait : *D'azur au chevron d'or accompagné de 3 aigles à deux têtes d'argent, au chef de gueules, fretté de 6 pièces d'argent.* — Cauvin, *Armorial.* D'autre part, il existait dans Saint-Denis de Gastines un antique manoir qui fut le berceau d'une famille ancienne et illustre, la famille Gaudin des Ruines ou de Gastines dont un membre aurait pris part à la Croisade de 1158. M. l'abbé Pointeau : *Les Croisés de Mayenne.*

(2) Au XVe siècle, la famille Hayes de Cric, une des plus anciennes du Maine possède les terres de Fontenailles et de Montreuil et les seigneuries de Cric, la Perrine, la Fosse, etc.

Le 4 novembre 1401. Richart Des-Hayes, seigneur de Monterel ou Monstereul rendait aveu pour son fief à Jehanne Espicheule, dame de Saint-Hilaire.

M. d'Elbenne. *Pierre tombale de Catherine d'Illiers, dame de Montreuil, à Duneau.*

En 1475, un Macé des Hayes habite au Mans, rue Dorée. Anjubault, *Recherches sur la bourgeoisie de la cité du Mans*, p. 25.

Il existait en outre dans l'ancienne baronnie de Mayenne deux terres importantes du même nom : l'une était nommée les Haies de Saint-Hilaire, l'autre les Haies Sainte-Marguerite. M. l'abbé Pointeau. *Les Croisés de Mayenne.*

Enfin on trouve encore des terres du nom de des Hayes à Saint-Paul-le-Gaultier, doyenné de Sillé, et dans les doyennés de Saint-Calais et de Trôo. *Noblesse du Maine aux Croisades.*

(3) De Abbacia, de l'Abbaye. A la fin du XIVe siècle, il existait une famille de l'Abbaye dans les environs de Sablé et de Solesmes. En effet, d'après une charte de 1365, Thomas et Nicolas de l'Abbaye fournissent leur part aux libéralités qu'attirait de tous côtés aux moines de Solesmes leur vie exemplaire : ils leur donnent entre autres une maison sise en l'île de Sablé ; les moines s'en servirent comme lieu de refuge, et s'y retirèrent, à l'abri des fortifications de la ville toutes les fois que les mille incidents des guerres continuelles de cette époque les forçaient à abandonner leur monastère. A la fin du XVIe siècle cette maison, connue sous le nom de

Digitized by Google

Johns Bouterene.
Guills Couyau.
Johns Hamardi (1).
Matheus Bernardi.
Petrus Sudoris.
Robertus Roussel.
Frater Ricardus de Gardino religios... Marie de Lonlayo (2).
1443. Dus Robertus Deshays, cenom.
Benedictus de Monsalyer.
Oliverius Fouquet.
Guills de Landa.
Nicolaus Scurron.
Guills le Truon.

Logis de Solesmes facilita la fondation du collège de Sablé qui y fut définitivement établi en 1602.

Thomas et Nicolas de l'Abbaye donnèrent en outre au prieuré de Solesmes une rente qui aida les moines, ainsi que les autres libéralités de l'époque, à construire en 1370 la chaussée et l'écluse qui subsistent encore et qui ont été jusqu'à ces dernières années l'unique voie de navigation de la Sarthe en cet endroit.

Dom Guépin. *Solesmes et Dom Guéranger*, p. 28.

(1) A la fin du XIVe siècle, un prêtre du même nom, maistre Jehan Hamart, occupait au Mans une maison joignant l'église Saint-Pierre-de-la-Cour.

(2) L'abbaye de Notre-Dame de Lonlai dans le Passais, avait été fondée vers 1020 par Guillaume Ier de Bellême, comte d'Alençon et du Perche, seigneur de Domfront, et dotée par lui de plusieurs domaines.

Au commencement du XVe siècle, le monastère fut incendié et l'église saccagée à plusieurs reprises ainsi que presque toutes les églises du Passais. Néanmoins par conviction ou par peur les moines embrassèrent le parti des Anglais et le 11 avril 1430, par lettres patentes datées de Tinchebray Henri VI accordait à l'abbaye le patronage et les dîmes des paroisses dont les curés étaient restés fidèles à leur prince et à leur pays.

Rien n'est donc plus naturel que de trouver un religieux de Lonlay à l'Université de Caen en 1442, alors que les Anglais occupaient le château de Domfront et tous ses environs.

D'autre part, en 1465, on trouve au Mans un Richard du Jardin, prieur claustral de l'abbaye de Saint-Vincent. Ne serait-ce pas le même que notre religieux de Lonlay ?

Necrologium Monasterii Sancti Vincenti, mss. n° 67 de la Bibliothèque du Mans.

Digitized by Google

Michael Le Verrier (1).

1444. Frater Nicolaus Tabary ordinis Sti Benedicti cenom. (2)

1445. Johannes Bigot, *nuncius*, cenom.

Dūs Nicholaus Le Genicel.

Radulphus Caillouel.

1446. Nicholaus Dollebel, cenom.

Michael Bout.

Mauricius de Valle.

1447. Johannes Berart (3), cenom.

Guillelmus Ethon.

Johēs de Langle (4).

Johannes Des Molens (5).

(1) Nom fréquent dans le Maine. On trouve, entre autres, des Le Verrier au Mans et dans les paroisses de Cigné près Ambrières, de Champsecret, de la Sauvagère et de Saint-Brice-sous-Ranes.

Rappelons aussi le nom de Guillaume Le Verrier, chanoine au Mans au XIIIe siècle, personnage remarquable regardé comme chef et peut-être comme fondateur d'une école de verriers qui ont travaillé au Mans jusqu'au XIVe siècle. Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*.

(2) On voit figurer comme témoins dans deux chartes de 1186 et de 1250, Hugues de Tabarie et Stephan Tabarie. *Livre blanc de l'Eglise du Mans*, p. 333 et 355.

(3) Aux XIIIe et XIVe siècles il existe dans le Maine une famille Bérard, qui se distingue par une grande générosité envers l'Eglise du Mans. Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*.

(4) Dix-huit ans plus tard, en 1465, un religieux de même nom fait profession à l'abbaye de Saint-Vincent :

« Anno Domini millesimo cccc° sexagesimo quinto, die quinto mensis februarii, professi *Johannes de Langle*, Gerardus de Maulny, necnon Abel de la Goupillère in presentia domini Roberti de Monhoudoux, abbatis, *Richardi du Jardin* prioris claustralis, etc. »

Necrologium Monasterii Sancti Vincentii, mss. de la Bibliothèque du Mans.

Nous devons aussi mentionner à la même époque l'existence dans les environs de Beaumont-le-Vicomte d'une nombreuse famille de Langlée. — *Généalogie mss. des sieurs Bouju*.

G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 199.

(5) Cauvin, dans son *Armorial du diocèse du Mans*, cite plusieurs familles des Moulins. Par suite des rapports plus fréquents entre le Passais et la Normandie nous serions porté à voir ici un membre de la famille des

Digitized by Google

Dūs Petrus Dagron.

1448. Johannes David, cenom.

Christophorus Abatresebi *(sic)*.

Dūs Guills Garesan.

Nicholaus Poussart.

Guillelmus Pitart (1).

1449. Dūs Petrus Cōpaingn cenomanens. dioces et canonicus ecclesie cenoman.

1451. Dus Petrus du Boys Jourdain (2), pbr cenomanen. dioc. et curatus Scti Cosme de Fresney.

Moulins de l'Ile, originaire de Domfront. Cette famille qui possédait les seigneuries de l'Isle et de Saint-Germain-de-Corbie, près Alençon, a fourni au XVIIIe siècle un officier général, Monseigneur des Moulins, marquis de l'Isle, tué en Italie à la bataille de Parme et une abbesse de Sainte-Geneviève de Montsort, Catherine des Moulins. *D'azur à 3 coquilles d'or, à la cigale d'argent en cœur.*

(1) Famille d'antique noblesse venue d'Artois et naturalisée depuis en Normandie aux environs de Falaise et de Domfront.

C'était une sorte de tradition dans la maison Pitard que ses membres maniassent aussi bien la plume que l'épée. Maintes fois on les a vus, après avoir déposé leur gantelet de fer et leur armure de combat ne point dédaigner d'écrire la description des faits d'armes dont ils avaient été les héros ou les témoins. Ainsi François Pitard, écuyer, sieur de Chênesec, de la Barillière et du Lude, né à Domfront le 3 septembre 1533, a laissé un journal curieux de la prise de Domfront par les Protestants en 1574. Un autre, Nicolas Pitard, composa à l'occasion de la mort de son frère tué devant Avranches le 4 mai 1590, un poëme pour sagement se conduire au voyage de la vie humaine..... »

Notice sur les Seigneurs de Domfront par Julien Pitard, précédée d'une notice biographique sur l'auteur par M. H. Sauvage.

D'autre part, on trouve encore à Domfront au commencement du XIVe siècle un Jean Pitard qui devint premier chirurgien des rois Louis IX, Philippe le Hardi et Philippe le Bel; et au Mans en 1507 un autre Jean Pitard procureur du roi lors de l'entrée solennelle de François de Luxembourg dans sa ville épiscopale.

(2) De Bois-Jourdain ou de Boisjourdan, famille d'ancienne noblesse, dont le berceau fut la terre de Boisjourdan, située dans la paroisse de Bouère (Mayenne), et qui est surtout connue par le rôle que deux de ses membres, Jean et Joachim de Boisjourdan, ont joué dans les guerres de religion.

« En 1471, dans les monstres de l'élection d'Angers par devant Guy de Laval, seigneur de Loué, il est fait mention de Pierre de Boisjourdan,

Digitized by Google

1452. Nicolaus Normat, cenom.

Johēs Daligault.

Petrus Charles.

1453. Maturinus Ferru, clericus cenom.

1454. Frī. Carolus Maillardi, ord Ste Bnd. prior de Feritate Mathei (1), cenom. dioc.

Oliverius Pinchon, Cenom.

1456. Johannes Massart, cenom.

1457. Dus Guills le Routier, pbr cenom.

Dus Iohes Lemere.

Iohannes Anglici (2).

Gervasius Equenart (3).

procureur de son père, Jean de Boisjourdan. » Le Paige, *Dictionnaire.* — M. l'abbé Pointeau, *Jean et Joachim de Boisjourdan.*

(1) Feritas Mathœi. La Ferté Macé, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de la Roche-Mabile, près du ruisseau de More, réunie au diocèse de Séez en 1801, aujourd'hui chef-lieu de canton du département de l'Orne. Il y avait à la Ferté-Macé sous le vocable de Notre-Dame, un prieuré à la présentation de l'abbé de Saint-Julien de Tours et dont le revenu est estimé à 2,500 livres par Le Paige et à 3,600 par Cauvin. Il faut donc lire: Frère Charles Maillard, de l'ordre de Saint-Benoit, prieur de La Ferté-Macé.

(2) Ce nom est très fréquent dans le Maine aux XIVe et XVe siècle.

De 1300 à 1319, Gervasius Anglici est abbé d'Evron.

Vers 1395, Grégoire Langlais ou Langlois, né à la Baroche près Domfront devient évêque de Seez; fonde par testament le collège de Seez à Paris pour huit boursiers, quatre du diocèse de Seez et quatre du Passais. Il eut pour exécuteurs testamentaires Jehan Langlois, escuier, seigneur de Cohon, son neveu, et un autre Jehan Langlois prestre, 7 nov. 1424.

D'autre part, le 20 mars 1407, Johannes Langlays figure comme homme de la foi lige pour une partie du domaine de la Grand Quinte, et comme possesseur du fief de la Galapière, dans un aveu rendu par Jacquet de Maridort au comte du Maine pour Vaux en Belin, etc.

Copies d'aveux féodaux prises aux archives nationales par M. G. de Lestang, communiquées par M. l'abbé R. Charles.

(3) A la même époque (1460) vivait Jean Esquenart, docteur en médecine, chanoine du Mans, sénéchal du chapitre de St Martin de Tours, notaire et secrétaire du roi Charles VII et de la reine. — Il devint plus tard évêque de Sisteron, édifia son peuple par de grands exemples de vertu et mourut au Mans vers 1492.

Ce prélat était fils d'un médecin et avait un frère nommé Michel qui

Digitized by Google

1458. Thomas le Hericié. (1).
Andreas de Bailleul (2), cenom.
1459. Guills Foucaut cenom.
Girardus Bouillon.
1460. Dus Thomas Morin cenom.

était le conseiller et le ministre fidèle de Martin Berruyer pour les affaires les plus importantes.

Dom Piolin. *Hist. de l'Eglise du Mans*, V, 168.

Michel Equenart fait profession à l'abbaye de la Couture le 12 janvier 1464.

Actus professionum monachorum incliti monasterii S^ti Petri de cultura, mss. n° 96 de la Biblioth. du Mans.

Enfin, en 1526, un membre de la même famille, M^r. Geoffroy Esquénart, est curé de N.-D. des Marais à la Ferté-Bernard. *Bail du 13 déc. 1526. Archives du chapitre* A/3, folio 161. Communiqué par M. l'abbé Charles.

(1) A la fin du XIVe siècle, un Jehan Le Héricé habite au Mans, rue des Perrines. — De Lestang, *Documents topographiques sur le Mans*. Au XVIe siècle, il existe dans le Passais Normand, une famille Le Héricé, déjà en possession de charges notables et classée parmi les maisons nobles. Vers 1574 en effet, deux aventuriers huguenots Ambroise Le Héricé, dit le Balafré, et son frère Pissot Le Héricé, se rendent célèbres dans les environs de Domfront par leurs brigandages et la part qu'ils prennent à la défense de la ville assiégée par le maréchal de Matignon. H. Sauvage, *Domfront, son siège en 1574*, p. 89.

D'autre part, M. de Maude signale une autre famille de Héricé ou Le Héricé, dans l'élection de Mayenne, et dans tous les cas, cet étudiant doit appartenir à la même famille que maître Richard Le Héricé, qui fut recteur de l'Université de Caen quatre ans plus tard, en 1461.

(2) La famille de Bailleul, connue dès le XIVe siècle, possédait la seigneurie de Bailleul, dans la paroisse de Hercé, la baronnie de Goron et de grands domaines dans les paroisses de Desertines et de Vieuvy. — Guérin de Bailleul avec ses fils Simon, Raoul, Guillaume et Renaud se distinguèrent parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Savigny.

En 1451, Jehan II de Bailleul, écuyer seigneur de Goron, rend aveu au comte du Maine pour sa châtellenie de Gorron en Passais. (18 août 1451).

Copies d'aveux féodaux prises aux Archives nationales par M. G. de Lestang, communiquées par M. l'abbé R. Charles.

Un peu plus tard, vers 1464, Pierre du Bailleul possédait à cause de sa femme, la terre noble de Torcé, dans la paroisse de Cigné. En 1534, un André de Bailleul était seigneur de Torcé : il avait épousé Jeanne de Rais, et portait *d'argent à trois têtes de loup de sable, arrachées et lampassées de gueules*. Le Paige. *Dictionnaire*, I, p. 210

Il ne faut pas confondre cette famille de Bailleul, du Maine, avec la

Digitized by Google

1461. Dus Johanes de Breszé pbr. Curatus Sti Helerii (1) ceno. dio.

Robertus du Boisjourdain Clericus cenom.

1462. Dus Guillus le Portier curatus de Cyralo (2) cenoman. dio.

Frater Johannes Boherel, prior prioratus Beatæ Mariæ super aquam (3).

Johes le Ber subdiaconatus, curatus Sti Gervasii de Breya, cenomanen. diocesis (4).

1463. Matheus Menart cenom.

Dus R. du Boisjourdain, escolier à la faculté des arts.

Iohannes Bouillon.

1464. Iohes Hamon cenom.

Stephanus Menjart.

famille de Bailleul établie en Normandie dès 1260 et dont un membre, Louis de Bailleul fut abbé de Lonlay, de 1546 à 1583. Notre André de Bailleul, en sa qualité de Cenomanensis ne peut lui appartenir.

(1) Deux paroisses sous le vocable de Saint-Elier appartenaient à l'ancien diocèse du Mans. L'une, de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de la Roche Mabile réunie au diocèse de Séez en 1801. L'autre de l'archidiaconé de Laval, et du doyenné d'Ernée. Cauvin, *Géographie*, p. 346.

L'ancienne maison de Brézé, originaire d'Anjou, avait pour chef, en 1461, l'illustre Pierre de Brézé, IIe du nom, seigneur de la Varenne et de Brissac, grand sénéchal d'Anjou, de Poitou et de Normandie, qui prit une part importante à la conquête de cette dernière province. Après la reddition de Caen il avait été gouverneur du pays de Caux, puis il devint en 1451 Réformateur du pays de Normandie, et fut tué en 1465 à la journée de Montlhéry.

Me Jean de Brézé pouvait être fils ou neveu du grand sénéchal de Normandie qui dut s'efforcer de favoriser le développement de l'université de Caen.

(2) Cirail, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de la Roche Mabile, aujourd'hui réunie au diocèse de Séez. La cure était à la présentation de l'évêque du Mans.

(3) Notre-Dame-sur-l'Eau, près Domfront, prieuré appartenant aux Bénédictins de Lonlay et fondé au XIe siècle.

(4) Brée, paroisse de l'archidiaconé de Laval, du doyenné d'Evron, sur la rive droite de la Jouane, à l'E. N. E. de Montsurs.

Patrons : St Gervais et St Protais. Présentateur : l'Evêque. Cauvin. *Géographie ancienne*, p. 71.

Digitized by Google

Robertus Poussart.

Io Frenehart.

1465. Io de Roumergnye, cenom.

Dus Matheus Megnart escolier à la faculté des arts.

Michael Le Chevalier.

Guills Albi.

1466. Guills Ogier, cenom.

Dus Robertus Fabri baiocensis dio. curatus ecclie parlis de Sto Juliano de Ravigneyo (1).

1467. Iohannes des Hayes (2).

Thomas Hernoul (3).

1468. Iohannes Nere, cenom.

Dominus Thomas Arnoul.

(1) Rufiniacus, Ravigneyum, Ravigny, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de la Roche Mabile à l'est de Pré-en-Pail.

Patron : Saint Julien. Présentateur : l'Evêque. Cauvin. *Géographie ancienne*, p. 483.

(2) Le 22 juillet 1447, Jehan des Hayes, escuyer de la famille des Hayes de Cric et fils de Richard Deshayes dont nous avons parlé plus haut rend aveu pour la terre de Montereul à Jehan Moreau, escuyer, seigneur de Saint-Hilaire.

M. d'Elbenne. *Pierre tombale de Catherine d'Illiers dame de Montreuil à Duneau.*

D'autre part, en 1509, Me Jehan des Hayes, prêtre, chanoine et doyen de Saint-Pierre de la Cour au Mans, prend possession de l'évêché de Saint-Pons de Thomières comme procureur de Philippe de Luxembourg.

Dom Piolin. *Hist. de l'Eglise du Mans*, V, 286.

(3) Hernoul, Arnoul, ou Ernoul. En 1406, Jehan Ernoul rend au comte du Maine, pour la sergenterie du Saosnois, le curieux aveu suivant : « Ie, Iehan Ernoult avoue estre votre homme de foi simple pour l'office de sergenterie de Sonnoys reportant au siège de vos assises du Mans, avecque les droits, proffits, émoluments et appartenants accoutumés ; par raison duquel office je vous suis tenu servir en icelui toutes fois que le cas se requiert et que audit office appartient à faire, et de estre par chascun an, *au jour de Pasques fleuries avec vos autres francs* [*archers*] *en la compagnie de votre prévost de votre ville du Mans, pour aller en la procession et mistaire de la Croix d'icelle ville, et pour voir rompre en vos halles dudit lieu les lances aux diz francs* [*archers*], et ce que en deppend, et avecque ce vous en doits, pleige-gage droit et obeissance, etc. »

Copies d'aveux féodaux prises aux Archives nationales, par M. G. de Lestang, communiquées par M. l'abbé R. Charles.

Digitized by Google

Abraham Lengloys.
1472. Dominus Stephan Chauvin, cenom.
Io. le Verrier (1).
Frater Symon Galloys.
1473. Iohannes Rogier (2), cenom.
Robertus Gaudin.
Iohannes Carrel (3).
Dominus Herveus Eluat.
1474. Bertrand Beton, cenom.
Robertus Rogier.
Iohannes Frault.
1475. Iohannes Louvel, cenom.
Hosteas *(sic)* Massaron.
Magister Franciscus Le Chat (4).

(1) En 1530, un Jehan Le Verrier, seigneur de Champsecret, près Domfront, acquiert par succession de Robert Roger son oncle, la terre de Boisjosselin située dans la paroisse de la Baroche sous Lucé. Le Paige, *Dictionnaire*, I, p. 70.

(2) Sous l'épiscopat de Claude d'Angennes et dans une suite de chapitres généraux qu'ils recommencèrent à tenir régulièrement en 1589, les chanoines du Mans remettent en vigueur les anciens statuts : ils se servent dans ce but des recueils d'anciens décrets composés par Trouillet, *Jean Rogier* et autres qui avaient été secrétaires du chapitre. »

Dom Piolin, *Hist. de l'Eglise du Mans*, tome V, p. 604.

(3) Une famille Carrel, d'origine très ancienne a laissé son nom à deux paroisses du Sonnois, Lignières-la-Carelle et Villaines-la-Carelle. Un de ses membres, Richard Carrel, avait accompagné les normands Guiscard et Roger de Hauteville dans leurs excursions d'Italie : il épousa une de leurs sœurs et conserva la principauté de Salerne.

Au XVe siècle, il existait encore des Carrel dans le Maine : en effet, un Jehan Carrel que nous voyons figurer dans une montre au Mans le 22 juillet 1392, épousa Jaquette de Courboullain et en eut plusieurs enfants dont une fille Michelle Carrel, mariée plus tard à Laurent de Frebourg (1410-1490). Les armes des Carrel étaient *d'azur à deux fers de piques antiques d'argent*. G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 248.

(4) La famille Le Chat est une des plus vieilles et des plus honorables du Mans. Dès 1231, Guillaume Le Chat est *vaier* du Mans. En 1475, Nicolas Le Chat est au nombre des citoyens notables de la ville et habite en la cité.

A la même époque, François Le Chat, licencié ès lois, est procureur général du comte du Maine. C'est lui probablement qui représente Philippe

Digitized by Google

Dominus Jo. Ho. Dei *(sic)*.
Johannes du Moussay.
Jacobus Alligot.
Guillīs de Campis (1).
Petrus Fabri.
Guillīs Alain (2).
1476. Johannes Lechevalier, pbr. cenom.

de Braisteau en 1478 dans le curieux procès qu'il soutint dans la chambre du conseil, au Mans, devant le duc de Calabre, comte du Maine, contre le chapitre de Sillé-le-Guillaume, au sujet de l'hommage de la terre de la Salle. Il possédait un jardin près de la Vieille-Porte, et avait pour femme Anne du Breil, dont un parent, Jehan du Breil était alors chanoine et chantre de l'Eglise du Mans. François Le Chat et Anne du Breil eurent deux enfants : une fille, Etiennette, mariée à Jacques Saillant, et un fils *François Le Chat*, qui devint chantre de l'Eglise du Mans et qui fut reçu en 1488 à la confrérie de saint Jean-Baptiste.

François Le Chat, né au Mans, docteur en droit et chantre de l'Eglise Cathédrale « écrivit un juste volume, dit la Croix du Maine, touchant des coustumes, cérémonies et observances, lesquelles doivent être gardées entre Messieurs de l'Eglise St Julien du Mans et autres prestres et chapelains de la dite église. Il florissait au Mans en 1520. »

Le 9 octobre 1508, François Le Chat assista comme député du chapitre à l'assemblée des trois ordres réunie pour l'adoption et la publication de la Coutume du Maine.

Enfin, M. Hauréau signale encore de lui un opuscule inédit qui se trouve dans un recueil de Gaignières et qui est intitulé : *Francisci Le Chat jurium doctoris, cantoris ac canonici insignis ecclesiæ cenomanensis, ad reverendiss. dom. Ludovicum de Borbonio, Cenomanensem episcopum, Oratio ordinationes capituli facta.*

Anjubault, *Recherches sur la Bourgeoisie du Mans*, p. 49-24. — De Lestang, *Documents topographiques sur le Mans*, p. 220. — D'Elbenne, *Les Sires de Braitel de la famille Papillon*, p. 27. — Belin de Beru, *Mélanges manuscrits*, Archives municipales, 21, E. — Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, II. 43; IV, 399. — Dom Piolin, *Histoire de l'Église du Mans*, V, 202, 282. — Blondeau, *Portraits des hommes illustres*.

(1) Cette même année 1475 on voit figurer un certain Guillaume des Champs, possesseur de la terre de la Beraudière dans un aveu rendu par Jehan de Segraye au comte du Maine, pour la terre de Myerré.

(2) En 1455, Perrot Alain prête foy et hommage-lige comme possesseur de la Douerie, paroisse d'Aigné, dans un aveu rendu au comte du Maine pour la châtellenie de Pirmil.

Copies d'aveux féodaux prises aux Archives nationales par M. G. de Lestang, communiquées par M. l'abbé R. Charles.

Digitized by Google

Johannes Foullet.
Petrus Morin (1).
Julianus Renardi.
Johannes Proudome.
Robertus de la Haye.
Dns Michael de la Prevostière, curatus de Mota Fulconis, cenom. (2).
Michael le Gourdin.
Johannes Martin (3).
1477. Io. Fabri.
Dominus Io. Brusart. (?)
Dominus Guills Piscis.
Io. Sougie.
Guills Hoschet.
Julianus Rouyer.
Florentinus Chapron.
Joh. Rouyer.
1478. Dominus Petrus Leree, pbr (4), cenom.
Dominus Guills de Longy.

(1) Indépendamment de la grande famille des Morin de Loudon pour laquelle nous renvoyons à la notice de M. Moulard : *Note sur les familles de Loudon et Morin de Loudon ;* nous trouvons :

En 1475, un Maître Pierre Morin, habitant au Mans, en la Cité, et receveur du comte du Maine.

Et mieux en 1471 un religieux du nom de Pierre Morin qui fait profession à l'abbaye de la Couture.

Actus professionum Monachorum incliti monasterii Sti Petri de Cultura. Mss. nº 96, de la Bibliothèque du Mans.

(2) Mota Fulconis, ou mieux Mons Fulconis, La Motte Fouqué, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de la Roche-Mabile, sur le ruisseau de Gourbes, réunie au diocèse de Séez en 1801.

Présentateur : l'Evêque. — Cauvin, *Géographie ancienne,* p. 429.

(3) En 1482, un religieux du nom de Jehan Martin fait profession à l'abbaye de la Couture au Mans. *Actus professionum monachorum incliti monasterii Sti Petri de Cultura.* Mss. nº 96 de la Bibliothèque du Mans.

(4) Serait-il de la famille de François Le Rees, philosophe célèbre né à Domfront au XVIIe siècle, qui devint professeur au collège de la Marche à Paris, puis membre distingué de l'Académie française ?

Digitized by Google

1479. Magister Robertus de la Corbière (1), licentiatus in utroque jure cenom.

Guillus Hoschet.

1480. Guills Demy, cenom.

Guills Caignon.

Dus Guills Le Valoys (2).

1481. Dus Johannes Salles (3), pbr, cenom.

Magister Thomas Hugier.

Frater Rogerius Thome, religiosus de Cultura (4).

Johannes Le Rouyer (5).

Guillus de la Mesliere (6).

(1) De la Corbière, seigneur de Juvigny, Montanadais, doyenné d'Ernée, la Chapelle Craonnaise, les Alleux, etc. *D'argent, au lion de sable, langué, onglé et couronné de gueules.* Cauvin, *Armorial*, p. 69.

Au XIIIe siècle on remarque parmi les principaux bienfaiteurs de l'abbaye de Beaulieu au Mans, Payen de la Corbière. *Gallia Christiana*, t. XIV, col. 513.

En 1570, Nicolas de la Courbière rend aveu à Claude de Guise pour les fiefs de Châtenay, Cornesse et la Boutonnaye, dépendant de la seigneurie de Mayenne. Le Paige, *Dictionnaire*, II, p. 297.

(2) Il est présumable que cet étudiant appartient à la famille de maître André Le Valoys « utriusque juris doctoris et artium magistri » qui fut recteur de l'Université de Caen en 1460 et 1465.

(3) En 1509 le bailly de Touvois était Jean Salles, licencié ès lois. Ce fut lui qui rédigea le curieux procès verbal de l'entrée au Mans de François de Luxembourg et qui nous fait connaitre toutes les circonstances de l'intronisation des évêques du Mans.

(4) Serait-ce lui qui fait profession à la Couture dès le 16 mai 1463?

« Ego, frater Rogerius Thomas, clericus, promicto stabilitatem meam et conversionem morum meorum et obedientiam secundum regulam Sancti Benedicti coram deo et omnibus sanctis ejus in hoc cenobio de Cultura, in honore beatissimæ dei genitricis semperque virginis Mariæ beatorumque Petri et Pauli, in presentia domini Guillermi, abbatis, perhenniter conservandam.

THOMAS.

Actus professionum monachorum incliti monasterii S^ti Petri de Cultura. Mss. n° 96 de la Bibliothèque du Mans.

(5) Le 4 mars 1472 un Jehan Le Royer avait fait profession à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Serait-ce de la même famille?

Martyrologe de Saint-Vincent. Mss. n° 67 de la Bibliothèque du Mans.

(6) La famille de la Meslière, qui paraît avoir eu pour berceau le village de la Meslière' paroisse de Magny, possédait le fief du Teilleul dans les

Digitized by Google

Guillus Demy.
Mathurinus Fourmy.
Ricardus Robillart.
1482. Robinus Galle, cenom.
Guillus Caignon.
1483. Michael Bonbicher, cenom.
Guills Militis.
Magister Ambroys Girart.
Robertus Petion.
Michael Prepositus.
1484. Jacobus de Beaumanoir (1), cenom.
Petrus Proud'omme.
Guills Beusart.
1485. Dus Iohannes Lognerel, cenom.

paroisses de Saint-Maurice-du-Désert et de la Ferté-Macé. On trouve un Guillaume de la Meslière, écnyer, seigneur du Teilleul, mentionné dans un aveu du 5 octobre 1526. Les La Meslière portaient : *D'argent à trois molettes d'éperon de sable, à la bordure de gueules chargée de huit besants du champ.* Devise : *Christus vincit, regnat.*

Cte de Contades, *Notice sur la commune de Saint-Maurice-du-Désert.*

(1) Beaumanoir de Lavardin, l'une des maisons les plus considérables du Maine, a pour chef Hervé de Beaumanoir qui se trouva aux états de Vannes en 1201. Elle a donné un maréchal de France, des chevaliers du Saint-Esprit, des gouverneurs de provinces et plusieurs évêques. *D'azur à onze billettes d'argent posées 4, 3, 4.* Cauvin, *Armorial*, p. 21.

Le 15 juin 1486 mourait Guy de Beaumanoir, baron de Lavardin, seigneur d'Assé-le-Riboul, qui avait épousé Jeanne d'Estouteville, et il était enterré dans l'église de l'abbaye de Champagne que la famille de Beaumanoir avait enrichie de nombreuses donations.

Il laissait plusieurs enfants, dont l'un Lancelot Ier de Beaumanoir, devint abbé de Champagne en 1495. Un de ses petits-fils, Jacques de Beaumanoir, qui doit être le même que notre étudiant, mourut en 1501 et fut enterré à côté de son aïeul dans l'église de l'abbaye. Voici son épitaphe qui nous a été conservée par Gaignières :

Cy gist noble homme, écuyer notable,
Jacques de Beaumanoir, enfant de Lavardin
Puisné, doulx et benin, jadis fut honorable,
Sage, prudent, vaillant, de servir Dieu enclin.
Le seiziesme jour de novembre, il prist fin,
L'an mil cinc cent et un. S'il est en purgatoire,

Digitized by Google

Philippus Roulin.
Jacobus Courer.
Magister Egidius de Magny de Silvygeria cenom. dio (1).
Michael Heuze.
Philippus Mannet.
Guillermus de Foves ou Foues.
Iohannes Radicis.
Eutropius Fleury.
Iohannes Coubart.
1486. Petrus de Courteuvre bacc. in jure cano co.., cenom.
Dūs Michael Chesnel.
Iacobus Lioust.
Iohēs Freart (2).

Par coulpe détenu, pries Dieu de cœur, fin
Qu'il lui face pardon et qu'il lui doint sa gloire. Amen.

M. Hucher, *Notice sur Sillé-le-Guillaume*, p. 207.— Pesche, *Dictionnaire statistique*, etc.

Jacques de Beaumanoir était fils de Jean de Beaumanoir, IIe du nom, chevalier, seigneur de Lavardin, qui mourut en 1509, et d'Hélène de Villeblanche.

La Chesnaye-Desbois, *Dictionnaire de la noblesse.*

(1) Salvigia, Salvigeria. La Sauvagère, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de la Roche-Mabile, au N. O. de la Ferté-Macé, réunie en 1801 au diocèse de Séez. — Cauvin. *Géographie ancienne*, p. 491.

En 1502, Me Jehan de Magny sera recteur de l'université de Caen, mais *l'Armorial de Normandie* cite deux familles de Magny établies dans la province :

1° de Magny, élection de Falaise, généralité d'Alençon, seign. de Magny le Désert : *d'azur au chevron d'argent accompagné de deux étoiles de même en chef et d'un croissant d'argent en pointe ;*

2° de Magny, élection de Mortagne.

(2) D'après une généalogie des Fréart de Chantelou, cette famille serait originaire du Bas-Maine : dès 1561 on rencontre un Jehan Fréart, notaire au Mans, et en 1562, parmi les huguenots qui prirent part au fameux pillage du Mans, figure un autre Jean Fréart, dit Morandière, avocat et praticien en cour d'Eglise. Enfin aux XVIIe et XVIIIe siècles, ce nom n'a cessé d'être porté au Mans par des notaires, des consuls, des chanoines qui devaient provenir d'une souche commune et se rallier aux Fréart de Chantelou par les liens de la parenté. Peut-être serait-il donc permis de

Digitized by Google

Richardus de Campis (1).
Johēs de Mota (2).
1487. Guillus Coillart, cenom.
Michael le Grant.
Iohannes Couppevent.
Iohannes Galet.
.... De Avenellis.
1488. Guillus du Brieul, cenom.
Michael Brellot.
Iohannes Pontault (3).
Dionysius de Sunoy.
Dūs Michael Milonis, pbr, curatus beatæ Mariæ de conceptione in Pisseyo, cenom. Dio (4).
Robertus Bidault.

voir dans notre Jehan Fréart un ancêtre des fameux collectionneurs manceaux. Dans tous les cas la qualification de Cenomanensis ne permet pas de le confondre avec les Fréart de Normandie, sieurs de Beaumarais, La Chesnaye, etc., de la généralité de Rouen.

M. Chardon. *Les Frères Fréart de Chantelou*, p. 2 et suivantes.

(1) Le Nobiliaire de Normandie cite sept familles de ce nom dont une dans la généralité d'Alençon. Dans le Maine nous trouvons une famille des Champs, seigneur de Sainte-Osmane avant 1373. Cauvin. *Armorial.*

(2) Il est probable qu'il s'agit ici d'une ancienne famille de Normandie qui tire son nom de la Motte-Fouqué, paroisse du Passais, dans le doyenné de la Roche-Mabile. Cette famille a possédé la seigneurie de la Motte au moins depuis 1362 jusqu'à 1568 qu'elle passa dans celle de Saint-Rémi. *D'azur à la fasce d'or.*

En 1484, Jean de la Motte-Fouqué, écuyer, seigneur de la Motte-Fouqué rend foi et hommage au roi. Il eut deux fils René et Guillaume et une fille nommée Isabeau. — Lachesnaye-Desbois, *Dictionnaire.*

Il existe aussi dans la paroisse de Madré une autre terre de la Motte, dont le fief s'étendait dans les paroisses de Nuillé-le-Vendin, des Chapelles et de Saint-Julien du Terroux et qui passa également au XVIe siècle dans la familles de Saint-Rémy.

Le Paige. *Dictionnaire*, II, p. 2.

(3) Au XVIIe siècle on trouve dans l'élection de Domfront une famille Pontault anoblie en 1629 et établie à la Motte d'Egrennes à Villaine et à Aubervilliers près Domfront.

(4) La Conception en Passais, ou simplement Passais, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de Passais en Normandie, sur le ruis-

Digitized by Google

Johannes Morel (1).
1489. Iacobus de Villette (2). Cenom.
Iacobus Despres.
Iohanēs Henart.
Iacobus Episcopi (3).
Andreas Mahiet.
Mauricius Rabinel.
Iohannes Lebouc.
1490. Michael Le Court (4). Cenom.
Iohannes Huterel.
Matheus Nigry.
Robertus Pontin.
1491. Hebertus Louvel, cenom.

seau de Pisse, au S.O. de Domfront réunie en 1801 au diocèse de Séez.

Présentateur : le seigneur temporel. — Cauvin : *Géographie ancienne*, p. 273.

Cette cure avait été érigée par Louis XI en 1477 seulement, dans l'antique chapelle de Saint-Auvieu.

Dom Piolin. *Hist. de l'Eglise du Mans*, V, 186.

(1) Dix ans plus tard, en 1498, frère Jehan Moreau, alias de Sancto Hilario fait profession, le 17 février, à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans. Il pourrait bien y avoir identité entre les deux personnages.

Martyrologe de Saint-Vincent, mss. 67 de la bibliothèque du Mans.

(2) Villette, seigneur de Villette, Torchamp, famille de l'élection de l'élection de Domfront (paroisse de la Baroche). Jean de Villette fut abbé régulier de Saint-Vincent, 1354-1371 : *d'azur à six tours d'argent 3, 2 et 1.* — Cauvin. *Armorial*, p. 241.

Cet étudiant est évidemment parent de maître Guillaume de Villette, docteur ès lois, du diocèse de Séez, qui avait été recteur de l'université de Caen en 1447.

(1) Nous devons rappeler ici, sans nous permettre toutefois aucun rapprochement, qu'au XVe siècle, il existait à Sablé et dans les environs une famille Levesque que rendit célèbre plus tard, Olivier Levesque le fondateur du collège de Sablé. Dès 1443, Ménage signale un Jacques Levesque, chantre de l'église d'Angers. — Ménage. *Histoire de Sablé*, 2e partie, p. 82.

(4) Famille noble de l'élection de Domfront, paroisses de Lonlay et de Saint-Bomer. *D'argent à l'aigle de sable membré et becqué d'or à la fasce brochante de sable.* — De Marle, *Recherche sur la noblesse de la généralité d'Alençon.*

Digitized by Google

Magister Stephanus de Courtarevel (1).
Thomas Proudhome.
Ricardus Jamet.
Dūs Nicolaus Caignon.
Johannes Cochin.
1492. Egidius Morel, cenom.
Dūs Io. Lepelletier (2).
1493. Rectoria Marguarini de la Bigne (3) artium magistri, et in sacra pagina licentiati, Baiocens. diocesis.

(1) De Courtarvel, famille qui remonte par titres suivis jusqu'au commencement du XIIIe siècle, et qui tire son nom de l'antique domaine de Curia Rouelli, situé dans la paroisse de Mont-Saint-Jean. Au moyen âge, le château de Courtarvel, vint succéder à la villa gallo-romaine : ses ruines se cachent encore au milieu d'un épais fourré dans un des sites les plus romantiques que l'on puisse voir. Le premier Courtarvel actuellement connu est Guillaume Suart qui vécut à la fin du XIIe siècle : depuis, la famille, divisée en plusieurs branches, s'est répandue sur divers points du Maine. Ses armes sont : *D'azur au sautoir d'or, cantonné de 16 losanges de même.*

M. Hucher, *Notice sur Sillé-le-Guillaume*, p. 213. — Le Paige, *Dictionnaire*, II, p. 409. — Cauvin, *Armorial*, p. 72.

(2) Au XVIe siècle, « certaines familles semblaient vouées tout entières aux sciences théologiques : ainsi la famille des Le Pelletier, du Mans, donna Jean Le Pelletier, docteur en théologie et grand maître du collège de Navarre, curé de Saint-Jacques-de-la-Boucherie, à Paris. Il accompagna le cardinal de Lorraine au Concile de Trente et il s'y signala. Trois membres de cette famille, *du nom de Jean*, se signalèrent dans l'Université.

Dom Piolin, *Histoire de l'Eglise du Mans*, t. V, p. 618.

Voir également Ménage sur la famille Le Pelletier de la Pilardière, en Saint-Denis-d'Anjou, une des plus nombreuses des provinces d'Anjou et du Maine. — Ménage, *Histoire de Sablé*, 2e partie, p. 136.

(3) Nous relevons ce nom au passage bien qu'il n'appartienne pas à l'ancien diocèse du Mans Mais ce recteur n'est autre que Marguerin de la Bigne, né à Vire, vers 1450, de la famille de la Bigne, à laquelle appartient le grand doyen de l'Eglise du Mans, le célèbre Marguerin III de la Bigne. Ce dernier qui a occupé une place distinguée parmi les plus doctes écrivains du XVIe siècle, a été confondu par Hermant avec Marguerin I et n'a jamais été recteur de l'Université de Caen.

Le registre des *Rectories* confirme encore cette confusion que dom Piolin a déjà démontrée dans sa *Notice sur Marguerin de la Bigne, Theologal de Bayeux et grand doyen de l'Église du Mans.*

En 1505, Marguerin I fut appelé près du cardinal de Prie, évêque de

Digitized by Google

Dus Oliverius Neyre, cenom.
Marinus Magistri (1).
1494. Johannes Pellier, cenom.
Johannes Arnulphi.
1495. François Le Ruyer.
Johannes des Moulins.
Johannes Testedehome.
Michael Verdier.
Guills Le Ber, cenom.
1496. Radulphus mercator.
Magister Johannes Berart.
1497. Fabianus Levesque, cenom.
Radulphus Le Demy.
1498. Symon des Jonchères, cenom. (2).
1499. Johes de Putanges, cenom.
1500. Joachim de la Feriere (3), cenom.
Dominus Jacobus de Moisse. ?
Johannes Portier.
1501. Bertrandus La Souche, cenom.

Bayeux, nommé chanoine, pourvu des prébendes d'Amayé et de Grésy et chargé de professer la théologie dans la cathédrale. Il mourut en 1523.

Dom Piolin, *Notice sur Marguerin de la Bigne.*

(1) Serait-ce donc un des ancêtres du fameux cordelier Yves Magistri, né à Laval vers le milieu du XVIe siècle, puis devenu célèbre par ses voyages en Espagne, en Italie, ses extravagances et ses nombreuses mésaventures comme curé du Lude et comme ligueur acharné ?

Hauréau, *Histoire littéraire du Maine*, III, p. 321.

(2) On trouve en 1512. un Lancelot de Jonchères au nombre des gentilshommes du Maine qui combattent à Ravennes. — De Maude, *Armorial*, p, 460.

(3) De la Ferrière, ancienne famille qui tire son nom de la terre de la Ferrière, paroisse du même nom, archidiaconé et doyenné de Passais.

Jean de la Ferrière, archidiacre de Passais, fit avec Richard, duc de Normandie, le voyage de Terre-Sainte.

En 1521, Gabriel de la Ferrière épousait Françoise de Montchauveau et en avait eu plusieurs enfants, dont un Joachim qui devint protonotaire du Saint-Siège. Le Paige, *Dictionnaire*. Nous n'avons pu retrouver la filiation de Joachim.

Digitized by Google

Cristeforus Randachier.
1502. Petrus Gilet (1) cenom.
Michael Prodhome.
Nicolaus Fere.
Philippus Gorges.
Nicolaus Manoury.
1503. Dūs Bertrandus Medici, cenom.
Natalis Painblanc.
Matheus de Poligny.
Ricard Lengloys.
Michael Amper.
1504. Rectoria magistri Iohanis Le Hayer, de Alenconio, in sacra theologia et decretis licentiati, curati Sancti Medardi de Egrana cenom. Dio (2).

(1) Serait-il de la même famille que Thomas Gillet né à Domfront et aumônier de Jean II duc d'Alençon? Cet ecclésiastique s'acquit une funeste célébrité par son habileté et son goût pour l'intrigue; ce fut lui qui poussa son patron à trahir son pays et à se livrer aux Anglais.

Liard. *Hist. de Domfront*, p. 155.

(2) Famille fort ancienne et reconnue d'une ancienne noblesse. A cette époque Aymon le Hayer était intendant de la maison de Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon: en 1519 il était échevin et gouverneur de la ville d'Alençon. « Il est certain que les ancêtres de cette famille n'ont manqué que de fortune pour être connus et parvenus aux plus grandes dignités, car ils étaient si dignes tant par leur mérite, leur esprit, que par leur fidélité à leurs souverains. » La Chesnaye-Desbois. *Dict. de la nobl.* Et en effet, au mois de mai 1589, lors du siège d'Alençon par le duc de Mayenne, Pierre Le Hayer, lieutenant particulier, resté fidèle à son roi, est obligé de se tenir plusieurs jours enfermé dans un cachot de la Conciergerie. Plus tard, son petit-fils, Pierre Le Hayer, sieur du Perron, né à Alençon en 1603, se rendit célèbre par un poème historique en l'honneur de Louis XIII, intitulé *les Palmes du Juste* qui lui valut en 1635 des lettres de noblesse. Il devint successivement commissaire des guerres, chevalier de l'ordre du Saint-Esprit, procureur du roi à Alençon et enfin conseiller d'Etat. Il mourut en 1679, membre de l'académie de Caen, après avoir publié de nombreux ouvrages. — Odolant Desnos. *Mém. hist.*, tome II, p. 346, 535.

Sanctus Medardus de Egrana, Saint-Mars d'Egraine, paroisse de l'archidiaconé de Passais, du doyenné de Passais réunie au diocèse de Séez en 1801.

Présentateur: le seigneur. — Cauvin. *Géographie ancienne*, p. 409.

Digitized by Google

Iohānes Soufflesays.

Dominus Iohannes de Feschal, miles, dominus temporalis du Grippon et de Malbor capitaneus oppidi cadomensis, atque camerarius regis cenomanens diocesis (1).

Iohannes Piéfort.

1505. Jacobus Le Chevalier, cenom.

1506. Joannes Du Val, cenom. (2).

Nicolaus Le Verrier.

1507. Magister Nicholaus Chaynart, cenom.

1509. Ricardus Le Franc, cenom.

(1) Messire Jehan de Feschal, chevalier, seigneur temporel du Grippon et de Malbor, capitaine du château de Caen et chambellan du roi.

La Famille des Feschal, éteinte depuis le XVIe siècle, était une des plus considérables du Bas-Maine.

En 1432, Olivier de Feschal, gouverneur de Laval préside à un combat singulier entre un Français et un Anglais. Son fils René, seigneur baron de Poligné, paroisse de Bonchamps près Laval, de Marboué, paroisse de Louvigné, de la Coconnière, etc., épousa en premières noces Jehanne de Villiers et en eut un fils.

Jehan de Feschal, chevalier, baron de Poligné et du Gripon, épousa Claude de Silly, fille de Jacques, seigneur de Lonray, bailli et gouverneur de Caen, chambellan du roi et capitaine des archers de la garde française de Louis XI. — Le Doyen. *Chroniques et Annales de Laval*, p. 72 et 277.

En 1501, Jehan de Feschal remplaça son beau-père comme gouverneur du château de Caen. — On voyait ses armes sur la première porte du château avec sa devise : *Rien qui ne l'a*. Dépouillé de sa charge quelque temps après la mort de Louis XII, son protecteur, il ne dédaigna pas le titre de bourgeois juré ou échevin de la ville de Caen. — Il fut remplacé par son beau-frère François de Silly. — *Chronologie historique des gouverneurs de Caen*, p. 98.

En 1504, la famille de Feschal possède en outre la terre et le château fortifié de la Beraudière, paroisse de Ceaulcé en Passais.

En 1518, René de Feschal donne par testament à la collégiale de Saint-Michel de Laval soixante charges de blé de rente annuelle, au paiement de laquelle il affecte soixante-quatre métairies.

Enfin en 1570, un second Jehan de Feschal rend aveu à Claude de Guise pour la Motte d'Aron relevant de Mayenne. — Le Paige. *Dictionn.* II, p. 298.

Les de Feschal, portaient : *Vairé, contre vairé d'argent et d'azur.*

(2) Nous trouvons inscrit au Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans, vers le milieu du XVIe siècle, un frère, « Jean du Val, pretre ».

Nécrologe de Saint-Vincent, mss. n° 41 de la Bibliothèque du Mans.

Digitized by Google

II

RECTORIÆ

CADOMENSIS UNIVERSITATIS

1514-1567

1515. Alexis Guarault, cenom.

Philippus La Longny nuncius pro vicecomitatu de Dompfront.

1516. Guillelmus Fere, cenom. (1).

1517. Guillus Moussart, cenom.

Nicolaus du Gast (2).

Dom. Anthonius Edeline.

Philippus Saales.

1519. Jacobus Breulot, cenom.

Michael Heust.

Guills Fortis.

Robertus Le Galloyes.

Michael Closier.

(1) Avec la mention suivante : « Jurator pro scholaritate et usu privilegiorum ». Nous la trouvons dès lors répétée chaque année pour la plupart des étudiants nouvellement inscrits. A cette époque là l'Université de Caen reçoit des écoliers des diocèses de Bayeux, Lisieux, Coutances, Séez, Rouen, Evreux, Le Mans et Chartres.

(2) Ce nom viendrait-il de l'antique village du Gast, situé à la limite des paroisses de Montreuil et de Saint-Loup-du-Gast et où se tenait une foire célèbre qui depuis a été tranférée à Lassay. — Il existait en outre dans les environs une seigneurie appelée l'Isle du Gast. — Le Paige, *Dictionn.*

Digitized by Google

Robert } Mengain.
Guills }

1520. Maximus de Sancto Germano, cenom. (1).
Johannes de Sancto Germano.
Lucas Tennenet.
Ludovicus de Sancto Germano.
Ludoviéus Despres.
Iohannes Hubert.
Maurus Huteret.
Guillš Bidart.
Iohannes Masseron.
Franciscus Huteret.
1521. Matheus Pitart.... Cenom.
Martinus Hebert.
Renatus Moreau.
Ioannes de Semalle (2).
1522. Guillūs Bidart. Cenom. (3).
Iohannes de Semalle extraordinarie, graduatus in scellis post pasqua.

(1) De Saint-Germain à Placé, doyenné de Mayenne : *D'argent à un nuage en rond d'azur chargé d'un cœur d'or et surmonté d'un lambel de 3 pendants de gueules.* Edme de Saint-Germain fut chanoine du Mans et archidiacre de Laval. De Maude, *Armorial*, p. 330.

D'autre part à la fin du XIVe siècle un habitant du Mans, nommé Robin de Saint-Germain occupe une maison située rue Heraut. — De Lestang, *Documents topographiques*, p. 240.

(2) De Semalé, seigneur de Bellaire et du Perche, élection de Mortagne : *d'argent à une bande alesée de sable, sur laquelle est posé un épervier du même.*

Rappelons aussi que la terre de Semallé, paroisse du même uom, près Alençon a longtemps appartenu à la famille Le Hayer dont nous avons parlé plus haut.

Cette même année 1521, l'université de Caen reçoit pour la première fois, un étudiant du diocèse de Paris, un du diocèse de Rennes, un du diocèse de Bourges et un du diocèse d'Arles.

(3) Ces deux noms sont précédés de la mention suivante : « Sequntur nomina et cognomina scolasticorum tempore ordinario graduatorum in facultate artium in presenti rectoria qui juraverunt pro congregationibus intrandis. Secunda auditio. »

Digitized by Google

1524. Iohannes Motheron. Cenom.
Magr Iulianus Martin.
Iacobus Brindeau (1).
Renatus Rodet.
Petrus de Mesroy.
1525. Dominus Guillus Belliart curatus de Carrelles (2) cenom.
1527. Iohannes du Val. Cenom.
Guillelmus preud-'homme.
Petrus preudhomme.
Nicolaus Pillon (3).
Iulian. Pynel.
Renatus Rodet.
Iohannes Bonnet (4).
Ioannes Doesnel (5).

(1) Ce nom se retrouve à plusieurs reprises sur les registres de la Couture et de Saint-Vincent. Robert Brindeau fait profession à l'abbaye de la Couture le 16 janvier 1503. Michel Brindeau à l'abbaye de Saint-Vincent en 1468, etc.

Mss. déjà cités.

(2) Nous avons lu Carrelles ou peut-être Carrolles.

Carrelles était une paroisse de l'archidiaconé de Laval, du Doyenné d'Ernée à l'O. S. O. de Gorron dans le pays des Diablintes. Présentateur : l'évêque du Mans.

Carrolles est une commune du département de la Manche, arrond. d'Avranches, canton de Sartilly, 423 habitants.

(3) Frater Julianus Pillon, prêtre, est inscrit au Nécrologe de l'abbaye de Saint-Vincent du Mans pour l'année 1566. *Nécrologe de Saint-Vincent*, mss. n° 41 de la Bibl. du Mans.

(4) Au XIVe siècle, on trouve dans la paroisse de la Baroche-sous-Lucé, près Domfront, une famille Bonnet dont un membre, Guillaume Bonnet devint doyen de l'archidiaconé de Passais, puis évêque de Bayeux en 1306. Ce prélat fonda à Paris en 1308 le collège de Bayeux pour douze boursiers, six du diocèse d'Angers, et six du diocèse du Mans, particulièrement du Désert et du Passais.

(3) Serait-ce un Doisnel ou Doynel de la Sausserie et de Montécot ? Cette famille qui descend d'un compagnon d'armes de Guillaume le Conquérant est connue en Normandie et dans les environs de Domfront depuis le XIe siècle. Elle est aussi célèbre par ses services militaires que par ses alliances avec les plus nobles maisons de France. Or en 1548, nous voyons le chef

Digitized by Google

Ioannes Enguerrand.
Stephan Heuzey.
Aimé Heuzey.
Ioannes Preud'homme.
1259. Iohannes Garenne (1) cenom.
1530. Frater Petrus Seroninus. Cenom.
1531. Iohannes Le Mestier, cenom.
Iacobus Rigoyn.
Adam du Pyns.
Iohannes Bourday.
Nicolaus Doesnel (2).
Paschasius Vasnier.
1533. Petrus Rex. Cenom.
Nicolaus Rex.
Guillelmus Rex (3).
Benedictus Coupel (4).

de la famille, Jean II Doynel, écuyer, seigneur de la Sausserie, de Montécot, de Ruebesnard et du Hamel, épouser le 27 août demoiselle Anne de la Berterie.

Il avait pris précisément « le parti de la robe et il était pourvu d'un office de conseiller au parlement de Normandie. » De Magny. *Arm.*

(1) Guillaume III Talvas, comte de Ponthieu, avait eu un fils naturel nommé Robert de Garenne, auquel il donna la terre de Roullée dans le Sonnois, et qui devint le chef d'une famille Garenne que l'on trouve encore dans le Maine au XVIe siècle.

G. Fleury, *Cartulaire de Perseigne*, p. 18.

(2) Peut-être était-il frère cadet de Jean Doynel, et comme lui fils de Gilles Doynel qui avait eu quatre enfants. Les dates et les âges semblent permettre ce rapprochement.

(3) Un religieux nommé Guillaume Le Roy avait fait profession à l'abbaye de la Couture, le 30 novembre 1517. Mss. déjà cité.

(4) Coupel, famille noble de l'élection de Domfront, se divisait en plusieurs branches parmi lesquelles il faut distinguer Couppel de Vaucé, seigneur de Bellée, Couppel de Saint-Front, Couppel de la Cousinière et Couppel de Saint-Laurent à Rouellé. En 1576, Benoist Couppel, substitut du procureur général à Domfront, se présente à l'échiquier d'Alençon. M. Blanchetière, *Pierres tombales de Notre-Dame sur l'Eau*, p. 32, 56. — En outre les Couppel ont fourni plusieurs juges au bailliage de Domfront. Le Paige, *Dictionnaire*.

Digitized by Google

Nicolaus Ledin (1).
Iulianus Larchel.
Nicolaus de Préaulx (2).
Franciscus Balloche.
Maturinus Levesque.
Guillermus Ruffus.
1534. Andreas Gar. Cenom.
Robertus le Viconte.
1535. Petrus Vaionas.
Oliverius Iouin.
Robertus Amiot.
1536. Nicolaus Le Preux. Cenom.
1537. Iohannes Ruault. Cenom.
Iohannes Deschamps.
Nicolaus Jacques.
Amandus Le drene.
1538. Dionisius herodes cenom.
Dionisius Herodes cenom.
Iohannes Germont.
Iacobus de Remmes (3).
Robertus Berard.
Renatus de la Feriere (4).

(1) Au XVIe siècle, la famille Ledin possédait le fief et seigneurie de la Chalerie, dans la paroisse de la Haute-Chapelle, près Domfront. Ce fut un de ses membres, Pierre Ledin qui restaura à ses frais l'église de Notre-Dame-sous-l'Eau et rendit d'importants services au pays pendant les guerres de religion. — M. Blanchetière, *Pierres tombales*, p. 67.

(2) De Préaux, seigneurs d'Astillé, de Quélaines, Houssay, Nuillé-sur-Vicoin, dans la Mayenne. Cette famille dont le chef vivait en 1232 tire son nom d'une terre située dans la Touraine, près de Châtillon-sur-Indre. Gilles de Préaux était vers le milieu du XVe siècle, seigneur du Haut-Bois et de Brette, etc. Cauvin, *Armorial*.

(3) Il existait une terre de ce nom dans la paroisse de Sainte-Gemmes-le-Robert, doyenné d'Evron, archidiaconé de Laval.

(4) En 1515, Jean de la Ferrière, seigneur de la Ferrière, chevalier de l'ordre du roi, gentilhomme ordinaire de sa chambre, seigneur baron de Tessé, dans la paroisse de Saint-Fraimbaut-sur-Pisse, avait épousé

Digitized by Google

Iohannes le Granger.
1540. Iohannes Germont.
Maximus Grangier.
Iulianus le Coq. Cenom.
1542. Guillermus Vauionas. Cenom.
1543. Mauricius Castellanus. Cenom. (1).
1544. Dus Petrus du Val.
Ioannes Petrus } de Neuville frēs Nob. (2).
Guido }
Michael Grippon.
1549. Magister Iacobus Branchet curatus prime portionis deLethanville in diocesi baiocēn (3). Cenom.
1551. Iohan de Sainct Helier di regnault, cenom.
Mathurin Ioseau.
1553. Richardus Bunouf. Cenom.
1554. Martinus Roussel nobilis.

Françoise Rafeton et en avait eu quatre enfants, dont René, mort sans enfants. — Le Paige, *Dictionnaire*.

(1) Ce nom est précédé de la mention : Sequuntur nomina eorum qui licentia hoc anno donati sunt.

(2) De Neuville, famille de très ancienne noblesse, qui possédait les fiefs de Banvou, près Domfront, lesquels dépendaient de la seigneurie de la Ferrière. *D'argent semé d'hermines frettées de gueules.* — Le Paige, *Dictionnaire*. — Cauvin, *Armorial*.

(3) Létanville, hameau près de Grandcamp, canton d'Isigny, Calvados. 223 habitants.

Digitized by Google

CHRONIQUE

Depuis la publication de notre dernière livraison, le Conseil de la *Société historique et archéologique du Maine* a admis comme membre fondateur :

M. DE MAILLY-NESLE (le marquis ARNOULD), prince d'Orange, déjà membre titulaire.

Comme membre titulaire :

M. LEGEAY (Fortuné), rue d'Orléans, 11, au Mans.

Comme membre associé :

M. AVENOT fils, rue de Tascher, 37, au Mans.

Dans la liste des membres de la *Société historique et archéologique du Maine*, publiée dans la première livraison de l'année 1881, deux noms ont été omis, l'un comme membre titulaire :

M. MENJOT D'ELBENNE (le vicomte), au château de Couléon, par Tuffé (Sarthe).

L'autre comme membre associé :

M. DESGRAVIERS (l'abbé Joseph), rue de Tascher, 13, au Mans.

Digitized by Google

Voici ce qui nous vient de la Belgique toujours hospitalière et bienveillante pour les savants Français.

On lit dans la *Revue de Numismatique Belge*, IIIe livraison 1881, page 381.

Trésor de Jublains (monnaies du IIIe siècle de l'Ère chrétienne) décrit, dessiné et gravé par Eugène Hucher, Le Mans 1880, in-8° 69 pages avec d'autres nombreuses vignettes dans le texte.

« Ce mémoire a été publié *dans la Revue historique et* » *archéologique du Maine*, *tomes VII et VIII;* l'auteur y » décrit avec une grande patience ces innombrables petites » monnaies de cuivre des deux Tétricus. Contrairement à » l'opinion de Cohen et d'autres qui considèrent ces pièces » comme des imitations faites par des Barbares, longtemps » après la mort de ces deux empereurs des Gaules, » M. Hucher veut prouver, et selon nous, *il prouve*, par la » composition de divers dépôts dont l'enfouissement a une » date certaine, que ces affreuses petites pièces sont l'œuvre » des Gaulois eux-mêmes pendant le règne des Tétricus, » c'est-à-dire de 268 à 273 et qu'elles ont été confectionnées » dans des ateliers improvisés et mal outillés. *Les vignettes* » *qui ornent ce beau travail ont été gravées par l'auteur* » *avec une perfection que des artistes de profession auraient* » *peine à atteindre.* »

RENIER CHALON,

Directeur de la Revue de Num. Belge.

Un autre témoignage de sympathie est venu à notre cher Président, de la part de M. le général Cocheteux, qui réside à Embourg, près Liège. Ce dernier avait depuis longtemps conçu la même opinion au sujet des monnaies Barbares des Tétricus qui composaient presque exclusivement le dépôt, attribuant, comme M. Hucher, les bonnes pièces aux ateliers officiels et les informes monnaies aux officines

Digitized by Google

occultes ou improvisées de la population Gauloise et non aux Barbares du IVe siècle.

« C'est donc avec bonheur, dit-il, dans sa lettre du 29 » juin dernier, que j'ai lu dans le dernier numéro de la » *Revue Belge* l'opinion que vous émettez à ce sujet, opinion » à laquelle *votre expérience consommée* donne une si haute » autorité.

» J'éprouve, vous le comprendrez, un vif désir de posséder » votre mémoire, etc. »

Nous ne rapportons qu'avec réserve les termes louangeux de M. le général Cocheteux, à la demande de notre cher Président qui, sans cette modification, n'aurait pas consenti à l'insertion de cette partie de lettre d'un caractère intime.

A. Robert CHARLES.

En creusant dans l'église de la Trinité, cathédrale de Laval, une tranchée pour l'établissement d'un avant-chœur fixe, à la place de l'avant-chœur actuel, qui est en bois, on a trouvé un grand nombre d'ossements, qui attestent l'existence dans ce lieu d'un ancien ossuaire, c'est-à-dire d'une réunion d'os humains transportés d'ailleurs ou provenant de personnes enterrées dans l'église suivant l'ancien usage.

On a également rencontré les vestiges d'un mur, un morceau d'étoffe dorée, oxidée, et plusieurs petits pots ouverts, de la poterie de Thévalles, contenant des cendres, un seul quelques restes d'encens; on n'a trouvé ni médailles ni monnaies.

La chapelle de l'ancien prieuré de Saint-Martin de Laval, qui depuis longtemps servait de grange, a été rendue au

Digitized by Google

culte par les soins de M. le curé de Saint-Vénérand, de Laval, qui en est devenu propriétaire ; on y célèbre la messe tous les dimanches. Cet édifice religieux, qui date vraisemblablement du XIe siècle, est le plus ancien de la ville. Une porte romane très curieuse, ornée de perles, de tores et de grecques, qui parait avoir servi de type à une des portes de l'église d'Avesnières dont nous avons parlé, a été respectée et demeure intacte. C'est un fort beau morceau dont on trouve le dessin à la page 257 des *Recherches sur la Trinité* de M. Isidore Boullier.

Il est à regretter que l'entrée principale ait été masquée par des constructions nouvelles, sans aucun caractère artistique.

Cette église est ornée de nombreuses peintures à fresque, des XIe, XVe et XVIe siècles, qui ont été décrites aux pages 55-57 du tome I — 1878-1879 — de la *Commission historique et archéologique de la Mayenne*.

M. le curé de Saint-Vénérand a chargé M. Bouju, peintre décorateur à Laval, de restaurer celles du XIe siècle, qui rappellent celles de Saint-Savin.

L'histoire de ce prieuré, d'après son chartrier, a été rédigée par M. de la Beauluère, insérée au tome I de la *Revue de l'Anjou et du Maine*, p. 224-239, 325-349, et tirée à part.

Digitized by Google

LIVRES NOUVEAUX

ÉTUDE SUR ROBERT GARNIER (1). — Thèse pour le doctorat ès-lettres, par M. S. BERNAGE, ancien élève de l'école normale supérieure. Paris, Delalain (1881), 188 p. in-8°.

1° Quelles sont les origines des tragédies de Robert Garnier ; ou plutôt à l'aide de quelles réminiscences ont-elles été composées ? 2° quelle influence ces mêmes tragédies ont-elles eue sur la littérature dramatique française ? telles sont les deux questions qui font l'objet de l'étude dont nous venons de transcrire le titre.

Robert Garnier, « si peu connu aujourd'hui, n'offre pas seulement cet intérêt de curiosité qui s'attache aux origines de l'art ; il doit être placé au premier rang parmi les écrivains érudits dont les louables tentatives, inspirées par la Renaissance, eurent pour but et pour effet de ressusciter la tragédie antique ..... Parmi ceux qui ont frayé la voie à Corneille, nul n'a mieux mérité du théâtre que Robert

(1) Cette étude est purement littéraire : la page unique qui est consacrée à la « vie » de Garnier n'a emprunté aucun renseignement aux pages 192-195 de l'*Histoire de La Ferté-Bernard* de M. L. Charles (1877, 304 p. in-8°).

La notice de M. Villa sur Robert Garnier, aux pages 564-572 du t. XVII (1863-1864), du *Bulletin de la Société d'agriculture.... de la Sarthe*, était destinée à appuyer un vœu, émis lors des séances générales de la société, en juin 1864 — et qui fut voté à l'unanimité — demandant que le nom de Robert Garnier fut inscrit « sur un des cartouches placés dans le foyer du théâtre du Mans. »

Digitized by Google

Garnier, nul n'offre même autant d'analogies avec le plus sublime et le plus moral de nos poètes, au point de vue du talent, du caractère et des sujets traités. »

Les tragédies sorties de la plume du poète de la Ferté-Bernard sont venues jusqu'à nous au nombre de huit seulement; M. Bernage les divise en quatre catégories :

1° *Porcie*, *Cornélie*, *Marc-Antoine* pièces romaines « imitées pour le plan et pour le style, surtout les deux premières, de l'*Octavie* attribuée à Sénèque. »

2° « Celles qu'on pourrait appeler les tragédies grecques : *Hippolyte*, *la Troade*, *Antigone*, qui, bien qu'empruntées directement à l'*Hippolyte*, aux *Troades*, aux *Phéniciennes* de Sénèque, marquent cependant une importante innovation par l'emprunt qui y est fait aux poètes grecs de quelques-unes de leurs scènes. »

3° *Les Juives*, tragédie religieuse, où se trouve encore l'imitation de Sénèque : mais où l'on remarque surtout les réminiscences des livres saints et un ton général « plus grave, plus ému, plus pénétrant, plus inspiré. »

4° *Bradamante* « la première tragédie-comédie que mentionne l'histoire du théâtre, pièce inspirée non plus par Sénèque mais par l'un des plus charmants poètes de l'Italie » par l'Arioste. « *Bradamante* est un drame tout français, manié tantôt avec un entrain chevaleresque qui surprend et enlève, tantôt avec une verve comique qui donne lieu à des scènes achevées. »

C'est ainsi que Robert Garnier « s'est essayé dans tous les genres que d'autres devaient ensuite porter à la perfection, dans les sujets romains comme Corneille, dans l'imitation des grecs comme Racine, dans les sujets religieux comme l'un et l'autre et comme eux encore dans la comédie. »

M. Bernage, après avoir consacré toute la première partie de sa thèse à la minutieuse étude de ces huit tragédies dans lesquelles il constate l'influence de Lucain, de Plutarque, d'Euripide, de Stace, de Sophocle, passe, dans la deuxième

Digitized by Google

(p. 142-186) à la recherche des traces des œuvres de Garnier chez les tragiques qui lui sont postérieurs.

Cette seconde étude n'est pas moins fructueuse que la première : « Mairet, Rotrou, Corneille, Racine, sans parler des poètes secondaires, lui ont fait de continuels emprunts, qu'il est extrêmement curieux de relever, non pour rien ôter à leur gloire, mais pour rendre justice à celui qui leur a frayé le chemin. »

Nous ne saurions qu'applaudir à la bonne pensée qu'a eue M. Bernage de consacrer à l'étude des œuvres du poète Fertois le travail français qui lui était imposé pour l'obtention du grade de docteur ès-lettres. Garnier sort sensiblement grandi de cette étude qui constate à quel point l'histoire du théâtre doit insister sur son nom ; et démontre combien il est indispensable, pour saisir la marche de nos poètes, d'étudier cet écrivain, trop peu connu, « qui a exprimé, avec une vigueur toute cornélienne, tant de nobles et puissantes pensées. »

Après avoir loué la conception même du livre il nous reste à en louer aussi l'exécution : grâce à l'excellent sens critique de son auteur, à sa connaissance des œuvres de l'antiquité et de celles de la littérature française postérieure à la Renaissance, il fourmille de curieux rapprochements de citations piquantes ; et, d'accord par ses conclusions avec les appréciations que son goût littéraire exquis avait dictées à M. Hauréau, il ajoute un important chapitre à l'histoire littéraire du Maine.

A. BERTRAND.

Digitized by Google

L'ANJOU DANS LA LUTTE DE LA CHRÉTIENTÉ CONTRE L'ISLAMISME, par Eusèbe PAVIE. — Première partie : *Les Pélerinages en Terre-Sainte et les Croisades;* — Angers, Germain et Grassin, 1880, VI-379 p. in-8°.

La tâche que M. Pavie s'est imposée consiste à rechercher « le rôle de l'Anjou dans l'un des drames les plus palpitants de l'histoire du monde : le conflit entre la Chrétienté et le Mahométisme ». Le tome I, publié l'année dernière avec une courte préface datée de « Mamers, 21 avril 1880 », contient le récit des « Guerres Saintes allant de Godefroy à Saint-Louis spécialement dirigées vers Jérusalem, pour la délivrance ou la protection des Saints-Lieux »; il évoque successivement Foulques Nerra « le pélerin colossal », puis la royale dynastie angevine de Jérusalem, dont il suit la généalogie jusqu'au bout sur les rives de la Palestine et de l'Egypte ; il déroule les grands desseins d'Henri II, l'épopée de Richard ; et signale, chemin faisant, « quelques figures d'épouses ou de sœurs, pieusement attachées aux traces de ces héros ». Puis il indique la part prise à ces guerres par la noblesse de l'Anjou ; et, en nous parlant de celle qui incombait au clergé de la province, il nous fait connaître ce qu'il a fait pour elles par ses prédications, ses pélerinages, ses conciles, ses mandements et ses collectes.

Les résultats des voyages d'outre mer ont été considérables ; M. Pavie termine cette première partie en étudiant l'action qu'ils ont eue sur le culte, les monuments, la littérature et les arts et nous met à même d'apprécier les diverses œuvres dans lesquelles les traces de leur influence sont les plus sensibles.

Espérons que la deuxième partie *(Défense de l'Europe contre l'Islamisme)* ne se fera pas longtemps attendre, et que le juste succès de son travail amènera M. Pavie à traiter

Digitized by Google

aussi pour le Maine un sujet qu'il possède mieux que personne !

A. BERTRAND.

Mœurs et Coutumes des familles Bretonnes avant 1789 démonstrées à l'aide de documents tirés pour la plupart d'archives domestiques. — Introduction et notes par E. Frain. — I. *Les Fondateurs de la chapelle Notre-Dame en Saint-Léonard de Fougères ;* Rennes et Vitré, 1880, 166 pages petit in-8°. — II. *Les Ligueurs de Livré, Mecé, Izé, leurs alliés et descendants ;* Rennes et Vitré, 1881, 182 pages petit in-8°.

Nos confrères n'ont pas oublié les précédentes publications de M. Frain (*Revue*, tome IV, p. 240 ; tome VI, p. 381) ; nous leur signalons son nouvel ouvrage où ils trouveront un curieux recueil de documents domestiques postérieurs pour la plupart au XVe siècle.

Les fondateurs de la chapelle ..... de Fougères étaient des Lasne, des Le Limonnier ; *les Ligueurs de Livré, Mecé, Izé* étaient des Lambert, des Chennevière, des Béziel ; ils ont eu pour alliés des Gallay de l'Aubryais, des Maczon « famille originaire du Maine », des du Feu, des Leziard, etc. M. Frain publie à pleines mains des pièces où figurent ces divers noms. Ces documents, « dignes d'aider à l'histoire de notre pays » et qui « affirment le respect de cet ordre divin dont les éléments immuables se nomment : indissolubilité du lien conjugal, autorité du père de famille, union entre frères et sœurs, pratique constante du travail » sont groupés autour du nom de chaque famille ; et M. Frain, à notre gré, laisse un peu trop à son lecteur le soin de reconstituer lui même ces mœurs et coutumes si respectables des aïeux.

Digitized by Google

Heureusement les recherches sont ici fort aisées : chaque volume est terminé par une table générale des pièces publiées et par une bonne table alphabétique comprenant en une série unique les noms de personnages et les noms géographiques.

M. Frain prépare un « troisième volume » ; qu'il nous permette de lui recommander d'éviter l'emploi des quelques termes archaïques qui figurent dans son texte ; *démonstrées*, *oncques*, *ymaige* etc., ne devraient y paraître que dans des citations.

Ajoutons que ces volumes imprimés sur beau papier vergé ont été tirés à cent exemplaires seulement. En éditant à petit nombre « ces témoignages de la conscience même de nos ancêtres », M. Frain a tenu à assurer « leur conservation sans dénaturer leur caractère. »

A. BERTRAND.

EMIGRATION ET CHOUANNERIE. — MÉMOIRES du général BERNARD DE LA FRÉGEOLIÈRE, complétés par son arrière petit-fils. — Portrait gravé par Martial. — Jouaust, librairie des Bibliophiles, 1881, in-8° de 375 pages, tiré à 554 exemplaires numérotés.

Henri-René Bernard de la Frégeolière, né le 16 septembre 1759, à la Sionnière, dans la paroisse de Montigné-les-Rairies (Maine-et-Loire), était le deuxième fils de René-Jean-Philippe Bernard de la Frégeolière et de Michelle-Renée Quéru de la Poussetière. A onze ans il fut placé comme externe à l'Ecole militaire de la Flèche ; et, à dix-sept, il prit place dans la compagnie des gardes du corps, commandée par M. de Villeroy, et prêta serment de fidélité

Digitized by Google

au Roi, le 6 avril 1777. Trois ans après, le 19 août 1780, il épousa J.-Fr.-Marguerite Mansan, qui venait de le rendre père pour la onzième fois lorsque, en 1791, il la laissa en Anjou pour aller rejoindre les princes à Coblentz.

A l'armée des princes, M. de la Frégeolière prit part à la campagne de 1792, au siège de Valenciennes, à la retraite de Hollande; puis il s'embarqua pour Quiberon.

Entré en Angleterre, il parvint, en avril 1796, à rejoindre à Vitré, les chouans parmi lesquel, sous le nom de *Monsieur Henri*, il prit place au nombre des chefs les plus écoutés. Lors des pacifications, il ne voulut jamais rien promettre, rien signer, et resta ainsi « sous le glaive de la loi jusqu'au dernier jour de l'Empire. »

A la Restauration un brevet royal du 31 octobre 1815 l'admit à la retraite de colonel et lui conféra le grade de maréchal de camp.

Il mourut le 26 janvier 1835 au Vièil-Baugé, âgé de 74 ans.

Cet indomptable lutteur nous a laissé, sur sa vie et sur les événements auxquels il a pris part, des mémoires qui viennent d'être publiés par son arrière-petit-fils, le vicomte Reynold de la Frégeolière.

Nous ne saurions mieux faire que de donner ici l'appréciation, publiée par M. Célestin Port dans son *Dictionnaire de Maine-et-Loire* (tome I, p. 322) : « J'ai eu en mains sa *vie* ..... d'une écriture compacte et posée ... sans prétention aucune que celle évidente de la sincérité. — La devise: *Vivre et mourir pour Dieu et les Bourbons* précède le récit.... c'est indiquer suffisamment l'ardeur exaltée de ces souvenirs, qui n'ôte rien à la précision de détails encore nouveaux et à la vivacité des renseignements sur les hommes et les choses de l'émigration, de la Chouannerie et aussi du premier Empire. »

Une partie de ces renseignements sont relatifs à des faits qui se sont passés sur le territoire de notre province aussi

Digitized by Google

le texte de ces mémoires sera-t-il utilement consulté par tous ceux qui seront jaloux de bien connaître l'époque si troublée dont ils traitent.

Ajoutons que la publication en est faite avec le plus grand soin et avec le luxe typographique qu'on rencontre dans les livres sortis des presses de Jouaust.

Une table alphabétique des noms propres y rend les recherches faciles.

Le beau portrait sur cuivre, qui orne le volume, est fait sans doute d'après le pastel original, que signale M. Célestin Port, et qui est conservé au château de Lorière, en Dissé-sous-le-Lude (Sarthe).

A. BERTRAND.

LES PIERRES TOMBALES DE L'ÉGLISE DE NOTRE-DAME-SUR-L'EAU DE DOMFRONT (ORNE), par M. L. BLANCHETIÈRE. Domfront, Liard, 1878, 184 p. in-18.

C'est une bien triste histoire que celle de Notre-Dame-sur-l'Eau de Domfront, pendant le XIXe siècle ; la curieuse église bâtie en 1020 par l'ordre de Guillaume Talvas I, comte de Bellême, « présentait un type excellent du roman secondaire » ; et, grâce à la sévérité de ses lignes et à ses heureuses proportions, était un édifice d'un merveilleux effet. Malheureusement, lors de la Révolution, disparut le prieuré, dont l'église faisait partie ; on cessa d'entretenir sa toiture ; en 1813, on en défonça le sol pour y fondre des cloches ; en 1823, le 3 janvier, on proposa au conseil municipal d'en céder la propriété à quelqu'un qui demandait à y établir une usine ; cette même année, le 19 décembre, on votait l'enlè-

Digitized by Google

vement de toutes les pierres tombales pour en faire un pavage économique (?) à la chapelle du collège ; puis, enfin en 1836, on décidait la mutilation de l'édifice « la grande nef fut réduite à la longueur insuffisante de 9 mètres 45 et les bas-côtés, dont les parements présentaient le genre dit à feuilles de fougères ou à arêtes de poisson furent supprimés en entier ».

Heureusement M. Jean Durand, que ses compatriotes ont surnommé *Jean de la Vierge*, « tant par ses mains qu'à l'aide des dons volontaires qu'il provoqua, est parvenu à approprier, à décorer, à orner intérieurement le reste de l'église ».

M. Blanchetière, à qui nous empruntons ces lamentables détails, a voulu conserver à la postérité ce qui, en 1878, était encore lisible des pierres tombales brisées, écornées, sciées, brutalement transportées au sommet de la colline et « arbitrairement placées pèle-mèle, transversalement à l'axe de la chapelle du collège, pour daller le sillon central de la nef et son retour dans les chapelles du transept ».

Il a fait acte utile en nous conservant « ces archives lapidaires », qui, pour la plupart, appartiennent aux familles Lédin, Couppel, Potier, Verraquin, Gallery de la Tremblaye ; et en accompagnant leur publication de notes en appendice.

Malheureusement ce précieux volume ne renferme pas la table alphabétique des noms cités, sans laquelle toute recherche un peu rapide se trouve impossible.

A. BERTRAND.

Digitized by Google

DOMFRONT AVANT LA RÉVOLUTION DE 1789, par L. BLANCHETIÈRE. Domfront, F. Renault, 1881, 87 pages in-12.

M. Blanchetière a « feuilleté beaucoup de vieux papiers, réuni un certain nombre de faits »; il nous les présente dans ce mince volume « sans autre méthode que l'ordre dans lequel » il les a « rencontrés ». Ce sont des documents intéressants qu'on est heureux de voir sauver de l'oubli mais dont la publication ne nous semblait guère appeler les conclusions des pages 74-76. Ce n'est pas sans quelque étonnement que nous y voyons la Révolution française qualifiée « cette Genèse nouvelle »; et le XIXe siècle « le meilleur, le plus grand de tous devant Dieu. »

Les curieux feront de nombreux emprunts à ce travail composé « de faits isolés, sans liaison entre eux ..... présentés dans un ordre arbitraire »; mais tous déploreront avec nous l'absence d'une table alphabétique encore plus indispensable ici que pour les *Pierres tombales*.

A. BERTRAND.

L'IMPRIMERIE DANS L'ARRONDISSEMENT DE DOMFRONT, par MM. L. BLANCHETIÈRE et J. APPERT; Domfront, Liard, 1880, 33 pages in-12.

Ce travail, où l'on étudie les origines de l'imprimerie dans l'arrondissement de Domfront, est une œuvre d'actualité dont « l'occasion déterminante » a été « l'exposition typographique annoncée par la *Société des Antiquaires de Normandie* (à propos du 4e centenaire de l'introduction de l'imprimerie dans cette province.) »

Digitized by Google

Flers possède une imprimerie depuis 1839; la Ferté-Macé depuis 1856 seulement.

Quant à Domfront; à l'exception d'un document imprimé dans cette ville en l'an III, à la fin de 1794, il n'est rien mentionné d'antérieur à 1819.

Cette stérilité nous étonne; Domfront avant la Révolution, avait sa bonne part d'importance; son séminaire (1), l'un des deux du diocèse du Mans, était fréquenté par quatre ou cinq cents élèves; et la ville, plus que bien d'autres était digne de posséder une imprimerie pendant le XVIIIe siècle. Nous pensons que Dariot a du imprimer plus d'un document et nous espérons que la brochure qui nous occupe aura pour résultat de révéler l'existence d'œuvres inconnues jusqu'ici.

En appendice elle nous donne deux pièces :

1° Le document de l'an III, imprimé à Domfront par Dariot : c'est l'arrêté du 29 frimaire, an III (19 décembre

(1) Nous empruntons à l'*Essai sur l'histoire..... de Domfront* de Caillebotte, cité par F. Liard, *Histoire de Domfront* (1865, in-8°), p. 46, quelques renseignements sur ce séminaire.

« En 1683, Siméon Remond, prêtre de l'église de Saint-Front, fonda une mission pour être prêchée dans le doyenné de Passais par six prêtres sous la direction de M. Pierre Bidois, et y affecta trois cents livres de rente; ces missionnaires firent bâtir une chapelle et une maison au lieu où est le séminaire.

» M. P. Bidois, supérieur des missions; Jean Courteille, prieur de Saint-Front, et Louis de Quincé, gouverneur de Domfront, fondèrent, le 20 mai 1689, le collège dit de la Bruyère, pour trois régents, qui enseigneraient chacun deux classes. Le 10 janvier 1708, des personnes de piété donnèrent treize mille livres pour aider à l'établissement d'un séminaire, où l'on donnerait aux écoliers des leçons de philosophie et de théologie; Mgr l'évêque du Mans loua et approuva la donation ainsi que l'établissement dudit séminaire; il fut autorisé par lettres patentes, en 1719, enregistrées au parlement de Rouen en 1720, et à la chambre des comptes en 1723.

» Ces collège et séminaire furent d'abord administrés par trois prêtres associés, sous la direction de l'évêque du Mans; et, de son agrément, ils se donnèrent, eux et leur séminaire, à la congrégation d s Eudistes. »

Dom Piolin nous apprend (tome VI, p. 391) que cette utile fondation causa la ruine du collège de Ceaulcé où on enseignait les doctrines jansénistes.

Digitized by Google

1794), par lequel le conventionnel Genissieu « délégué dans les départements de l'Orne et de la Sarthe » procède à « l'épuration et organisation révolutionnaire des autorités constituées séantes à Domfront. »

2° *Récit détaillé de l'affreux événement arrivé dans l'église de Flers le dimanche 5 mai 1844, pendant l'office divin* qui est « la plus ancienne impression datée » émanant de Flers.

Nous engageons nos confrères à rechercher dans leurs bibliothèques ce qu'ils possèdent d'œuvres imprimées à Domfront et à les signaler afin qu'elles prennent place dans une nouvelle édition.

A. BERTRAND.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU NEUVIÈME VOLUME.

	Pages.
Liste des Membres de la Société historique et archéologique du Maine.	5
Sociétés et Revues correspondantes. . . .	26
Essai sur la Fronde dans le Maine. — Le Siège du Mans en 1652, par M. Samuel Menjot d'Elbenne.	29
L'Enceinte gallo-romaine du Mans, dessinée par M. G. Bouet et décrite par M. l'abbé R. Charles.	107-249
Les Mémoires de le Prince d'Ardenay, publiés par M. l'abbé Esnault, par M. Léon de la Sicotière.	146
Les Camaldules au Maine. — Notre-Dame de la Flotte, par M. l'abbé Louis Froger. . . .	161
Les Seigneurs de la Roche-Coisnon (fin), par M. l'abbé Ambroise Ledru.	182
Notice sur le docteur A. Le Pelletier et ses travaux, par M. l'abbé Esnault.	225
Lucé et ses environs, jusqu'au milieu du XIVe siècle (suite), par M. Victor Alouis. . . .	268
Les Etudiants Manceaux à l'Université de Caen, par M. Robert Triger.	329

Digitized by Google

OUVRAGES ANALYSÉS DANS LES LIVRES NOUVEAUX.

Pages.

Commission historique et archéologique de la Mayenne, tome I (1878-1879). 157
Remarques sur les observations de M. Lebeuf sur les peuples Diablintes et leur pays, par Guyard de la Fosse, suivies de la réponse de l'abbé Lebeuf. 159
L'église de Lavardin, par M. le marquis de Rochambeau. 246
Les Imprimeurs Vendômois et leurs œuvres — nouvelle édition — par M. le marquis de Rochambeau. 247
Etude sur Robert Garnier, par M. S. Bernage. 369
L'Anjou dans la lutte de la Chrétienté contre l'Islamisme. Première partie : les Pélerinages en Terre-Sainte et les Croisades, par M. E. Pavie. 372
Mœurs et Coutumes des familles Bretonnes avant 1789, — tomes I-II — par M. E. Frain. 373
Emigration et Chouannerie. Mémoires du général Bernard de la Frégeolière. 374
Les Pierres tombales de l'église N.-D. sur l'Eau de Domfront, par M. L. Blanchetière. . . 376
Domfront avant la Révolution de 1789, par M. L. Blanchetière. 378
L'Imprimerie dans l'arrondissement de Domfront, par MM. L. Blanchetière et J. Appert. 378

CHRONIQUES.

Membres nouveaux. 154-365
Projet de restauration de l'église d'Evron. . 154
Projet de travaux à l'église d'Avesnières. . . 155

Digitized by Google

Pages.

Extrait de la Revue de Numismatique Belge. . 366
Fouilles à l'église de la Trinité de Laval. . . 367
La chapelle du prieuré de Saint-Martin de Laval. 367

PLANCHES ET VIGNETTES.

Castrum de Jublains. 113
Gros blocs et petit appareil des murs gallo-romains du Mans. 117
Appareil des murs gallo-romains de Soissons. 123
Appareil des murs gallo-romains de Fréjus. . 125
Enceinte gallo-romaine du Mans, tour Magdeleine. 127
Senlis, planches I et II, extérieur et intérieur des tours gallo-romaines. 128
Fréjus, porte de l'enceinte gallo-romaine. . 133
Tours, porte de l'enceinte gallo-romaine. . . 135
Le Mans, enceinte gallo-romaine, du côté du Sud. 139
Le Mans, la Petite Poterne, planche III. . . 140
Item, gros blocs près la Grande Poterne. 141
Item, la Grande-Poterne. 143
Item, état du mur romain avant la percée du Tunnel, planche IV. . . . 145
Chapelle de la Roche-Coisnon, chapiteau. . 224
Murs gallo-romains du Mans, base de la tour du Tunnel. 250
Item, côté du Sud et côté du Nord. . . 251
Item, tour Hueau (détruite). 252
Item, autre croquis. . . . 253
Item, tour Magdeleine, état actuel et détails, planches V et VI. . . 255
Item, tour hexagonale des Pans de Gorron, planche VII. 255

Digitized by Google

		Pages.
Item,	brêche et escalier des Pans de Gorron.	256
Item,	du pied de la colline à la place du Château, planche VIII. . . .	257
Item,	pilastre de la porte du Cavalier. .	259
Item,	tour de la Psallette, planche IX. .	263
Item,	mur romain sous la Cathédrale. .	265

NOMS D'AUTEURS.

MM.		MM.	
V. Alouis.	268	G. Esnault.	225
A. Bertrand.	157-159-247-369	L. Froger.	161
G. Bouet.	107-249	A. Ledru.	182
R. Charles	107-246-249	De la Sicotière.	146
S. d'Elbenne.	229	R. Triger.	329

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1881.

Digitized by Google

Digitized by Google

Mamers. — Typ. G. Fleury et A. Dangin. — 1881.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 06818 0291

Digitized by Google

Digitized by Google